LE ROMANTISME AU CANADA

Sous la direction de
Maurice Lemire

Les Cahiers du CRELIQ

NUIT BLANCHE ÉDITEUR

LE ROMANTISME AU CANADA

LES CAHIERS DU CENTRE DE RECHERCHE EN LITTÉRATURE QUÉBÉCOISE
DE L'UNIVERSITÉ LAVAL

SÉRIE « COLLOQUES »

LES CAHIERS DU CENTRE DE RECHERCHE EN LITTÉRATURE QUÉBÉCOISE
SONT DIRIGÉS PAR
MARIE-ANDRÉE BEAUDET, ROBERT DION
ET FRANCES FORTIER

AUTRES TITRES DISPONIBLES DANS LA SÉRIE « COLLOQUES »

Aurélien BOIVIN, Maurice ÉMOND et Michel LORD (dir.), *Les ailleurs imaginaires. Les rapports entre le fantastique et la science-fiction*

Paul-André BOURQUE, Pierre HÉTU, Marty LAFOREST et Vincent NADEAU (dir.), *Éditer des œuvres médiatiques*

François DUMONT et Frances FORTIER (dir.), *Littérature québécoise. La recherche en émergence*

SOUS LA DIRECTION DE
MAURICE LEMIRE

LE ROMANTISME AU CANADA

NUIT BLANCHE ÉDITEUR

Cet ouvrage a été publié en partie grâce à des subventions du Conseil des arts du Canada, du Ministère de la culture du Québec et du fonds F.C.A.R. (Formation des chercheurs et aide à la recherche), volets « Centres de recherche ». La Faculté des lettres de l'Université Laval a également contribué à la publication de cet ouvrage.

NUIT BLANCHE ÉDITEUR
1026, RUE SAINT-JEAN, BUREAU 405, QUÉBEC (QUÉBEC), G1R 1R7
TÉL. (418) 692-1354 TÉLÉCOPIEUR (418) 692-1355
COMPOSITION : MICHÈLE PONTBRIAND
RÉVISION DU MANUSCRIT : ANNE CARRIER
CORRECTION DES ÉPREUVES : JEAN-PIERRE ASSELIN
CONCEPTION GRAPHIQUE : ANNE-MARIE GUÉRINEAU

DISTRIBUTION : DIFFUSION DIMÉDIA
539, BOUL. LEBEAU, SAINT-LAURENT (QUÉBEC), H4N 1S2

© NUIT BLANCHE ÉDITEUR
TOUS DROITS RÉSERVÉS
DÉPÔT LÉGAL, 2e TRIMESTRE 1993
BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DU CANADA
BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DU QUÉBEC
ISBN : 2-921053-15-2

PRÉSENTATION

Cette présentation des actes du colloque sur le romantisme au Canada ne devrait pas se résumer à une simple énumération des diverses communications regroupées dans un ordre plus ou moins logique. Je souhaiterais plutôt esquisser la problématique qui a présidé à cette initiative. Il y a 60 ans, Laurence A. Bisson a publié à Paris une thèse de doctorat intitulée *Le romantisme littéraire au Canada français*. C'était une des premières recherches en histoire littéraire à s'appuyer sur un dépouillement des journaux du XIX^{e} siècle. L'auteur concluait, d'après les annonces des libraires et le contenu des bibliothèques, que les auteurs romantiques n'étaient pas inconnus au Canada à l'époque même où leur popularité atteignait un sommet en France. Ce qui tendait à prouver que nos écrivains n'avaient pas ignoré le romantisme, mais qu'ils l'avaient tout simplement rejeté.

Les conclusions de cette thèse n'ont toutefois pas fait autorité et nos historiens de la littérature ont continué à prétendre que des romantiques attardés comme Octave Crémazie et Henri-Raymond Casgrain n'avaient découvert les grands maîtres du mouvement qu'au moment où leur étoile pâlissait. Pour illustrer ce retard, on citait volontiers Michel Bibaud qui se donnait Nicolas Boileau comme modèle à la même époque où Victor Hugo se proposait François-René de Chateaubriand. Pour Auguste Viatte, il apparaît assez évident qu'une littérature coloniale se développe avec un certain retard, mais en gardant toujours dans l'implicite du discours qu'elle ne sera jamais qu'un reflet atténué de la littérature mère.

Évidemment, la résistance au romantisme a été longue et tenace. Au Canada, à l'époque où triomphait le mouvement en France, nous en étions à nous demander quelle sorte de littérature nous allions nous donner. Dans un désir bien légitime de

perfection, nous la voulions à l'exemple des grands chefs-d'œuvre, c'est-à-dire des classiques, le romantisme étant perçu comme une décadence. La critique littéraire naissante, par la voix de Joseph-Charles Taché et de Norbert Thibault, le condamne. Plus tard, une voix aussi autorisée que celle de Lionel Groulx prétend que la littérature canadienne ne pouvait être que classique. Camille Roy non plus ne cache pas ses sympathies pour les classiques. La nationalisation de la littérature exige, en accord avec notre tempérament, un équilibre que seul le classicisme peut offrir.

Toutes ces raisons ont contribué à occulter l'influence romantique au Canada. De là à conclure que le mouvement avait été ignoré pendant la première moitié du XIX[e] siècle, il n'y avait qu'un pas. L'hypothèse du « retard » de la littérature québécoise par rapport à la littérature française se trouvait ainsi confirmée. Un Gonzalve Desaulniers encore en plein romantisme pendant qu'André Breton publiait son premier manifeste surréaliste l'illustrait bien. Il s'en est suivi toute une interprétation qui faisait voir dans chaque publication une nouvelle confirmation du décalage. Quand Gabrielle Roy publie *Bonheur d'occasion*, Hugh McLennan affirme que ce roman ne lui fait penser ni à James Joyce ni à Thomas Mann, mais à Honoré de Balzac. Le rattrapage ne se serait fait qu'au cours des années 1960 et encore.

Cette interprétation repose sur le postulat que la littérature québécoise devait se développer d'après le seul modèle français, tout écart étant systématiquement qualifié de retard. Je m'inscris personnellement en faux contre cette idée, car des circonstances différentes produisent nécessairement des résultats différents. Le romantisme ne correspond peut-être pas autant à la sensibilité québécoise qu'à la sensibilité française ? Le traumatisme de la Révolution pesait certes moins lourdement sur l'imagination des nôtres qui ne pouvaient invoquer le malheur des temps avec la même conviction. Ceux qui adoptent la pause romantique dans leurs écrits affectent une sorte de maniérisme de l'écriture que le lecteur a bientôt fait de dénoncer. Henri-Raymond Casgrain et Louis Fréchette sont certainement nos deux écrivains qui ont donné dans le romantisme avec le plus d'ardeur. Aussi *La vie de Mère Marie de l'Incarnation* et *La légende d'un peuple* sont-elles parmi les œuvres les plus indigestes de notre littérature. Le romantisme ne trouvait pas ici un terrain d'élection.

C'est donc dans cette perspective que nous posons la question du romantisme au Canada. Nous prétendons par le contenu du présent volume que le romantisme était connu au pays, mais sans être reçu avec le même enthousiasme qu'en France. Les Canadiens, pour de multiples raisons, ont fait la part des choses. Leur éducation littéraire entrait souvent en conflit avec leur vécu. Un Fréchette, si vif dans ses contes, perd toute agilité quand il chausse le cothurne. Il se plie alors à un code qui n'est manifestement pas édicté pour lui, ce qui ne veut pas dire que le classicisme lui aurait mieux réussi. Il serait illusoire de prétendre que le romantisme se développe ici exactement sur le même mode qu'en France. Le plus ou moins de différence que l'on note au passage ne doit pas toujours être interprété comme une dégradation ou une dégénérescense, mais plutôt comme un particularisme.

Bien qu'il serve de point de repère pour expliquer ce qui se passe au Canada, le romantisme français n'est pas l'étalon unique du romantisme canadien. Certes, il s'impose en paradigme, comme le montrent Michel Pierssens, Claude Foucart, David M. Hayne, Eva-Marie Kröller et Joseph Melançon, car c'est d'après le discours que suscite ce mouvement en France que l'on parle d'un phénomène semblable au Canada. Mais les Canadiens filtrent des éléments à leur convenance pour donner au mouvement une allure nettement locale.

Comment s'introduit le romantisme au Canada ? Faut-il attendre le retour de *La Capricieuse*, comme se le demande Claude Galarneau ? Kenneth Landry affirme, après avoir étudié les arrivages de livres, que les grands romantiques étaient bel et bien connus, même s'ils n'étaient pas encore imités. Gilles Gallichan confirme cette assertion par une analyse de la bibliothèque du Parlement.

Comment s'esquisse la première figure du romantisme canadien ? Il faut attendre que le discours s'empare de cette réalité pour qu'elle débouche sur la place publique. Aussi n'est-ce pas avant le décennie 1860-1869 que l'on en parle explicitement, comme l'affirme Manon Brunet. Cependant, les événements de 1837-1838 convenaient bien à une muse romantique. Micheline Cambron, en analysant la littérature qui entoure le sort des exilés politiques, révèle une réalité propice aux élans pathétiques. Bien qu'effectué dans un contexte complètement indépendant du mouvement littéraire français, le retour aux écrits de la Nouvelle-France traduit un

souci bien romantique de doter le peuple d'une mémoire historique. C'est cependant, d'après Louis Rousseau, le renouveau religieux de 1840 qui exprime le mieux les débuts d'une sensibilité nouvelle.

Enfin ce sont les textes qui témoignent le plus adéquatement de l'imprégnation romantique. Mais de nouveau, notre attente risque d'être décue, puisque aucun des genres n'offre de réussite parfaite. Le romancier (André Senécal) et les poètes (Paul Wyczynski et Hélène Marcotte) se libèrent difficilement des préceptes classiques. Le théâtre, encore à ses balbutiements, donne dans la sensiblerie (Jean Laflamme). C'est dans les genres encore près de la tradition orale, le conte, la légende (Fernand Roy et Lucie Robert), la correspondance (Laurent Mailhot) et l'éloquence (Pierre Rajotte), que l'on aurait pu exceller, mais comme leur légitimité n'est pas encore assez reconnue, on hésite à leur accorder une place prédominante dans le corpus.

Le romantisme au Canada, comme on le verra à la lecture des textes qui suivent, n'atteint pas le même degré d'intensité que le romantisme français, non pas parce que les Canadiens le connaissent moins, mais parce que, dans leur milieu, il répond moins bien à leurs besoins.

Maurice LEMIRE
CRELIQ, Université Laval

LE PARADIGME EUROPÉEN

LA « NATION » DES AUTRES

Michel PIERSSENS
Université de Montréal

Le romantisme commence par des certitudes, vers la fin du XVIII[e] siècle, et se perd vers la fin du siècle suivant dans l'incertitude et le pessimisme. Les beaux désespoirs médiatiques des années 1800, genre *René*, ou plus tard *Confession d'un enfant du siècle*, auront cédé la place au « malaise dans la civilisation » que tentera plus tard d'analyser Sigmund Freud. C'est le parcours de cette progressive défaite des certitudes, entre littérature et politique, que je vais tenter de retracer sommairement en prenant pour fil conducteur (non sans faire quelques détours) l'idée de « nation », tout en examinant aussi comment se trouve ainsi mis en jeu le rapport de l'ancien monde et du nouveau. L'étude du destin qu'aura connu cette idée débouchera pour finir sur quelques interrogations plus contemporaines.

Commençons par les certitudes. En voici quelques-unes qui sonnent haut :

> *Il n'y a dans le nouveau continent ni littérature classique, ni littérature romantique, ni littérature indienne : classique, les Américains n'ont point de modèles ; romantique, les Américains n'ont point de moyen âge ; indienne, les Américains méprisent les sauvages et ont horreur des bois comme d'une prison qui leur était destinée.*
>
> *Ainsi, ce n'est donc pas la littérature à part, la littérature proprement dite, que l'on trouve en Amérique : c'est la littérature appliquée, servant aux divers usages de la société ; c'est la littérature d'ouvriers, de négociants, de marins, de laboureurs* [...] *La poésie et l'imagination, partage d'un*

> *très petit nombre de désœuvrés, sont regardées aux États-Unis comme des puérilités du premier et du dernier âge de la vie : les Américains n'ont point eu d'enfance, ils n'ont point encore de vieillesse* (Chateaubriand, [1841] 1982 : 346).

L'Amérique que décrit ainsi François-René de Chateaubriand ne peut se poser ni en imitant ni en s'opposant, puisqu'elle n'a pas d'héritage antique qu'elle pourrait ou piller (comme l'Europe du classicisme) ou renier (comme l'Europe romantique). Elle n'a pas non plus de passé qui lui soit propre et ne peut donc pas s'émerveiller de la redécouverte d'un passé national oublié – ce que font tous les peuples européens avec frénésie depuis la fin du XVIII[e] siècle, et qui explique à la fois l'adhésion au mythe d'Ossian et la vogue du roman historique. Pire encore, elle n'a pas de lieu ou d'espace qui serait vraiment sien ou qu'elle adopterait pour tel, puisqu'elle tourne le dos au continent nouveau, soit en l'ignorant, soit en le dénaturant – au sens le plus fort de ce terme. Ce qui revient à dire que si l'Amérique ne peut avoir de littérature (ce dont Chateaubriand ne s'afflige pas outre mesure), c'est d'abord parce qu'il ne peut pas y avoir de nation américaine. Transplantée dans le nouveau monde, la culture européenne se retrouve à zéro, coupée de tout, sauf du besoin immédiat, condamnée à se figer, à se répéter jusqu'à la caricature, comme le montre cet exemple particulièrement frappant :

> *Hélas ! je me figurais être seul dans cette forêt où je levais une tête si fière ! tout à coup, je viens m'énaser contre un hangar. Sous ce hangar s'offrent à mes yeux ébaubis les premiers sauvages que j'aie vus de ma vie* [...] *Un petit Français, poudré et frisé, habit vert-pomme, veste de droguet, jabot et manchettes de mousseline, raclait un violon de poche et faisait danser* Madelon Friquet *à ces Iroquois. M. Violet (c'était son nom) était maître de danse chez les sauvages* ([1841] 1982 : 290).

C'est vers 1840 que Chateaubriand résume ainsi la perception qu'il s'est formée dès la fin du XVIII[e] siècle – et toute l'Europe avec lui – du destin « culturel » de l'Amérique (comme il dirait aujourd'hui, avec son sens aigu du réemploi des nouveautés dans la langue). En effet, quand il entreprend son voyage au départ de Saint-Malo le 7 ou le 8 avril 1791, il quitte un pays qui vient tout juste de se transformer officiellement en nation, après les convul-

sions que l'on sait (et d'autres restaient à venir). Sieyès vient à peine d'inventer l'appellation d'« assemblée nationale » pour désigner cette chose étrange qui se substitue aux États généraux pour représenter le peuple dans son ensemble. La France ne voulait plus être, comme l'avait dit Mirabeau, un « agrégat inconstitué de peuples désunis ». Quand le même Chateaubriand entre dans la rade de Baltimore trois mois plus tard, le 10 juillet, il aborde un continent peuplé au contraire de nations diverses qui connaissent des formes extrêmement différentes d'organisation étatique enchevêtrées, certaines élémentaires, d'autres plus développées :

> *Quand on parcourut l'intérieur de l'Amérique septentrionale, on trouva dans l'état de nature, parmi les diverses nations sauvages, les différentes formes de gouvernement connues des peuples civilisés. L'Iroquois appartenait à une race qui semblait destinée à conquérir les races indiennes, si des étrangers n'étaient venus épuiser ses veines et arrêter son génie* ([1841] 1982 : 296)[1].

Ce sens du mot nation subsistera jusqu'à nos jours dans des appellations comme celle de « premières nations ». Mais ce terme est désormais réservé à ce seul cas, ce qui est assez indicatif d'un rapport très particulier du Canada à son histoire. En revanche, tous les autres usages, ceux qui ne se réfèrent pas aux autochtones, prennent le terme dans son sens romantique, c'est-à-dire « moderne[2] ».

1. Les États-Unis ne sont encore alors, en un sens, qu'une nation parmi d'autres, mais avec un bel avenir devant elle, comme le soulignera Tocqueville dans *De la démocratie en Amérique*, publié en trois volumes de 1836 à 1839.

2. Voici deux définitions du terme de « nation », l'une qui précède la Révolution, l'autre qui date de la deuxième moitié du XIX[e] siècle. L'*Encyclopédie* de Diderot et d'Alembert le définit ainsi : « Mot collectif dont on fait usage pour exprimer une quantité considérable de peuple, qui habite une certaine étendue de pays, renfermé dans de certaines limites, et qui obéit au même gouvernement. » Le *Littré* donnera de son côté la définition suivante : « 1- Réunion d'hommes habitant un même territoire, soumis ou non à un même gouvernement, ayant depuis longtemps des intérêts assez communs pour qu'on les regarde comme appartenant à la même race. 2- Tous ceux d'une même nation qui vivent en pays étranger. » Dans le sens étymologique, nation marque un rapport commun de naissance, d'origine, et peuple un rapport de nombre, de nombre et d'ensemble. De là résulte que l'usage considère surtout nation comme représentant le corps des habitants d'un même pays et

À ces premières nations les Français, les Anglais, les Espagnols n'ont fait que venir superposer leurs propres réseaux encore mouvants, au statut encore flou, avec des résultats parfois étranges, comme celui que note Chateaubriand en tentant de pénétrer au Canada :

> *Les sauvages du saut de Niagara dans la dépendance des Anglais étaient chargés de la police de la frontière de ce côté. Cette bizarre gendarmerie, armée d'arcs et de flèches, nous empêcha de passer. Je fus obligé d'envoyer le Hollandais au fort Niagara chercher un permis afin d'entrer sur les terres de la dominion britannique* ([1841] 1982 : 303).

Il ajoute avec une mélancolie sans excès : « Cela me serrait un peu le cœur, car il me souvenait que la France avait jadis commandé dans le haut comme dans le Bas-Canada. »

Avec ce débarquement d'un seul homme, le romantisme venait de mettre le pied en Amérique, et l'Amérique venait d'entrer en littérature. Mais avant tout, c'était là le commencement d'un débat de toute la culture européenne avec l'Autre, où rien n'était encore joué : il faudra attendre le développement des entreprises coloniales de la seconde moitié du siècle pour comprendre où tout cela devait mener.

L'Europe nouvelle est alors en formation sous l'impulsion des aspirations romantiques, car le jugement de Chateaubriand cité précédemment est bien plus qu'un diagnostic ponctuel porté après coup. C'est un raccourci puissant qui symbolise en une phrase toute la conscience qu'a eue l'Europe de vivre une révolution culturelle irréversible qui la distinguait sans recours et dont l'idée nationale était à la fois le moteur et le but. L'Amérique est bien un autre monde, mais c'est parce que l'Europe est elle-même devenue autre que ce qu'elle était jusque-là. À cela s'ajoute la conscience aussi de ce qui définit cette révolution. S'il y a du nouveau en Europe, c'est parce qu'elle est ancienne, et d'une double ancienneté : celle qui la lie à l'Antiquité dont elle refuse désormais le modèle (ce que l'Amérique ne peut faire), et celle qui la rattache au Moyen Âge qu'elle redécouvre au même moment (et que l'Amérique n'a bien sûr jamais connue). À ce propos, M^me^ de Staël

---

peuple comme représentant le même corps dans ses rapports politiques. Mais l'usage confond souvent les deux mots.

([1813]1968 : 211) avait dit très tôt : « Le nom de *romantique* a été introduit nouvellement en Allemagne pour désigner la poésie dont les chants des troubadours ont été l'origine, celle qui est née de la chevalerie et du christianisme. » La conscience européenne de ce qui rend cette littérature unique et inexportable est inséparable du territoire où ce passé est inscrit sous de multiples formes : des villes, des châteaux, des églises – évidemment absents du Nouveau Monde. Pensons – ce ne sont que deux exemples parmi quantité d'autres – aux ruines fantastiques que dessinera Victor Hugo dans ses encres ou encore à la place de la cathédrale de Strasbourg dans l'imaginaire germanique après Goethe.

C'est cela même qui fait de l'Europe un monde de cultures à la fois solidaires, mais différentes, condamnées à l'hybridation pour affirmer leur différence (ce qu'elles n'accepteront qu'à regret), car le rapport de chacune à son passé propre la montre liée inextricablement aux autres et leur désigne ainsi leur passé commun. Comme le pose très bien Sismondi en 1813 dans une formule qui souligne un formidable renversement de perspective, mais que les idéologues des littératures nationales n'accepteront qu'avec une difficulté croissante, au fur et à mesure qu'elles se détacheront du paradigme classique de l'imitation : « Nous devons ranger les nations, non point d'après l'antiquité de leurs premiers essais, mais d'après l'influence que la culture des unes a exercée sur la culture des autres » (Sismondi, 1813 : 14).

* * *

L'aspiration typiquement romantique à totaliser l'homme nouveau en faisant de cette culture une pensée-monde s'exprime avec une force particulière chez Hegel :

> *Comme le but essentiel de la représentation est de manifester l'intériorité subjective concentrée en elle-même, peu importent les objets déterminés du monde physique et du monde moral où celle-ci se développe... Dans les représentations de l'art romantique, tout a une place. Toutes les sphères, toutes les manifestations de la vie, ce qu'il y a de plus grand et de plus petit, de plus élevé et de plus bas, le moral et l'immoral y figurent également* ([1820] 1969 : 197).

Mais ce bel élan du premier romantisme vers l'unité spirituelle, appuyé sur l'idéalisme allemand et son ontologie de la totalité comme sur son aspiration encyclopédique, rencontre presque aussitôt ses limites intrinsèques – en vérité une antinomie sans solution. Aussi universaliste que se veuille chaque poète ou chaque philosophe romantique, rien ne peut venir en effet fonder de manière ferme quelque chose comme une culture romantique « en soi » et qui saurait se rendre indépendante des nations qui contribuent à l'élaborer. Comment cette culture pourrait-elle en effet ne pas demeurer liée à une « identité » – un sol, un passé, une langue, tous nécessairement différents ?

Dès le départ, des différences incontournables distinguent donc très clairement les divers romantismes nationaux. À tel point qu'on a pu douter que les Français, par exemple, soient capables d'un « vrai » romantisme – car seuls les Allemands parviendraient à en réaliser l'idée dans toute sa plénitude (le langage de la philosophie idéaliste allemande s'offre ici spontanément pour dire cet aspect des choses, puisqu'il est le langage du romantisme accompli dans la pensée). Plus simplement, M^me^ de Staël le formulait ainsi :

> *La nation française, la plus cultivée des nations latines, penche vers la poésie classique imitée des Grecs et des Romains. La nation anglaise, la plus illustre des nations germaniques, aime la poésie romantique et chevaleresque, et se glorifie des chefs-d'œuvre qu'elle possède en ce genre* ([1813] 1968 : 211).

Ce qui était vrai vers 1810 le sera toujours un peu vers 1830, malgré les efforts incontestables des écrivains français pour se donner une littérature affranchie de ses traditions classiques et le « drame romantique », par exemple, demeurera une tentative sans postérité.

Revenons-en à la littérature. Dès ses débuts, la révolution culturelle qu'est le romantisme s'est donc trouvée partagée entre ses deux penchants inconciliables et simultanés : le cosmopolitisme (ce qu'on appelle de plus en plus fréquemment au Québec l'« ailleurisme », pour le condamner), qui prend d'abord la forme abstraite et idéale de l'universalisme d'un côté et, de l'autre, le

culte et la culture de l'identité – c'est-à-dire aussi, très vite, entre la xénophilie et la xénophobie[3].

C'est Benjamin Constant qui discerne ces deux tendances de la façon la plus aiguë dans un des tout premiers essais qui paraissent sur la culture nouvelle, *Quelques réflexions sur la tragédie de Wallstein et sur le théâtre allemand,* en 1809. L'universalisme est encore chez lui rousseauiste, un peu panthéiste, et c'est sur un ton proche de celui de la *Profession de foi du vicaire savoyard* qu'il défend par exemple le goût de l'astrologie dans le caractère du Wallstein historique comme dans celui du personnage de Schiller :

> *La nature n'a point fait de l'homme un être isolé, destiné seulement à cultiver la terre et à la peupler* [...] *Une grande correspondance existe entre tous les êtres moraux et physiques* [...] *Tout l'univers s'adresse à l'homme dans un langage ineffable qui se fait entendre dans l'intérieur de son âme, dans une partie de son être, inconnue à lui-même, et qui tient à la fois des sens et de la pensée* (Constant [1809] 1957 : 894ss).

Voilà qui fonde aussi bien la littérature romantique que la politique des nouveaux états : les guerres de l'Empire pour « apporter la liberté aux peuples dominés par le despotisme » ont bien quelque chose de métaphysique et Hegel peut encore croire sincèrement qu'il entend dans le bruit des canons de Napoléon passant à Iéna un écho de « l'âme du monde ».

Mais il existe à côté de ce premier article de foi un autre impératif qui semble le contredire : celui de l'« individualité », qu'on parle d'une nation, qu'on parle de l'individu au sens premier ou qu'on parle d'un personnage littéraire.

Constant lie les trois domaines sans aucune ambiguïté :

> *L'originalité,* écrit-il, *est toujours le résultat de l'indépendance. À mesure que l'autorité se concentre, les*

3. L'essai de Noël Audet, *Écrire de la fiction au Québec,* Québec/Amérique, 1990, illustre parfaitement la pérennité des paramètres romantiques dans l'approche du dilemme que constitue le projet d'une littérature américaine, même si viennent s'y ajouter des préoccupations économistes modernes. Un exemple : « Écrire pour son peuple, oui, dans un premier réflexe, afin de cibler son produit et de ne pas parler dans le vide » (p. 181).

> *individus s'effacent* [...] *L'individualité disparaît dans l'homme, en raison de ce qu'il cesse d'être un but, et de ce qu'il devient un moyen : cependant* [il parle maintenant du théâtre] *l'individualité peut seule inspirer de l'intérêt, surtout aux nations étrangères* ([1809] 1957 : 894ss).

Ici à nouveau, cependant, seuls les Allemands paraissent capables d'aller jusqu'au bout de ce nouvel impératif :

> *Les Français* [...] *s'en passent beaucoup plus facilement que les Allemands et les Anglais* [...] *; même dans celles de leurs tragédies qui sont fondées sur la tradition et sur l'histoire,* [ils] *ne peignent qu'un fait ou une passion ; les Allemands, dans les leurs, peignent une vie entière et un caractère entier* [...] *Il en est de même du caractère. Les Allemands n'écartent de celui de leurs personnages rien de ce qui constituait leur individualité ; ils nous les présentent avec leurs faiblesses, leurs inconséquences, et cette mobilité ondoyante qui appartient à la nature humaine et qui forme les êtres réels* ([1809] 1957 : 894ss).

C'est ce sens même de l'individualité qui distingue les Allemands, tout comme son refus individualise les Français. En réfléchissant à partir de là sur ce qui peut expliquer l'échec de sa propre tentative d'adaptation de Schiller au moment où l'Empire écrasait tout sous un nouveau classicisme (« tous les écrivains de l'empire étaient classiques »), Constant expose clairement les données d'une situation qui ne lui laissait aucune chance, car si le romantisme s'était déjà imposé partout en Allemagne, il tardait à gagner du terrain en France. Il y a partout de la « nation » et du « national », mais ils n'ont pas partout la même densité ni la même évidente nécessité pour ceux qui s'en réclament.

Constant avait bien lui-même essayé de préserver l'inadaptable – l'individualité concrète du personnage de Wallstein ou de celui de Thécla –, mais sans respecter assez les normes purement françaises qui n'acceptent l'altérité qu'à condition qu'elle ne contredise pas l'idée qu'elles s'en sont formée au préalable :

> *sans ôter à Thécla la teinte étrangère, trop vague et trop rêveuse pour plaire à nos classiques français, je ne lui avais pas donné la couleur régulière requise par nos héroïnes turques, grecques ou romaines, mais toujours convenablement nationalisées* ([1809] 1957 : 894ss).

Bien sûr, au moment où Constant revoit son essai, l'Empire n'existe plus et la liberté est revenue : « Ces barrières sont renversées maintenant. La poésie a conquis sa liberté. Les dimensions de notre théâtre se sont agrandies, et les règles qui étaient autrefois des lois rigoureuses, d'après lesquelles la critique jugeait les auteurs, ne sont plus que des traditions dont les auteurs sont juges » ([1809] 1957 : 894ss).

Mais là encore, malgré ces progrès que Constant approuve, lui qui a combattu Napoléon, son « ailleurisme » demeure : les Français ne savent pas encore faire bon usage de ces nouvelles libertés, au contraire des Allemands, dont il faudrait cette fois encore s'inspirer, sous peine d'accentuer un décalage qui fait de l'aspiration universaliste une ambition privée de sens, car ces derniers

> *ont dans le cœur une sensibilité naturelle et profonde qui se plaît à la peinture des sentiments vrais ; ils y trouvent une telle jouissance, qu'ils s'occupent beaucoup plus de ce qu'ils éprouvent que de l'effet qu'ils produisent.*
> *En conséquence, tous leurs moyens extérieurs, quelque multipliés qu'ils paraissent, ne sont que des accessoires. Mais en France, où l'on ne perd jamais de vue le public, où l'on ne parle, n'écrit et n'agit que pour les autres, les accessoires pourraient bien devenir le principal* (1809] 1957 : 894ss).

Pensait-il à Victor Hugo, à Prosper Mérimée, aux romantiques français en général qui allaient bientôt transformer la xénophilie et le cosmopolitisme en exotisme et contribuer à sa dégradation en pure rhétorique de la couleur locale ?

* * *

Ces choix de culture vis-à-vis de l'individualité, en particulier sous la forme de l'étrange et de l'étranger, ne sont pas sans conséquences, et pas seulement en France, malgré ce que semble en dire Constant : un peu partout dans cette Europe romantique on n'aimera l'étranger qu'à condition qu'il se conforme à l'image qu'on a de lui. Différence, mais sans excès parce que nous l'avons nous-mêmes produite. Trop différent, l'étranger devient une menace ou une caricature. Tout cela s'esquissait déjà chez Chateaubriand, comme en témoigne la figure paradoxale que

prend chez lui l'Indien : tantôt d'une sauvagerie redoutable (il est capable de cannibalisme), tantôt dégénéré et donc méprisable, (mais est-ce bien différent aujourd'hui ?) :

> *la civilisation entrant par le commerce chez les tribus américaines, au lieu de développer leur intelligence, les a abruties. L'Indien est devenu perfide, intéressé, menteur, dissolu : sa cabane est un réceptable d'immondices* [...] *C'est un mendiant à la porte d'un comptoir, ce n'est plus un sauvage dans sa forêt. En résumé, les plus fières nations de l'Amérique septentrionale n'ont conservé de leur race que le nom : elles ont un peu appris la culture de la terre et l'éducation des troupeaux. Du guerrier fameux qu'il était, l'Indien du Canada est devenu berger obscur ; espèce de pâtre extraordinaire conduisant ses cavales avec un casse-tête et ses moutons avec des flèches* (Chateaubriand, [1841] 1982 : 313 et 315).

On dira bien sûr peu après la même chose de l'oriental – tantôt fier et farouche et donc admirable, tantôt abruti par le haschich et les plaisirs et par conséquent ignoble – sauf, un peu plus tard, aux yeux d'un dégénéré comme Charles Baudelaire, d'un fou comme Gérard de Nerval ou d'un pervers comme Gustave Flaubert – et cela aussi fera partie du paysage idéologique du romantisme.

La question de la langue, qu'il faudrait développer à part tant est grande son importance, joue bien sûr un rôle majeur dans la définition d'une identité nationale. C'est encore le romantisme qui pose cela pour la première fois de manière radicale, et c'est cela qui explique la place des remarques linguistiques chez Chateaubriand quand il veut caractériser le degré d'acculturation – ou de dégradation – des nations indiennes. Deux exemples, tirés encore des *Mémoires d'outre-tombe*, où des Indiens déjà bilingues, voire trilingues, permettent de mesurer l'évolution d'un processus qui ne pouvait que s'approfondir.

Chateaubriand rencontre ainsi une Indienne qui paraît très attachée à son unique vache :

> *je dis en anglais, car j'avais épuisé mon indien : « Elle est bien maigre ! » L'Indienne repartit en mauvais anglais : « Elle mange fort peu,* she eats very little. *» – « On l'a chassée rudement », repris-je. Et la femme répondit : « Nous*

> *sommes accoutumés à cela toutes deux* (Chateaubriand [1841] 1982 : 295).

Même scène un peu plus loin :

> *Le lendemain, j'allai rendre visite au sachem des Onondagas, j'arrivai à son village à dix heures du matin. Aussitôt je fus environné de jeunes sauvages qui me parlaient dans leur langue, mêlée de phrases anglaises et de quelques mots français* [... Il] *me reçut bien et me fit asseoir sur une natte. Il parlait anglais et entendait le français ; mon guide savait l'iroquois : la conversation fut facile* ([1841] 1982 : 298).

Revenons en Amérique pour mieux comprendre le sens et la portée du jugement initial de Chateaubriand par lequel il déniait tout avenir à une littérature américaine. Les romantiques européens ne peuvent que refuser l'idée que puissent apparaître des littérateurs sur le nouveau continent, c'est-à-dire (pour eux) nulle part. Les Néo-Américains venus d'Europe ne sont guère, à leurs yeux, dans une situation très différente à l'égard de l'Europe de celle des nations indiennes installées là depuis quelques milliers d'années, telles que les voit Chateaubriand :

> *Les nations civilisées ont, pour conserver les souvenirs de leur patrie, les mnémoniques des lettres et des arts ; elles ont des cités, des palais, des tours, des colonnes, des obélisques ; elles ont la trace de la charrue dans les champs jadis cultivés ; les noms sont entaillés dans l'airain et le marbre, les actions consignées dans les chroniques. Rien de tout cela aux peuples de la solitude : leur nom n'est point écrit sur les arbres ; leur hutte, bâtie en quelques heures, disparaît en quelques instants* [...]. *Les tribus du Nouveau-Monde n'ont donc qu'un seul monument : la tombe. Enlevez à des sauvages les os de leurs pères, vous leur enlevez leur histoire, leurs lois, et jusqu'à leurs dieux ; vous ravissez à ces hommes, parmi les générations futures, la preuve de leur existence comme celle de leur néant* ([1841] 1982).

Du même coup, les paramètres du *double bind* où se débattent au XIX^e^ siècle les littératures américaines, celles que tentent malgré tout et tant bien que mal de se donner les « peuples de la solitude », se trouvent mis en évidence avec force. Ceux qui prétendraient y devenir des auteurs ignorent évidemment Aristote et

Corneille – ce dont on ne saurait les blâmer. Ils ne peuvent se promener dans les ruines de cathédrales gothiques ou de forteresses féodales qui n'ont jamais existé – bien qu'ils n'hésitent pas à en parsemer généreusement leurs récits dans les années 1820-1830, comme tout le monde. Ne veulent-ils pas enfin nier la réalité qui les entoure – ou du moins nier que ce soit aussi « leur » réalité – même et surtout quand ils l'idéalisent à travers Chateaubriand ou Byron ?

Si Chateaubriand, M^me^ de Staël, Sismondi et bien d'autres ont raison, puisque les Américains n'ont ni passé ni présent, s'il doit y avoir malgré tout des littératures en Amérique, nous en déduirons que ce ne peut être qu'en refusant la logique romantique de l'identification à la mémoire ou au milieu, dont ils héritent malgré eux de leurs lectures enthousiastes. Ce coup de force n'a peut-être pas encore eu lieu, ou du moins pas partout. Je ne suis pas sûr que « notre » Amérique soit encore sortie de cette aporie, 150 ans plus tard. Voilà pourquoi la question du Romantisme comme idéologie et comme réalité demeure d'une actualité fondamentale, non seulement en Europe, mais ici, puisque la grande invention de la fin du XVIII^e^ siècle et du début du XIX^e^ est là tout entière : dans le lien qu'elle établit entre histoire et devenir, individualité et collectivité, identité et nation, nationalisme et cosmopolitisme – le signe de la réussite d'une nation se résumant entièrement à sa capacité de produire dans ce champ une littérature qui soit clairement sienne.

* * *

Le romantisme prétend donc qu'il n'y a pas de littérature moderne là où il n'y a pas de nation. Cela peut mener loin, puisque les années 1860 voient apparaître des difficultés qui ne sont plus seulement théoriques et littéraires. La réussite d'une nation peut avoir un coût que toutes les autres risquent d'avoir à payer. Le XIX^e^ siècle en Europe, marqué par les guerres et les révolutions, a développé jusqu'au bout, jusqu'au suicide collectif de toute une culture, les conséquences de l'invention du nationalisme, certes libérateur des peuples, mais également habité de contradictions et chargé de dangers.

Contradictions d'abord, issues directement des antinomies soulignées plus haut, car ce sont les mêmes qui affirment l'universalité de l'esprit et du cœur humain et qui distinguent en Europe, par exemple, tout ce qui sépare (ce n'est qu'un trait parmi

d'autres) les nations du Nord et celles du Midi, ne serait-ce que parce qu'elles vivent sous des climats différents, comme l'avait découvert M^me^ de Staël. Même Sismondi (1813) se trouve pris à ce piège, lui qui voulait « écrire l'histoire de l'esprit humain dans plusieurs peuples indépendants, et le montrer partout soumis à des phases régulières et correspondantes », mais qui avoue : « Je n'ai pu cependant exécuter qu'une partie du plan que je m'étais d'abord proposé. Il s'étendait à toute l'Europe, et je n'ai parlé que des peuples du Midi de cette contrée. Mais ces derniers forment un ensemble que j'ai cru pouvoir détacher des peuples du Nord. » Ce qui n'est chez lui qu'une sorte d'artefact méthodologique ne tardera pas à perdre son statut d'abstraction pour en venir à justifier que les héritiers des Germains – virils et conquérants – partent au combat pour soumettre des peuples latins efféminés et décadents[4].

Quant aux dangers, on ne peut faire que le mot même de « nationalisme », entendu dans le contexte de l'histoire européenne, ne soit pour toujours chargé de résonances inquiétantes, depuis que l'on sait que les idéologues nazis sont aussi les héritiers des philosophes, des philologues et des poètes des années 1800. L'« affaire » Heidegger l'a rappelé encore récemment. Dès cette époque, le danger était perceptible, du moins pour un observateur aussi lucide en tout que l'était par exemple Benjamin Constant, qui a cherché très tôt à penser les nouvelles relations politiques et militaires en train de s'établir entre les nouvelles nations :

> *De nos jours, la guerre ne procurant aux peuples aucun avantage, et n'étant pour eux qu'une source de privations et de souffrances, l'apologie du système des conquêtes ne pourrait reposer que sur le sophisme et l'imposture.*
>
> *Tout en s'abandonnant à ses projets gigantesques, le gouvernement n'oserait dire à sa nation : Marchons à la conquête du Monde. Elle lui répondrait d'une voix unanime : Nous ne voulons pas la conquête du Monde.*

4. L'ambition de Sismondi préservait pourtant encore quelque chose du cosmopolitisme des lumières puisqu'il proclame : « je m'efforcerai de faire sentir ce que l'une des deux grandes races d'hommes, qui se partagent l'Europe civilisée, a appris de l'autre, et j'aurai ébauché l'histoire des plus brillantes facultés de l'esprit humain, depuis la renaissance des lettres » (Sismondi, 1813 : « Avertissement »).

Mais il parlerait de l'indépendance nationale, de l'honneur national, de l'arrondissement des frontières, des intérêts commerciaux, des précautions dictées par la prévoyance ; que sais-je encore ? car il est inépuisable le vocabulaire de l'hypocrisie et de l'injustice.

Il parlerait de l'indépendance nationale, comme si l'indépendance d'une nation était compromise, parce que d'autres nations sont indépendantes.

Il parlerait de l'honneur national, comme si l'honneur national était blessé, parce que d'autres nations conservent leur honneur (Constant [1809] 1957 : 1004).

Toute la question des conséquences politiques du romantisme dans les relations internationales au XIX^e^ siècle se résume donc en ces termes : peut-il y avoir un nationalisme sans pluralité de nations ? Un nationalisme sans nation en armes ? Un nationalisme sans violence, ouverte ou secrète ? La réponse apportée par l'histoire à ces questions est, hélas ! trop évidemment négative[5].

* * *

Les certitudes généreuses des débuts du siècle laissent donc vers la fin du siècle la place à des convictions qui le sont moins. Ainsi s'explique l'inquiétude qui saisit un Ernest Renan – lui l'héritier modèle des savoirs romantiques – quand il voit la belle idée d'identité nationale dégénérer en mécanisme d'exclusion. Aussi, plutôt que de définir cette identité par des traits positifs, Renan choisit-il désormais de dire « ce qu'elle n'est pas ». Il s'en explique en 1882 dans une conférence demeurée célèbre, au moment même où les conséquences du succès de l'idée de nation commençaient à se déployer dans toute leur menaçante ampleur – au moment aussi où les dernières traces du romantisme littéraire s'effaçaient enfin.

Là où le romantisme du début du siècle fondait l'identité nationale sur une sorte de « je me souviens » radical, Renan affirme désormais :

L'oubli, et je dirai même l'erreur historique, sont un facteur essentiel de la création d'une nation, et c'est ainsi que le progrès des études historiques est souvent pour la nationa-

5. Sur cette question essentielle, dans laquelle je ne m'engagerai pas, voir Sorel ([1908] 1990) et Benjamin (1971).

> *lité un danger. L'investigation historique, en effet, remet en lumière les faits de violence qui se sont passés à l'origine de toutes les formations politiques, même de celles dont les conséquences ont été les plus bienfaisantes* (1947-1961).

De même, là où le romantisme tentait de mettre en lumière le fait que l'identité nationale s'enracinait dans une culture enfouie que pouvait ressusciter un travail d'abord ethnographique dont les frères Grimm donnèrent le modèle en Allemagne, Renan nous dit :

> *La considération ethnographique n'a donc été pour rien dans la constitution des nations modernes. La France est celtique, ibérique, germanique. L'Allemagne est germanique, celtique et slave* [...] *La vérité est qu'il n'y a pas de race pure et que faire reposer la politique sur l'analyse ethnographique est une chimère* (1947-1961).

Là où le romantisme pousse à l'extrême l'identification d'un peuple et de sa langue, Renan sert une mise en garde :

> *Ce que nous venons de dire de la race, il faut le dire de la langue. La langue invite à se réunir ; elle n'y force pas. Les États-Unis et l'Angleterre, l'Amérique espagnole et l'Espagne parlent la même langue et ne forment pas une seule nation. Au contraire la Suisse, si bien faite, puisqu'elle a été faite par l'assentiment de ses différentes parties, compte trois ou quatre langues. Il y a dans l'homme quelque chose de supérieur à la langue : c'est la volonté. La volonté de la Suisse d'être unie, malgré la variété de ces idiomes, est un fait bien plus important qu'une similitude de langage souvent obtenue par des vexations.*
>
> *Cette considération exclusive de la langue a, comme l'attention trop forte donnée à la race, ses dangers, ses inconvénients. Quand on y met de l'exagération, on se renferme dans une culture déterminée, tenue pour nationale ; on se limite, on se claquemure. On quitte le grand air qu'on respire dans le vaste champ de l'humanité pour s'enfermer dans des conventicules de compatriotes* (1947-1961).

Les certitudes mentionnées au début de ce texte – sur l'identité, le passé, le propre et la propriété de la nation –, voilà qu'elles rencontrent leurs limites historiques sous la forme d'une production d'identités imaginaires nécessairement destinées à

entrer en conflit : la nation des autres devient un adversaire, ou un ennemi intérieur quand elle n'a pas eu la chance de se découvrir un territoire. Ce sera par excellence le cas du peuple juif, peuple sans terre jusqu'à ce que Theodor Herzl ne tire à son tour les conséquences du nationalisme romantique en inventant le sionisme, contre la tradition juive européenne héritière des lumières. On aura dès lors oublié la foi initiale dans l'universalité humaine exaltée par le romantisme, puis bientôt érigé en raison d'État l'exigence de singularité. La générosité romantique s'inverse en pratique systématique de l'exclusion, en volonté d'expulser tout ce qui refusera de se conformer.

Nous voyons s'opérer aujourd'hui un peu partout en Europe une explosion nationaliste portée par un inquiétant retour à des idées qui ont d'abord exalté les impulsions les plus élevées des civilisations de l'Europe, pour mieux les faire servir ensuite à des fins destructrices. En étudiant le destin de ces idées, en tentant de repenser aujourd'hui le romantisme, il convient de ne pas méconnaître leur portée historique et leurs conséquences – tout ce dont nous portons encore la marque.

Bibliographie

BENJAMIN, Walter (1971), « Pour une critique de la violence », *Mythe et violence,* t. I, Paris, Denoël, p. 121-150.

CHATEAUBRIAND, François-René DE ([1841] 1982), *Mémoires d'outre-tombe*. 2 vol., Paris, Garnier-Flammarion.

CONSTANT, Benjamin ([1809] 1957), *Quelques réflexions sur la tragédie de Wallstein et sur le théâtre allemand,* Paris, Gallimard. (Bibliothèque de La Pléiade.) [Sous le titre de 1829 : *De la guerre de trente ans, de la tragédie de Wallstein,* par Schiller et du théâtre allemand.]

HEGEL, Friedrich ([1820] 1969), « La fin de l'art romantique », *Esthétique*, Paris, Presses universitaires de France, p. 197-199. (Coll. « Sup. ».)

RENAN, Ernest (1947-1961), *Œuvres complètes.* 10 vol., édition définitive établie par Henriette Psichari, Paris, Calmann-Lévy.

SISMONDI, Jean Charles Léonard Sismonde de (1813), *De la littérature du midi de l'Europe*, Paris, Treutel et Wurtz.

SOREL, Georges ([1908] 1990), *Réflexions sur la violence,* Paris, Seuil.

STAËL, M^me^ de ([1813] 1968), « De la poésie classique et de la poésie romantique », *De l'Allemagne*, t. I, Paris, Garnier-Flammarion, p. 211-214.

LOUIS VEUILLOT ET SA CONCEPTION DU ROMANTISME

Claude FOUCART
Université de Lyon III

Louis Veuillot a commencé sa carrière à l'époque où le romantisme livrait ses grandes batailles. Il entra au service de Fortuné Delavigne au printemps de 1827. Avant cette date, il n'avait guère une idée bien précise de la littérature à la mode. Jusqu'à 18 ans, c'est-à-dire jusqu'en septembre 1831, il n'a lu que Paul de Kock[1], ce qui démontre que son rêve de devenir journaliste n'est pas fondé sur une vaste connaissance des problèmes qui se posent à cette date aux hommes de lettres européens. De 18 à 20, il lira en plus Victor Hugo, George Sand et Alfred de Musset, mais cette liste n'est pas complète. En effet, dans *Rome et Lorette* (III, 9), il ajoute les noms de Lamothe-Langon et, dit-il, de « tous les auteurs [...] qui pouvaient plaire à des conseillers municipaux de la banlieue, en 1824 ». Un dilettante est à l'œuvre ! Les déclarations de Veuillot ne concordent pas toujours car, dans la *Confession* de *Çà et là,* les indications précédentes sont complétées. Jusqu'à 25 ans, il aurait lu aussi Alphonse de Lamartine et Jules Michelet. Il ajoute même quelque chose qui va surprendre les lecteurs de Louis Veuillot au XX^e^ siècle :

> *je savais par cœur ceux* [les poèmes] *de M. Hugo. Quant à Béranger, il ne m'a jamais plu d'aucune manière ni par*

1. Louis VEUILLOT, *Œuvres complètes,* t. XXIII, Paris, Lethielleux, 1932, p. 146 (Lettre du 28 juillet 1853).
Dorénavant, les références aux œuvres complètes de Veuillot seront écrites dans le texte, entre parenthèses, à la suite des citations. Il sera d'abord fait mention du tome, puis de la pagination.

aucun côté, et je le tenais pour un jumeau de M. Scribe (VIII, 517)[2].

Et, dans le poème intitulé « Confession » qui fait partie des *Satires,* il précise sa pensée :

J'aurais à Lélia parlé de mariage,
Michelet me semblait profond, Dumas joli,
Et je trouvais Delorme on ne peut plus poli.
Bref, je fus romantique ! (IV, 170)[3].

Cet aveu, fait sur le ton de l'ironie, ne doit pas induire le lecteur en erreur. En travaillant pour Fortuné Delavigne, Veuillot se trouve en contact avec de nombreuses personnalités du monde littéraire et il n'y a rien d'étonnant à découvrir qu'il fut présent à la fameuse bataille d'*Hernani,* le 25 février 1830. Hugo lui avait envoyé un billet pour cette représentation de sa pièce (Fernessole, 1922 : 16-17) : « J'escortai Hernani, le poing haut, l'œil sauvage » (XIV, 170).

Veuillot reviendra plus tard sur cet épisode. Dans un article publié par *La Revue littéraire,* supplément mensuel à *L'Univers,* le 25 octobre 1876, il s'explique sur son engouement passager pour le poète : « Comme tous les jeunes gens d'alors [...], je fus séduit par le programme de liberté » (Fernessole, 1922 : 17).

Ce dernier terme a son importance. Certes, il paraît bien que Veuillot a tout simplement cédé au goût du temps. Mais, en 1876, il fournit une tout autre explication de cette courte entente avec l'auteur d'*Hernani*. En 1830, Victor Hugo incarnait encore pour lui un certain idéal de liberté, une certaine volonté de rompre avec la littérature du siècle précédent. Considérant les faits avec distance, Veuillot essaie d'accréditer une thèse qui se retrouvera dans toute sa réflexion sur la littérature française et sur le romantisme après sa conversion, thèse selon laquelle les écrivains romantiques ont trahi leur vocation de sauvegarder une liberté de pensée retrouvée après les errements de la Révolution. Les romantiques deviendront les traîtres qui auront renoncé à la défense des idéaux que Veuillot leur attribue en 1830. En bon polémiste, le journa-

2. Eugène Veuillot précise que son frère avait étudié les travaux du critique La Harpe avec son ami Gustave Olivier (I, 27).

3. *Les poésies de Joseph Delorme* de Sainte-Beuve paraissent en 1828.

liste apporte une pierre supplémentaire à sa conception du mercantilisme propre au XIX[e] siècle.

La fréquentation des amis de Fortuné Delavigne amène Veuillot à poursuivre, dit-il, « en pleine liberté, ses études ». Grâce à son ami Jules de Wailly, il lit Schiller (XXVI, 228)[4]. Henri de Latouche le conseille dans ses lectures (Fernessole, 1922 : 17). À partir du moment où il s'occupe de « La revue littéraire du mois » dans *L'Écho de la Seine-Inférieure,* il s'attache essentiellement à adopter une attitude susceptible d'être comprise par son public provincial. Dans ses critiques, Veuillot respecte les règles en vogue. En auditeur de certains cours de Victor Cousin (E. Veuillot, 1913, I : 34), il conçoit évidemment que « la grande route du beau » est celle du « vrai » (XXVII, 8) et il se fait le porte-parole du « public de Rouen » en s'attaquant à *Antony,* pièce dans laquelle Alexandre Dumas donne « pour des faits et des vérités » des « créations idéales » (XXVII, 18). Pourtant, il lui arrive de faire les louanges du théâtre romantique si celui-ci ne dérange pas son public. Le *Louis IX* de Casimir Delavigne lui semble respecter les lois du genre : « Naturel, Vérité, Vie » (Fernessole, 1922 : 37). De plus, il connaît le succès : « après cent représentations et plus, ils [les ouvrages de Casimir Delavigne] reçoivent encore des applaudissements : après cela discutez » (XXVII, 35).

Victor Hugo ne connaîtra pas un tel accueil et Veuillot, à propos du *Roi s'amuse,* lui reprochera de n'avoir pas réussi à « peindre un siècle tout entier dans un drame » (XXVII, 35). Mais c'est ici l'homme auquel Veuillot va s'en prendre. Ainsi commence un long et difficile dialogue entre les deux auteurs. Il manque à Hugo, suivant le journaliste, « la légèreté et la répartie [*sic*] », en somme « l'esprit comique » (XXVII, 37). La poésie hugolienne n'échappe pas non plus aux reproches que Veuillot avait adressés à l'homme de théâtre. Certes il considère, en décembre 1831, *Les feuilles d'automne* comme une réussite dans l'art de changer de thèmes (XXVII, 14), de passer d'une poésie pleine de « belles illusions » où règnent le « bruit », la « couleur », « l'éclat », où l'écrivain s'occupe « peu de la pensée, beaucoup de la parole », à une œuvre où « c'est la pensée qui règne », encore que Veuillot en arrive à percevoir dans cette évolution un danger, celui de « consacrer sa voix aux fureurs politiques » et ainsi de céder à une

4. Lettre du 4 novembre 1831 à Jules de Wailly, principal clerc à l'étude de Delavigne et auteur de comédies.

tentation qui fera plus tard l'objet de bien des sarcasmes de la part du critique. Et, en fin de compte, Veuillot reste avant tout attaché aux valeurs esthétiques et morales propres à l'art classique. La littérature romantique sera donc toujours observée avec une certaine méfiance.

Après sa conversion en 1838, le ton change et *Pierre Saintive* laisse pressentir cette évolution : Veuillot s'engage dans une lutte contre tout ce qui peut lui paraître contaminé par l'esprit révolutionnaire. L'influence de Joseph de Maistre n'est évidemment pas absente de ces réflexions (XXVII, 115) et la polémique devient l'arme essentielle du journaliste qui ne s'attaque pas nommément au romantisme, mais, à travers ses représentants, à des tendances intellectuelles qu'il va s'efforcer de ramener petit à petit à quelques idées fondamentales.

Les ennemis du catholicisme sont les premiers à connaître les attaques de Veuillot. George Sand est au centre d'une polémique qui prend de l'ampleur dès 1840. La cause de ces critiques est simple. Pour Veuillot, ce « trop célèbre auteur » s'est donné « le ridicule immense de choisir, depuis un certain temps, pour son principal adversaire [...] la Religion catholique » (XXVII, 186). Il n'en faut pas plus pour que le ton monte, pour que la calomnie remplace l'analyse littéraire. Au printemps de 1840, à l'occasion de la représentation de *Cosima ou la haine dans l'amour* au Théâtre français, Veuillot décide de s'en prendre plus à la personne qu'à l'œuvre. George Sand est ce « qu'on ne peut [...] appeler ni Monsieur, ni Madame » (XXVII, 184). La raison de cette méchanceté est simple : « George Sand s'est enrôlé parmi les ennemis les plus acharnés de la religion catholique » (XXVII, 186).

Il ne s'agit plus d'analyser l'œuvre, mais de prendre à partie une ennemie politique et cela sous une forme qui est celle de la calomnie : « Le sentiment de dégoût qui s'est emparé de quiconque a lu ce livre, doit prouver à l'auteur ou qu'il a calomnié son sexe, ou que son sexe [...] a inspiré un degré de mépris qu'il n'est plus possible de mesurer » (XXVII, 188).

Ce n'est donc plus le romantisme en lui-même que Veuillot attaque, mais bien les personnes dans leur attitude propre vis-à-vis de la religion. Il exerce ainsi une censure morale qui n'a que faire des choix purement littéraires. Les hommes de lettres sont d'autant plus susceptibles d'éveiller sa méfiance qu'il les considère bien souvent comme des gens formant « une caste à part » (XXVII,

236) et même d'être tout simplement soumis au pouvoir. Veuillot soupçonne Honoré de Balzac d'encourager la cour, le roi, à « acheter tout ce qu'il y a de gens de lettres dans Paris » (XXVII, 234). Et lorsque l'écrivain se décide à riposter, la littérature passe définitivement au second plan. Le règlement de compte est la seule chose qui ait encore un sens ! Balzac avait accusé Veuillot d'être « illisible » (XXVII, 238). Veuillot réplique en faisant allusion à une affaire qui n'a plus rien de littéraire. La Chambre ayant refusé 500 000 francs au roi pour le mariage du duc de Nemours, Balzac était intervenu, dans la *Revue Parisienne* du 25 juillet 1840, pour affirmer que cet échec du gouvernement « a fait revenir d'une cruelle erreur », celle de croire que « la Couronne avait l'appui du bourgeois » (Ledré, 1960 : 171-172). De plus, il y comparait les dépenses de la cour pour le duc de Nemours à celles en faveur de la presse (XXVII, 241). Veuillot accuse alors Balzac de vouloir soutirer de l'argent au roi au prix de son silence. C'est sur ce plan de l'attaque personnelle que se place Veuillot. À l'abbé Morisseau, il déclare justement à propos de son article sur Balzac : « Vous l'avez trouvé sans doute assez brutal. Il est bien difficile de se retenir sur de pareils sujets » (XV, 119).

Les œuvres de Balzac comptent peu pour Veuillot. Il feint même de les ignorer. Balzac est tout simplement un « conteur obscène » (XXVII, 240) qui « s'est fait un renom d'impudeur » et qui ne possède qu'une « misérable célébrité » (XXVII, 263). En fait, Veuillot est en train de faire le bilan, de proposer à ses lecteurs une nouvelle vision de la littérature, qui tient compte, avant tout, des réalités politiques que lui imposent ses luttes religieuses. À son ami, Guerrier de Dumast, dans une lettre datée du 10 février 1842, il annonce d'ailleurs ses intentions : « après cela je finirai Victor Hugo et je verrai à lui donner pour pendant Lamartine, puisque ce genre de travail est utile et paraît être assez bien reçu » (XXVII, 240).

Cela ne fait aucun doute. Le journaliste doit tenir compte des goûts de son public et des buts qu'il poursuit. Dans le cas de *L'Univers*, il s'agit de défendre la politique ultramontaine et donc de s'en prendre à tous ceux qui n'adoptent point cette ligne de conduite. D'où cette offensive contre toutes les têtes de file du romantisme. Victor Hugo va connaître les foudres du polémiste et cela à propos du *Rhin* qui est l'occasion d'une remise en cause de tous les jugements portés antérieurement sur Hugo par Veuillot. L'offensive est d'envergure : trois articles paraissent sur ce sujet

dans *L'Univers*, les 2, 3 et 6 février 1842. Dès son premier article Veuillot annonce la couleur : « Faisons d'abord un peu de critique littéraire » (XXVII, 297).

Le premier sujet de méfiance vis-à-vis de l'écrivain romantique est proche de celui que Veuillot avait déjà éprouvé vis-à-vis de Balzac. Ces écrivains sont essentiellement attachés à l'argent, à la vente de leur œuvre. Or il s'agit d'une « mystification colossale ». Victor Hugo procède, de l'avis de Veuillot, avec méthode. Il se sert « de sa renommée pour lever une contribution sur le public[5] » (XXVII, 298). Et ce qu'il offre à son public, ce ne sont que « billevesées » dictées par la « vanité » (XXVII, 298).

Mais la raison profonde de ces attaques est à chercher dans l'attitude religieuse de l'écrivain qui parle en « chrétien persécuté » (XXVII, 305), mais qui adopte une attitude de « bon voltairien ». De plus, derrière la volonté d'apparaître en « découvreur de mondes », il n'y a, dit Veuillot, qu'un « incroyable appareil sybillin avec lequel ces grandes lumières nous sont produites et données » (XXVII, 308). Certes il y a, dans *Le Rhin*, « des reflets éclatants, des échos magnifiques » (XXVII, 322). Cependant, l'essentiel est ailleurs. Victor Hugo transgresse ce qui devient, aux yeux de Veuillot, une des règles fondamentales de l'art, règle qu'il ne découvre justement pas dans le romantisme : « les écrivains qui ont une individualité puissante ne songent pas à écrire des livres intimes, et les écrivains qui écrivent des livres intimes n'ont point d'individualité » (XXVII, 317).

À partir du moment où l'écrivain succombe aux lois de l'argent et renonce à respecter les lois de la religion, il devient « médiocre » (III, 156). Car il injurie « audacieusement » la morale (III, 156), tout comme lord Byron qu'il rapproche de l'assassin Lacenaire, exécuté en 1836, dont il affirme qu'il était « grand byronien » (III, 157-158). Dans les deux cas, nous avons affaire à de « beaux révélateurs [...] qui prennent l'homme dans le doute, qui l'y laissent » alors qu'un « enfant de douze ans saurait parfaitement résoudre de pareils problèmes son catéchisme à la main » (III, 161).

5. Dans une lettre aux Olivier, datée du 29 mars 1843, Sainte-Beuve (1935, V : 86) signale, à propos des *Burgraves*, les mêmes procédés chez le poète et ses amis. Il s'en prend au *Journal des débats* du 28 mars 1843.

Mais la grande erreur du romantisme va bientôt avoir un nom. Ce sera le mercantilisme. Dès février 1842, Veuillot souligne que la pensée française est entrée dans une « époque de mercantilisme » (XXVII, 319). Il fait de cette constatation l'un de ses arguments contre l'œuvre de Victor Hugo. Et, le 4 décembre de la même année, il revient sur cette idée en mettant l'accent sur l'importance des « réclames », de la publicité faite autour de la publication d'une œuvre, des *Burgraves* par exemple !

Il ne s'agit pas seulement d'une constatation pour ainsi dire de la perversion commerciale d'une littérature qui se dit romantique. Veuillot pousse beaucoup plus loin son analyse et s'en prend à tous ceux qui participent à ce mouvement en mettant en cause les principes mêmes de la foi : « Voyez M. de Lamennais, M. de Lamartine, M. Hugo, M. Sainte-Beuve lui-même, où ne sont-ils pas descendus ! [...] comme tout leur manque à la fois, le bon sens, la lumière, le style ! [...] En quelles ténèbres sont-ils perdus[6] ? » (XXVII, 365).

À ses yeux, ils ont rejoint les adeptes du mercantilisme. Sainte-Beuve est justement un modèle de ce genre d'écrivains. Veuillot condamne son aspect « bombyx », « sangsue ». Il le voit même sortir de son « cocon » (XXVII, 361). L'essentiel est que ses *Stances* sont pleines de « religiosité vide et de sensualisme raffiné » (XXVII, 365). Tout cela est la conséquence de « la vanité » et de « l'orgueil de soi ». Une seule exception dans ce tableau d'une décadence de la pensée française : « Alfred de Musset, le seul poète de votre génération qui n'ait point descendu et qui n'ait cessé de monter au contraire[7] » (XXVII, 440).

Lamartine, lui, n'est pas épargné : « L'Évangile n'y est pas » (XXVII, 472). Formule terrible qui résume toutes les critiques que Veuillot peut, en 1843, adresser à l'auteur du discours de Mâcon en faveur de « l'accomplissement régulier et pacifique des destinées de la démocratie » (XXVII, 471) ! Il faudra attendre le 1er janvier 1858 pour que Veuillot précise ses attaques vis-à-vis de celui qui avait eu une action regrettable, aux yeux de Veuillot,

6. Sainte-Beuve s'en prend, en 1839, à ce qu'il appelle la « littérature industrielle » (*Portraits contemporains*, Paris, Lévy, 1869, p. 444-471). Mais il s'y résigne (*op. cit.*, p. 454) ! Sur ce sujet, voir Foucart, 1988 : 108-119.

7. Dans les *Couleuvres* (Paris, Palmé, 1869, p. 120-121), il considère la tristesse du poète comme la marque d'un « fonds sacré ».

dans la révolution de 1848. Pour la critique, Lamartine est bien dans la lignée des maîtres du mercantilisme. Il donne « le détestable exemple de l'amour du bruit pour l'amour de l'argent » (XXXIII, 301). Veuillot s'attache essentiellement à condamner « le désir de beaucoup d'argent » qu'il découvre chez Lamartine, « un mercenaire qui fabrique des livres pour vendre des livres » (XXXIII, 309). Mais à ce premier fléau des lettres françaises s'ajoute ce que Veuillot appelle le trissotinisme :

> *Le trissotinisme est une vieille maladie des Lettres, ou plutôt c'est leur maladie, dont toutes les autres ne sont que des formes et des accidents. Je n'en excepte pas la passion mercantile, qui fait présentement tant de fredaines* (XXXIII, 374).

L'homme de lettres est devenu ambitieux, mais aussi incapable. Le 19 mars 1858, Veuillot précise sa pensée à propos de Lamartine : « Il ne fait plus de la littérature [...], il produit du papier imprimé » (XXXIII, 383). Le Trissotin veut aussi se faire de l'argent de poche !

En publiant *Çà et là* à la fin de l'année 1859, Veuillot entreprend de fournir à ses lecteurs un tableau de la littérature et de la pensée en France depuis le début du siècle ; il est donc amené à tracer une vaste fresque du romantisme tel qu'il l'a vécu à travers ces années difficiles. Dans un premier temps, Veuillot éprouve une certaine gêne à condamner ce passé. À propos de Chateaubriand, il hésite à porter un jugement aussi dur que celui qu'il lança à propos du mercenaire Lamartine : « Tout son cœur et tout son esprit sont dans son encrier avec toutes ses phrases, et il a fait de cet encrier un piédestal où il prend toutes ses poses » (VIII, 60).

Atala est une œuvre « ridicule », *René* est « odieux », le *Génie du christianisme* « manque de foi » et *Les martyrs* forment « un bric-à-brac » (XXXIV, 531). L'essentiel demeure que l'écrivain n'a point apporté à la religion l'appui que Veuillot attendait de lui. S'il admire le style de Chateaubriand, il condamne le peu d'engagement religieux de l'auteur en faveur de la cause que défend le journaliste. À propos de Lamartine, Veuillot fournit des renseignements complémentaires qui permettent de mieux comprendre cette attitude nuancée. L'élégance des vers lamartiniens est « vaine ». Et Veuillot résume son jugement à partir d'un exemple, celui de *Jocelyn* : « *Jocelyn* parut. Je n'avais aucune re-

ligion. Cependant je fus choqué du sujet. Je trouvai que *Jocelyn* était faux en tout » (XXXIV, 531).

En fait le romantisme est avant tout un gaspillage des dons littéraires. Musset et Hugo « étaient nés pour la grande poésie ». Pourtant, de Musset nous n'avons que des « fragments » et d'Hugo, que des « éclairs » (XXXIV, 530). Même si Veuillot a déjà porté sur l'auteur du *Rhin* de fortes critiques, il ne s'en arrête pas là. Parlant des *Misérables,* il ne peut s'empêcher de relancer la polémique : Hugo « n'a point de goût, point de mesure, point d'esprit [et de plus il] prend aisément le grotesque pour le grandiose » (XXXIV, 530). Le portrait de Fantine est une peinture qui est « vraie au fond », mais elle « manque d'art » (XXXIV, 534-535). Car Hugo commet deux fautes que Veuillot ne peut lui pardonner. D'une part, la chute de Fantine est contraire aux principes moraux défendus par le journaliste : « le seul instinct de sa nature délicate » aurait dû faire éviter à Fantine la faute (XXXIV, 535). D'autre part, « l'homme du peuple », tel que Victor Hugo le conçoit, est « méchant et pervers », ce que Veuillot ne peut admettre. Car la femme est, à ses yeux, capable de défendre les principes chrétiens, de même que le peuple est l'incarnation d'une société qui échappe aux dangers révolutionnaires, qui s'appuie sur les principes d'un monde où règne la charité, donc la religion chrétienne. Ce que Victor Hugo met en doute, c'est justement l'ensemble des valeurs pour lesquelles Veuillot se bat depuis sa conversion : « le problème que veut résoudre M. Hugo, ramené aux termes du possible, n'est pas solution, parce que le christianisme est là » (XXXIV, 541).

Et, dans *Les odeurs de Paris* (1866), il résumera sa position en indiquant les trois noms qui, à son avis, « dominent la civilisation contemporaine » : Hugo est « le père », George Sand, « la mère » et Garibaldi, « l'enfant » (XI, 256). Il insiste en déclarant que Victor Hugo est l'un des « puissants ouvriers de la civilisation contemporaine », ce qui n'est pas un éloge dans sa bouche ! Plus le siècle avancera, plus Louis Veuillot s'efforcera de tracer une vaste fresque du romantisme, d'en résumer les élans principaux. Après 1870, Lamartine lui apparaîtra comme « un orgue », Musset comme « un oiseau » et Hugo sera « *l'homme moderne* », en ce sens que, « sollicité d'en haut, tenté d'en bas, hésitant à monter, craignant de descendre », il se laisse « embouer dans les pentes inférieures » (XIII, 272). À l'aide d'un jeu d'images très proches de celles de *L'albatros,* il résume ce qu'a été la carrière de

l'écrivain romantique : « la boue gagne les ailes, puis il tombe, puis il roule, et c'est d'en bas qu'il cherche la profondeur » (XIII, 272).

Cependant, certains sont « moins descendus ». C'est le cas de Chateaubriand. Mais sa « vanité d'homme » fit « déchoir le chrétien ». Ce qui demeure, c'est « l'homme qui a entrevu Dieu et l'Église et qui s'en souvient » (XXXIX, 176-181).

Quelques écrivains ont échappé aux attaques de Veuillot. George Sand fut souvent épargnée. Cependant, le journaliste a, depuis sa conversion, réussi à définir le romantisme par rapport à sa propre vision de la littérature qui doit rester au service de la religion. Et ce qui en résulte est, par-delà les foucades de l'instant, la description d'une trahison. Le romantisme est l'histoire d'hommes qui ont succombé à leurs faiblesses psychologiques, qui ont accepté de servir leur temps, une époque où règne non plus la foi, le peuple et les grandes institutions chrétiennes dominées par la charité, mais le « satanisme »[8] (XXXVII, 413) dont les origines sont révolutionnaires. Le littéraire n'est plus au service des idées. Il succombe aux tentations de l'égoïsme (le « trissotinisme ») et de l'argent (le « mercantilisme »). En ce sens, l'histoire du romantisme vue par Veuillot est aussi la sienne, celle d'un homme sorti du peuple qui espérait convertir ses contemporains à la religion et qui, en fin de compte, voit triompher la société moderne, celle des saint-simoniens.

8. Sur le détail de bien des attitudes adoptées par Louis Veuillot, voir Foucart, 1978, II : 737-950.

Bibliographie

FERNESSOLE, Pierre (1922), *Les origines littéraires de Louis Veuillot*, Paris, De Gigord.

FOUCART, Claude (1978), *L'aspect méconnu d'un grand lutteur : Louis Veuillot devant les arts et les lettres*. 2 vol., Paris, diffusion H. Champion.

FOUCART, Claude (1988), « Louis Veuillot et le mercantilisme : un catholique juge les idéaux de la bourgeoisie du dix-neuvième siècle », dans Jean-Marie THOMASSEAU (dir.), *Commerce et commerçants dans la littérature*, Bordeaux, Presses universitaires de Bordeaux, p. 108-119.

LEDRÉ, Charles (1960), *La presse à l'assaut de la Monarchie*, Paris, Colin.

SAINTE-BEUVE, Charles-Augustin (1935), *Correspondance générale*. 19 vol., Paris, Stock.

VEUILLOT, Eugène (1913), *Louis Veuillot*. 4 vol., Paris, Lethielleux.

VEUILLOT, Louis (1924-1932), *Œuvres complètes*. 40 vol., Paris, Lethielleux.

L'INFLUENCE DES AUTEURS FRANÇAIS SUR LES RÉCITS DE 1820 À 1845

David M. HAYNE
University of Toronto

Le titre que j'ai choisi demande quelques mots d'explication. Quelle réalité est représentée par le terme « influence » ? De quels auteurs français s'agit-il ? Comment définir le récit ? Finalement, pourquoi ces dates, 1820 à 1845, plutôt que d'autres ?

Commençons par le concept d'influence, souvent remplacé de nos jours par celui d'intertextualité, moins compromettant et plus souple. L'étude des origines de la littérature canadienne-française ou québécoise doit comporter une analyse des relations entre cette littérature naissante et celle de la mère patrie, seul modèle disponible aux auteurs embryonnaires du pays. Un historien de la littérature pourrait se demander à quel moment et par quels intermédiaires la littérature française a été connue et imitée au Québec ; sous quelles formes cette influence, ou plutôt cette intertextualité, s'est manifestée dans les œuvres.

Pourtant si nous admettons toutes les évidences sans limiter notre champ d'enquête, nous apprendrons sans doute que les auteurs français le plus souvent cités vers 1820 au Québec étaient Boileau et Voltaire (Trudel, 1945), ce qui, dans un collectif consacré au romantisme, ne nous avance pas beaucoup. Nous choisirons donc arbitrairement deux auteurs préromantiques du XVIII^{e} siècle (Jean-Jacques Rousseau et Jacques-Henri Bernardin de Saint-Pierre) et nous nous limiterons aux écrivains du début du XIX^{e}, et parmi ces écrivains, aux romanciers et conteurs.

Quant à l'acception du terme « récit », il ne faut pas être trop exigeant. Par récit, je veux dire une narration en prose qui n'atteint pas les dimensions d'un roman, mais qui est capable d'embrasser une anecdote ou une historiette de trois pages et une légende ou une nouvelle de plusieurs chapitres. En somme, j'adopte le point de vue de Jean-Casimir-Alphonse Poitras, qui écrivait en 1845 au début de son « Histoire de mon oncle » : « quant à ce que je vais vous conter, vous lui donnerez le titre que vous voudrez : vous le nommerez histoire, conte ou légende, peu importe, le nom n'y fait rien » (1845 : 83).

Il ne me reste qu'à justifier les deux dates 1820 et 1845. Il est vrai que la plupart des manuels font commencer l'histoire de la littérature canadienne-française vers 1830, mais certains événements littéraires de la décennie 1820-1829, notamment la fondation de la Société littéraire et historique de Québec (1824) et la publication en 1827 de la première version en langue française de la légende de « L'Iroquoise »[1], nous invitent à repenser cette date. Pour les besoins de ce texte, j'ai fixé mon choix sur l'année 1820, date de la publication du premier récit[2] romantique cité par Laurence A. Bisson dans son ouvrage sur le romantisme littéraire au Canada français. Mon *terminus ad quem*, l'année 1845, est marqué par la publication, dans une nouvelle revue littéraire, de deux textes critiques de Louis-Auguste Olivier et d'Antoine Gérin-Lajoie, et par la parution du premier volume de l'*Histoire du Canada* [...] de François-Xavier Garneau ; ces trois publications semblent avoir donné une nouvelle impulsion aux lettres canadiennes, qui ont par la suite changé de direction.

Ayant ainsi expliqué mon titre, je passe à mon corpus. À l'aide de la définition très large du récit et en me basant sur les travaux de mes prédécesseurs dans ce domaine, John Hare (1971) et Aurélien Boivin (1975), j'ai pu réunir pour les 25 ans, 1820 à 1845, une quarantaine de récits de toutes sortes, sans compter les trois romans parus pendant cette période. De ces 40 récits, 22 sont reproduits dans *Le répertoire national* [...] de James Huston (1848-1850), ce qui confirme encore une fois l'exceptionnelle re-

1. *L'Iroquoise. Une légende nord-américaine/The Iroquoise. A North American Legend,* textes introduits et annotés par Guildo Rousseau, Sherbrooke, Naaman, 1984, 78 p. (Coll. « Traductions », n° 7.)

2. UN VOYAGEUR, « Repas champêtre », *Le Canadien,* vol. I, n° 26 (26 juillet 1820), p. 224-225, analysé dans Bisson, 1932 : 91-94.

présentativité du recueil. Les quarante récits, très espacés au début, se font plus nombreux à partir de 1835 : six ont paru cette année-là, sept en 1837, et jusqu'à huit en 1845. Une bonne demi-douzaine des morceaux sont anonymes, comme c'est normal dans les années 1820 et 1830, mais plus de 30 textes sont signés par des initiales ou par un pseudonyme identifiable, et leurs auteurs, une quinzaine de personnes en tout, sont connus. Les noms qui reviennent plus d'une fois sont ceux de Napoléon Aubin, Joseph-Guillaume Barthe, Georges Boucher de Boucherville, André-Romuald Cherrier, sa sœur Odile, Winceslaus Dupont, Eugène L'Écuyer, Charles Lévesque et Alphonse Poitras.

Les 15 auteurs identifiables appartiennent à une même génération littéraire, c'est-à-dire que tous sont nés autour de l'année 1820, plus précisément entre 1812 et 1825. Tous, à une exception près, sont des mâles ; tous ont moins de 30 ans, et au moment de publier leur premier récit, la moitié d'entre eux n'ont pas dépassé l'âge de 20 ans. Ils sont presque tous issus du collège classique – du collège de Montréal, de Nicolet ou du petit séminaire de Québec – et plus de la moitié sont étudiants en droit ou avocats. Ainsi, cette première promotion de jeunes écrivains canadiens répond exactement au profil proposé par John Hare (1963) dans son article sur la sociologie de la littérature canadienne-française au XIX^{e} siècle.

Que ces jeunes auteurs aient suivi le cours classique (voir Galarneau, 1978) ne signifie pas forcément qu'ils y aient pris contact avec la littérature française de l'époque romantique. Pour chaque professeur ou régent qui, à l'instar de l'abbé Charles-François Painchaud ou de l'abbé Pierre-Henri Bouchy, se faisait l'apôtre du romantisme, d'autres ont rejeté les nouvelles doctrines. Nous n'avons qu'à lire les vers d'un Nicolas Jeaumenne[3], chargé de la classe de français au collège de l'Assomption en 1837, pour être convaincus de la persistance du classicisme dans les collèges pendant la période. Dans certains établissements, cependant, le milieu n'était pas entièrement fermé aux nouveautés : il paraît par exemple qu'au collège de Nicolet on traduisait *Paul et Virginie* en latin (Barthe, 1837 : 1).

Les étudiants du cours classique lisaient beaucoup et plusieurs d'entre eux n'ignoraient pas les nouvelles tendances de la

3. On peut lire 18 poèmes de Jeaumenne dans le troisième volume (*1827-1837*) de l'ouvrage de Grisé et Lortie, 1990.

littérature française. Pour certains, comme le jeune Philippe-Ignace-François Aubert de Gaspé, le contexte familial avait encouragé des lectures abondantes et variées ; le Français Hyacinthe-Poirier Leblanc de Marconnay, tout en reprochant au jeune Aubert de Gaspé fils son admiration pour les premiers romans de Victor Hugo, nous dit qu'« il ne se promène jamais, il ne met jamais le pied sur un bateau à vapeur, il ne monte jamais à cheval sans avoir un livre sous le bras, et ce qui est le mieux, c'est qu'il le lit religieusement[4] ». Louis-Joseph-Amédée Papineau, autre fils de père illustre, rapporte en 1843 dans son journal parisien qu'il lit *Notre-Dame de Paris* en famille pour la seconde fois[5]. Dans son cas, les lectures s'accompagnaient de contacts personnels : pendant leur exil à Paris, les Papineau recevaient souvent la visite de leur amie M^me^ Kock (White, 1983 : 68), mère du romancier Paul de Kock, très estimé au Québec vers le milieu du siècle.

Pour les collégiens moins favorisés, l'accès aux ouvrages littéraires de l'époque romantique était plus difficile, mais nullement impossible. Les patientes recherches de Laurence A. Bisson, de Séraphin Marion, d'Yves Dostaler et de Claude Galarneau nous ont renseignés sur les fréquentes importations de livres français bien avant l'arrivée de *La Capricieuse* en 1855. Il serait fastidieux de revenir ici sur des résultats déjà acquis : il suffit de rappeler que les œuvres romanesques de Chateaubriand et de M^me^ de Staël figuraient parmi les importations vers 1820, et que les romans de Victor Hugo, d'Honoré de Balzac et d'Alexandre Dumas les suivaient vers 1830. C'est la preuve que le commerce du livre commençait à s'organiser : sept nouvelles librairies ouvrirent leurs portes à Montréal au cours des années 1830, et presque autant dans la décennie qui suivit (Roy, 1974 : 100-101).

Des particuliers avaient réuni des bibliothèques personnelles imposantes qui se vendaient après leur décès ; ce fut le cas des collections de l'avocat Gaspard Drolet en 1836 ou du marchand John Christopher Reiffenstein en 1840 (Lamonde et Olivier, 1983 : 75 et 84). D'une façon ou d'une autre, des ouvrages romantiques français arrivaient sur le marché ou devenaient disponibles dans des bibliothèques de collectivités (Lamonde, 1979).

4. *Le Populaire* (vol. I, n° 73 (25 septembre 1837), p. 3-4) est cité par André Senécal en appendice à *L'influence d'un livre* (1984 : 176).

5. Journal du mardi 7 février 1843, cité dans White, 1983 : 327.

Cependant la source la plus accessible et la moins coûteuse restait les journaux et revues, qui offraient à leurs lecteurs des extraits ou des résumés des nouvelles publications.

Car nous sommes dans une époque de grande expansion pour la presse périodique. Entre 1820 et 1845, on a fondé au Québec plus de 40 journaux et revues, dont la plupart, d'après les prospectus, affichaient des préoccupations littéraires. Voici *L'Écho du pays,* fondé en janvier 1833 :

> *Pour plaire à nos lecteurs et intéresser leur bon goût, nous leur offrirons dans chacun de nos numéros quelques mélanges littéraires, des morceaux choisis dans les chefs-d'œuvre nouveaux, des extraits instructifs et amusants des ouvrages les plus modernes et les plus* distingués (Prospectus du 1er janvier 1833, cité dans Beaulieu et Hamelin, 1973 : 78).

En 1836, *Le Glaneur* est plus explicite :

> [Nous publierons] *quelques morceaux choisis des Chateaubriand, des la Mennais, des Dumas, des Janin, des Victor Hugo et de tant d'autres écrivains qui illustrent la France en ce moment* [6].

De son côté *La Revue canadienne* propose en septembre 1845 de « populariser dans notre Canada la belle littérature de la France » (6 septembre 1845, p. 1).

Tous ces journaux et revues n'ont pas tenu parole, mais plusieurs d'entre eux ont offert à leurs lecteurs un choix d'extraits et de textes français. Le genre privilégié était évidemment la poésie, mais les contes et les romans avaient aussi leur place. Balzac et Dumas y figuraient de bonne heure. *Le père Goriot* parut en feuilleton dans *L'Ami du peuple, de l'ordre et des lois* du 29 août 1835 au 16 janvier 1836 (voir Imbert, 1986a) et *Les Chouans* du 21 juin au 25 octobre 1837. « Un épisode de la vie de Marie Stuart » de Dumas fut reproduit dans le *Journal des étudians* le 26 décembre 1840. À côté de ces grands noms, nous lisons aussi des romanciers français de deuxième ou de troisième ordre, tels qu'Ulric Guttinguer, Alphonse Karr, Molé-Gentilhomme ou Paul

6. Prospectus du 1er septembre 1836, publié dans *L'Ami du peuple, de l'ordre et des lois* à partir du 14 septembre 1836.

Féval[7]. Dans quelques numéros, on reproduit des critiques ou des commentaires tirés de journaux français, notamment sur *Le dernier jour d'un condamné* de Victor Hugo[8] et sur *Le juif errant* d'Eugène Sue (Muret, 1845). Dans ce contexte, il aurait été passionnant de pouvoir lire les commentaires de Pierre-Joseph-Olivier Chauveau sur les lettres françaises depuis la Révolution ; pourtant son ouvrage « d'au moins 300 pages » annoncé en 1844[9] n'a pas vu le jour, exception faite d'un fragment publié dans *Le répertoire national* [...] (Huston, 1848, III : 198-201).

Les journaux de l'époque ne se contentaient pas de mettre devant la jeunesse des modèles littéraires : ils les invitaient à composer et à publier leurs propres essais. L'appel lancé « à la jeunesse canadienne » dans *Le Populaire* du 10 avril 1837[10] n'est que le premier d'une série : un lecteur trifluvien plaide, sous le pseudonyme « Un courtisan des neuf sœurs », dans *Le Canadien* du 2 octobre 1839 en faveur d'une « littérature nationale », et un correspondant qui signe « Un ami de son pays » déplore dans *La Minerve* du 8 avril 1844 « tant d'apathie, d'engourdissement et d'indifférence » chez ses compatriotes lorsqu'il s'agit de créer une littérature canadienne. C'est finalement l'appel de Louis-Auguste Olivier (1845) qui semble avoir convaincu la jeunesse de 1845 de l'importance d'exploiter la réalité canadienne dans ses écrits : les arguments proposés par Olivier seront adoptés 20 ans plus tard par l'abbé Henri-Raymond Casgrain. Tous ces textes rehaussent les mêmes thèmes : le rôle prépondérant de la littérature dans l'histoire d'un peuple, l'obligation pour les jeunes écrivains d'exprimer le sentiment national et la valeur thématique de la réalité locale, en un mot les éléments de base du romantisme européen.

---

7. GUTTINGUER, *Arthur* [extraits], *Le Populaire*, vol. I, n° 3 (14 avril 1837), p. 1, et n° 6 (21 avril 1837), p. 1 ; KARR, « Bernard et Mouton », *Le Glaneur*, vol. I, n° 8 (juillet 1837), p. 125-126 et 133-134 ; MOLÉ-GENTILHOMME, « Le dernier des Mont-Mayeur », *Journal des étudians*, vol. I, n° 6 (16 janvier 1841), p. 49-54, et n° 8 (30 janvier 1841), p. 56-61 ; FÉVAL, « Le joli château », extrait des *Contes de Bretagne*, *Le Journal de Québec*, vol. III, nos 16-25 (7-25 janvier 1845) p. 1-2.
8. N., « Variétés. *Le dernier jour d'un condamné.* Roman, par M. Victor Hugo », *La Minerve*, vol. III, n° 27 (14 mai 1829), p. 1.
9. Par exemple dans *Le Castor*, vol. II, n° 1 (21 novembre 1844), p. 4.
10. Le texte est reproduit dans Dionne, 1978 : 28-30.

Au moins deux journaux ont essayé d'encourager les écrits en instituant des concours littéraires. En 1835, *L'Ami du peuple* [...] offrait un prix de 50 dollars – somme considérable à l'époque – pour un texte littéraire et invitait deux députés connus pour leurs goûts littéraires, Dominique Mondelet et Augustin-Norbert Morin, à agir à titre de juges. Georges Boucher de Boucherville sortit vainqueur de l'épreuve et sa légende « Louise Chawinikisique » fut publiée dans le journal du 23 et du 26 septembre 1835, accompagnée des commentaires des juges. Cinq ans plus tard, le 18 mai 1840, Napoléon Aubin annonça un concours semblable dans *Le Fantasque*, offrant comme prix des exemplaires gratuits des publications de son imprimerie ; cette fois il n'y eut pas de concurrents.

Pendant ce quart de siècle, l'activité littéraire fut encouragée aussi par les sociétés littéraires, qui réunissaient les intellectuels des villes. La Société littéraire et historique de Québec existait depuis 1824 (voir Bernatchez, 1981) ; la Société littéraire du petit séminaire de Québec (1830) ne vécut que quatre mois. Un groupement moins formel se réunissait autour de Napoléon Aubin vers 1839 : il comptait parmi ses habitués Joseph-Charles Taché, James Huston et Pierre-Joseph-Olivier Chauveau. Dans les années 1840, les associations culturelles se multiplièrent, encouragées sans doute par la visite d'Alexandre Vattemare[11] et par son projet d'un institut qui réunirait de tels organismes. En octobre 1843, deux auteurs de récits, Auguste Soulard et Winceslaus Dupont, participaient à la fondation de la Société canadienne d'études littéraires et scientifiques qui inaugura dès janvier 1844 une série de conférences publiques. La Société des amis, lancée en novembre 1844 à Montréal, fonda sa propre revue littéraire et artistique, *La Revue canadienne* (1845-1848), laquelle devint bientôt l'organe officieux de l'Institut canadien de Montréal. Le caractère neutre et souvent libéral des associations littéraires et scientifiques inquiéta les autorités ecclésiastiques montréalaises qui réagirent en fondant leur propre journal (les *Mélanges religieux*, 1840-1852) et en

11. Ventriloque, philanthrope et promoteur d'échanges culturels, Alexandre Vattemare (1796-1864) vient à Montréal en 1840-1841 et tente d'y vendre l'idée de fusionner la Société d'histoire naturelle, l'Institut des artisans et la Bibliothèque de Montréal en une seule association et de les regrouper en un seul lieu. Bien que sa campagne de promotion n'ait pas connu les résultats escomptés – c'est-à-dire la création d'un institut Vattemare –, elle semble bien être à l'origine de l'Institut canadien.

créant, en 1844, l'Œuvre des bons livres (voir Lajeunesse, 1982). Préparés par leur formation humaniste, renseignés par la presse périodique et encouragés par leurs associés des sociétés culturelles, les jeunes auteurs de la génération née vers 1820 se mirent à la tâche. Que leurs modèles aient été en grande partie les écrivains français du début du XIX[e] siècle ne fait pas de doute.

En effet, les indices d'intertextualité ne manquent pas. Ils figurent en quantité dans les préfaces des romans de l'époque (voir Rousseau, 1970), dans les épigraphes des chapitres, et dans les textes romanesques. Je laisse pourtant de côté les romans, afin d'illustrer ce phénomène chez les auteurs de récits. Dans son conte « Une épisode gallico-canadienne 1800 » (Hare, 1971 : 133-142)[12], André-Romuald Cherrier reproduit un paragraphe de *La nouvelle Héloïse* contre la pratique du duel, tandis que Joseph Doutre cite Victor Hugo sur « le diable fait femme » dans son morceau intitulé « Faut-il le dire ? » (Hare, 1971 : 171). À d'autres moments, l'auteur ne cite pas mot pour mot, mais il fait une allusion précise à un ouvrage romantique : dans sa légende « Caroline », par exemple, Louis-Joseph-Amédée Papineau compare un fantôme à la sylphide de Chateaubriand (Huston, 1848, I : 363). Mais les cas les plus nombreux, et de loin, sont ceux où l'auteur puise dans le « musée textuel » (Imbert, 1986b : 39) du romantisme français afin d'y découvrir des thèmes, des décors, des personnages, des intrigues, des techniques narratives ou des éléments de style.

Les grands thèmes romantiques sont partout évidents : le sentiment national, l'amour de la liberté, les beautés de la nature extérieure, l'attrait de l'exotisme, l'idéalisation du passé. L'exotisme, que ce soit sous la forme de récits de mœurs indiennes (« Repas champêtre », « Louise Chawinikisique », « Le sacrifice du sauvage » (Huston, 1848, III : 224-229)) ou d'aventures au Labrador (« L'homme de Labrador » (Aubert de Gaspé, 1837 : chap. IX), « Une aventure au Labrador » (Huston, 1848, II : 150-162)), est particulièrement cultivé. Le sentiment national domine néanmoins et même les scènes exotiques ont le Canada pour décor. (La seule exception, « Une scène à

12. Pour faciliter la consultation des récits, je donne la référence à l'anthologie de John Hare ou au *Répertoire national* si le texte s'y trouve. J'ai dressé la liste des sources de Huston dans le *Bulletin des recherches historiques*, vol. LVI, n[os] 1-2-3 (janvier-février-mars 1950), p. 49-51.

St. Domingue » d'Odile Cherrier (Huston, 1848, II : 114-118), est une traduction de l'anglais.)

Quoique le décor reste canadien, la mise en scène fictive est souvent gothique (« La tour de Trafalgar » (Huston, 1848, I : 263-275), « Caroline » (Huston, 1848, I : 359-365)), avec des ruines, des paysages lunaires et des tempêtes en abondance (Lord, 1985). À tel point que Napoléon Aubin intervient malicieusement dans son conte « Un Joconde noir[13] » pour déclarer : « D'ailleurs je puis vous référer à lord Byron, à J.-J. Rousseau, à Eugène Sue, aux *Révélations du crime*, à M. de Balzac et autres qui ne se font pas tirer l'oreille pour des clairs de lune, clair de lune à foison » (cité dans Tremblay, 1969 : 67). Inutile d'ajouter que les cloches d'église et les cimetières (« La Toussaint » (Huston, 1848, II : 345-352)) ne manquent pas non plus.

De telles mises en scène demandent des personnages de type spécial : une pâle héroïne, un héros rêveur, un vénérable missionnaire et un assortiment de monstres, de brigands, d'excentriques et de pauvres vertueux. Les miséreux reviennent souvent (« La lucarne d'un vieux garçon » (Huston, 1848, I : 296-306), « La pauvre famille » (*idem :* 366-368), « La fille du pauvre[14] »), les brigands un peu moins mais avec beaucoup d'éclat, notamment dans la nouvelle d'Eugène L'Écuyer, « La fille du brigand » (Huston, 1848, III : 84-197). L'onomastique des personnages mériterait une étude plus poussée à cause de la fréquence relative dans les récits de certains prénoms comme Adolphe (Benjamin Constant ?), Célina (François Guillaume Ducray-Duminil ?), Corinne (M^me^ de Staël ?), Eugène (Honoré de Balzac ?), Mathilde (M^me^ Cottin ?) et ainsi de suite (voir Lafrance, 1977).

Naturellement ces personnages sont engagés dans des intrigues de mélodrame. Les amants sont séparés par l'obstination d'un père (*L'influence d'un livre*), par l'action de brigands (*Les fiancés de 1812*), ou par le décès de l'un ou l'autre d'entre eux (« La jeune fille au tombeau de son amant[15] »). La violence et la mort figurent dans un grand nombre de récits : on n'y voit qu'enlèvements (« La fille du brigand »), que duels (« Une entrée dans le

13. *Le Fantasque* du 1^er^ août au 1^er^ septembre 1837.

14. *Le Ménestrel*, vol. I, n° 26 (19 décembre 1844) p. 408-410. Nouvelle attribuée à Eugène L'Écuyer.

15. *Le Ménestrel*, vol. I, n° 6 (25 juillet 1844), p. 81-83. Nouvelle attribuée à Eugène L'Écuyer.

monde » (Huston, 1848, I : 279-292)), que meurtres (« Caroline », « La tour de Trafalgar »), que noyades (« Le débiteur fidèle » (Huston, 1848, III : 244-253)). Les actes criminels et les scènes de prison à la Sue remplissent *Les révélations du crime* de François-Réal Angers, tout comme « La fille du brigand ». Les éléments macabres sont à la mode : la « main de gloire » de *L'influence d'un livre* trouve son complément dans « Emma ou l'amour malheureux » (Huston, 1848, II : 17-30), où une jeune fille est enterrée vivante, ou bien dans « Faut-il le dire ? » (*Le Ménestrel*, vol. I, n° 22 (14 novembre 1844), p. 350-352 et n° 23 (21 novembre 1844), p. 353-354), où un meurtrier porte dans sa poche le cœur de sa maîtresse infidèle. Le surnaturel y joue aussi son rôle : Aubert de Gaspé père aura sans doute composé la légende de Rose Latulipe pour le roman de son fils, et « L'histoire de mon oncle » (Huston, 1848, III : 229-234) rappelle les contes oraux de la tradition folklorique (Boivin, 1987).

La tradition orale a de plus favorisé la généralisation de deux techniques narratives très répandues à l'époque romantique : la narration à la première personne (« La lucarne d'un vieux garçon ») et l'histoire encadrée (« La tour de Trafalgar »). Une autre pratique des écrivains romantiques, les interpolations d'un auteur qui s'adresse à ses lecteurs ou qui réfléchit sur les événements de son récit, se voit partout dans le corpus québécois. En revanche, l'ironie romantique est rare (« L'histoire de mon oncle ») et le dialogue réaliste ne l'est pas moins : le seul exemple qu'il convient de citer se trouve dans un récit (« Une aventure au Labrador ») de Pierre Petitclair, lui-même dramaturge.

Finalement, les textes du corpus étudié illustrent les défauts du style romantique dont Alfred de Musset se moquait dans ses *Lettres de Dupuis et Cotonet* (1836-1838) : l'abus des adjectifs, l'inflation des comparaisons, la multiplication des exclamations. J'ai compté 18 points d'exclamation dans un seul paragraphe d'André-Romuald Cherrier (« Une entrevue » (Hare, 1971 : 160)). Dans un autre article (Hayne, 1977 : 44-45), j'ai comparé les deux versions de la légende de « L'Iroquoise », celle de 1827 et celle de Winceslaus Dupont en 1844 (« Françoise Brunon » (Huston, 1848, III : 50-81)), pour montrer le progrès rapide du style romantique au Québec.

Le genre romanesque débute au Québec par des récits publiés à partir de 1820 dans les journaux et les revues ; le rythme

des publications augmente considérablement après 1835. Le réservoir des auteurs est toujours très restreint, une vingtaine en tout, presque exclusivement mâles et membres de la classe instruite. Par leurs lectures personnelles et à l'aide des extraits publiés dans la presse, ce petit groupe d'auteurs réussit à s'informer des principales tendances de la littérature française du début du XIX[e] siècle, depuis les grands auteurs jusqu'aux feuilletonistes. Les premiers écrits romanesques qu'ils publient portent la marque de leurs lectures et témoignent de leur désir d'expérimenter les thèmes, les techniques et les styles qu'ils viennent de découvrir. Cette période d'imitation et d'expérimentation prend fin peu après 1845 : quelques ouvrages de l'année 1846 (la première partie de *Charles Guérin* ; *La terre paternelle*) révèlent déjà une réaction contre les excès des modèles français et un effort en faveur du réalisme social.

Conclusion générale sur les récits de cette époque ? Elle pourrait ressembler à cet extrait de *L'Ami du peuple* [...] du 15 juillet 1835, où un critique anonyme apprécie les récits de Napoléon Aubin en ces termes : « un mélange informe de grotesque et de romantique, de sentimental et de philosophique, de tendre et de dur, d'essai de haut style et de triviales imitations » (cité par Tremblay, 1969 : 65).

Bibliographie

AUBERT DE GASPÉ, Philippe-Ignace-François ([1837] 1984), *L'influence d'un livre. Roman historique*, Montréal, Hurtubise HMH. Édition établie par André Senécal. (Les Cahiers du Québec, coll. « Textes et documents littéraires », n° 78.)

BARTHE, J[oseph-]G[uillaume] (1837), « Paulus et Virginia », *Le Populaire*, vol. I, n° 68 (13 septembre), p. 1.

BEAULIEU, André, et Jean HAMELIN (1973), *La presse québécoise des origines à nos jours*, t. I : *1764-1859*, Québec, Les Presses de l'Université Laval.

BERNATCHEZ, Ginette (1981), « La Société littéraire et historique de Québec (The Literary and Historical Society of Quebec), 1824-1890 », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. XXXV, n° 2 (septembre), p. 179-192.

BISSON, Laurence A. (1932), *Le romantisme littéraire au Canada français*, Paris, Droz.

BOIVIN, Aurélien (1975), *Le conte littéraire québécois au XIX^e siècle. Essai de bibliographie critique et analytique*, Montréal, Fides.

BOIVIN, Aurélien (compilateur) (1987), *Le conte fantastique québécois au XIX^e siècle. Anthologie*, Montréal, BQ. (Coll. « Bibliothèque québécoise ».)

DIONNE, René (1978), *La patrie littéraire, 1760-1895*, Montréal, La Presse. [Il s'agit du tome II de l'*Anthologie de la littérature québécoise*, sous la direction de Gilles Marcotte.]

GALARNEAU, Claude (1978), *Les collèges classiques au Canada français (1620-1970)*, Montréal, Fides. (Coll. « Bibliothèque canadienne-française : histoire et documents ».)

GÉRIN-LAJOIE, Antoine (1845), « Discours sur l'utilité des lettres », *La Revue canadienne*, vol. I, n° 4 (25 janvier), p. 29-30.

GRISÉ, Yolande, et Jeanne d'Arc LORTIE (1990), avec la collaboration de Pierre SAVARD et Paul WYCZYNSKI, *Les textes*

poétiques du Canada français 1606-1867, t. III : *1827-1837*, Montréal, Fides.

HARE, John (1963), « Introduction à la sociologie de la littérature canadienne-française au XIX^e siècle », *L'Enseignement secondaire*, vol. XLII, n° 2 (mars-avril), p. 21-46.

HARE, John (1971), *Contes et nouvelles du Canada français, 1778-1859*, Ottawa, Éditions de l'Université d'Ottawa.

HAYNE, David M. (1977), « Les origines du roman canadien-français », dans Paul WYCZYNSKI, Bernard JULIEN, Jean MÉNARD et Réjean ROBIDOUX (dir.), *Le roman canadien-français. Évolution. Témoignages. Bibliographie*, 3^e édition, Montréal, Fides, p. 37-67. (Coll. « Archives des lettres canadiennes », t. III.)

HUSTON, James (compilateur) (1848-1850), *Le répertoire national ou recueil de littérature canadienne*. 4 vol., Montréal, de l'Imprimerie Lovell et Gibson.

IMBERT, Patrick (1986a), « *Le père Goriot* au Canada : feuilleton et censure », *L'Année balzacienne*, nouvelle série, n° 7, p. 237-246.

IMBERT, Patrick (1986b), « De l'influence à l'intertexte : la littérature canadienne-française et la littérature québécoise face à Balzac », *Revue canadienne de littérature comparée*, vol. XIII, n° 1 (mars), p. 35-63.

LAFRANCE, Jeanne (1977), *Les personnages dans les romans canadiens-français (1837-1862)*, Sherbrooke, Éditions Naaman. (Coll. « Thèses. Reproduction », n° 1.)

LAJEUNESSE, Marcel (1982), *Les sulpiciens et la vie culturelle à Montréal au XIX^e siècle*, Montréal, Fides.

LAMONDE, Yvan (1979), *Les bibliothèques de collectivités à Montréal (17^e-19^e siècles)*, Montréal, Bibliothèque nationale du Québec.

LAMONDE, Yvan, et Daniel OLIVIER (dir.) (1983), *Les bibliothèques personnelles au Québec : inventaire analytique et préliminaire des sources*, Montréal, Bibliothèque nationale du Québec.

LORD, Michel (1985), *En quête du roman gothique québécois (1837-1860) : tradition littéraire et imaginaire romanesque*, Québec, Université Laval, Centre de recherche en littérature québécoise.

MURET, Th. (1845), « Encore *Le juif errant* », *Le Journal de Québec*, vol. III, n° 17 (9 janvier), p. 1 ; n° 18 (11 janvier), p. 1-2.

N. (1829), « Variétés. *Le dernier jour d'un condamné*. Roman, par M. Victor Hugo », *La Minerve*, vol. III, n° 27 (14 mai), p. 1.

OLIVIER, Louis-Auguste (1845), « Essai sur la littérature en Canada », *La Revue canadienne*, vol. I, n° 4 (25 janvier), p. 28-29.

POITRAS, Jean-Casimir-Alphonse (1845), « Histoire de mon oncle », *La Revue canadienne*, vol. I, n° 10 (8 mars), p. 83-84.

ROUSSEAU, Guildo (compilateur) (1970), *Préfaces des romans québécois du XIX^e siècle*, Sherbrooke, Éditions Cosmos.

ROY, Jean-Louis (1974), *Édouard-Raymond Fabre libraire et patriote canadien (1799-1854). Contre l'isolement et la sujétion*, Montréal, Hurtubise HMH. (Coll. « Histoire et documents d'histoire », n° 17.)

TREMBLAY, Jean-Paul (1969), *À la recherche de Napoléon Aubin*, Québec, Les Presses de l'Université Laval. (Coll. « Vie des lettres canadiennes », n° 7.)

TRUDEL, Marcel (1945), *L'influence de Voltaire au Canada*. 2 vol., Montréal, Fides, et Québec, Les publications de l'Université Laval.

WHITE, Ruth L. (1983), *Louis-Joseph Papineau et Lamennais : le chef des patriotes canadiens à Paris*, avec correspondance et documents inédits, Montréal, Hurtubise HMH. (Coll. « Documents d'histoire », n° 72.)

LE ROMANTISME DANS L'ENSEIGNEMENT CLASSIQUE

Joseph MELANÇON
CRELIQ, Université Laval

« Le concret en littérature, disait Georges Courchesne, ce sont les modèles (1927 : 458). Une telle assertion, hors contexte, apparaît insolite et paradoxale. Le concret ne serait qu'une construction de l'esprit, à distance du réel. Pourtant, cette définition est en parfaite conformité avec toutes les prémisses de l'enseignement classique québécois. Est classique, par définition, tout ce qui peut être considéré comme un modèle. Il y a ainsi des œuvres qui deviennent des classiques, quelle que soit leur époque. Ce sens est tout à fait conforme à l'étymologie du mot, dérivé du latin *classicus*, de classe, de « première classe ».

C'est probablement le propre de l'enseignement littéraire, au demeurant, de rendre des œuvres classiques, de leur donner de la classe, d'en faire des modèles. Il ne faut pas s'étonner alors que la visée de cet enseignement ait toujours été, comme en France d'ailleurs, la maîtrise de la forme, au delà des contenus. Forme de pensée, forme d'expression, forme de rédaction, forme de raisonnement, forme d'argumentation, forme d'éloquence. En un mot, le but du cours classique, c'est la « formation ». Son objectif est proprement formel, comme l'a montré Claude Galarneau (1978). Et la forme, c'est tout ce qui reste quand on est cultivé, c'est-à-dire quand on a tout oublié, quand il n'y a plus de contenu, selon une définition bien connue de la culture. C'est d'ailleurs pourquoi notre équipe de recherche sur la formation littéraire dans les collèges classiques, au Québec, a été amenée à analyser la dimension formelle des manuels et des travaux scolaires pour tenter de cerner, au

plus près, cette formation que le cours classique entendait léguer à plus de 12 générations de Québécois, de 1853 à 1967 (Melançon, Moisan et Roy, 1988).

À l'exercice, les contenus nous sont vite apparus redondants, triviaux, conformistes. Ils ne retenaient guère l'intérêt des enseignants, car ils étaient contingents, superficiels, éphémères. L'enseignement classique québécois ne devait retenir que ce qui était stable, durable, incontestable, même lorsque l'objet en cause était futile. On pouvait faire parler les élèves de rhétorique du génie de Démosthène, mais aussi de l'orpheline, du Cid, mais aussi des loups-garous, de Charles Martel, mais aussi du revenant, de l'incendie de Rome, mais aussi de la catastrophe du pont de Québec, de Bonaparte, mais aussi de l'anguille, de Jeanne d'Arc, mais aussi du chien fidèle sans paraître ridicule[1]. Ce n'était pas le sujet qui importait, mais la façon de le traiter ; non le contenu, mais le contenant ; la formation, non l'information. La réalité se logeait dans le dire, dans la façon de dire, dans le modèle. C'est le sens qu'il faut prêter à l'assertion de Georges Courchesne.

Ce lieu de discours qu'est le modèle représente, en réalité, un espace de jeu. Imiter, reproduire, mimer un modèle, c'est toujours jouer, comme les enfants qui jouent à la mère, au médecin, au pompier. La réalité, pour eux, est dans cet espace de jeu où les rôles sont disponibles pour qui veut bien les prendre, les habiter, les investir. Ces rôles constituent, à vrai dire, des signes de réalité, des biens sémiotiques que les enfants apprivoisent, sémantisent à leur façon et par lesquels ils font, à distance, leur apprentissage de la réalité sociale et culturelle qui les entourent. De même, l'élève de rhétorique qui parle comme Démosthène, prêche comme Bossuet, écrit des lettres à Octave Crémazie comme l'abbé Henri-Raymond Casgrain, harangue le délégué apostolique comme Henri Bourrassa, joue, et, en jouant, il apprend. Ce fut la pédagogie centenaire de la formation littéraire, dans le cours classique. C'est pourquoi les déclamations, les récitations, les pièces de théâtre, les concours oratoires, étaient tous des jeux éducatifs. Il ne faut pas s'étonner alors que les collèges et les séminaires du Québec aient prôné, contre toute vraisemblance, une formation sociale acquise dans les pensionnats, même pour ceux qui habitaient à deux pas de l'établissement, comme la meilleure préparation à la vie en so-

1. « Cahiers d'honneur de l'Académie Saint-Denis », Archives du séminaire de Québec, 1853-1964.

ciété, bien qu'elle fût tout à fait coupée d'elle. On apprend en imitant, on apprend à distance de la réalité. Il restera, bien sûr, l'énorme problème du transfert, mais c'est une autre question, qu'on laissera à John Dewey.

C'est donc dans cet espace du jeu de la « modélisation » qu'il faut poser le problème du romantisme dans l'enseignement classique. Dans cette problématique, le romantisme sera classique, donc recevable, s'il peut être un modèle. Et pour être un modèle, il doit être d'abord défini dans sa forme. Comme sa forme est un envers – l'envers de la forme classique –, le romantisme n'aura guère de succès, on le devine bien, dans le cours classique québécois. Je me propose de montrer les tenants et aboutissants de cet échec, en décrivant les composantes de ce mouvement littéraire et sa transcription dans les manuels scolaires français et québécois. Je pousserai l'enquête jusqu'aux pratiques didactiques, en interrogeant les sujets de baccalauréat et de dissertation littéraire proposés durant cette longue période d'enseignement littéraire classique.

L'objet de ce texte est le traitement que l'enseignement classique a réservé au romantisme, non le romantisme dans la vie culturelle et littéraire de ces deux derniers siècles. Les témoins de cet enseignement ne seront peut-être pas toujours les professeurs les plus avertis, et les documents qui véhiculent leur témoignage, les plus adéquats, mais ils sont tous des porte-parole légitimes des institutions en cause. L'analyse s'appuie uniquement sur des documents qui attestent une pratique réelle de l'enseignement littéraire classique. C'est probablement une injustice à l'égard des professeurs qui ont travaillé dans l'ombre et dont le témoignage ne nous est pas parvenu. En tout cas, quand on lit les articles publiés dans la revue *L'Enseignement secondaire* de 1915 à 1967, on constate que plusieurs ont une vaste culture, un sens critique aiguisé et une sensibilité littéraire de qualité. Ils n'étaient sans doute pas d'accord avec les pratiques institutionnelles dont il sera ici question, mais ils devaient s'y soumettre. Quelque chose s'est passé, au niveau des objectifs, des procédures et des contraintes, qui a souvent caricaturé leur pédagogie. Le sous-titre de mon texte aurait pu être : « Les avatars d'une didactique ».

Le romantisme français

Le romantisme qui a d'abord fait l'objet de l'enseignement classique a été, on pouvait s'en douter, le romantisme français. On

sait qu'il a fluctué et qu'il a pris plusieurs formes. À l'origine, il a été philosophique, en Allemagne, avec Schlegel, avant d'être nationaliste, en France, avec M^me^ de Staël. La littérature romantique a « ses racines, dit-elle, dans notre propre sol, [...] son origine est ancienne, non antique » (Lagarde et Michard, 1965 : 19). Mais le romantisme a aussi été un idéalisme religieux à la Lamartine, une révolution à la Hugo, un monde surréel à la Nodier, une déraison à la Musset, une mission à la Vigny, un exotisme à la Gautier et un libéralisme à la Stendhal.

De plus, aucun écrivain français ne s'est tout à fait identifié au romantisme, hormis Lamartine, et encore. L'écrivain romantique le plus tapageur, Victor Hugo, celui que les manuels considèrent habituellement comme le conquérant du classicisme par une préface incendiaire et le drame chevaleresque d'un proscrit, ne voyait dans le romantisme, au départ, qu'un terme de convention, pour opposer la troisième civilisation, la sienne, dite moderne, à la civilisation précédente, dite classique. Son goût du paradoxe l'amenait à dire, en 1820, que Chénier était romantique parmi les classiques et que Lamartine était classique parmi les romantiques (Hugo, [1834] 1976, I : 139). Ces distinctions, ajoutait-il négligemment, lui semblaient « assez insignifiantes ». Ce n'est pas particulièrement gentil pour M^me^ de Staël et M. de Senancour. Mais c'était en 1820, l'année même des *Méditations poétiques* de Lamartine.

Il faut savoir que le jeune Hugo de 18 ans n'a pas encore rencontré Lamartine et que ce n'est pas avant 1823 qu'il fera sa connaissance, dans le salon de Charles Nodier, à l'Arsenal. Prudent d'abord devant ce nouveau courant littéraire, il déclarera, dans une nouvelle préface des *Odes*, en 1824, qu'il n'est ni classique ni romantique, ni du passé ni du présent, mais du futur, comme le mage. Le poète est « l'homme des utopies », dira-t-il plus tard dans *Les rayons et les ombres* : « Les pieds ici, les yeux ailleurs. » Comme le romantisme convient tout à fait à ses outrances, il embrassera cette esthétique nouvelle avec passion, mais au théâtre pour en faire un spectacle. C'est d'abord *Cromwell*, drame shakespearien de 1827, vite oublié fors la préface, et *Hernani*, objet d'une bataille rangée au théâtre français, en 1830. L'échec des *Burgraves*, en 1843, viendra clore cette aire romantique française d'un peu plus de 20 ans, des *Méditations* aux *Burgraves*.

Ce qui est curieux, tout de même, c'est que cette époque est également celle du réalisme, du moins celui d'Honoré de Balzac. C'est en 1821, six ans avant Victor Hugo, qu'il écrit son *Cromwell*, tragédie en vers du plus funeste effet, et c'est en 1829, un an avant la bataille d'*Hernani*, qu'il publie *La physiologie du mariage* et *Les chouans*. En 1833 et 1835, il publie coup sur coup, en pleine période romantique, *Eugénie Grandet* et *Le père Goriot*. En 1842, un an encore avant l'échec des *Burgraves*, il a trouvé l'organisation générale de sa *Comédie humaine* et il formule les principes de son esthétique réaliste dans un avant-propos sur les mœurs. Pour que l'univers de ce monde imaginaire, dans sa forme comme dans ses effets, soit aux antipodes du romantisme, il suffit peut-être de citer, plaisamment bien sûr, une dernière anecdote de sa vie, sur son réalisme esthétique. Il aurait, dit-on, au moment de sa mort prématurée à 51 ans, appelé à son chevet Horace Bianchon, le grand médecin de *La comédie humaine*.

Avant la *Préface de Cromwell*, il y a aussi le *Racine et Shakespeare* de Stendhal. Dès 1823, celui-ci défendait le principe de Molière, « plaire au public », contre le classicisme même. Son romantisme est donc plutôt pragmatique.

> *Le romanticisme, écrit-il, est l'art de présenter aux peuples les œuvres littéraires qui, dans l'état actuel de leurs habitudes et de leurs croyances, sont susceptibles de leur donner le plus de plaisir possible.*
>
> *Le classicisme au contraire leur présente la littérature qui donnait le plus grand plaisir à leurs arrière-grands-pères* (Stendhal, [1823] 1970 : 71).

C'est pourquoi il soutient que Racine et Shakespeare étaient tous deux romantiques en leur temps, ayant réussi à plaire aux spectateurs de leur époque. Poussant le raisonnement jusqu'à ses limites, il conclut : « Imiter aujourd'hui Sophocle et Euripide, et prétendre que ces imitations ne feront pas bâiller le Français du XIX^e^ siècle, c'est du classicisme » (Stendhal, [1823] 1970 : 71). Mais pour Stendhal, le vrai drame romantique n'est ni *Hernani* ni *Ruy Blas*, mais *Lorenzaccio* de Musset, digne d'être comparé aux drames de Shakespeare. Il est de 1834.

1834, c'est également l'époque de Vigny qui, dès 1829, adaptait *Othello*, sans grand succès, il est vrai. Il triompha, par contre, avec *Chatterton*, en 1835, ce drame du poète anglais de Bristol, qui

incarnait pour Vigny le drame de la pensée en s'empoisonnant à l'âge de 18 ans. « J'ai voulu montrer, dit-il, l'homme spiritualiste étouffé par la société matérialiste où le calculateur avare exploite sans pitié l'intelligence et le travail » (Vigny, [1835] 1962 : 59). Ce n'est pas sans rappeler la thèse de Baudelaire, dans « Curiosités esthétiques », sur le spiritualisme du poète : « Qui dit romantisme dit art moderne – c'est-à-dire intimité, spiritualité, couleur, aspiration vers l'infini » (Baudelaire, 1958 : 610). C'était en 1846, trois ans après l'échec des *Burgraves*. Le romantisme n'était donc pas encore tout à fait mort.

Les années 1830 du romantisme sont les années des nouvelles de Prosper Mérimée, où s'exprime son art exquis du récit. Gustave Lanson notait que l'œuvre de Mérimée « relève de la théorie de l'art pour l'art » ([1894] 1951 : 1012). Pourtant, le mérite en revient à Théophile Gautier. En 1834, quatre ans après *Hernani*, il professe que l'art doit être cultivé pour lui-même, en dehors de toute visée utilitaire : politique, sociale ou morale. « Il n'y a de vraiment beau, dira-t-il plus tard, que ce qui ne peut servir à rien ; tout ce qui est utile est laid » (Gautier, [1834] 1955 : 23).

Il peut sembler que nous sommes fort loin de l'enseignement classique québécois ; au contraire, nous y sommes précisément. La quasi-totalité des données que je viens de présenter est tirée d'un manuel fort apprécié et fort en usage durant les dernières années du cours classique, au moment où l'enseignement proprement littéraire connaissait son apogée. Il s'agit du manuel *Les grands auteurs français du programme* d'André Lagarde et Laurent Michard. Ces auteurs disent bien que le romantisme a coïncidé avec le réalisme, avec l'art pour l'art, et que Lamartine, Hugo, Balzac, Stendhal, Musset, Vigny, Mérimée, Gautier sont des contemporains. « Approximativement, ils se sont succédé, disent-ils, [...] mais en fait ils s'entremêlent » (Lagarde et Michard, 1965 : 10). C'est dire que ce manuel ne donne point une vision simpliste du romantisme en France, comme tant d'autres avant lui dont il sera question plus loin. Pour les besoins de la didactique, toutefois, qui adore les classements, il les présente en succession.

Il en résulte, pour le lecteur et l'élève, que le romantisme a été suivi du réalisme et que celui-ci a été supplanté par l'art pour l'art, lequel a laissé la place au symbolisme. Dans la mémoire de

l'adulte qui en est resté au cours classique, c'est probablement cette succession, cette forme, qui demeure dans son esprit ; c'est probablement sa culture. Je ne serais pas surpris qu'il ne sache guère trop où placer, dans une telle chronologie littéraire, des écrivains comme Maupassant, Nerval, Daudet ou Fromentin, qui ne sont pourtant nullement ignorés. C'est sans doute l'effet obligé d'un manuel de pervertir, par sa forme, le contenu qu'il véhicule. L'ordre de présentation crée un effet de succession et ce qui vient après, dans la lecture, est perçu comme un après dans la réalité. Le romantisme, dans les manuels de l'enseignement classique, et dans le meilleur des cas, est d'abord une époque bien délimitée entre le classicisme et le réalisme. La forme du manuel a engendré la forme du savoir. Le romantisme n'est qu'une étape de l'histoire littéraire de France.

La transcription des manuels scolaires français

S'il fait partie d'un passé révolu, le romantisme n'a guère de chance de réapparaître dans la littérature. Si on ignore ses enjeux, ses principes, ses représentations, ses modes d'existence et sa typologie pour ne retenir que sa manifestation historique et anecdotique, il n'est qu'une forme fossilisée. C'est malheureusement ainsi que la plupart des manuels français utilisés dans les collèges classiques du Québec l'ont présenté, à commencer par le premier, celui de J.M.J.A., de 1880. Par la suite, le Petit de Julleville en 1895, le Doumic en 1905, le Faivre en 1911, le Abry, Audic et Crouzet en 1912, le Calvet en 1920, le Castex et Surer en 1946 signalent, présentent ou décrivent la période romantique comme une époque qui a eu un commencement, un apogée et un déclin. C'est la forme qui lui a été conférée par les manuels, une forme qui ne renvoie ni à une philosophie, ni à une idéologie, ni à une esthétique, mais à une temporalité, à une forme morte. Mais le cours classique aimait bien les morts. C'est le genre de visa qu'il accordait le plus facilement.

Selon les documents d'archives que nous possédons, l'enseignement de l'histoire littéraire et, partant du romantisme historique, ne remonte pas plus loin que 1880, au Québec. Le plus ancien manuel qui a été utilisé est précisément un manuel français de 1880, celui de J.M.J.A., *Histoire de la littérature française*. Il n'est cependant pas mentionné dans les annuaires avant 1904.

L'histoire de la littérature française y est divisée en cinq périodes dont la dernière est celle du XIX^e siècle, appelée « littérature contemporaine ». Fait à remarquer, la littérature est traitée dans un chapitre particulier, distinct de la poésie, et les auteurs qui y sont cités sont tous des historiens ou des critiques littéraires : Villemain, Nisard, Demongeot, Ozanam, Nettement, Sainte-Beuve, Girardin. M^me de Staël y trouve une place, mais comme auteure d'essais littéraires et philosophiques et non comme romancière. En poésie, de parfaits inconnus comme Ducis, Fontanes, Collin d'Harleville, Millevoye, Berchoux ou Legouvé côtoient Lamartine, Hugo, Musset, Vigny. Gautier, Nerval, Sand, Balzac, Stendhal, Mérimée, les Parnassiens, Baudelaire, Flaubert et Verlaine sont oubliés bien que leurs œuvres aient été largement diffusées bien avant 1880. Le romantisme y apparaît, on s'en doute, un peu étriqué.

> *Revenant au moyen âge et aux sources mêmes de notre littérature, pouvons-nous y lire, elle* [l'École romantique] *rencontra d'abord d'intelligents interprètes. Victor Hugo en fut une des gloires, mais la chute malheureuse de ce beau génie l'entraîna, lui et ses partisans, vers ce réalisme monstrueux où il trouve chaque jour un si grand nombre d'imitateurs* (1880 : 331).

René Doumic, en 1902, dans son *Histoire de la littérature française*, retient du romantisme la parodie railleuse de Musset, dans ses *Lettres de Dupuis et Cotonet*, où celui-ci présente deux honnêtes bourgeois qui, en 12 ans de recherches anxieuses, n'arrivent pas à trouver le sens du mot « romantique ». Doumic en déduit que les doctrines romantiques « sont toujours singulièrement vagues, et témoignent de l'ignorance qu'apportent en littérature les nouveaux venus » (1902 : 190). Seul Musset a pris ses distances et il est présenté comme un romantique converti. On n'a jamais pardonné aux romantiques d'avoir traité Boileau de « perruque » et Racine de « polisson ». Doumic ne saurait accepter, par exemple, que Hugo fasse d'un bandit un héros, dans *Hernani*, ni d'un laquais un homme de génie, dans *Ruy Blas*, ni de Marion Delorme une courtisane amoureuse (les exemples sont de Doumic). Hugo, au total, n'est ni original, ni vrai. « Il a peu d'idées » [et les quelques-unes qu'il a] sont banales et ne s'élèvent guère au-dessus du lieu commun [...]. C'est par la forme que Victor Hugo reprend toute sa supériorité » (Doumic, 1902 : 500-501). Lamartine n'est pas épargné. Certes, il est un poète de génie

par ses *Méditations*, mais « il n'est pas un artiste de talent » (1902 : 492). Il reste, toutefois, « la limpidité de la forme » (1902 : 495).

Le *Manuel illustré d'histoire de la littérature française* de Jean Calvet, le plus utilisé dans les collèges classiques de 1921 à 1967, s'attarde à décrire la « nature du romantisme ». L'auteur découvre quatre caractéristiques dans ce nouveau mouvement littéraire. Le romantisme est d'abord une « réaction », non pas dans le sens réactionnaire du terme, mais, bien au contraire, dans un sens révolutionnaire, une réaction au classicisme. En deuxième lieu, « le romantisme est une conception nouvelle de la vie et de l'art » ; il « tend à changer l'âme française », comme si cela était possible. Le romantisme est, de plus, « une mode nouvelle ». Il mit à la mode, précise Calvet,

> *certains ornements littéraires : la lune qui éclaire tous les paysages, les ruines qui font rêver, la couleur locale réduite à des accessoires simples, comme les gondoles pour l'Italie et les guitares pour l'Espagne. Le Romantisme eut même son heure d'influence sur la mode proprement dite : le vrai romantique se distinguait à sa chevelure mérovingiennne, à son teint pâle, à ses yeux mélancoliques et à ses gilets écarlates.*

Plus sérieusement, en quatrième lieu,

> *le Romantisme est une maladie* [...] *On a appelé cette maladie* le mal du siècle. *C'est une sorte de mélancolie sans cause définie qui envahit tout l'être et le jette dans la torpeur ; elle produit peu à peu le dégoût et la lassitude de vivre et incline au suicide. Le malade romantique aime son mal, le cultive comme un don de choix et l'alimente par ses réflexions ; s'il a la chance avec cela d'être « poitrinaire », il s'en réjouit, il s'en vante, il étale sa misère* (1920 : 614-615).

C'est probablement le romantisme que quelques générations d'élèves du Québec ont connu, puisque le manuel de Calvet était utilisé dans plus de 20 collèges et séminaires entre les années 1941 et 1956.

Périodisé, le romantisme entre dans une chronologie imaginaire où les auteurs n'ont plus à mourir pour disparaître. Mais la périodisation des manuels a toujours valeur de genèse. Les écoles,

les mouvements, les époques ne font pas que se suivre, ils s'engendrent.

Dans tous ces manuels français, en effet, le romantisme remonte à M^me^ de Staël, la fille du banquier Necker. Pourtant, elle ne propose rien de moins qu'un changement de modèle littéraire. Sous le couvert d'une théorie des climats, héritée de Montesquieu, elle associe le romantisme à la nouvelle anglophilie.

> *La nation française, la plus cultivée des nations latines,* affirme-t-elle de façon péremptoire, *penche vers la poésie classique, imitée des Grecs et des Romains. La nation anglaise, la plus illustre des nations germaniques, aime la poésie romantique et chevaleresque, et se glorifie des chefs-d'œuvre qu'elle possède en ce genre* (cité dans Lagarde et Michard, 1965 : 17).

Ainsi se départagent ce qu'elle appelle « le goût antique et le goût moderne ». L'un est classique, l'autre est romantique. Avant de se succéder, ils s'opposent. Et ils s'opposent sur la base des modèles : modèle gréco-romain d'une part, et modèle anglais d'autre part, bien avant d'opposer la raison à l'émotion, le culte du beau au culte du moi, la sérénité à l'inquiétude, le mal du cœur au mal du siècle. Voilà l'impasse pour l'enseignement classique québécois. Comment renoncer à la culture grecque et latine sans se saborder ? Comment délaisser surtout cette culture au profit de la culture anglo-saxonne ? Au reste, il n'y eut aucun écho de ce débat et les critiques de Louis Fréchette, non plus que le gaumisme – l'abandon des auteurs païens –, ne se réfèrent à cette querelle des modèles.

Face à ces manuels de littérature française, fabriqués en France mais utilisés dans nos collèges, il y eut un petit manuel canadien, rédigé par des clercs de Saint-Viateur de Joliette, en 1882, intitulé *Manuel d'histoire littéraire*, « pour servir à la préparation de l'examen du baccalauréat et de l'inscription dans les Facultés des arts de l'Université Laval ». Ce manuel, qui fait totalement fi de la littérature canadienne-française de son temps, est un répertoire de questions réparties en trois grandes catégories : les périodes, les genres et les auteurs. Il ne comporte que 280 pages, mais il commence avec le siècle de Périclès et il se termine sur La Fontaine. Du romantisme, il n'est nullement question. On peut penser, par voie de conséquence, qu'il n'en était nullement question dans les examens de baccalauréat, auxquels ce manuel voulait pré-

parer les élèves à la fin du siècle dernier. Ces concours annuels, au demeurant, ont été fort bien étudiés par Linda Fortin dans son mémoire de maîtrise intitulé « La place de la littérature canadienne-française dans les canaux officiels d'information et de sanction de l'enseignement secondaire classique au XX[e] siècle ». Je m'en inspirerai.

Le romantisme au baccalauréat

Quand les épreuves communes de baccalauréat devinrent obligatoires, en 1880, dans les 15 collèges-séminaires du Québec rattachés à l'Université Laval, il n'y avait qu'un seul sujet, dit de « composition française ». Cette pratique s'est maintenue jusqu'en 1924. Chose étonnante, ces sujets y sont rarement littéraires. Mais ce n'est pas le sujet qui compte. À preuve, c'est par tirage au sort que se déterminait le sujet à traiter, parmi tous ceux que proposaient les professeurs des maisons d'enseignement secondaire. Cela a donné, en 1912, un sujet inattendu : une plaidoirie de Grégoire de Nazianze contre Julien l'Apostat. Il avait suffi qu'un professeur de rhétorique eût l'idée saugrenue de ranimer des cendres pourtant bien froides. Dans leur rapport, les correcteurs avouaient que ce sujet avait pris par surprise et les professeurs et les 337 concurrents. « La surprise est venue sans doute, écrivent-ils, de la brusque mise à l'écart des sujets d'histoire du Canada, de l'abandon d'une quasi tradition qu'on espérait voir durer. » Ils suggéraient, à la fin de leur rapport, de « remettre en question le choix des sujets de composition au baccalauréat de Rhétorique ». L'un d'eux ajoutait : « Quelle légion de bavards nous formons ainsi en forçant nos écoliers à parler de choses qu'ils ne savent pas » (*Rapports des jurys du baccalauréat*, 1913 : 9-14.) Le rapport du jury de 1914 faisait remarquer incidemment que le champ de la composition française s'était rétréci et limité à l'histoire canadienne : « Depuis nombre d'années nos candidats ont été appelés presque invariablement à traiter des sujets d'histoire du Canada[2] » et « presque tous les sujets tirés de l'Histoire du Canada, commente le jury de 1926, ont été extraits de la domination anglaise, de la Cession du pays à la Confédération »[3].

2. *L'Enseignement secondaire au Canada*, vol. I, n° 1 (14 novembre 1915), p. 31.

3. *Ibid.*, vol. XIII, n° 3 (1927), p. 10.

En 1924, pour assurer une place à la littérature, il fallut introduire un deuxième sujet de composition française. Ces deux sujets au choix, de littérature et d'histoire, perdureront jusqu'en 1933. Cette fois, c'était la littérature française qui prenait trop de place. On créa alors, en 1934, un troisième sujet, la littérature canadienne. Mais ce furent les règlements de 1938 qui instituèrent officiellement « trois sujets de composition en langue maternelle : le premier sur la littérature française, le deuxième sur la littérature canadienne et le troisième sur l'histoire du Canada » (*Programme des études,* 1938 : 19). Ce cadre particulier explique en partie la place restreinte qu'ont occupée, au baccalauréat, la littérature québécoise et son dérivé, le romantisme.

Les sujets sur la littérature d'ici, en effet, ne furent guère nombreux avant 1933 : à peine une dizaine. Le premier n'est apparu qu'en 1914. De plus, ils ne furent choisis, dans les collèges affiliés à l'Université Laval, que par 10 % des candidats dans les meilleures années : 48 sur 447 en 1939, 38 sur 613 en 1947, 14 sur 611 en 1948, 32 sur 762 en 1951, 32 sur 760 en 1953. Le jury de 1955 remarque que « les candidats qui ont traité le sujet ne sont pas des fervents de notre littérature, mais des désespérés qui ont cru saisir une planche de salut » (*Rapport des jurys,* 1955 : 10). Celui de 1956 se demande, pour sa part, si « l'histoire littéraire canadienne est suffisamment mise en valeur par l'enseignement collégial », vu le peu de candidats qui ont choisi ce sujet, soit 21 sur 915 (p. 13). Le jury de 1958 croit que « notre littérature possède maintenant une bonne douzaine d'œuvres suffisamment représentatives pour être l'objet d'une étude sérieuse en classe » (p. 12).

Il est certain, en tout cas, que des textes d'auteurs français ou canadiens-français, quelquefois romantiques sans doute, ont été étudiés, mais comme « matières collégiales », distinctes des matières universitaires, dans les classes terminales. L'assemblée des supérieurs, en 1914, demandait expressément que l'analyse littéraire porte sur des « auteurs qui auront été mis au programme des classes de rhétorique et de belles-lettres », d'après les *Actes du congrès de l'enseignement secondaire* (1915 : 240). Pour le jury de 1952, la situation lamentable de la littérature canadienne-française était plutôt due à l'absence d'instruments de travail. « Nous manquons, dit-il, d'un bon manuel de l'histoire de la littérature canadienne » (p. 8). Heureusement pour lui, Camille Roy était décédé depuis neuf ans.

Le romantisme dans les manuels scolaires québécois

Le manuel de Camille Roy, dans ses formes successives, avait donné une première existence didactique à notre littérature. Il fut largement utilisé dans les collèges classiques de 1922 à 1964. Pour Camille Roy, l'avènement de « la littérature canadienne de langue française », pour reprendre l'un des différents titres de son livre, *Manuel d'histoire de la littérature canadienne de langue française* (1939), coïncide avec l'École patriotique de Québec. C'est en 1860 que les écrivains se regroupent et que la revue *Les Soirées canadiennes* est créée. Dans la foulée de l'*Histoire du Canada depuis sa découverte jusqu'à nos jours*, de François-Xavier Garneau (publiée de 1845 à 1852), ces écrivains reprennent confiance et tentent d'assurer le développement de notre littérature. Cet essor est marqué par le romantisme : « On s'y applique à chanter les gloires anciennes, écrit Camille Roy, à raconter les légendes et les traditions du pays, et souvent l'on traite cette matière de chez nous avec les procédés littéraires d'un romantisme un peu démodé » (1939 : 47). Le grand représentant du romantisme, toutefois, est bien Louis Fréchette dont *La légende d'un peuple* rappelle trop *La légende des siècles* pour que ce ne soit pas voulu. Mais le Victor Hugo de 1883 est-il encore un romantique ? L'épopée ne se maintient-elle pas à une distance respectable du moi romantique et de son lyrisme ? Elle n'en retient, semble-t-il, que l'enthousiasme et la grandiloquence. Le lyrisme de Fréchette, selon Roy, « dégénère aussi plus d'une fois en tirades déclamatoires » (1939 : 63). Camille Roy, il est vrai, comme l'a montré Lucie Robert (1982 : 106-134), passe tout naturellement de la littérature à la nation et de la nation à l'histoire pour justifier l'authenticité et la légitimité de notre littérature.

Autrement, il n'y a guère de références au romantisme dans le manuel de Roy, comme si le courant patriotique, qui deviendra nationaliste, puis régionaliste, avait pris toute la place. C'est plutôt à l'occasion de la parution d'un livre de Laurence A. Bisson : *Le romantisme littéraire au Canada français* (1932), que Camille Roy s'explique dans la revue *L'Enseignement secondaire au Canada*. Il remarque que ce professeur français, maître de conférence à l'Université de Birmingham, a eu raison de rappeler le rôle des journaux canadiens dans « la propagande romantique de 1800 à 1860 » et de montrer « quelles traces d'inspiration et d'imitation romantique l'on peut reconnaître dans les œuvres des

auteurs étudiés » (1933 : 299). Il regrette, toutefois, qu'il ait oublié Étienne Parent dont l'œuvre journalistique recèle « bien des traces du goût romantique », « des formules imagées et sonores ». Il lui semble qu'il faille étendre l'influence des romantiques au delà de 1870, car « on garde encore à cette époque, et après, le goût de Lamartine, de Chateaubriand, de Hugo, et l'on ne fait pas faute de les imiter » (Roy, 1933 : 301).

Plus récemment, en 1957, Samuel Baillargeon commit un nouveau manuel, *Littérature canadienne-française*, qui allait remplacer celui de Camille Roy. Il fut utilisé pendant 10 ans dans les maisons d'enseignement qui dispensaient des cours de littérature candienne-française. Il faut toutefois dire que celles-ci étaient encore peu nombreuses. Pour Baillargeon, les lettres canadiennes sont nées 10 ans plus tôt que ne le croyait Camille Roy. Elles sont nées en 1850. On ne sait vraiment pas pourquoi. Ce qui est sûr, par contre, c'est que Casgrain se considère le fondateur de la littérature canadienne-française. « Un romantique égaré dans l'histoire », dira Baillargeon (1957 : 72). Les auteurs de l'École patriotique de Québec sont « pour la plupart candidement romantiques » (1957 : 63).

> *Un mal, ajoute-t-il, dont ils* [Crémazie, Fréchette et Chapman] *ont puisé le germe dans certaines œuvres des grands maîtres romantiques (Lamartine, Hugo, Vigny), sévit à l'état chronique chez nos premiers poètes : la manie de la grandiloquence. Accumulation de mots sonores, abus de l'épithète, de l'apostrophe, de l'anaphore* (1957 : 78).

C'est pourquoi il dira de Fréchette : « patriote sincère, le poète entiché des oripeaux romantiques et des fanfares tonitruantes, s'amuse à faire claquer des oriflammes sous des vents glorieux » (1957 : 89). Pour le roman, Baillargeon évoque « l'influence des romantiques anglais », en particulier celle de Walter Scott et de James Fenimore Cooper (1957 : 101). Tout le roman historique s'en inspire, tout autant que d'Alexandre Dumas. Mais ce demi-siècle, candidement romantique, conduira en 1900, toujours selon Baillargeon, à une période de maturation, à « une littérature plus *personnelle* et plus *soignée* » (1957 : 151), car « le tintamarre verbal, la grandiloquence patriotique et le romantisme un peu naïf de la fin du XIX^e^ siècle ont engendré une lassitude visible » (1957 : 151).

Le romantisme dans les dissertations littéraires

On peut penser que les professeurs, dans leur classe, ont eu une tout autre perception du romantisme. Mais, à la lecture des 3 500 compositions françaises des étudiants du cours classique, retrouvées dans les archives des collèges et séminaires du Québec, de 1853 à 1967, on se rend compte que le romantisme a rarement fait l'objet d'une lettre, d'un discours, d'une dissertation ou d'une analyse littéraire. Il y a bien, pour les romantiques français, neuf devoirs sur Lamartine, quatre sur Hugo, deux sur Chateaubriand, un sur Stendhal et un sur Vigny. Pour les romantiques canadiens, il y en a quatre sur Fréchette, deux sur Crémazie et un sur l'École patriotique de Québec (1860). Mais sur 3 500 sujets de devoirs, c'est une quantité négligeable. Il y a bien, le 4 décembre 1948, une dissertation sur le romantisme, la seule que l'on ait trouvée avant 1960, mais, manque de chance, le titre est : « Charge contre le romantisme[4]. » Quelques énoncés indiqueront le ton : « Le romantisme était, certes, une réaction nécessaire contre la littérature galante et poudrée du XVIII[e] siècle » ; « Le romantisme est une "maladie" » ; « Les Romantiques en général n'ont pas d'idées » ; « L'œuvre de Hugo n'est attachante que par les "morceaux choisis" » ; « Le culte de la forme et du style n'est guère en vigueur chez les romantiques » ; « En somme, conclut l'étudiant, on n'aime guère le romantisme. » On s'en doutait un peu. La dissertation de 1960 est plus éclairée, mais elle verse dans l'excès contraire. L'auteur conclut que « parmi toutes les œuvres poétiques, dans quelque genre que ce soit, celles qui ont vécu, qui sont demeurées, sont celles qui laissent voir des traces des doctrines romantiques[5] ». Il faut préciser que son argument est que le romantisme, étant une littérature de l'homme, constitue la forme la plus vraie de l'art littéraire.

Si l'enseignement classique fondait la formation littéraire sur des modèles, on comprend que le romantisme, tel que présenté dans les manuels avant Lagarde et Michard et tel que discuté dans la revue *L'Enseignement secondaire au Canada,* n'ait pas eu la place qui lui revenait. Renvoyé à l'histoire ou réduit à ses tropes, le romantisme ne semble pas être apparu, dans l'enseignement

4. « Cahiers d'honneur de l'Académie Saint-Denis », Archives du séminaire de Québec, 1948, p. 319-322.

5. *Ibid*, 1960, p. 158.

classique, comme un nouveau modèle de pensée et d'expression, une révolte, issus de la révolution de 1789, contre la tyrannie classique, comme une rupture avec l'Ancien Régime et ses règles du bon goût, comme une modernisation de la culture française, comme une nouvelle appartenance à la communauté européenne. Mais, même s'il avait été perçu ainsi, on peut parier qu'il aurait également été gommé, car un tel modèle ne convenait nullement à l'idéologie du cours classique, faite, en grande partie, d'une certaine nostalgie de l'Ancien Régime et d'obédience certaine à l'Église romaine qui avait ses réserves sur le modernisme et maintenait à l'Index la plupart des œuvres littéraires françaises des XVIII[e] et XIX[e] siècles.

* * *

On peut conclure que le romantisme, filtré par l'enseignement classique officiel, n'était qu'une autre forme éphémère de la littérature. Elle a connu, cette forme, son temps et ses adeptes. Elle n'a aucunement menacé la stabilité des formes classiques, faites d'équilibre, de règles et de raison. Elle a connu une vogue comme mode d'expression : imagée, colorée et mélodieuse au mieux ; creuse, sonore et irritante au pire. Les écrivains d'ici n'en ont retenu que l'emphase et la grandiloquence. En somme, le romantisme a été vite dissocié des événements, des idées, des débats et des enjeux qui l'ont vu naître. Il a plutôt été associé au « dire », au « disible », pour être plus précis, car l'espace de jeu que permet le modèle est un espace des possibles, dans le sens kantien du terme. Le disible qu'autorise l'enseignement classique et qui fonde une extériorité qui lui est propre, est un disible normé, présenté comme normal, un disible de classe, un disible classique. Mais ce disible est également un intelligible, car le « dire » ne peut être qu'une représentation mécaniste de la pensée, en vertu de *L'art poétique* de Boileau où « les mots pour [la] dire viennent aisément » ([1674] 1963 : vers 154). Cette représentation par le discours est, en définitive, un apparaître, un apparat de la pensée et de l'existence. Il n'est pas impossible, par dérivation des modèles, que la formation littéraire classique au Québec, fondée sur des textes, ait été le lieu des apparences dans les rapports au monde et que le romantisme n'y ait joué que le rôle de figure. Apparences au sens le plus noble du terme, bien sûr, celles de l'acteur. C'est un pur hasard, mais il arrive que le jeu de l'acteur se nomme en grec, *hypocrisia*. Honni soit qui mal y pense !

Bibliographie

BAILLARGEON, Samuel (1957), *Littérature canadienne-française*, Montréal, Fides.

BAUDELAIRE, Charles (1958), *Œuvres*, Paris, Gallimard. (Bibliothèque de La Pléiade.)

BISSON, Laurence A. (1932), *Le romantisme littéraire au Canada français*, Paris, Droz.

BOILEAU, Nicolas ([1674] 1963), *L'art poétique*, Paris, Bordas.

CALVET, Jean (1920), *Manuel illustré d'histoire de la littérature française*, Paris, De Gigord.

CLERCS DE SAINT-VIATEUR (1882), *Manuel d'histoire littéraire*, Joliette, éditions CSV.

COMITÉ PERMANENT DES CONGRÈS DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE (1915), *Actes du congrès de l'enseignement secondaire tenu au séminaire de Québec les 20-21 juin 1914*, Québec, L'Action sociale.

COURCHESNE, George (1927), *Nos humanités*, Nicolet, Procure de l'école normale.

DOUMIC, René (1902), *Histoire de la littérature française*, Paris, Delaplane.

FORTIN, Linda (1988), « La place de la littérature canadienne-française dans les canaux officiels d'information et de sanction de l'enseignement secondaire classique au XX^{e} siècle ». Mémoire de maîtrise en littérature québécoise, Québec, Université Laval.

GALARNEAU, Claude (1978), *Les collèges classiques au Canada français (1620-1970)*, Montréal, Fides. (Coll. « Bibliothèque canadienne-française : histoire et documents ».)

GARNEAU, François-Xavier (1845-1852), *Histoire du Canada depuis sa découverte jusqu'à nos jours*, t. I, 1845 ; t. II, 1846, Québec, N. Aubin ; t. III, 1848, Québec, Fréchette et Frère ; t. IV, 1852, Québec, John Lovell.

GAUTIER, Théophile ([1834] 1955), *Mademoiselle de Maupin*, Paris, Garnier.

HUGO, Victor ([1834] 1976), *Littérature et philosophie mêlées*. 2 vol., Genève, Klincksieck.

J.M.J.A. (1880), *Histoire de la littérature française*, Paris, Librairie Poussielgue.

LAGARDE, André, et Laurent MICHARD (1965), *Les grands auteurs français du programme*, t. V : *XIX^e siècle*, Paris, Bordas.

LANSON, Gustave ([1894] 1951), *Histoire de la littérature française*, Paris, Hachette.

MELANÇON, Joseph, Clément MOISAN et Max ROY (1988), *Le discours d'une didactique. La formation littéraire dans l'enseignement classique au Québec (1852-1967)*, Québec, Nuit blanche éditeur. (Coll. « Les cahiers du Centre de recherche en littérature québécoise », série « Recherche », n° 1.)

Programme des études (1938), n° 15, Québec, L'Action catholique.

Rapports des jurys du baccalauréat (1913), Québec, L'Action sociale, 24 p.

Rapports des jurys de correction (1915). Lucien BERNARD, « Rapport du jury de la composition française », *L'enseignement secondaire au Canada*, vol. I, n° 1, p. 30-33.

Rapports des jurys de correction (1952 : 8-9 ; 1955 : 8-12 ; 1956 : 12-14 ; 1958 : 11-13), Québec, Archives de l'Université Laval. [Documents non classés, non signés.]

ROBERT, Lucie (1982), *Le* Manuel d'histoire de la littérature canadienne *de M^gr Camille Roy*, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture. (Coll. « Edmond-de-Nevers », n° 1.)

ROY, Camille (1933), « À propos de littérature canadienne », *L'Enseignement secondaire au Canada*, vol. XI, n° 5 (février), p. 299-304.

ROY, Camille (1939), *Manuel d'histoire de la littérature canadienne de langue française*, Montréal, Beauchemin.

STENDHAL, Henri BEYLE, dit ([1823] 1970), *Racine et Shakespeare. Études sur le romantisme*, Paris, Garnier-

Flammarion. Chronologie et introduction par Roger Fayolle. (Coll. « GF », n° 226.)

VIGNY, Alfred DE ([1835] 1962), *Chatterton*, Bologne, Riccardo Pàtron.

L'ENCYCLOPÉDISME ROMANTIQUE AU QUÉBEC : LA FILIÈRE ALLEMANDE

Eva-Marie KRÖLLER
Université de Colombie-Britannique

> [...] *loin de pôles contraires, la tradition et le nouveau sont en situation d'échange, de dialogue, d'interpénétration : c'est là, pour moi, un postulat méthodologique premier, essentiel* [...]
>
> (Nepveu, 1988 : 10)

À l'automne de 1970 et au printemps de 1971, Fernand Ouellette et André Belleau présentaient, en tandem, un séminaire sur le romantisme allemand à l'Université du Québec à Montréal (UQAM). Pendant que « le général Trudochet faisait emprisonner plusieurs poètes québécois aux applaudissements de la majorité servile des Canadiens » (Belleau, [1982] 1984 : 56), un groupe d'étudiants s'initiaient aux écrivains allemands : Ernst Theodor Wilhelm Amadeus Hoffmann, Joseph von Eichendorff, Achim von Arnim, Ludwig Tieck et surtout Novalis (pseudonyme de Friedrich Freiherr von Hardenberg, 1772-1801), dont les œuvres *Hymnen an die Nacht* (1800), « Die Lehrlinge zu Sais » (1802) et *Heinrich von Ofterdingen* (1802) ont constitué le cœur des discussions. Sans rapport avec le contexte québécois de l'époque, ces textes auraient pu simplement donner lieu à un pur exercice scolaire ou théorique ; au contraire, le séminaire a provoqué une extraordinaire rencontre d'esprits en réunissant des âmes sœurs séparées par 170 ans d'histoire et par deux continents.

Depuis les années 1960, d'autres symbioses romantiques de ce type se sont produites : entre Allen Ginsberg et William

Blake ; entre George Bowering et Percy Bysshe Shelley ; entre les poètes du groupe Tish de Vancouver, William Wordsworth et Samuel Taylor Coleridge ; enfin, entre Victor-Lévy Beaulieu et Victor Hugo (Kröller, 1989 : 207, 209, 211-214). En évoquant les liens qui peuvent exister entre les poètes de leur génération, les écrivains, regroupés de façon informelle au collège Black Mountain (Caroline du Nord), parlent du pouvoir incantatoire des lettres ou des correspondances, à la fois épistolaires et cosmiques (Harris, 1987 : 196). On prétend en effet que l'inspiration qui émane des romantiques ou des autres auteurs de même nature peut aussi se manifester par la voie d'un courrier mystique. Dans son *Journal dénoué* (1974 : 48), Ouellette accorde d'ailleurs une place importante à certaines correspondances : il y retranscrit quelques lettres qui ont joué, dans son apprentissage littéraire, le rôle d'un catalyseur.

Les deux écrivains québécois ont largement souligné l'importance du séminaire tenu à l'UQAM. Ouellette le fait explicitement dans son *Journal dénoué* (1974), dont le titre fait allusion à une phrase de *Heinrich von Ofterdingen* ; *Depuis Novalis. Errances et gloses* (1973) est aussi publié dans le sillage de l'événement. Belleau en fait autant avec « L'Allemagne comme lointain et comme profondeur » ([1982] 1984). Ces publications, où les auteurs projettent également l'image de préoccupations culturelles plus larges, marquent pour eux des jalons significatifs dans leur évolution en tant qu'écrivains. Vers la fin du *Journal dénoué*, où Ouellette affirme que l'œuvre de Novalis l'obsède depuis une vingtaine d'années, l'essayiste raconte comment le texte de *Depuis Novalis* a littéralement exigé d'être écrit. Dix ans plus tard, le livre, tout autant que le séminaire, fait encore autorité. En 1982, Belleau perçoit encore la rencontre comme « l'aventure spirituelle de toute une partie de la génération qui a eu vingt ans en mil neuf cent cinquante » (Belleau, [1982] 1984 : 57).

Au même endroit, Belleau décrit son entrevue avec Hans Robert Jauss, pendant un pèlerinage chez les romantiques en Allemagne, où il lui avoue sa dévotion pour certains écrivains allemands. Sans plus de précaution, Jauss rejette alors ces auteurs romantiques en prétextant leur désuétude. En tant que professeur de littérature française, et non de littérature allemande, Jauss ne parvenait pas à appliquer sa *Rezeptionstheorie* à son corpus national ; de plus, il ignorait l'activisme politique des romantiques al-

lemands, qui leur a permis de devenir en quelque sorte les idoles de la génération étudiante des années 1960.

Belleau et Ouellette ne sont cependant pas les seuls à suggérer des similitudes entre l'époque du romantisme allemand et celle de la fusion de l'activisme politique et littéraire au Québec. Dans un essai sur la campagne référendaire de 1980, Jean Larose – collaborateur assidu de *Liberté* – termine son analyse en soulignant que « la vision de rôle messianique de la nation dans la régénération d'un monde ayant perdu contact avec la vraie vie » (Larose, [1982] 1987 : 50) s'apparente aux idées du romantisme allemand, plus particulièrement à celles de la vision paneuropéenne suggérée par Novalis dans *Die Christenheit oder Europa* (1799). Selon Larose, cette projection englobante de Novalis préfigure l'« utopie souveraine » de Paul Chamberland, où le Québec agit comme « un territoire d'accueil et de convergence terrestre » (Larose, [1982] 1987 : 50ss.). Les poètes et les chansonniers deviennent les porte-étendard de cette mission et ils participent activement à la vie politique de leur temps. En Allemagne, les romantiques Ernst Moritz Arndt, Johann Josef von Görres, Heinrich von Kleist, Karl Theodor Körner, Max von Schenkendorf et Johann Gottlieb Fichte ont défié la censure et l'emprisonnement avec leurs poèmes, leurs discours et leurs manifestes contre Napoléon et en faveur du nationalisme allemand. Au Québec, Fernand Ouellette a refusé le Prix du gouverneur général pour *Les actes retrouvés* (1970) en déclarant que la « fonction sociale éminente [du poète] est de veiller sur l'âme du langage [...] Les temps des veilleurs, contemplatifs et hommes d'action, est venu » (Ouellette, 1974 : 192). À l'instar de George Orwell, dans son essai paru après la Seconde Guerre mondiale et intitulé « Politics and the English Language », Ouellette établit un rapport entre l'abus de pouvoir et de langage, lien qui doit être supprimé à tout prix : « Ce n'est pas l'incendie du Reichstag qui eut une importance, mais l'exploitation verbale de ce fait » (Ouellette, 1974 : 161).

En permettant qu'on se serve de leur voix à des fins politiques, les poètes doivent compromettre le caractère non référentiel de leur médium d'expression. La plupart du temps, ils doivent alors « s'abaisser » à s'exprimer en prose, mettant ainsi la poésie dans une situation d'exil d'où il lui faudra tôt ou tard resurgir. S'appuyant sur des citations de Novalis et de Friedrich von Schlegel, Pierre Nepveu décrit les glissements de la poésie et de la prose québécoises pendant les années 1960 et 1970 comme un

projet romantique d'écriture où « l'absolue réalité du roman [...] ne devait jamais être que la poésie elle-même » (Nepveu, 1988 : 130). Une citation de Novalis (« La vie est une expression de forces, par conséquent un produit de facteurs opposés ») paraît en épigraphe de *L'écologie du réel* (1988), ouvrage qui, avec celui de Larose, représente une des réévaluations les plus importantes sur la période. Sauf quelques exceptions (Weinmann, 1974 et Mauranges, 1974), les premiers comptes rendus de *Depuis Novalis* dans la presse ont mentionné que cette fascination à l'égard d'un auteur allemand relevait surtout de l'exotisme (Martel, 1974) et que l'essai avait un caractère confus et peu orthodoxe (Poupart, 1974). La vision qu'ont Belleau et Ouellette d'un dialogue herméneutique entre le Québec et les romantiques allemands a certes mis du temps à s'imposer.

Au cœur de la vision utopique des romantiques allemands et d'un bon nombre d'écrivains québécois post-*Refus global* se trouve l'idée d'encyclopédisme. Ce concept peut faire oublier la perception traditionnelle de l'Allemagne et du Québec : territoires froids et isolés, peuplés de cultures appauvries sur le plan intellectuel et émotif. La notion d'encyclopédisme permettrait d'examiner toute la richesse culturelle qui serait libérée par l'abolition de contraintes politiques, religieuses et psychologiques. Dans son *Journal dénoué*, Ouellette pose en principe son propre cheminement, véritable allégorie d'une prise de conscience collective au Québec : « J'étais mon peuple se réveillant après avoir cru qu'il avait une mission divine en terre d'Amérique anglo-saxonne » (1974 : 13). Tout au long du *Journal dénoué*, l'auteur reproduit d'interminables listes de livres lus, de films vus et d'individus rencontrés. Ces énumérations symbolisent une écluse restée longtemps fermée, puis ouverte subitement. Dans sa soif d'acquérir de nouvelles connaissances, Ouellette ne tient compte ni de la systématisation, ni de la chronologie : c'est plutôt une « errance [...] un parcours en spirale » (1974 : 9) ; ailleurs, il mentionne que cette façon de procéder relève de « l'anti entropie par excellence » (1972 : 6). Parti à la recherche d'un savoir non compromis par des catégorisations rationalistes, Ouellette a découvert beaucoup de choses chez Novalis, qui a laissé derrière lui le schéma d'une encyclopédie romantique, d'une « bible », comme il se plaisait à désigner ce recueil. Insatisfait de la compartimentation des connaissances au XVIII^e^ siècle et de la création de catégories spécialisées et discontinues qui établissent une opposition irréconciliable entre la littéra-

ture et les sciences, Novalis envisage une division organique et cohérente du savoir, inspirée de la poésie et présidée par elle. En esquissant son projet, Novalis hérite de l'encyclopédisme des lumières, ce qui ne l'empêche pas de le contester. Fasciné par la géologie, la botanique, la cristallographie et les mathématiques, il interprète leurs manifestations et leurs codes commes des symboles poétiques inscrits à la surface du globe terrestre. Les scientifiques, tout comme les écrivains, doivent patiemment décoder et expliquer le langage des phénomènes et non pas leur imposer à priori un système philosophique. En se concentrant sur l'image de l'arbre de la science, Walter Moser a démontré comment, chez Novalis, les catégories bien distinctes et hiérarchiques du savoir qui caractérisent la pensée encyclopédique de Francis Bacon, de Denis Diderot et de Jean Le Rond d'Alembert donnent lieu à une « poussée sauvage » (1989 : 157) où la sous-division traditionnelle selon les disciplines ne s'applique plus : « C'est ainsi que [...] les activités de l'historien-savant, du philosophe-scientifique et du poète deviennent presque synonymes » (1989 : 168). Les rôles du poète et du critique deviennent également presque interchangeables.

Dans une allusion à l'arbre de la science, Ouellette souligne que son essai sur Novalis ne constitue pas un ouvrage érudit produit par un germaniste (1974 : 11), mais bien la réponse fraternelle qui a poussé « comme un être végétal ayant sa propre forme sauvage [...] Novalis était bien de l'arbre du Lin-tsi, Djalâl-ud-Dîn Rûmi ou Jean de la Croix » (1974 : 207). En fait, Ouellette, loin d'analyser l'œuvre de Novalis, en a produit une sorte de paraphrase ; voilà la principale objection que formule Jean-Paul Mauranges dans son compte rendu de *Depuis Novalis* (1974 : 214).

Ouellette incorpore l'exubérance de la vision encyclopédique chez Novalis à sa propre évolution en tant que créateur. Cette démarche l'amène à écrire contre le genre le plus souvent associé à la description de l'évolution de la personne, le *bildungsroman*. À plusieurs reprises, il parle du rôle important joué par les « romans initiatiques » à caractère romantique, notamment *Heinrich von Ofterdingen* de Novalis et *Narziss und Goldmund* (1930) de Hermann Hesse, où le déroulement de l'intrigue se fait par « illumination-irradiation » (1974 : 49) plutôt que par étapes soigneusement préparées d'avance ; ce procédé caractériserait – du moins selon Ouellette – le *ur-bildungsroman*, dont *Wilhelm Meister* (1795-1796), de Goethe, constitue un exemple. Par

conséquent, le *Journal dénoué* ne décrit pas seulement une révélation mystique qui aura des répercussions sur l'auteur : l'ouvrage présente également ses errances comme un collage de genres et d'idéologies. Dans les intitulés de ses sections (« Moi », « Soi », « Toi », « Nous », « Lui »), qui marquent aussi le passage d'un état de vie à un autre, Ouellette fait appel à la psychologie freudienne ou jungienne, ou encore au mysticisme oriental. Les sous-sections sont parfois présentées par ordre chronologique, parfois par classement thématique. On retrouve non seulement des échos de Léon Bloy, de François Mauriac et de Julien Green, mais des parallèles, sans doute involontaires, avec un « *essai* biographique » contemporain[1], *Nègres blancs d'Amérique* (1968), où Pierre Vallières, contrairement à ce que commande la société, s'affiche révolutionnaire.

Si les romantiques allemands ont formulé leurs opinions par opposition au rationalisme du XVIII[e] siècle, Ouellette et Belleau, quant à eux, mènent un double combat : 1- contre le coup manqué de l'encyclopédisme chancelant qui s'installe après le rapport de lord Durham (1839) ; 2- contre la menace, pendant les années 1960, des encyclopédismes générés par des logiciens obsédés par l'ordinateur, d'une part, et par une culture qui découvre les drogues psychédéliques, d'autre part. Dans une conférence intitulée « La problématique présente de la littérature québécoise » (1972), Belleau reconnaît les mérites de *La légende d'un peuple* (1887), mais il y critique aussi le conservatisme et la pédanterie de son auteur, Louis Fréchette. Du même coup, il condamne les œuvres d'écrivains, d'artistes et d'animateurs pour qui l'encyclopédisme demeure, selon la phrase de Walter Moser, « une entreprise de la stabilité, orientée vers le passé et s'accommodant mal du présent, instable par définition, et par conséquent du changement historique » (1989 : 123). L'histoire du Canada (1845-1852) de François-Xavier Garneau, qu'on pourrait considérer comme une des œuvres encyclopédiques les plus marquantes du Canada français au XIX[e] siècle, a été l'objet de remaniements et de corrections éditoriales dans le but de souligner, le plus possible, la stabilité culturelle des francophones. Il en est de même de *L'influence d'un livre* (1837), d'Aubert de Gaspé fils, qu'on a présenté comme un panorama ambitieux des mœurs canadiennes. Les grandioses toiles historiques de Napoléon Bourassa, de Charles Huot et d'Henri Beau font ressortir des épisodes qui « établissent le but apostolique

1. C'est nous qui soulignons.

poursuivi par les découvreurs, les fondateurs et les organisateurs de la colonie » (Martin, 1988 : 12). Les défilés de la Saint-Jean-Baptiste et la participation du Canada français aux expositions universelles (Kröller, 1987 : 149-165) projettent une image nationale fortement teintée d'agriculturisme et de messianisme, celle d'une culture préoccupée presque entièrement par le passé.

Bien que fondé sur le principe que « certains noms, faits et dates peuvent être oubliés, sans inconvénients » (Martin, 1988 : 12), ce type d'encyclopédisme prétend représenter une culture dans sa totalité. Il se distingue nettement du courant contemporain dont se récalment les Michel Tremblay, Jacques Ferron, Roch Carrier et Victor-Lévy Beaulieu, qui reconnaissent ouvertement l'impossibilité de créer une encyclopédie québécoise complète. Par conséquent, le travail d'archivage en vue de l'inventaire culturel est empreint d'une ironie à la fois nostalgique et sauvage, et motivé par « un éthos du changement et de la production du nouveau » (Moser, 1989 : 123). Au Québec, le nouvel encyclopédisme exprime une vision utopique et révolutionnaire (Moser, 1989 : 123) ; ses modèles sont puisés dans la narration des quêtes sans fin qu'on retrouve chez Homère, Virgile, Dante, Cervantes, Rabelais et Joyce, que Ouellette admire particulièrement. André Belleau se tourne pour sa part vers Rabelais ; il est d'ailleurs un des premiers à en présenter une lecture baktinienne au public québécois.

La deuxième cible de Ouellette prend son origine dans une certaine inquiétude, amplifiée à l'occasion, qu'il partage avec plusieurs de ses concitoyens de l'époque de la guerre froide ; cette angoisse collective acquiert une signification particulière à la suite de la crise d'octobre 1970. À plusieurs reprises, dans le *Journal dénoué* et ailleurs dans son œuvre, Ouellette fulmine contre l'automatisation et la bureaucratie, qu'il perçoit comme des ennemis de l'encyclopédisme romantique : « Nous sommes entrés dans l'ère des logiciens. Les intelligents y dominent. Les technocrates se lient à la logique des machines. Ils sont conditionnés par l'ordinateur. Ne refusent-ils pas déjà la parole symbolique pour n'accepter que le code ? » (1974 : 88).

En même temps, Ouellette refuse de souscrire à l'expérience totalisante préconisée par les adeptes de la drogue pendant les années 1960. Il refuse également l'option de l'aile radicale des romantiques européens. Ce faisant, il prend ses distances à l'égard de « la

voie de la drogue, de l'anarchie et de la révolte » (1974 : 189), qui ne mène qu'à une série d'illusions éphémères provoquées artificiellement. Ouellette recherche un autre genre d'illumination.

Dans sa critique des formes d'encyclopédisme, Ouellette en vient à une pratique sélective qui l'oblige à réviser ses positions ; les Rencontres québécoises internationales des écrivains, qu'il inaugure en 1972, notamment avec André Belleau, lui sont à cet égard révélatrices. Le thème de la première séance, « L'écriture et l'errance », fait écho aux préoccupations énoncées dans le *Journal dénoué* et dans *Depuis Novalis*. Une citation de Novalis – « Parler pour parler, c'est la formule de délivrance » – sert de devise à la rencontre. Des allusions à Novalis se retrouvent ici et là dans le numéro de *Liberté* (1972) consacré aux actes du colloque. Plusieurs participants l'évoquent, notamment Gilles Marcotte et le critique roumain Ovidiu Cotrus. Dans l'ensemble, les conférenciers adoptent l'idée du poète allemand au sujet de l'encyclopédisme, car ils demeurent convaincus que la littérature permet de faire abstraction des différentes nationalités.

Les actes publiés dans *Liberté* pendant les années 1970 constituent autant de témoignages d'une volonté de poursuivre le dialogue international des cultures. À cette époque, de tels échanges demeurent plutôt rares au Québec ; voilà pourquoi le programme de ces rencontres entre écrivains québécois et étrangers peut sembler audacieux. Il faut également souligner que Ouellette s'oppose à l'institution littéraire et politique de son pays : c'est d'ailleurs dans cet esprit que, en 1970, il incite les membres du Front des écrivains québécois à refuser tous les prix littéraires. Cette forme de protestation ne l'a cependant pas empêché d'inviter le poète canadien-anglais Dennis Lee qui, dès la première séance, a prononcé une conférence intitulée « Cadence, Country, Silence : Writing in Colonial Space ». Dans ce témoignage émouvant, vite devenu un classique de la littérature canadienne-anglaise, le poète explique son errance, son affranchissement des modèles britannique et américain et son évolution vers une affirmation culturelle. Tout comme sa collègue Anne Winters, le conférencier a présenté sa communication en français ; toutefois, « afin de ne pas les trahir », *Liberté* a donné les deux textes en anglais seulement (1972 : 2). Les années suivantes, la participation des conférenciers caandiens-anglais s'est avérée plutôt faible, les organisateurs n'ayant pas réussi à recruter suffisamment d'écrivains capables de

s'exprimer dans la langue de Molière. À compter de 1973, les communications paraîtront dans leur version traduite.

La rencontre de 1973, intitulée « Roman des Amériques », a suscité de vives discussions au sujet de la guerre du Vietnam. L'attitude encyclopédiste qui avait jusqu'alors prévalu au cours des rencontres risquait d'être emportée par un courant de sectarisme rigide, ce qui a poussé les animateurs à revenir rapidement à la formule d'échanges internationaux. En 1976, l'année de la victoire du Parti québécois, la séance a porté sur les littératures nationales et comptait sur la participation de conférenciers de plusieurs pays.

En un sens, par son ton, son contenu et son effort soutenu pour réconcilier le nationalisme et l'internationalisme, le séminaire rappelle les réactions des romantiques allemands vis-à-vis de leurs voisins français à l'époque de Napoléon. Le nationalisme allemand exigeait que les frontières culturelles entre l'Allemagne et la France soient clairement identifiées, mais, en même temps, l'encyclopédisme cosmopolite des romantiques les poussait à faire disparaître de telles distinctions. Dans *Die Christenheit oder Europa*, Novalis propose une vision médiévale idéalisée du catholicisme romain en soutenant que celui-ci pourrait contribuer au dialogue des cultures. Aux yeux de Ouellette, ancien séminariste, cette option était inconcevable, tout comme l'attitude de Novalis envers la science. L'essayiste minimise cet aspect en qualifiant le poète allemand de « Romantique par excellence » (Weinmann, 1974 : 22). Ouellette, qui se méfie de la technologie, n'approuve pas non plus l'idée du « village global » proposée par Marshall McLuhan : cette conception prônée par un catholique pratiquant constitue en quelque sorte le rejeton laïque de la religion chrétienne.

Gilles Marcotte apporte quelques éclaircissements à la vision de McLuhan :

> *On a fait de Marshall McLuhan le prophète de cette mort selon que le livre serait remplacé à plus ou moins brève échéance par les médias électroniques. Je dis bien : on a fait, car la pensée de McLuhan est beaucoup plus nuancée et plus fluctuante que les quelques aphorismes tapageurs auxquels on a voulu la réduire* (1972 : 105).

Marcotte aborde ensuite la question de l'étroite parenté entre le livre et les médias électroniques. Il affirme que si l'arrivée de ces

derniers a créé une prétendue révolution, l'introduction de l'imprimé en avait fait tout autant. Comme le préconise Ouellette, la communication électronique peut également développer la « poussée sauvage » de la pensée de façon telle que cette impulsion déborde le cadre de l'imprimé. L'obsession de Ouellette à préparer d'interminables listes de livres à lire ressemble dangereusement à une sorte d'esclavage vis-à-vis des « codes » supposément multipliés par l'ordinateur : « Trop souvent [Ouellette] n'atteint la réalité qu'à travers la métaphore ou, pire encore, il ne palpe les objets que par des écrivains interposés » (Poupart, 1974 : 14). Pris dans un piège similaire, Abel Beauchemin, le narrateur encyclopédiste et angoissé de Victor-Lévy Beaulieu, s'inquiète des effets que provoqueront sur lui les codes imposés par les maîtres tels Herman Melville, James Augustine Aloysius Joyce, Gustave Flaubert et Victor Hugo.

Dans une réévaluation du séminaire, Madeleine Ducrocq-Poirier note que la séance sur les littératures nationales (en 1976) devait être « plus sereine » que celle de l'année précédente sur « La femme et l'écriture » (1990 : 83). Elle souligne le caractère capital de la rencontre de 1975, qui a renouvelé la définition de l'encyclopédisme des conférences. En dépit d'un fort courant érotique, le *Journal dénoué* demeure très conservateur au sujet de la femme, attitude aussi déroutante que la misogynie de Vallières dans ses *Nègres blancs d'Amérique*.

Même si Ouellette dédie son *Journal dénoué* à sa femme et à ses enfants, il ne leur accorde pas autant d'importance qu'à ses amis poètes, auteurs-compositeurs et cinéastes, tous nommés au cours du texte. Pour l'auteur du *Journal dénoué*, la femme représente une entrave à sa quête de la perfection. Lorsqu'il déplore, à l'instar de plusieurs poètes de sa génération, l'échec d'Hector de Saint-Denys Garneau, Ouellette affirme qu'il « valait mieux plonger aux enfers. *Il valait mieux que la femme m'amputât de mes ailes*. Il valait mieux tout remettre en question[2] » (1974 : 91). Ailleurs, il se plaint de la naïveté de « la femme féministe » et lui fait des remontrances : « la femme [est] un être humain avec tout ce que cela implique, il se pourrait qu'elle soit aussi un être calculateur, un véritable adulte, là où souvent l'homme est demeuré un enfant, un être ludique par excellence. Qui « domine » l'autre véritablement ? » (1974 : 50). L'auteur milite également contre la prostitution et la pornographie : « Que j'aie consenti ou

2. C'est nous qui soulignons.

non a peu d'importance ici » (1974 : 119). Vers la fin du *Journal dénoué*, l'essayiste donne une image idéalisée de la femme : « [Un] leurre que nous tend le créé. La femme ou l'illusion de la moindre distance pour toucher Dieu » (1974 : 215). Malgré tout, elle demeure une servante, apparemment incapable d'entreprendre le même voyage initiatique que l'homme vers la perfection.

Ce rôle effacé de la femme entre en contradiction avec l'idée que se font les romantiques allemands de son émancipation. Loin de servir uniquement de muses, les femmes associées au mouvement romantique, telles Dorothea Tieck, Karoline Schlegel, Rahel Varnhagen von Ense, ont joué un rôle important dans la poésie. Dans certains cas, elles ont même manifesté leur affranchissement vis-à-vis de leur partenaire. Sophie von Kühn, fiancée de Novalis, est morte avant de pouvoir faire la preuve de son indépendance. Au Québec, des écrivaines présentes aux rencontres ont rappelé à Ouellette et à ses congénères qu'elles participeraient à l'encyclopédisme qu'ils leur proposent seulement après l'avoir examiné en profondeur.

Dès la séance de 1972, Nicole Brossard et Michèle Lalonde avaient présenté une série de méditations sur le thème « L'errance et l'écriture », qui relevaient d'un point de vue nettement féministe. L'affirmation de Brossard attire particulièrement l'attention :

> *le texte que je lis présentement ne peut être que modulations et variantes exécutées, prononcées maintenant, dans un espace essentiellement ludique qui ne prétend nullement faire du commerce intellectuel que nous pratiquons le matin, un échange de signifiés* (1972 : 20).

La phrase se lit comme une repartie qui devance l'affirmation de Ouellette, publiée deux ans plus tard, voulant que, contrairement à la femme, l'homme soit « un être ludique par excellence » qui a la capacité et la volonté de se promener à travers l'univers. Brossard suggère avec finesse que pendant un tel périple cosmique, il existe chez l'homme une volonté de poursuivre un discours patriarcal.

En 1975, les écrivaines s'attaquent à des questions qui les touchent plus personnellement. Dans un débat sur la mission de la langue française, qui peut être porteuse d'une identité à la fois intime et nationale, Fernande Saint-Martin ajoute une importante contre-proposition féministe :

> *La femme peut-elle se frayer une voie propre à travers les divers langages humains déjà institués ?* [...] *Ou ne produira-t-elle toujours que d'infimes variations à l'intérieur des horizons puissamment ouverts par quelques intuitions masculines ?* (1976 : 302).

De telles questions laissent entendre que l'encyclopédisme proposé par Ouellette et par d'autres pendant les années 1970 pouvait être, à sa façon, aussi sélectif et peut-être aussi néfaste que les visions proposées par les XIX^e^ et XX^e^ siècles avec toutes leurs innovations technologiques. Cependant, les progrès réalisés par *Depuis Novalis* et par le *Journal dénoué*, jumelés aux effets positifs des Rencontres québécoises internationales des écrivains, contribuent largement à l'établissement et à la connaissance de l'inventaire culturel du Québec contemporain et servent de catalyseurs à d'autres encyclopédismes.

Peut-on se demander, en conclusion, pourquoi on a préféré le romantisme allemand au romantisme français ? Il se pourrait que le rejet d'une certaine hégémonie culturelle en France au cours des années 1960 et 1970 en soit la cause. Cela expliquerait comment une nation peut s'imposer sur le plan culturel tout en demeurant inférieure sur le plan politique. Dans le cas de l'Allemagne, ce paradoxe est d'ailleurs à l'origine de sa souveraineté : le romantisme allemand était non seulement à l'avant-garde du nationalisme germanique, il a aussi réussi , notamment avec M^me^ de Staël et son entourage, à infiltrer la littérature française. Il ne faudrait cependant pas oublier que Pierre Jean Jouve, l'un des rares auteurs français mentionnés par Ouellette dans son *Journal dénoué*, a été intimement lié à la Résistance. Ainsi, le Québec peut puiser des exemples chez deux nationalités et deux époques différentes : l'Allemagne romantique du XIX^e^ siècle et la France apocalyptique de l'occupation. D'une certaine manière, l'encyclopédisme de Ouellette transcende les divisions postcoloniales et participe à l'universalisme paradoxal de son modèle, Novalis.

(Traduction de Kenneth Landry)

Bibliographie

BELLEAU, André (1972), « La problématique présente de la littérature québécoise », *Liberté*, n° 81, p. 13-24.

BELLEAU, André ([1982] 1984), « L'Allemagne comme lointain et comme profondeur », *Y a-t-il un intellectuel dans la salle ?* Montréal, Primeur, p. 53-58.

BROSSARD, Nicole (1972), « Naissance et dispersion du désir », *Liberté*, n° 84, p. 20-23.

CLAUDON, Francis (dir.) (1989), *Le rayonnement international de Victor Hugo*, New York, Peter Lang.

DUCROCQ-POIRIER, Madeleine (dir.) (1990), *La revue* Liberté. *Actes du colloque organisé par le Centre international d'études francophones de l'Université de Paris IV – Sorbonne et le Centre de coopération interuniversitaire franco-québécoise et tenu à l'Université de Paris IV – Sorbonne le 18 novembre 1987*, Montréal, l'Hexagone.

« L'écriture et l'errance : Rencontre québécoise internationale des écrivains » (1972), *Liberté*, n° 84.

GRANDPRÉ, Chantal DE (1990), « *Liberté* et la littérature américaine », dans Madeleine DUCROCQ-POIRIER, *La revue* Liberté. *Actes du colloque* [Organisé par le Centre international d'études francophones de l'Université de Paris IV – Sorbonne et le Centre de coopération interuniversitaire franco-québécoise], Montréal, l'Hexagone, p. 25-39.

HARRIS, Mary Emma (1987), *The Arts at Black Mountain College*, Cambridge (Mass.), MIT Press.

KRÖLLER, Eva-Marie (1987), *Canadian Travellers in Europe, 1851-1900*, Vancouver, UBC Press.

KRÖLLER, Eva-Marie (1989), « Victor Hugo in Québec », dans Francis CLAUDON (dir.), *Le rayonnement international de Victor Hugo*, New York, Peter Lang, p. 207-214.

LAROSE, Jean ([1982] 1987), « Nationalisme et culture : les campagnes référendaires », *La petite noirceur*, Montréal, Boréal, p. 43-63. (Coll. « Papiers collés ».)

MARCOTTE, Gilles (1972), « Qui a peur du pygargue roux ? », *Liberté*, n° 84, p. 94-115.

MARTEL, Réginald (1974), « Aller inquiet vers l'absolu », *La Presse*, 2 novembre, p. E-3.

MARTIN, Denis (1988), *Portraits des héros de la Nouvelle-France. Images d'un culte historique*, Montréal, Hurtubise HMH.

MAURANGES, Jean-Paul (1974), *« Depuis Novalis »*, *Livres et auteurs québécois 1973*, p. 213-215.

MOSER, Walter (1989), *Romantisme et crises de la modernité. Poésie et encyclopédie dans le* Brouillon *de Novalis*, Longueuil, le Préambule. (Coll. « l'Univers des discours ».)

NEPVEU, Pierre (1988), *L'écologie du réel : mort et naissance de la littérature québécoise contemporaine*, Montréal, Boréal. (Coll. « Papiers collés ».)

OUELLETTE, Fernand (1972), « Lettre à André Belleau sur la poésie et l'errance », *Liberté*, n° 79-80, p. 5-9.

OUELLETTE, Fernand (1974), *Journal dénoué*, Montréal, les Presses de l'Université de Montréal. (Coll. « Le Prix de la revue *Études françaises* ».)

POUPART, Jean-Marie (1974), « Un Fernand Ouellette potable », *Le Devoir*, 26 octobre, p. 14.

SAINT-MARTIN, Fernande (1976), « Le féminien [*sic*], comme forme et contenu d'un langage », *Liberté*, n° 106-107, p. 299-304.

VALLIÈRES, Pierre (1968), *Nègres blancs d'Amérique*, Montréal, Parti pris. (Coll. « Aspects », n° 5.)

WEINMANN, Heinz (1974), « Novalis selon F. Ouellette : des affinités électives », *Le Devoir*, 23 mars, p. 22.

INTRODUCTION DU ROMANTISME AU CANADA

À PROPOS DE L'ARRIVÉE DE *LA CAPRICIEUSE.* INTRODUCTION DU ROMANTISME AU CANADA

Claude GALARNEAU
Université Laval

Depuis un siècle et demi, tous et chacun répètent que nos relations avec la France ont repris en 1855 avec l'arrivée dans le Saint-Laurent de *La Capricieuse* envoyée par Napoléon III et commandée par Henri Belvèze. De plus en plus cependant, les historiens de toute obédience affirment le contraire, mais sans toujours préciser comment les relations du Canada français avec la France ont pu se faire avant 1855 et quelle allure elles ont prise après ce moment de retrouvailles.

Pour caractériser succinctement plus d'un siècle et demi (1760-1919) d'histoire, je serai forcé de n'utiliser que des faits établis, dont certains sont mieux connus, alors que d'autres ne le sont que peu ou pas, presque tous mesurables et souvent bien mesurés. On ne saurait comprendre la percée des mouvements intellectuels français au Québec si l'on méconnaît le phénomène d'ensemble des relations franco-québécoises.

Après avoir rappelé en deux mots le sens des rapports de la colonie et de la métropole sous le Régime français, je montrerai que les relations du Canada français avec la France n'ont pas attendu le milieu du XIX[e] siècle pour se développer et je tenterai

d'évaluer ensuite ce que la visite de *La Capricieuse* a changé entre nos deux pays jusqu'en 1919.

1760-1815

Au temps de la colonisation chez les peuples modernes, les nations de l'Europe atlantique avaient conçu un *modus vivendi* avec leurs colonies, qu'on a appelé le mercantilisme. En pratique, cela voulait dire que les colonies n'existaient que pour la métropole et ne devaient entretenir de relations qu'avec elle. L'entrée de tout étranger et de toute marchandise venant d'ailleurs – colonies ou métropoles – était interdite. C'est ce qu'on appelait le régime de l'Exclusif. Quant au reste, les relations du Canada se faisaient avec le roi de France, le ministre de la Marine, les maisons mères des communautés religieuses, les maisons d'affaires, les commerçants et les familles des colons.

À la fin du Régime français, la Nouvelle-France comprend environ 70 000 sujets français, mais dont une large majorité est née dans la colonie. Ce qui donne une population de Canadiens qui possèdent à la fois une patrie, le Canada, et une mère patrie, la France. La guerre de Sept Ans a montré que les Canadiens ont fait la guerre pour l'une et pour l'autre, sans défection. Le traité de 1763 amène un changement brutal : le Canada, ou Nouvelle-France, devient la Province de Québec, colonie anglaise. Dorénavant, il ne peut plus y avoir de relations entre la Province de Québec et la France, c'est-à-dire de relations officielles sur les plans politique et économique. Les Français, officiers de l'armée et administrateurs, doivent rentrer en métropole. Les Canadiens sont libres de rester au pays ou de partir en France. Sur 70 000 habitants, environ 2 000 sont partis, surtout des Français, et quelques centaines de Canadiens, nobles ou marchands. Par le fait même, les membres des familles canadiennes ainsi divisées vont demeurer en relations. Les Canadiens passés en France peuvent revenir au pays à volonté, les Canadiens de la Province de Québec peuvent aller en France à leur gré dès 1763. Les communautés religieuses continuent de correspondre avec leur maison mère. Les Canadiens établis en France fondent même un Petit Canada, le premier du nom, en Touraine. De jeunes artistes québécois vont étudier en France. Les relations personnelles ne cesseront jamais jusqu'à 1792. Cependant, en vertu de l'Exclusif, les Français ne peuvent plus entrer au Canada. Malgré tout, quelques-uns réussis-

sent à venir s'établir au Québec avant 1792 comme les Fleury Mesplet, Valentin Jautard, Louis Dulongpré, Joseph-David Mermet, Joseph Quesnel, les abbés Jean-Baptiste Lahaille et Arnauld-Germain Dudevant. Des relations culturelles existent par le fait même et le livre français pénètre à Montréal et à Québec.

À partir de la fin de l'été 1792, la Révolution se met à déraper. Le 21 janvier 1793, elle décapite le roi et déclare la guerre à la Grande-Bretagne 10 jours après. Les Canadiens ne peuvent plus aller en France. Par contre, des Français vont pouvoir venir, ceux qui n'acceptent pas la Révolution et qui la fuient, l'Angleterre acceptant volontiers les émigrés. Plus de 200 Français entrent au Bas-Canada entre 1793 et 1815. Même à sens unique, les relations personnelles ont donc continué malgré la Révolution. Il y a eu des martyrs canadiens de la Révolution et quelques Canadiens ont suivi la contre-révolution, tandis que d'autres ont servi la Révolution et l'Empire. Des soldats et des officiers français prisonniers de l'Angleterre sont encore arrivés en 1812-1813 pour se battre contre les Américains.

Sur le plan culturel, c'est le groupe des 51 prêtres émigrés qui a certes été le plus important par sa cohésion, sa valeur intellectuelle et morale, sa présence partout au Bas-Canada de 1793 à 1852, sur le plan de la langue, de la religion et de l'éducation. Deux générations et 60 promotions de prêtres ont subi son influence directe ou indirecte, de même que les habitants des paroisses, les communautés religieuses de femmes et les élèves des 10 collèges classiques fondés avant 1850.

Sur le plan politique, on note la présence de quelques espions et des velléités de la part de la Révolution de revenir au Canada, mais sans plus. Jamais les Canadiens n'ont autant entendu parler de la France à partir de 1793. Cependant, la décapitation du roi et de la reine et la déclaration de guerre à la Grande-Bretagne ont définitivement arraché le Canada à la France. La théorie de la Conquête providentielle est d'ailleurs née à ce moment et ne mourra qu'après 1960, de même que le mythe des deux Frances, la bonne, celle d'avant 1789, et la mauvaise, celle d'après [1].

1. Pour la période de 1760 à 1815, on se reportera à notre ouvrage sur *La France devant l'opinion canadienne (1760-1815)* (Québec, Les Presses de l'Université Laval, et Paris, Librairie Armand Colin, 1970, 401 p.), qui traite de tous les aspects de nos relations avec la France.

1816-1856

La paix revenue, Napoléon exilé, que va-t-il se passer ? Les Canadiens s'étant bien conduits durant la Révolution et l'Empire, la France et les Canadas pourront-ils avoir un peu plus de relations ? Il ne peut pas être encore question d'entretenir des relations politiques, c'est-à-dire d'échanger des consulats et des ministres, ni d'entretenir des relations économiques directes, sauf de faire des achats de biens de luxe tels que livres, tableaux, vins et fromages en payant des droits de douane très élevés.

Ce sont les relations personnelles qui ont connu le développement le plus important. Les Canadiens des nouvelles générations prennent le chemin de la France en plus grand nombre : des ecclésiastiques, des étudiants, des gens d'affaires, des intellectuels, des exilés, des hommes politiques et quelques aventuriers. J'en ai repéré environ 250, chiffre qu'il faudrait, paraît-il, multiplier par quatre. Ce sont tous des hommes et des femmes importants dans leur milieu, qui rapportent des nouvelles de ce qui se passe en France, qui vont au théâtre à Paris, qui visitent les monuments tout en maudissant la Révolution et qui achètent des livres, des vêtements, des bijoux et autres biens de luxe. Certains Canadiens vont même en mission officielle, comme l'abbé Jean Holmes, délégué du Bas-Canada, pour visiter les écoles normales d'Europe et ramener des professeurs français et anglais [2].

Les Français viennent en plus grand nombre également. Plus de 150 ecclésiastiques (religieuses, prêtres séculiers, pères et frères) et 10 communautés religieuses différentes (5 d'hommes et 5 de femmes) arrivent au pays de 1837 à 1855. L'influence française se fait énormément sentir sur les plans culturel, linguistique, religieux et éducatif. Ajoutons, sur le plan religieux, le séjour de M^gr^ de Forbin-Janson en 1840-1841 et l'arrivée d'artistes et de savants, d'exilés politiques de 1815, de 1830, de 1848 et de 1852, de commerçants, d'artisans, le passage de quelques hommes politiques et de diplomates comme Édouard de Pontois et Alexis de Tocqueville, et du philanthrope Alexandre Vattemare, en 1840-1841[3].

2. Voir notre article sur « Les Canadiens en France (1815-1855) » (*Les Cahiers des Dix*, n° 44 (1989), p. 135-181), qui comprend la liste de ceux que nous avons repérés.

3. Voir notre article « Les Français au Canada (1815-1860) », *Études canadiennes/Canadian Studies*, n° 17 (1984), p. 215-220.

Les relations culturelles ont évidemment pris un développement beaucoup plus large avec tous ces échanges de personnes, ces missions des deux côtés, avec l'achat de livres, d'instruments scientifiques, d'objets d'art, avec la visite de troupes de théâtre, d'artistes et de spectacles divers. Les relations intellectuelles, c'est-à-dire les grands mouvements d'idées de l'époque pénètrent eux aussi : le traditionalisme de Bonald et du premier Lamennais et le romantisme littéraire en sont d'excellents exemples.

1855

En 1849, la Grande-Bretagne se convertit au libéralisme économique et abandonne ses « actes de navigation ». Désormais, n'importe qui peut venir faire du commerce au Canada. Napoléon III signe pour sa part un traité avec la reine Victoria en 1855 – la première Entente cordiale – d'autant mieux que les deux pays sont alliés depuis un an pour défendre le Turc contre le Russe en Crimée. D'autre part, Napoléon III veut vendre les produits de sa grande industrie naissante. Profitant de l'entente nouvelle, l'Empereur envoie Paul-Henry de Belvèze et le navire-école de la France à Terre-Neuve, *La Capricieuse,* en mission économique à Québec. Cette grande expédition est saluée par des feux de joie qui s'allument sur les rives du Saint-Laurent depuis Matane jusqu'à Montréal. Belvèze est reçu de Québec à Toronto en juillet-août 1855, avec des flots de discours, de poésies et d'adresses, avec des fêtes, des banquets et autres réjouissances.

Quelles conséquences pourrait apporter un tel événement ? Les relations politiques officielles sont inaugurées dès 1859 avec l'arrivée d'un consul français de première classe à Québec, qui tient un rôle plus que consulaire et qui va s'occuper des relations économiques, financières, commerciales, politiques et culturelles entre la France et le Canada-Est d'abord et la Province de Québec ensuite. Les relations s'intensifient avec la création de l'Agence générale du Québec à Paris en 1882. Le titulaire, Hector Fabre, sera tout de suite après nommé commissaire du Canada à Paris, Ottawa ne pouvant tolérer que Québec ait un représentant sans avoir le sien. Fabre tiendra les deux rôles jusqu'à sa mort en 1910. Mais son successeur n'aura plus que le titre de commissaire du Canada. Il faudra attendre 1961 pour que le Québec ouvre une Délégation générale à Paris. Honoré Mercier fait un voyage triomphal en France en 1891, Wilfrid Laurier s'y rend en 1897 et

en 1902, et le Canada participe de façon remarquée à l'Exposition universelle de 1900 à Paris. L'immigration française est même recherchée au Québec et dans l'Ouest canadien au point qu'il est nécessaire de nommer un sous-commissaire à l'immigration à Paris, en 1903.

Sur le plan économique, des ententes sont conclues entre les deux pays. Il y a un accord douanier en 1863 sur la construction de bateaux pour la France au Québec et une détaxe importante sur les vins, les alcools et les fruits français. En 1893, un nouvel accord est signé pour l'abaissement des tarifs sur certains produits français et canadiens. En 1880, le gouvernement de Québec fait un emprunt sur le marché parisien et l'année suivante voit la fondation du Crédit foncier franco-canadien. Une Chambre de commerce française est établie à Montréal en 1886, la Compagnie foncière du Manitoba en 1904, la Caisse hypothécaire canadienne en 1909, tandis que la Banque Beaubien s'installe à Paris en 1911[4].

Toujours dans le domaine officiel, les relations culturelles ne sont pas oubliées. Le gouvernement français envoie des livres à l'Université Laval en 1863 et Victor Duruy en donne à la bibliothèque des pères oblats de Québec deux ans après. En 1883, Paris s'engage à donner des livres à la bibliothèque de la Législature de Québec dès que celle-ci lui en fournira la liste. L'administration des Beaux-Arts de France offre des réductions de prix pour des gravures et moulages des collections officielles. En 1908, la France présente une exposition d'art à Montréal. En 1899, une chaire de littérature française avait été inaugurée à l'Université Laval de Montréal, dont la France s'était engagée à nommer le titulaire. La question de la propriété littéraire est enfin réglée entre nos deux pays en 1918.

Quant aux relations personnelles, elles ont, bien entendu, continué de se développer. Les Canadiens vont en France en plus grand nombre parce que les populations se multiplient et que de nouveaux besoins se font sentir. On y retrouve des touristes, des ecclésiastiques, des médecins – et non plus des étudiants en mé-

4. Pour la période 1855-1919, voir l'excellente étude de Pierre SAVARD sur *Le Consulat général de France à Québec et à Montréal de 1859 à 1914* (Québec, Les Presses de l'Université Laval, et Paris, les Éditions A. Pédone, 1970, 132 p.). Les études sur les mouvements d'idées sont trop nombreuses pour qu'on puisse les citer ici.

decine – des artistes, des aventuriers, des soldats tels que les zouaves pontificaux en 1870 et surtout les troupes de la guerre de 1914-1918. En 1905, le gouvernement du Québec fait voter une loi qui crée une bourse pour permettre aux Québécois d'aller étudier la musique à Paris ; les bourses pour toutes les disciplines n'arrivent qu'en 1920.

Les Français, tels que des immigrants, des professeurs, des conférenciers, des écrivains, des exilés politiques (ceux de 1871), et plus de 40 communautés religieuses nouvelles viennent au Québec et au Canada. Les frères des écoles chrétiennes, déjà arrivés depuis 1837, reçoivent après 1900 plus de 200 membres sous le ministère Combes.

L'instruction se développe, les collèges se multiplient, les bibliothèques collectives sont de plus en plus nombreuses, les associations volontaires naissent un peu partout. Tout cela exige des livres pour les francophones, qu'on ne peut se procurer qu'en France pour la plus grande partie. Des troupes et des acteurs français viennent au pays présenter du théâtre et d'autres spectacles. Les mouvements d'idées pénètrent à peu près tous au Québec, qu'ils soient d'ordre littéraire, philosophique, religieux, social, scientifique ou artistique, de droite ou de gauche, les premiers tenant le haut du pavé.

La Capricieuse n'a pas été, on l'aura compris, le début de nos relations avec la France, qui n'avaient jamais cessé après 1763, même si elles étaient restées sur un plan personnel, institutionnel ou individuel. À partir de 1855, ce sont les relations officielles, politiques, économiques et financières qui sont désormais ouvertes et qui ne manquent pas de se créer. Cela peut nous apparaître minime en cette fin de XX^{e} siècle. Mais ce fut certes un événement extraordinaire dans la mémoire collective des Québécois que ces retrouvailles officielles, qui a permis aux Canadiens français de se redéfinir face à la France officielle et par rapport aux Anglais du Canada.

LE COMMERCE DU LIVRE À QUÉBEC ET À MONTRÉAL AVANT L'ARRIVÉE DE *LA CAPRICIEUSE*, 1815-1854

Kenneth LANDRY
Université Laval

Le romantisme au Canada, tel qu'il est perçu dans la première moitié du XIX[e] siècle, demeure essentiellement un phénomène d'importation, du moins dans ses premières manifestations. Avant d'être assimilés ici par des lecteurs et des auteurs canadiens-français, les écrits romantiques ont circulé sous la forme de livres importés et d'extraits publiés dans les journaux, provenant majoritairement de l'Angleterre et de la France. En bouquinant à Québec ou à Montréal pendant les années 1820, 1830 et 1840, quels auteurs et quels titres trouvait-on chez les libraires, dans les cabinets de lecture, dans les *reading rooms*, dans les *circulating libraries* ou dans les bibliothèques d'associations ? D'après les inventaires après décès (Morin, 1979), les annonces de livres parues dans les journaux et les catalogues de libraires, les livres en anglais demeurent plus accessibles et circulent plus facilement que ceux de langue française. Autre constatation : l'importation de livres d'occasion de toutes sortes est destinée surtout à des clientèles scolaires, religieuses ou professionnelles. Mais on lit aussi la production courante. Les bibliophiles avertis découvriront peut-être, parmi les auteurs de belles-lettres[1], des éditions anciennes ou des réimpressions plus récentes de la majorité des écrivains connus du

1. Cette catégorie d'ouvrages constitue la plus nombreuse parmi les livres importés, dépassant celles de théologie-religion, droit et jurisprudence, histoire, sciences et arts.

XVIII[e] siècle notamment de Voltaire[2] (l'auteur qu'on retrouve le plus souvent – et de loin – dans les annonces de livres et dans les catalogues de maisons d'édition ou de bibliothèques). Ensuite, par ordre décroissant de fréquence, dans les séries classées sous la rubrique « littérature, histoire, etc. », apparaissent des prédicateurs catholiques comme Bossuet, Bourdaloue, Fénelon, Fléchier, Massillon, ainsi que les œuvres des classiques tels Cicéron, Homère et Plutarque ; viennent ensuite Molière, Racine, La Fontaine, Corneille, Rousseau, mesdames de Sévigné et de Staël. Les auteurs anglais les plus en vogue sont ceux du XVIII[e] siècle : Goldsmith, Johnson, Bulwer-Lytton, Sterne, Cobbett, Fielding, Pope, Smollett et Swift, sans oublier Shakespeare ou Milton, du siècle précédent. Vers les années 1820, quelques écrivains romantiques font leur apparition chez les libraires canadiens : Bernardin de Saint-Pierre, Chateaubriand, Lamartine et, chez les auteurs de langue anglaise, le triumvirat célèbre composé de Scott, Byron et Moore, dont la vente d'ouvrages suit vraisemblablement la même courbe au Canada qu'en Angleterre (Altick, 1957 : 381-390).

Le commerce du livre à l'époque romantique pourrait servir de barème pour mesurer non seulement la popularité de tel ou tel ouvrage ou extrait d'ouvrage, mais, entre autres choses, à fournir des indices sur la circulation des idées européennes en même temps que des imprimés ou à permettre de jauger l'importance qu'accorde une société de type colonial à des cultures savantes, mais étrangères, sur son territoire. Cette question a déjà fait l'objet de recherches chez Camille Roy, Laurence A. Bisson et Séraphin Marion, pour ne mentionner que ceux qui ont tenté de reconstituer le climat et les effets du romantisme littéraire au Canada français.

Dès 1915, dans une conférence sur « Notre patriotisme littéraire en 1860 », reprise plus tard en volume, M[gr] Roy prétendait que les dieux littéraires français de l'époque romantique – Lamartine, Hugo, Vigny, Musset – dont on lisait, avec enthousiasme, semble-t-il, les œuvres dans l'arrière-boutique du poète et libraire Octave Crémazie sur la rue de la Fabrique à Québec, étaient déjà un peu vieillis en France :

> *Québec était alors si loin et si isolé de l'ancienne mère-patrie, que les mouvements littéraires de France n'y étaient*

2. Statistiques établies d'abord par Marion, 1944 : 134-142. Cette nomenclature est confirmée par les recherches de Lemoine, 1981 : 208-209.

> *que tardivement aperçus et étudiés. On était romantique à Québec, en 1860, comme on l'était en France, en 1830. Crémazie jurait par Lamartine et Musset, l'abbé Casgrain par Chateaubriand et Montalembert* (Roy, [1915] 1924 : 326).

Ce jugement de l'auteur du premier manuel de littérature canadienne sur le prétendu décalage entre la publication des œuvres européennes et leur arrivée au Canada ne fait pas l'unanimité. Cette idée de l'isolement du Canada français avant l'arrivée de *La Capricieuse* en 1855 ou, du moins, avant la disparition des entraves au commerce maritime avec la France, imposées par les « actes de navigation » jusqu'en 1849, est remise en cause. Dès 1932, un chercheur solitaire, Laurence A. Bisson, aborde cette question dans son livre sur *Le romantisme littéraire au Canada français*. Il propose un premier déblayage qui consiste d'abord en un dépouillement de quelques journaux québécois de langue française de la première moitié du XIX[e] siècle. Ensuite, il analyse la manière dont la diffusion du romantisme s'est produite au Canada. Il consacre un long chapitre au « Rôle des journaux canadiens dans la propagande romantique de 1800 à 1860 ». Sans contester Roy, qu'il se contente de citer seulement en bibliographie, Bisson établit des critères qui lui permettront de cerner ce qu'il appelle « l'ambiance intellectuelle » au pays, telle qu'elle se manifeste, année par année, dans la presse périodique. Dès le début de son étude, il pose une distinction importante entre ce qui se passe en France et au Canada :

> *Dans un milieu tellement indifférent à la littérature et n'ayant que peu de relations avec la France, le mouvement romantique ne s'est fait sentir que lentement et graduellement. En France, le romantisme était une réaction contre le classicisme, ou plutôt contre certains aspects du classicisme, et une réaction semblable a eu lieu en Angleterre et en Allemagne. Au Canada, il n'y a pas ce sentiment de réaction ou de révolte, car il n'existait pas une littérature classique canadienne, ni une école d'auteurs classiques. En France, le romantisme comblait un vide, satisfaisait de vagues besoins, correspondait à un état d'âme qui existait déjà. Au Canada, la nouvelle école rencontre partout l'indifférence ou l'incompréhension. La littérature n'y jouait pas encore un rôle assez considérable dans la vie quotidienne pour déchaîner l'enthousiame effréné de la bataille romantique. On y*

> *admirait encore, quelquefois on imitait Parny et Lebrun-Pindare, et il est évident que les sympathies sont restées longtemps vivaces pour les écrivains traditionnalistes. L'œuvre de Chateaubriand de M^me^ de Staël fut peu connue des lettrés avant 1820. La poésie romantique a pénétré encore plus tardivement et seulement après avoir acquis un certain droit de cité en France* (Bisson, 1932 : 31-32).

Ici, le point de vue est celui qui a longtemps prévalu dans les histoires de la littérature québécoise. On évalue cette prétendue indifférence à l'égard des lettres à partir des quelques œuvres publiées, et non pas nécessairement en fonction de l'ensemble de la vie littéraire qui demeure relativement riche en événements de tout genre. Pensons au théâtre, aux textes journalistiques et à la publication de poèmes, contes, lettres, conférences, débats, discussions, polémiques, etc. Par leur nombre, ces activités surprennent, à première vue, compte tenu de la faible population de lettrés et des moyens dont disposaient les Canadiens.

Bisson propose une hypothèse au sujet de l'infiltration romantique au Canada français : en l'absence d'un agent permanent à Paris, les libraires canadiens devaient accepter les livres qu'on leur envoyait ou qu'importaient les marchands en gros. L'essayiste ne fournit pas de précisions ou de preuves qui viendraient appuyer cette affirmation, mais il soutient que les relations économiques avec la France devant s'effectuer par l'intermédiaire de Londres, ce moyen de communication avec l'Europe demeure trop indirect pour qu'on puisse tenir compte des tendance littéraires reflétées dans les nouvelles publications. D'après Bisson, avant 1820, du moins, « il reste encore un intervalle considérable entre la publication d'un ouvrage romantique quelconque et l'annonce de sa vente dans les journaux canadiens » (1932 : 20). Il amène un peu d'eau à son moulin en s'appuyant sur un témoignage du journaliste et fonctionnaire Alphonse Lusignan. En 1886, celui-ci étudiait « Nos premiers rapports littéraires avec la France » :

> *À cette époque* [début du XIX^e^ siècle], *un roman d'éclat, une tragédie, un ouvrage philosophique même, qui avait à son apparition révolutionné Paris et la France, n'arrivait au pays que trois ou quatre ans après. Les quelques personnes instruites parmi nous en apprenaient le titre par quelque journal français égaré* (1886 : 433).

Lusignan va jusqu'à dire que, faute de moyens, les lecteurs de la génération de son père copiaient les livres qu'ils empruntaient. Étienne Parent, dans une conférence prononcée en 1852, abonde dans le même sens :

> *Je ne suis pas encore avancé en âge* [il a cinquante et un ans], *mais j'ai vu le temps où l'arrivée, dans notre bonne ville de Québec, d'un ouvrage français contemporain était presque un événement ; et bienheureux s'estimait celui qui pouvait en avoir la lecture. Je pourrais vous citer de mes amis de jeunesse, qui ont copié à la main des ouvrages français, qu'on ne pouvait se procurer qu'à un prix exorbitant* (1863 : 159).

Ensuite, Bisson reprend à son compte les remarques de Michel Bibaud, en 1832, sur l'absence notoire de journaux à caractère littéraire au Bas-Canada. Dans le prospectus de son cinquième journal, un Bibaud désabusé se plaignait :

> *Il n'y a pas ici* [...] *une seule de ces feuilles périodiques au moyen de laquelle on puisse faire connaître les idées ou les ouvrages qui ont cours ailleurs, et ont quelque prix aux yeux des hommes instruits de tous les pays, le nôtre excepté, sur la littérature, les arts, les sciences. Que de réflexions pénibles à faire sur cet état de choses ? Que deviendrons-nous, s'il durait ? Détournons les yeux de ce spectacle affligeant. Espérons qu'ils se trouvera parmi nous assez de raison et d'esprit public, pour effacer ce que l'on peut appeler une tache à notre pays.*
>
> *En effet, un savant ou un littérateur étranger, qui voyagerait dans le Bas-Canada, et y observerait l'état de la société, sous le rapport de la littérature et des sciences, serait sans doute fort surpris de voir que dans cette belle province, peuplée d'un demi-million d'individus parlant la langue française, il ne se publie pas en cette langue un seul journal littéraire et scientifique* (1832 : 1).

Bibaud a lui-même contribué à rectifier cette situation en publiant une série de journaux qui ressemblent étrangement aux revues littéraires et scientifiques qu'il souhaitait. Pendant près d'une génération, il a réussi ce tour de force à partir de ses propres textes, qu'il ajoutait à ceux de quelques amis ; puis, à l'aide de ciseaux et d'un pot de colle, il glanait, dans les journaux français et anglais qu'il

recevait chez lui, la matière de *La Bibliothèque canadienne* (1825-1830) et du *Magasin du Bas-Canada* (1832), mais aussi de *L'Observateur* (1830-1831) et de *L'Encyclopédie canadienne* (1842-1843). Cette réussite éditoriale, sans précédent au Québec, ne s'est cependant pas traduite par une réussite financière et le manque d'abonnés l'oblige à fermer boutique après 1844 pour ensuite poursuivre une carrière de traducteur.

Faisant abstraction des recherches de Bisson, qu'il semble ignorer complètement, Marion, dans ses *Lettres canadiennes d'autrefois,* effectue son propre dépouillement des journaux et des revues, pour en arriver à la conclusion qu'il n'y avait pratiquement pas de délai dans les arrivages d'imprimés européens au Bas-Canada :

> *Le romantisme a précédé au Canada français la venue de* La Capricieuse. *Avant 1840 – et, à plus forte raison, bien avant 1855 – les classiques français ont envahi notre marché du livre. En dépit de leur isolement et de leur éloignement de la France, les Québécois et les Montréalais purent lire, à partir de 1830, presque tous les chefs-d'œuvre de la littérature française. Quant aux ouvrages des contemporains de l'époque, ils arrivèrent ici assez tôt, dans l'ensemble ; quelques-uns d'entre eux, publiés à Paris, firent leur apparition, à quatre ou cinq mois d'intervalle seulement, à Québec ou à Montréal* (1944 : 142).

Ces trois pionniers de l'histoire littéraire au Québec, Roy, Bisson et Marion, ne s'entendent donc pas nécessairement sur l'accès au livre importé, mais ils sont conscients du rôle clé joué par les éditeurs et les libraires, les marchands de livres et les importateurs pendant cette période qu'on a déjà qualifiée de préromantique au Canada (Hayne, 1961). Les enquêtes menées dans les périodiques en 1932 et 1944, respectivement par Bisson et Marion, ont été complétées et mises à jour par l'équipe sur l'histoire littéraire du Québec à l'Université Laval.

Les marchandises des premières librairies et celles des autres vendeurs de livres à Québec et à Montréal sont suffisamment connues pour que l'identification des commerces et la présentation de leurs activités soient rendues possibles dans le cadre de la constitution d'un champ de production et de diffusion de l'imprimé. Cette documentation repose essentiellement sur le dépouillement des périodiques et sur les documents suivants :

quelques études spécialisées (Bisson et Marion, même s'ils datent de quelques années, demeurent encore utiles) ; une monographie (celle de Jean-Louis Roy sur le libraire Édouard-Raymond Fabre) ; les actes publiés de deux colloques sur l'imprimé tenus par l'Institut québécois de recherche sur la culture (Lamonde, 1983 ; Galarneau et Lemire, 1988) ; les thèses de Réjean Lemoine (« Le marché du livre à Québec, 1764-1839 »), de Yolande Buono (« Imprimerie et diffusion de l'imprimé à Montréal, de 1776 à 1820 ») et de Mary Lucinda MacDonald (dont le mémoire et la thèse sont regroupés dans l'ouvrage intitulé *Literature and Society in the Canadas, 1817-1850*).

Dans toutes ces études, le consensus existe sur au moins un élément fondamental : avant 1855, la littérature et, forcément, les romantismes français et anglais se sont infiltrés au Canada par les librairies et par les journaux. Bien entendu, il existe d'autres façons d'importer des imprimés, mais dont nous ne possédons que des données fragmentaires : par exemple, les émigrants et les visiteurs qui arrivent au pays avec des livres dans leurs bagages. Le cas de l'abbé Pierre-Henri Bouchy, ami personnel du père Henri Lacordaire, pourrait ici servir d'exemple : arrivé de Paris au séminaire de Québec en 1842, où il enseigne la rhétorique pendant quelques années, il déménage au collège de Sainte-Anne-de-la-Pocatière en 1847 avant de retourner définitivement en France par la suite. On apprend dans une lettre[3] que Bouchy, qui possède, dit-on, une excellente bibliothèque romantique, vend ses livres en 1854 : il a besoin de fonds pour son voyage de retour. Malheureusement, aucun inventaire de ces livres n'a été retrouvé, mais l'abbé Thomas Aubert de Gaspé, fils de l'auteur des *Anciens Canadiens*, se serait porté acquéreur de cette collection. Bouchy avait initié Henri-Raymond Casgrain aux auteurs romantiques lors de son passage à Sainte-Anne-de-la-Pocatière et, selon ce dernier, il aurait révolutionné l'enseignement des belles-lettres au Québec.

En 1815, lorsque les guerres napoléoniennes prennent fin, la France redevient bourbonnienne et certains échanges commerciaux redeviennent possibles avec le Canada. Les Français peuvent maintenant s'y installer sans aucune restriction. Le libraire Hector Bossange, après un bref apprentissage à New York, établit pignon sur rue à Montréal, où il ouvre la première librairie française au

3. Lettre de Louis-Joseph Casault à Thomas-Étienne Hamel, 9 décembre 1854, fonds Archives du séminaire de Québec.

Canada. La navigation vient de reprendre sur le fleuve et Bossange importe, en passant par un intermédiaire londonien, de la marchandise de la librairie de son père, Martin, installé à Paris. De 1815 à 1822, la maison Hector Bossange publie plus d'une cinquantaine d'annonces dans les journaux ainsi que deux catalogues (1816 et 1819) de sa collection, composée principalement de livres religieux. Dans ces répertoires, une simple stratégie de mise en marché est mise de l'avant : Bossange annonce qu'il vend « les meilleurs ouvrages de la littérature française ou étrangère ». Tous les titres offerts, dont plusieurs traductions, sont en français. Il vend également des livres en dépôt chez G. & B. Horan, de Québec.

Le catalogue de 1816 compte 17 pages et ne comporte aucune mention de prix, mais il y est spécifié que tous les livres sont reliés. Les frais comportent aussi de lourdes taxes d'entrée. Dans les trois sections, « Religion », « Jurisprudence » et « Mélanges », se trouvent déjà trois titres de Chateaubriand, le *Génie du christianisme* (deux éditions) (1802), *Les martyrs* (1809) et *Itinéraire de Paris à Jérusalem*, ainsi que *De l'Allemagne* (1808-1810) de M^me^ de Staël et *Alphonse ou le fils naturel* de M^me^ de Genlis. Chateaubriand aurait donc circulé au pays plus tôt que l'a annoncé Bisson.

Le deuxième catalogue comporte deux fois plus de titres. Les libraires, Hector Bossange et Denis-Benjamin Papineau, y parlent d'« un des plus beaux assortiment [*sic*] de livres français qui aient jamais été importés dans ce pays, soit pour le nombre, soit pour le choix des auteurs ». Ils ajoutent une précision importante :

> *Comme à l'avenir l'un d'eux* [les libraires] *sera constamment à Londres ou à Paris, ils exécuteront avec exactitude, et avec toute la diligence possible, les ordres* [sic] *que l'on voudra bien leur donner, soit pour des livres, soit pour d'autres objets* (1819 : 1).

Bossange avait un fonds de commerce hétéroclite, composé de denrées de luxe, comme l'indique une annonce dans *Le Spectateur canadien* du 10 décembre 1818, qui fait de la réclame pour des marchandises variées : des « pommades assorties » aux « corsets dans le dernier goût ». Il vend aussi du Chateaubriand et du M^me^ de Staël *(Discours sur l'influence des passions)*. Les arrivages de livres français chez Bossange marquent une date importante dans l'importation des imprimés, mais les œuvres de certains auteurs

« récents » figurant dans les catalogues de 1816 et 1819 étaient déjà parvenues au Bas-Canada. Le cas de Chateaubriand, monarchiste et apologiste de la religion chrétienne, demeure intéressant : à la bibliothèque du séminaire de Québec (Galarneau, 1970 : 234) se trouve *An Historical, Political and Moral Essay on Revolutions, Ancient and Modern* (1815) ; dans *Le Spectateur,* la même année, on reproduit sa brochure antibonapartiste intitulée *De Buonaparte et des Bourbons* (Lortie, 1975 : 164). Et comment ne pas remarquer ce grand admirateur de Chateaubriand, l'abbé Charles-François Painchaud, curé de Sainte-Anne-de-la-Pocatière, qui lui écrit en 1826 pour le comparer à Louis de Bonald et Joseph de Maistre et pour lui dire qu'il « dévore [ses] ouvrages, dont la mélancolie [le] tue » (Marion, 1944 : 40-46). Dix ans plus tard, un autre admirateur de l'écrivain, Jean-Philippe Boucher-Belleville, lance le prospectus du *Glaneur* en mentionnant qu'il a l'intention de reproduire « quelques morceaux choisis des Chateaubriand, des la Mennais, des Dumas, des Janin, des Victor Hugo et de tant d'autres écrivains qui illustrent la France en ce moment » (Marion, 1944 : 46).

Après cette parenthèse consacrée à un des auteurs préférés de la période, on pourrait se demander si les fournisseurs parisiens, tels que Bossange père, écoulaient à Montréal les invendus et « tous les laissés pour compte de la littérature française depuis 1789 » (Lamonde, 1988 : 80). Il semblerait que non ; l'offre correspond à peu près à la demande, selon Yvan Lamonde qui a relevé, dans la correspondance de Bossange, des lettres dans lesquelles des individus (surtout des membres du clergé) commandaient des titres précis. On commande déjà, en 1816, toute l'œuvre parue de Chateaubriand (Lamonde, 1988 : 92). L'abbé Philippe-Jean-Louis Desjardins, de Québec, écrit au libraire en ces termes : « Je vous prie d'être délicat sur le choix des ouvrages » (lettre du 4 janvier 1816, citée par Lamonde, 1988 : 82). Lire entre les lignes : ne pas choisir des livres qui n'entrent pas dans la catégorie d'une « saine » littérature...

En 1819, Bossange s'associe à Papineau, avant de retourner en France, la même année, pour demander son propre brevet de libraire (qu'il obtient l'année suivante). Son beau-frère, Édouard-Raymond Fabre, fait une année d'apprentissage à Paris chez Martin Bossange avant de revenir à Montréal, en 1823, où il acquiert d'un ancien commis de Bossange, Théophile Dufort, le fonds de commerce de la librairie Bossange et Papineau, que Dufort avait acheté

en 1819. Quelque temps plus tard, Dufort ouvre aussi une librairie, qu'il constitue à partir de deux fonds, celui d'Augustin-René Langlois, dit Langlais, dit Germain, de Québec, et celui d'Isidore Malo, de Montréal (*Librairie de T. Dufort* [...], 1830). Fabre, le plus important des libraires francophones, fait paraître une série de cinq catalogues (1830, 1835, 1837, 1845, 1853) qui comptent en moyenne plus de 1 500 titres chacun. Il annonce régulièrement dans *La Minerve* de 1827 à 1849. La librairie Fabre demeure, pendant les années 1830, un lieu de rencontre pour plusieurs intellectuels nationalistes et plusieurs hommes politiques. Fabre achète lui-même ses livres en France et, d'après les statistiques fournies par Jean-Louis Roy (1974), les ouvrages dans la catégorie « Lettres et philosophie » ne représentent que 15,6 % des achats, la part du lion, 62 % allant au secteur « Religion ». Ces chiffres sont confirmés par une analyse des catalogues et des listes de livres publiés par Fabre. La clientèle religieuse et scolaire est certainement la plus choyée. Mais l'homme d'affaires reste aux prises avec des frais onéreux d'importation, qu'il justifie de la façon suivante dans une lettre au libraire Hocquart de Paris :

> *Les droits d'entrée dans la colonie équivalent à cinquante pour cent de la valeur du prix d'achat ; de plus, il faut compter vingt pour cent pour les frais de transport, vingt-cinq pour cent pour faire passer l'argent en France. À ces divers coûts, s'ajoutent les frais d'assurance évalués à quinze pour cent de la valeur de la marchandise. Si l'on ajoute quinze pour cent comme profit avoué, il faut conclure que le volume français se vend à Montréal près du double de son prix en librairie parisienne* (cité dans Roy, 1974 : 6).

Cette question monétaire demeure capitale et elle explique pourquoi, au lieu d'acheter les livres, des lecteurs préfèrent louer les ouvrages à la semaine ou au mois, quand ils ne se contentent pas de lire des extraits de livres français parus dans les journaux. D'ailleurs, peu de catalogues osent afficher leurs prix. Fabre est un des premiers à le faire en 1835 : il en coûte autour de 2 chelins pour un format in-18 ; 3 chelins pour un in-12 ; 5 chelins pour un in-8. La reliure, à elle seule, peut valoir de deux à quatre chelins par volume. À cette époque, le cours monétaire s'établit comme suit : un dollar américain équivaut à quatre dollars canadiens ou à une livre sterling (5 chelins, plus un denier). C'était le prix moyen d'un abonnement d'une année à un journal hebdomadaire.

D'après une étude de Marcel Lajeunesse (1988) sur « Le livre dans les échanges sulpiciens Paris-Montréal », la concurrence des communautés religieuses a certainement perturbé le marché d'importation du livre français pendant et après la guerre franco-britannique. Il démontre, en examinant la correspondance de Candide-Michel Le Saulnier, curé de Montréal (1793-1830), comment un agent sulpicien à Londres (l'abbé François-Emmanuel Bourret) et, plus tard, à Paris (le sulpicien Thavenet) pouvait faire entrer le livre français, et particulièrement des livres de dévotion ou de spiritualité achetés chez des libraires catholiques, à une époque où le livre était rare et cher au Canada. Plusieurs de ces ouvrages importés se retrouvent en 1845 dans le *Catalogue de l'Œuvre des bons livres, érigé à Montréal* et comportant, au dire d'un contemporain sulpicien, « des vies de saints [...] et surtout des livres pour des gens peu instruits » (Lajeunesse, 1988 : 142).

En peu de temps, à partir des années 1830, des établissements anglophones surgissent à Montréal : les maisons Campbell (1832), Henry H. Cunningham (1835), Magrane (1833), Armour & Ramsay (1836), publient leurs annonces de livres dans les journaux de langue anglaise et de langue française. Dans la décennie 1830-1839, la concurrence devient de plus en plus vive chez les libraires francophones. Un ancien associé d'Édouard-Raymond Fabre, Louis Perrault, ouvre sa propre maison en 1835. En 1836, Henry Vasseur crée une « loterie de livres » et une librairie ; la même année, la librairie Charles-Philippe Leprohon ouvre ses portes. Ce marché déjà encombré verra, pendant les années 1840, l'arrivée de la Librairie Beauchemin (1847), de la Librairie catholique, propriété de Jean-Baptiste Rolland, de la Librairie ecclésiastique, ainsi que des maisons Sadler (1848), John McCoy (1848), Gendron (1849), Chapleau (1853), Beauchemin et Payette (1854). « Ils offrent, à quelques nuances près, la même marchandise : livres religieux, manuels scolaires, registres, papiers, etc. » (Roy, 1974 : 101).

À Québec, les premières librairies naissent dans les officines des journaux, où l'imprimeur vend d'abord des livres d'occasion et quelques brochures produites localement. Étant donné la rareté des ouvrages canadiens, il faut importer des éditions françaises, présumément pour satisfaire les besoins d'une clientèle francophone. Les journaux les plus stables, comme *La Gazette de Québec* de John Neilson, publient régulièrement des listes de livres à vendre à l'imprimerie. Ces inventaires, ainsi que ceux des marchands et

encanteurs, ont été recensés et analysés par Réjean Lemoine (1981) dans sa thèse sur le marché du livre à Québec avant 1839. L'idée de publier un catalogue pour annoncer soit la vente soit un encan de livres a été d'abord lancée par l'imprimeur William Brown dès 1791. Après 1800, trois libraires, également propriétaires de journaux, poursuivent cette forme de mise en marché : Samuel Neilson et William Cowan (à partir de 1822) ; Thomas Cary fils ; Jean-Baptiste Fréchette. Ce dernier, fondateur de l'Imprimerie canadienne (1831), ouvre La Librairie canadienne avec Étienne Parent en 1833. Des marchands et encanteurs emboîtent aussi le pas et les journaux regorgent d'annonces, surtout après 1820.

Dès 1815, le libraire Germain, de Québec, se rend en France pour faire des achats de livres français ; à son retour, il annonce dans *La Gazette de Québec* « la plus grosse commande de livres français importés dans ce pays » (2 novembre 1815, p. 3)[4]. En 1817, John Neilson publie un *Catalogue des livres françois et anglois, et autres articles à vendre à l'imprimerie, no. 3, rue de la Montagne*. Parmi le stock se trouvent de la poésie de Scott, des écrits de Chateaubriand, en anglais *(Recollections)* et en français *(Génie du christianisme, De Buonaparte et des Bourbons)*, et de Bernardin de Saint-Pierre *(La chaumière indienne)*.

En 1818, le marchand et brocanteur d'origine allemande John Christopher Reiffenstein, de Québec, importe des « livres de prix », incluant *Paul et Virginie* de Bernardin de Saint-Pierre (*La Gazette de Québec*, 8 juin 1818, p. 1). Une note, parue dans le *Bulletin des recherches historiques* en 1939, laisse entendre que ce Reiffenstein vendait des objets de piété, des ouvrages voltairiens et même des romans pornographiques... Un autre encanteur, d'origine italienne cette fois, Giovanni Domenico Balzaretti, a aussi publié plusieurs annonces de livres à vendre à sa boutique : 167 en tout de 1824 à 1845.

D'une manière générale, il existe une percée francophone du marché à Québec : d'abord avec Germain (1815), puis avec l'arrivée de Jean-Baptiste Fréchette. Si Fréchette ne publie pas de catalogues ou de listes de livres, il fait régulièrement de la publi-

4. Par la suite, il publie *Catalogue de livres de piété, jurisprudence, sciences et arts, belles-lettres et histoires, nouvellement arrivés de France. À vendre chez M. Augustin Germain, à Québec, et chez M. Joseph Roi, à Montréal, Québec*, s. éd., 1821, 24 p. ; en 1826, le catalogue est imprimé chez François Lemaître.

cité dans son journal, *Le Canadien,* et il ouvre la voie à d'autres libraires francophones qui assureront la relève : les frères Joseph et Octave Crémazie, et les libraires-imprimeurs Augustin Côté et Léger Brousseau.

Un champ de production littéraire francophone est lentement, mais sûrement, en train de se constituer au Bas-Canada. Cependant, les œuvres d'écrivains romantiques, qu'on offre aux lecteurs fortunés, ne dominent pas le marché. Dans les catalogues et les listes de livres, l'auteur romantique est habituellement « perdu » dans une pléthore d'ouvrages hétéroclites. Les œuvres romantiques importées deviendront, à un certain moment, les best-sellers de leur époque et c'est peut-être la raison principale de leur importation, même si les premières à franchir l'océan demeurent relativement anodines : du Chateaubriand, du Lamartine première manière, du Byron inoffensif, du Bernardin de Saint-Pierre, les œuvres complètes de Scott. Une exception peut-être : les chansons de Pierre-Jean de Béranger, qui circulent ici dès 1832 (*La Gazette de Québec,* 5 juin 1832, p. 3). Parfois, on s'insurge contre tel ou tel auteur de cette nouvelle vague, mais cette réaction demeure plutôt rare.

Occasionnellement, comme c'est le cas dans la *Gazette des Trois-Rivières* en 1818, un correspondant formule des reproches envers *L'Abeille canadienne* d'Henry-Antoine Mézière, qui a commis quelques faux pas : « On ne devroit jamais insérer dans un journal les œuvres d'un poète vivant. La poésie, comme art d'imagination est très difficile à juger ; témoins beaucoup de chefs-d'œuvre qu'on a assimilé quand ils ont parus » ([Anonyme], 1818 : 2). Dans le paragraphe suivant, les semonces se font plus vives, car on a osé reproduire des lettres inédites de M^me^ de Staël : « elle méritoit le nom de vieille folle, pour avoir montré tant de passion et tant d'exubérance ». Il y a, dans ces deux petites remarques, tout un code de comportement en matière littéraire.

Après ce rapide examen de quelques aspects du commerce du livre entre 1815 et 1854, plusieurs questions restent en suspens. Quels sont, par exemple, les goûts de ceux qui lisent, qui achètent des livres et des journaux, qui constituent parfois de somptueuses bibliothèques ? Le public lecteur, relativement silencieux sur ces interrogations, ne s'est pas véritablement prononcé. Le marché de l'offre demeure le seul paramètre à partir duquel on pourrait tracer un portrait du lectorat de cette époque. Ce lecteur inconnu semble

s'intéresser davantage aux modèles européens : on se voit donc dans le miroir de l'autre, dans les textes étrangers qui inondent les librairies et les bibliothèques. Parmi cette production, faite souvent de *re*productions, les lecteurs canadiens semblent s'intéresser non seulement aux chefs-d'œuvre, mais aux ouvrages relativement récents en provenance de la France. Quant à l'idée que la Conquête aurait interrompu l'approvisionnement en imprimés, Marion la rejette du revers de la main : « Autrefois on soutenait volontiers la thèse d'un Canada français séparé, littérairement parlant, de l'ancienne mère-patrie pendant près d'un siècle et ne recevant qu'au compte-goutte les livres de France, livres romantiques, livres classiques, livres quelconques » (1944 : 133), mais la vérité est tout autre.

Les Canadiens n'étaient pas nécessairement des lecteurs assidus, mais, grâce aux libraires et aux marchands de livres, ils ont eu accès à la production française presque sans restriction, sauf, bien entendu, celle du prix élevé des volumes importés. Quant aux textes à saveur romantique reproduits dans les journaux, les rédacteurs et les éditeurs semblent les avoir choisis avec soin : il n'y a pas grand-chose de compromettant dans les extraits qui contiennent « des pages romantiques de tout repos, des poèmes imprégnés d'un parfum religieux ou agreste, de la prose animée de sentiments patriotiques. Rien dans ces miscellanées qui risque de faire sensation ou scandale » (Marion, 1944 : 127).

Bibliographie

ALTICK, Richard (1957), « Best-Sellers », *The English Common Reader. A Social History of the Mass Reading Public, 1800-1900*, Chicago, The University of Chicago Press, p. 381-390.

[ANONYME] (1818), « Communication », *Gazette des Trois-Rivières*, 15 septembre, p. 2.

BIBAUD, Michel (1832), *Magasin du Bas-Canada* [prospectus], vol. I, n° 1 (janvier), p. 1.

BISSON, Laurence A. (1932), *Le romantisme littéraire au Canada français*, Paris, Droz.

BUONO, Yolande (1980), « Imprimerie et diffusion de l'imprimé à Montréal, de 1776 à 1820 ». Mémoire de maîtrise en bibliothéconomie, Montréal, Université de Montréal.

Catalogue de livres qui se trouvent aux Magazins de Messrs. G. & B. Horan, à Québec et chez M. H. Bossange à Montréal (1816), Québec, Thomas Cary.

Catalogue de l'Œuvre des bons livres, érigé à Montréal (1845), Montréal, Imprimeur Louis Perrault.

Catalogue des livres a vendre, par Bossange & Papineau, en leur maison, rue Notre-Dame, Montréal (1819), Montréal, Imprimé par J. V. Delorme.

Catalogue des livres françois et anglois, et autres Articles à vendre à l'Imprimerie, N° 3, Rue de la Montagne / Catalogue of English and French Books, and other Articles for Sale at the Printing Office, No 3, Mountain Street, Québec, John Neilson, 1817, 2 p.

GALARNEAU, Claude (1970), *La France devant l'opinion canadienne (1760-1815)*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, et Paris, Librairie Armand Colin. (Coll. « Les Cahiers de l'Institut d'histoire », n° 16.)

GALARNEAU, Claude, et Maurice LEMIRE (dir.) (1988), *Livre et lecture au Québec (1800-1850)*, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture.

HAYNE, David M. (1961), « Sur les traces du préromantisme canadien », dans Paul WYCZYNSKI, Bernard JULIEN et Jean MÉNARD (dir.), *Mouvement littéraire de Québec 1860. Bilan littéraire de l'année 1960*, Ottawa, Éditions de l'Université d'Ottawa, Centre de recherches de littérature canadienne-française, p. 7-27. (Coll. « Archives des lettres canadiennes », t. I.)

LAJEUNESSE, Marcel (1988), « Le livre dans les échanges sulpiciens Paris-Montréal », dans Claude GALARNEAU et Maurice LEMIRE (dir.), *Livre et lecture au Québec (1800-1850)*, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture, p. 133-147.

LAMONDE, Yvan (1988), « La librairie Hector Bossange de Montréal (1815-1819) et le commerce international du livre », dans Claude GALARNEAU et Maurice LEMIRE (dir.), *Livre et lecture au Québec (1800-1850)*, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture, p. 59-92.

LAMONDE, Yvan (dir.) (1983), *L'imprimé au Québec. Aspects historiques (18e-20e siècles)*, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture.

LEMOINE, Réjean (1981), « Le marché du livre à Québec, 1764-1839 ». Mémoire de maîtrise en histoire, Québec, Université Laval.

Librairie de T. Dufort, rue St. François-Xavier, Montréal (1830), Montréal, Imprimé par Ludger Duvernay, au bureau de La Minerve.

LORTIE, Jeanne d'Arc (1975), *La poésie nationaliste au Canada français (1606-1867)*, Québec, Les Presses de l'Université Laval. (Coll. « Vie des lettres québécoises », n° 13.)

LUSIGNAN, Alphonse (1886), « Nos premiers rapports littéraires avec la France », *Les Nouvelles Soirées canadiennes*, t. V, p. 433-446.

MACDONALD, Mary Lucinda (1992), *Literature and Society in the Canadas, 1817-1850*, Queenston (Ontario), The Edwin Mellen Press.

MARION, Séraphin (1944), *Les lettres canadiennes d'autrefois,* t. IV : *La phase préromantique,* Hull, L'Éclair, et Ottawa, Éditions de l'Université.

MORIN, Yvan (1979), « Les niveaux de culture à Québec, 1800-1819. Étude des bibliothèques privées dans les inventaires après décès ». Mémoire de maîtrise en histoire, Québec, Université Laval.

PARENT, Étienne (1863), « De l'intelligence dans ses rapports avec la société », dans *La littérature canadienne de 1850 à 1860,* t. I, Québec, Desbarats et Derbishire, p. 77-178.

ROY, Camille ([1915] 1924), « Notre patriotisme littéraire de 1860 », *À l'ombre des érables,* Québec, L'Action sociale, p. 313-348.

ROY, Jean-Louis (1974), *Édouard-Raymond Fabre libraire et patriote canadien (1799-1854). Contre l'isolement et la sujétion,* Montréal, Hurtubise HMH. (Coll. « Histoire et documents d'histoire », n° 17.)

LE ROMANTISME ET LA CULTURE POLITIQUE AU BAS-CANADA

Gilles GALLICHAN
Bibliothèque de l'Assemblée nationale du Québec

Entre la déclaration de l'indépendance américaine en 1776 et la chute de Napoléon en 1815, le monde occidental a connu de profondes transformations sociales et politiques dont l'écho s'est étendu tout au long du XIX^e^ siècle. Ce fut l'époque où l'autorité du peuple a affirmé sa légitimité contre le pouvoir des rois. Un nouveau vocabulaire est apparu dans la rhétorique politique ; on découvrait ainsi la nation, la liberté, le bonheur, la démocratie et les droits de l'homme.

Ce nouveau discours est devenu un idéal en marche. De part et d'autre de l'Atlantique, un nouveau contrat social a jeté bas les privilèges de l'Ancien Régime, la bourgeoisie montante s'est taillé une place sur ses ruines pendant que les révoltes populaires changeaient la face du monde. Ce temps nouveau a ouvert la voie au romantisme européen ; celui des arts et des lettres, comme celui du printemps des peuples.

Le Québec des XVIII^e^ et XIX^e^ siècles n'a pas traversé cette époque de grands bouleversements sans en recevoir les contrecoups et sans s'en trouver aussi profondément marqué. Au moment où la France était en révolution, le Bas-Canada recevait sa première constitution parlementaire, constitution en apparence démocratique, mais sans réel pouvoir pour les représentants du peuple. Néanmoins, ce nouveau régime allait amorcer une dynamique politique et faire entrer petit à petit, dans la colonie, un souffle de réformes et de changements.

En même temps que l'Europe et les États-Unis, le Bas-Canada a découvert les idéologies qui nourrissaient le romantisme dans les années 1820 et 1830 et la politique canadienne d'avant la rébellion porte plusieurs traces de cet esprit. Ce sont ces témoins du romantisme dans la vie politique d'ici que nous nous proposons d'identifier, d'abord par quelques citations, puis par l'examen des auteurs romantiques dont les œuvres étaient présentes, en ce temps-là, à la Bibliothèque des députés au Parlement.

Romantisme et politique

Lorsqu'on parle de romantisme, il faut toujours se souvenir qu'il ne s'agit pas d'un phénomène simple et uniforme. Le XIX^e^ siècle a connu « des » romantismes qui se sont exprimés de diverses façons selon les cultures et les milieux et qui n'ont pas connu une même chronologie. On peut cependant y reconnaître partout un rejet des règles du classicisme héritées de la Renaissance, l'apparition d'un nouvel esthétisme, l'expression d'une sensibilité intérieure et près de la nature et, enfin, l'abandon d'un rationalisme rigide, cher à plusieurs esprits du XVIII^e^ siècle.

La politique, comme la littérature, a été un lieu privilégié d'expression pour les idées romantiques. De nombreux écrivains ont mis leur plume et leur carrière au service de causes politiques. Néanmoins, on voit encore trop souvent dans le romantisme un ensemble de conceptions sentimentales et rêveuses, l'expression d'un emportement sans consistance et irrationnel peu compatible avec les dures réalités de la politique. Lamartine, par exemple, fait parfois figure de poète égaré dans la politique de son temps. On oublie alors les racines authentiquement révolutionnaires du romantisme et le formidable élan qu'il a pu donner à des changements politiques majeurs en Europe et en Amérique.

De plus, parce que le romantisme est associé avec raison à la naissance des nationalismes, on le cite parfois à l'origine des mouvements patriotiques autoritaires et totalitaires qui ont affligé le XX^e^ siècle. De nombreuses idéologies sont sorties du courant romantique, mais il serait faux et trompeur de réduire celui-ci à être la source des totalitarismes et du racisme contemporain. Riche et complexe, le romantisme fut présent dans les idéologies de droite et de gauche, chez les libéraux comme chez les conservateurs, chez les révolutionnaires comme chez les réactionnaires.

La question du romantisme associée à la politique reste entière ; elle est très vaste et nécessite beaucoup de nuances. Les exemples présentés ici pour illustrer la présence du romantisme dans la vie politique du Bas-Canada n'ont aucunement la prétention d'une démonstration théorique ou péremptoire. Ils n'ont de valeur qu'en tant que témoignage d'un grand courant de la pensée humaine qui fut reçu et compris dans le contexte québécois. Il reste encore plusieurs recherches à faire pour cerner avec plus de profondeur cette réalité très complexe.

Parmi les nombreux thèmes qui figurent au tableau des conquêtes romantiques, j'ai retenu cinq questions fondamentales : l'éducation pour tous, la liberté de la presse, la résistance à l'oppression, l'autorité du peuple à travers ses représentants et les droits fondamentaux à la paix et au bonheur.

L'éducation pour tous

L'une des grandes idées du XIX^{e} siècle fut la diffusion universelle de l'éducation. Elle était le corollaire de la démocratisation du pouvoir et donc un héritage des révolutions. Traditionnellement, les classes dirigeantes considéraient l'éducation comme l'apanage des gens de bien. Même certains philosophes des lumières voyaient l'ignorance des masses comme faisant partie d'un certain ordre des choses. « Il est nécessaire qu'il y ait des gueux ignorants », écrivait Voltaire.

En France, c'est le rapport sur l'instruction publique d'avril 1792, présenté à l'Assemblée par Condorcet, qui inaugure le principe de l'instruction universelle. Jusqu'à Jules Ferry, sa réalisation prendra près d'un siècle. De Grande-Bretagne sont venus des initiatives et des programmes pédagogiques novateurs. Mais l'Angleterre, en pleine révolution industrielle, mettra également beaucoup de temps à institutionnaliser un système scolaire efficace et à faire reculer l'analphabétisme.

Le romantisme s'empara rapidement de cette idée d'une démocratisation de l'éducation. « Ouvrez une école, disait Victor Hugo, et vous fermerez une prison. » Vision idéaliste des choses, mais qui associait intimement le projet de l'instruction universelle à celui d'un vaste redressement moral de la société.

Au Bas-Canada, ces idées sont omniprésentes dans l'œuvre de Joseph-François Perrault. Ancien député à la Chambre d'assemblée et personnage haut en couleurs, Perrault fonda, en 1824, la Société d'éducation du Bas-Canada et mit sur pied des écoles d'enseignement mutuel sur le modèle des pédagogues anglais Andrew Bell et Joseph Lancaster.

L'accès à l'école de Perrault était gratuit pour les familles pauvres. Lui aussi voyait là un moyen de réforme sociale. Il écrivait en 1835 :

> *Si les pères et mères étaient bien imbus de l'obligation où ils sont de bien élever leurs enfants, on n'aurait pas la douleur de voir un si grand nombre d'enfants polissonner dans les rues, grandir dénués de toute instruction et menaçant d'être la honte de leur famille et l'opprobre de la société* (Perrault, 1835 : 1).

La presse libérale appuyait également ce principe. À la veille de l'adoption de la *Loi des écoles de fabriques* en 1824, on pouvait lire dans *Le Canadien* de Flavien Vallerand :

> *Les écoles lancastriennes ont été reçues et aidées partout par différents gouvernements et nommément dans le Brésil et la Grèce, où maintenant l'on se livre avec ardeur à instruire le peuple, bien persuadé que c'est la base de tous les autres soutiens de la liberté, la clef de voûte sans laquelle l'édifice s'écroulerait. Les premières lueurs de l'éducation ont brillé et le despotisme fuit et s'écroule presque partout par l'agence de ces premières étincelles. Mais ce n'est pas encore assez pour la conservation de la liberté* (26 novembre 1823, p. 2).

Un mois plus tard, lorsque le journal reprend le même thème et fait allusion aux biens des jésuites repris par la couronne, il écrit :

> *L'éducation, c'est l'aurore de la liberté. Aussitôt, on a étendu le crêpe funèbre sur les institutions les mieux dotées de toute l'Amérique : « Otons la lumière à ces misérables colons, qu'ils errent dans les ténèbres, ils tomberont plus aisément dans nos embûches. Que la Mère-patrie, contre nos vœux, leur donne une constitution et la liberté ; pour nous, livrons-les à l'ignorance et ces deux superbes rameaux hantés sur un tronc pourri ne manqueront pas de les écraser dans leur chute au moment ils croiront être en sûreté sous leur*

ombrage ». *Ainsi ont parlé nos ennemis !* (31 décembre 1823, p. 3).

Ce ton sentencieux et solennel, opposant les forces de l'ombre à celles de la lumière, est bien dans l'esprit du discours romantique et il accompagnera la rhétorique patriote au-delà même de 1837.

La liberté de la presse

La liberté de la presse est une autre idée dominante du romantisme libéral. Déjà au XVIII[e] siècle, en Angleterre, les milieux intellectuels ont été très tôt sensibles à cette question. Dans les faits, la liberté de la presse, c'est le droit à la critique publique des gouvernements et des institutions. Avec les célèbres lettres de Junius en 1772, maintes fois publiées, les Anglais avaient goûté à ce fruit défendu.

La révolution américaine a aussi inauguré la presse de combat, notamment avec Benjamin Franklin, et, dès cette époque, celle-ci s'est propagée au Canada avec des hommes comme Fleury Mesplet, Valentin Jautard et Pierre Du Calvet.

En France, cette liberté de la presse a fait partie de l'héritage de la révolution de 1789. Napoléon savait s'en méfier, comme d'ailleurs la monarchie restaurée. Mais son principe souleva l'opinion à l'époque des lois de censure du gouvernement Villèle en 1827 et provoqua une révolution contre les fameuses ordonnances de Charles X en 1830.

Au Bas-Canada on situe en 1805 le début de l'ère de la presse « engagée ». En effet, c'est à cette époque que sont fondés le *Quebec Mercury* et *Le Canadien* dont les opinions divergentes étendent sur la place publique les débats politiques. Très tôt, de part et d'autre, on invoque la liberté de la presse.

Le 1[er] avril 1807, *Le Courier* [sic] *de Québec*, journal plus modéré que *Le Canadien*, écrit que ce dernier, qui se veut le champion de la liberté de la presse, est en fait tombé sous la coupe d'une faction qui la respecte mal. C'est pourtant *Le Canadien* qui ferma en 1810, victime de l'intolérance du gouverneur Craig qui saisit la presse et emprisonna les journalistes.

Le Canadien fut publié de nouveau à partir de 1817, mais sa survie demeura précaire. Cependant, autour du *Canadien* et des

autres journaux d'opposition au gouvernement, on affirmait haut et fort le principe de liberté de la presse : « La liberté (constitutionnelle) anglaise est une liberté raisonnée et celle d'écrire en est la base » (*Le Canadien*, 18 février 1824, p. 2).

Cette conception de la liberté de la presse comme base et protection de toutes les libertés civiles était déjà enracinée au Québec dans les années 1820. Dans ses *Premiers rudimens de la Constitution britannique* [...], le député Jacques Labrie écrivait qu'au Bas-Canada « La presse, ce puissant palladium de la liberté, avait déjà (avant 1810) commencé à déchirer le voile mystérieux dont le despotisme aime à se couvrir » (1827 : IV).

Reprenant de nouveau le thème bien romantique des ténèbres contre la lumière, *La Gazette de Québec* de Samuel Neilson écrivait en 1825 : « Empêcher la dissémination libre des connaissances et des opinions est une chose qui ne serait plus faisable dans ce pays et qui ne pourrait être désirée que par ceux qui ont raison de craindre la lumière » (25 août 1825, p. 3). Vision trop optimiste des choses, la liberté de la presse n'était pas encore une victoire acquise en 1825.

À la même époque, *Le Canadien* écrivait :

> *La liberté de la presse est un levier dans la constitution qui fait remuer toutes les ressources d'un pays et tous ses désavantages. C'est la liberté de la presse qui fait connaître à chaque individu ses droits et qui contient dans le devoir ceux qui le gouvernent. Il y a mille actes d'injustice qui se commettent hors de la portée des tribunaux, mais rien n'échappe à l'opinion, cette reine du monde. C'est elle qui fait régner les rois et c'est elle qui les détrône* (19 janvier 1825, p. 3).

Deux mois plus tard, *Le Canadien* cessait de nouveau de paraître en raison de difficultés financières.

La résistance à l'oppression

La première affirmation du droit à la résistance contre l'oppression qui ait connu une diffusion au Québec est sans doute la Déclaration d'indépendance américaine. Ce texte circula pendant longtemps au Québec et on le retrouve presque tel quel dans le préambule de l'adresse de l'assemblée des six comtés en 1837 (voir Bernard, 1988 : 272 ; Caron, 1931 : 16).

Le romantisme européen a attaché une grande importance au sort des peuples opprimés. Les pays d'Amérique latine en voie de décolonisation ont reçu des sympathies de la part des jeunes intellectuels en Europe. Le Bas-Canada n'était pas non plus indifférent à ce qui se déroulait en Amérique du Sud :

> *Malgré les efforts du despotisme tant civil que religieux pour maintenir les institutions européennes dans l'Amérique du Sud, rien n'a réussi et il va s'établir là un système de gouvernement bien différent de l'ancien continent. Ceux même qui ont été élevés en Europe sont les plus opposés à ses institutions : nous pourrions citer pour exemple Bolivar, le libérateur, le Président actuel de la république de Colombie* (Blanchet, 1824 : 11).

Ce texte du député québécois de Hertford (Bellechasse) associait en 1824 les réformes constitutionnelles du Canada à la lutte de résistance des pays d'Amérique du Sud contre l'Espagne et le Portugal.

Il y a d'autres peuples dont le sort a rejoint la sensibilité romantique. La Grèce, occupée par les Turcs, attire Byron qui va y mourir en 1824. La Pologne, déchirée entre la Russie et la Prusse, éveille les sympathies de la France. La Hongrie, qui affirme son autonomie dans l'empire d'Autriche, connaît de nombreux défenseurs et, plus près de nous, l'Irlande, miséreuse et catholique, lutte contre l'Angleterre pour son *Home Rule*.

Les journaux du Bas-Canada entretiennent également cette sympathie et associent nos luttes à celles de ces peuples. On présente la colonie comme une victime des complots tramés par les bureaucrates anglais et les « vieillards malfaisants » du Conseil législatif. Le peuple est trahi malgré les garanties que devraient offrir les libertés anglaises :

> *Un petit nombre d'hommes parmi nous* [...] *veulent faire triompher leurs principes despotiques, établir l'ilotisme et la dégradation politique de tout un peuple dans les temps modernes* [...], *dans un pays anglais et situé sur la frontière des puissants, libres et heureux États-Unis d'Amérique* (Papineau, 1827 : 4).

L'idée du peuple qui doit combattre les conspirations et résister au despotisme d'une minorité qui contrôle le gouvernement est une constante du discours politique des Patriotes. En 1823, *Le Canadien* lançait cet appel :

Notre liberté et notre prospérité trouvent chaque jour de nouveaux précipices creusés sous leurs pas ; leurs ennemis sont infatigables et leur préparent sans cesse de nouvelles chutes. Canadiens, réveillons-nous ! Il est temps ; ouvrons les yeux sur les pièges qu'on nous tend, et montrons autant de prudence à les éviter qu'ils montrent d'opiniâtreté et d'impudence à les dresser (31 décembre 1823, p. 1).

L'autorité du peuple

Une des conquêtes du XIX[e] siècle fut la reconnaissance du vox populi. La légitimité de l'État n'était plus une émanation du pouvoir divin conjugué à celui des rois, mais l'expression d'une volonté de la nation. L'école romantique libérale porta très haut cette idée. Les peintres et les écrivains la proclamèrent dans une Europe encore dominée de sceptres et de couronnes.

En établissant une Chambre d'assemblée pour le Bas-Canada, la constitution de 1791 fut perçue à ses débuts comme la grande charte de la démocratie canadienne. Pendant longtemps, on invoqua le principe de 1791 comme devant assurer l'autorité de la majorité et affirmer la liberté dans la colonie. Jacques Labrie écrivait dans *Les premiers rudimens de la Constitution britannique* [...] : « L'Acte constitutionnel de 1791 a substitué la liberté au despotisme de la petite aristocratie qu'avait créé et maintenu l'Acte de Québec » (1827 : III).

Les luttes parlementaires de la majorité étaient soutenues par plusieurs parce qu'elles exprimaient la volonté du peuple. « La Chambre d'assemblée, écrivait *Le Canadien* (18 février 1824, p. 2), est obligée de s'enquérir de ce qui est nuisible ou préjudiciable à l'intérêt du pays. Elle sert en cela de contrepoids à la tyrannie que pourrait exercer l'Exécutif envers les sujets. »

Et, dans un discours à l'Assemblée en 1833, Louis-Joseph Papineau proclamait le droit des représentants du peuple dans cette envolée oratoire digne de Mirabeau : « Nous sommes ici pour empêcher le pays d'être abattu sous la force et par la crainte et nous devons montrer qu'il n'y a pas d'autorité supérieure à la nôtre » (1833 : 1).

En 1834, Étienne Parent, alors rédacteur du *Canadien* et bibliothécaire de l'Assemblée du Bas-Canada, reprit ce même thème

en constatant que, depuis 1793, le monde avait changé malgré ceux qui n'avaient rien appris et rien oublié :

> *Les jours du bon plaisir sont comptés, les peuples ne veulent plus être l'héritage des rois ; ce ne sont plus des maîtres qu'ils veulent avoir mais des magistrats responsables. La souveraineté héréditaire n'est plus un droit devant Dieu, c'est une garantie d'ordre et de stabilité établie par et pour le peuple et qui peut être légitimement abolie, changée, limitée, modifiée, transformée par le pouvoir dont elle émane. Louis XIV disait : « l'État c'est moi », le petit-fils de l'homme qui disait cela est mort sur l'échafaud et un autre de ses descendants est* [aujourd'hui] *en exil* (1834 : 1).

Les droits fondamentaux

Les droits naturels, qu'on appelle aussi les droits de l'homme ou les droits fondamentaux, ont été discutés par les penseurs du XVIII[e] siècle, notamment par Jean-Jacques Rousseau, ainsi que par plusieurs juristes.

Au Bas-Canada, on peut retrouver de nombreux échos de ces droits dans des textes du XIX[e] siècle qui s'articulent parfaitement à l'esprit du temps : citons celui-ci paru dans *La Gazette de Québec* en 1825 :

> *Maintenant, nous prenons la liberté de dire que tous les hommes ont des droits inhérents à leur nature et nécessaires à la fin de leur existence ; nous disons qu'il est immoral, irréligieux, répugnant à la nature et au Dieu de la nature de nier que l'homme ait droit à tout ce qui est nécessaire à son bonheur, à la perfection de sa nature morale et intellectuelle ; nous disons donc qu'*[il existe] *un état dont l'homme ne peut jamais être dépouillé par les lois présomptueuses d'aucune société humaine* (26 septembre 1825, p. 2).

Et deux ans plus tard, dans une forme proche de celle des écrivains romantiques, Papineau reprenait la même idée :

> *La nature, ou plutôt le Dieu de la nature, en donnant aux hommes, à une époque où ils sont aussi éclairés qu'en la présente, les terres fertiles et une étendue illimitée de l'Amérique, les appelle à la liberté, à l'égalité de droit aux yeux de la loi, sur toute l'étendue du plus vaste des*

continents, depuis les rives de la Baie d'Hudson jusqu'à la Terre de Feu (1827 : 4).

La bibliothèque parlementaire

Si les idées et les thèmes du romantisme politique ont germé au Bas-Canada, c'est parce que les auteurs français, anglais et américains étaient lus par les hommes politiques québécois. La bibliothèque de la Chambre d'assemblée, fondée en 1802, fut un lieu de diffusion des œuvres des auteurs contemporains. Après 1815, la bibliothèque fit de plus en plus d'acquisitions d'œuvres d'écrivains reconnus pour leurs idées libérales et pour leurs textes d'inspiration romantique.

En 1816 et 1821, la bibliothèque acheta des œuvres de l'abbé Guillaume-Thomas Raynal et de l'abbé Gabriel Bonnot de Mably : des hommes du XVIII[e] siècle, mais qui eurent une large audience chez les romantiques.

À la même époque, on reçoit la *Richesse commerciale et les principes d'économie politique* de Jean Charles Léonard Simonde de Sismondi (1773-1842). À partir de 1827 et jusqu'en 1835, on achètera son *Histoire des Français* en 21 volumes, qu'il commence à publier. Après 1840, Sismondi demeure apprécié ; en 1843, on acquiert son *Histoire des républiques italiennes du Moyen Âge* en 16 volumes et, en 1846, ses dernières œuvres d'économie politique.

C'est en 1822 que Chateaubriand devint l'ambassadeur de Louis XVIII en Angleterre. Y eut-il cette année-là un intérêt particulier pour cet écrivain ? C'est en 1822 que la bibliothèque parlementaire fit l'acquisition des œuvres du célèbre vicomte breton : *L'essai sur les Révolutions, Génie du christianisme, Itinéraire de Paris à Jérusalem, Les martyrs* et *Mélanges de politiques.* Chateaubriand était un auteur bien connu en 1834 lorsque *Le Canadien* publia quelques extraits de ce qui allait être édité plus tard sous le titre : *Mémoires d'outre-tombe* [1].

1. Les dates d'acquisition mentionnées sont établies à partir des catalogues imprimés de la bibliothèque de la Chambre d'assemblée, des suppléments et des rapports d'acquisitions publiés dans les appendices du *Journal de la Chambre d'assemblée du Bas-Canada* et du *Journal de l'Assemblée législative de la province du Canada.*

M^me^ de Staël apparaît au catalogue du Parlement en 1818 pour ses *Considérations sur la Révolution française,* publiées deux ans auparavant. Ce livre offrait l'une des premières synthèses sur les événements de la Révolution et comme l'ouvrage fut publié à Londres en français, il était plus facile pour les Canadiens de l'obtenir rapidement. On possédait aussi depuis 1819 les *Principes de politique applicables aux gouvernements représentatifs,* de Benjamin Constant, dont l'édition parisienne datait de 1815.

Lamartine était surtout connu pour ses poésies lyriques. Ses premières œuvres de prose acquises par le Parlement sont *Voyage d'Orient de 1832-1833,* publié en 1835 et reçu à Québec en 1842, et *Histoire des Girondins,* reçu un an après la publication, soit au moment où Lamartine était au cœur des événements politiques de la révolution de 1848.

En 1846, la bibliothèque du Parlement acheta une édition des œuvres complètes de Victor Hugo en 17 volumes, publiée à Paris de 1841 à 1845. Hugo était alors un personnage considérable, pair de France et conseiller du roi Louis-Philippe. Cependant ces « œuvres complètes » n'étaient pas encore complètes.

De la démocratie en Amérique d'Alexis de Tocqueville fut publié la première fois en 1835 et connut six rééditions en deux ans. L'intérêt politique pour cet ouvrage était évident pour les députés canadiens, qui le reçurent dès 1836. Des historiens libéraux comme Louis-Adolphe Thiers et François Pierre Guillaume Guizot étaient également lus à la bibliothèque parlementaire avant 1837.

Plusieurs études mentionnent l'influence de Lamennais sur le milieu intellectuel québécois. Au Parlement, on fit, en 1836, l'acquisition de ses œuvres parues ; on acheta 24 exemplaires des *Paroles d'un croyant,* qui provenaient vraisemblablement de l'édition pirate faite par Ludger Duvernay à Montréal. On fit sans doute une distribution de ce livre parmi les députés qui voulaient se le procurer. On sait que des milliers d'exemplaires des *Paroles d'un croyant* ont circulé dans toutes les régions du Bas-Canada entre 1836 et 1838.

Si les écrivains français ont largement contribué à diffuser la pensée et la forme romantiques au Bas-Canada, les auteurs anglais n'en étaient pas moins appréciés. Les œuvres de Byron furent

acquises en 1829 et celles de Milton en 1831. La *Vie de Napoléon* de Walter Scott, publiée à Londres en 1827, fut reçue à Québec l'année suivante.

William Cobbett (1763-1835) a été l'éditeur des débats parlementaires britanniques et des grands plaideurs du barreau anglais. Ses travaux, reçus au Parlement dès 1806, contribuèrent à diffuser au Bas-Canada une certaine rhétorique parlementaire vibrante et enflammée bien inscrite dans l'esprit du romantisme anglais.

Le catalogue de la Bibliothèque de 1835 contenait également des collections de séries comme « Library of Entertaining Knowledge » (50 volumes), « Library of Useful Knowledge » (50 volumes) et « Family Library » (63 volumes). Dans ces collections, on retrouve des œuvres de Washington Irving, James Fenimore Cooper, Walter Scott, Samuel Taylor Coleridge et Thomas Carlyle.

Les idées de la révolution américaine n'étaient pas oubliées. En 1819, les œuvres de Benjamin Franklin étaient achetées et en 1830 on faisait l'acquisition de la première édition complète des mémoires, œuvres et correspondances de Thomas Jefferson, publiée après sa mort survenue en 1826.

* * *

Il est bien établi que les idées européennes ont pénétré dans le Canada du XIX^{e} siècle. Le romantisme, grand courant porteur des pensées nouvelles, n'a pas échappé à cette circulation et a atteint la classe politique québécoise. Les livres, les voyages, les biens importés ont contribué à répandre partout une sensibilité, une esthétique, le modèle d'une certaine manière de vivre et de penser.

Les exemples rassemblés ici demanderont à être développés et confirmés par d'autres études, mais on peut dire avec assez d'assurance que les idées romantiques ont, non seulement, atteint les rives du Saint-Laurent, mais ont aussi germé dans le terreau politique du Bas-Canada. Les hommes politiques, les publicistes et les journalistes d'ici ont vite compris que les idées nouvelles qui se levaient dans l'Europe postnapoléonienne n'étaient pas étrangères à nos réalités politiques. Elles pouvaient même servir le combat des Canadiens pour la défense de leur langue, de leurs institutions et de leurs droits.

Bibliographie

BERNARD, Jean-Paul (dir.) (1988), *Assemblées publiques, résolutions et déclarations de 1837-1838*, Montréal, VLB éditeur.

BLANCHET, François (pseud. : UN MEMBRE DE LA CHAMBRE D'ASSEMBLÉE) (1824), *Appel au Parlement impérial et aux habitans des colonies angloises, dans l'Amérique du Nord, sur les prétentions exorbitantes du gouvernement exécutif et du Conseil législatif de la province du Bas-Canada*, Québec, imprimé par Flavien Vallerand.

CARON, Ivanhoé (1931), « Influence de la déclaration de l'indépendance américaine et de la déclaration des droits de l'homme sur la rébellion canadienne de 1837 à 1838 », *Mémoires de la Société royale du Canada*, 3e série, vol. XXV, section I, p. 5-26.

LABRIE, Jacques (1827), *Les premiers rudimens de la Constitution britannique, traduits de l'anglais de M. Brooke ; précédés d'un précis historique, et suivis d'observations sur la Constitution du Bas-Canada, pour en donner l'histoire et en indiquer les principaux vices, avec un aperçu de quelques-uns des moyens probables d'y remédier. Ouvrage utile à toutes sortes de personnes et principalement destiné à l'instruction politique de la jeunesse canadienne*, Montréal, James Lane.

PAPINEAU, Louis-Joseph (1827), *Adresse à tous les électeurs du Bas-Canada*, Montréal, Imprimerie du Spectateur canadien.

PAPINEAU, Louis-Joseph (1833), « Parlement provincial du Bas-Canada », *La Minerve*, 18 mars, p. 1.

PARENT, Étienne (1834), « Affaires du Bas-Canada », *Le Canadien*, 28 mai, p. 1.

PERRAULT, Joseph-François (1835), « Parlement provincial du Bas-Canada », *La Gazette de Québec*, 21 novembre, p. 1.

PLUMYÈNE, Jean (1979), *Les nations romantiques. Le XIXe siècle*, Paris, Fayard.

VERS UN ROMANTISME CANADIEN

MENSONGE ET VÉRITÉ ROMANTIQUES : L'INSTITUTIONNALISATION DU ROMANTISME AU XIX^{e} SIÈCLE QUÉBÉCOIS

Manon BRUNET
Université du Québec à Trois-Rivières

Il y a 30 ans, David M. Hayne proposait de distinguer une période préromantique d'une autre, romantique à proprement parler. D'après lui, « L'âge de Garneau fut suivi de l'âge de Casgrain ; le jeune romantisme se rangea, et un romantisme officiel et national le remplaça » (Hayne, 1961 : 8). Les représentants retenus pour caractériser chacune de ces périodes demeurent significatifs de l'état d'institutionnalisation de la littérature québécoise au XIX^{e} siècle.

L'âge de Casgrain : le mythe de l'unité romantique

François-Xavier Garneau et Octave Crémazie, respectivement considérés comme l'historien national et le poète national par la génération suivante, ces « deux frères jumeaux qui ne doivent pas être séparés » (Fréchette, 1906 : 19), travaillaient isolément. Cet isolement, en sol canadien ou étranger, a largement contribué à créer et à nourrir les mythes qu'ils représentent. Se référer à Henri-Raymond Casgrain, en revanche, c'est immédiatement pointer du doigt plus d'un écrivain, plus d'une pratique. Derrière Casgrain, c'est le réseau littéraire nouvellement créé qui est visé : que ce soit un groupe d'écrivains encore appelé par l'histoire littéraire l'École littéraire de Québec ou, de manière plus

large, des écrivains réunis autour de revues littéraires comme *Les Soirées canadiennes* (1861-1865) ou *Le Foyer canadien* (1863-1866), au début des années 1860, ou encore, tous ceux qui seront diffusés et consacrés quelques années plus tard par la collection de livres de littérature nationale offerts en prix dans l'ensemble des écoles du Québec. Hector Fabre lui-même reconnaissait l'importance du groupe par rapport à l'homme. Pour lui, l'abbé Casgrain « est l'âme de ce *groupe d'élite auquel nous devons le mouvement littéraire* qui s'est développé en ces dernières années[1] » (Fabre, 1866 : 97).

Pour la période antérieure à 1860 environ, l'appellation de « préromantisme », empruntée à David M. Hayne, convient mieux que celle proposée par Séraphin Marion dans *Les lettres canadiennes d'autrefois* : « l'histoire de ce mouvement littéraire au Canada français pourrait s'intituler avant 1855 : le Romantisme qui s'ignore » (1952 : 37). Toutefois, pour les années postérieures à 1860, il m'apparaît préférable de parler de romantisme institutionnalisé plutôt que de « romantisme officiel et national » afin d'être en mesure de mieux saisir ce qui est ici visé, c'est-à-dire l'institutionnalisation des pratiques littéraires en général dont l'institutionnalisation d'un romantisme officiel et national n'est que le moyen privilégié de réalisation.

Ce processus d'institutionnalisation d'une esthétique n'est pas facile à saisir en acte plutôt que dans ses résultats. C'est le « mouvement » lui-même qu'il importe de mettre au jour et non seulement ce qui le précède et le suit. Qu'est-ce que Casgrain, Fabre et les autres cherchaient à désigner en parlant de « mouvement littéraire » ? Un regroupement d'écrivains, plus effectif et plus visible que dans l'arrière-boutique de la librairie Crémazie, mais sûrement, par ailleurs, des changements dans les conditions de production, de diffusion et de réception de ce qui correspond à une autre littérature nationale que celle d'avant 1860, à un autre romantisme que celui de la période préromantique. Or, qu'est-ce qui particularise ce néo-romantisme ?

Nous savons encore peu de choses du romantisme québécois des années 1860. Il faudrait arriver à mesurer qualitativement et quantitativement la place réelle occupée par ce qu'on a appelé de manière générale « le » romantisme au XIX[e] siècle. On y verrait à l'œuvre probablement plus d'un romantisme et surtout un

1. C'est nous qui soulignons.

romantisme différent du romantisme français auquel l'histoire littéraire se réfère de manière exclusive pour des fins de comparaison ou de caractérisation du romantisme québécois. Mesurer le nombre d'ouvrages romantiques publiés, relever les divers thèmes romantiques privilégiés, les références explicites ou implicites, en exergues ou en citations par exemple, à des auteurs romantiques, décrire le genre de littérature romantique étrangère diffusée ici sous plusieurs formes et modes.

De ces observations se dégagerait une pluralité de romantismes, plutôt que le tableau du romantisme français auquel nous sommes habitués, romantismes plus ou moins similaires à ceux de la France, de l'Angleterre et de l'Allemagne. Dans cet ordre d'idées, il faut reconnaître que l'étude de « l'influence qu'ont exercée sur les lettres canadiennes les diverses écoles qui se sont succédé en France », suggérée par Casgrain ([1866] 1896 : 367), et la nécessité de « rechercher quels sont les ouvrages qui, aux différentes époques, ont exercé une influence décisive sur les esprits », comme le proposait Fabre (1866 : 88), restent en grande partie à faire. D'où la difficulté de parler en pleine connaissance de cause de l'institutionnalisation du romantisme au Québec.

La vision historique romantique du romantisme du XIX^e^ siècle

Cette réflexion exige certains éclaircissements d'ordre épistémologique et méthodologique. Nous savons relativement bien, à partir d'analyses textuelles, dans quelle mesure les œuvres étaient romantiques. Pour cela, cependant, la tentation est forte de se référer trop facilement à ce que nous avons retenu nous-mêmes du romantisme français. Il est facile de comprendre les distorsions historiques quand on observe ce qui caractérise le romantisme postmoderne dans lequel nous vivons maintenant, qui n'est qu'illusion du romantisme perdu par rapport à l'idéal que nous nous en faisons. Par conséquent, la reconstruction historique du romantisme québécois du XIX^e^ siècle demeure largement tributaire de la vision que nous avons des contours de ce romantisme perdu. Cette perception correspond à la récupération socio-culturelle qu'on a faite du romantisme du XIX^e^ siècle, et du romantisme essentiellement français en ce qui nous concerne.

Nous arrivons donc relativement bien à identifier les œuvres romantiques du XIX^e^ siècle québécois. Le romantisme de la littérature nationale du XIX^e^ a tout de même des liens serrés avec le romantisme français qui lui est contemporain, on ne peut le nier. Mais déjà là, des informations supplémentaires seraient d'une grande utilité. Par exemple, quelle perception les écrivains ont-ils de leur propre pratique identifiée par l'histoire littéraire comme romantique ? Se considèrent-ils eux-mêmes comme des romantiques ? Dans quelle mesure considèrent-ils que leur œuvre ou celui des autres est romantique ? L'analyse des textes, faite à partir de ces nouveaux critères de lecture, donnerait vraisemblablement des résultats différents.

De plus, nous ne savons presque rien, de manière précise, sur les « autres » romantismes. L'histoire littéraire nationalisante a occulté les références, pourtant évidentes et répétées tout au long du XIX^e^ siècle, au romantisme anglo-saxon de Scott, de Byron, de Moore, depuis Shakespeare, autant qu'au romantisme allemand de Goethe ou de Schiller. Ces références sont parfois soulignées mais sans plus. Il y a là matière à une recherche plus systématique. Au « projet Casgrain », nous tentons de formuler quelques hypothèses sur ce sujet, à partir de la correspondance casgranienne, qui n'est qu'un matériau parmi d'autres montrant la proximité des rapports d'échanges interculturels, malgré les distances géographiques et historiques.

À partir de ces travaux, je m'intéresserai, dans le cadre de cet article, à formuler des hypothèses sur l'institutionnalisation du romantisme au XIX^e^ siècle, uniquement à partir de la perception que certains écrivains ont de ce qu'ils appellent, après 1860, le romantisme. Cette perception esthétique sera saisie dans le discours de la critique littéraire du XIX^e^ siècle.

La critique littéraire et les romantismes

Durant les années 1860, le débat pour ou contre le romantisme se fait au grand jour, interpellant tout un chacun. On pourrait même affirmer que c'est lui qui a en quelque sorte créé le discours critique autorisé sur la littérature et provoqué l'institutionnalisation de la littérature au Québec. La critique littéraire n'a-t-elle pas pris place au moment où l'on cherchait à reconnaître des modèles d'écriture, les uns par rapport aux autres, étrangers ou

nationaux ? La querelle des Anciens et des Modernes créera une dynamique institutionnelle jusqu'à la fin du siècle romantique. Le roman, comme nouveau genre littéraire, servira alors de matériau d'observation de plus en plus privilégié pour discuter de la valeur esthétique, de la nécessité sociale et de la forme du réalisme littéraire, l'un des caractères du romantisme. Néanmoins, au début, lorsqu'il est question d'opposer le romantisme au classicisme, c'est la poésie plus que le roman qui sert l'argumentation critique.

Romantisme / classicisme et romantisme / réalisme

Pendant la seule année 1866, pas moins de quatre textes critiques font le bilan du « mouvement littéraire » en rendant compte de la place du romantisme dans les pratiques littéraires. Il s'agit de la conférence de Faucher de Saint-Maurice, « L'Homme de lettres : sa mission dans la société moderne » ([1866] 1874), prononcée devant la Société littéraire et historique de Québec ; de celle d'Hector Fabre prononcée devant la même société quelques mois plus tard et intitulée « On Canadian Literature » (1866) ; d'un article sur « La poésie » de Félix-Gabriel Marchand, paru dans la *Revue canadienne*, et du texte programmatique connu de Henri-Raymond Casgrain, « Le mouvement littéraire au Canada », publié d'abord dans *Le Foyer canadien*.

Le pittoresque Faucher de Saint-Maurice s'insurge contre l'« épouvantable épidémie d'impiété littéraire » ([1866] 1874 : 14). Le roman-feuilleton à la Dumas fait partie des « violents contrastes », des « monstrueuses antithèses » que le critique dénonce : « le roman de bas étage, le roman barbu [...] où se traîne enfin toute une mascarade de vices déguisés et attigés en gandins et en lionnes du boulevard » ([1866] 1874 : 15). Mais le mal atteint aussi les poètes qui s'inspirent de Musset ([1866] 1874 : 18). Faucher de Saint-Maurice associe étroitement le romantisme au réalisme :

> *Où allons-nous, en effet, emportés sur ce flot terrible* [...] *que la librairie fait déborder depuis soixante-quatorze ans ? Où nous mènent ces écoles de beaux penseurs, fantaisistes échevelés qui, ne pouvant se tenir dans un juste milieu, nous montrent d'une main la vie réelle, à travers un faux prisme faisant rayonner sur elle des couleurs châtoyantes qu'elle*

> *n'a pas, et de l'autre dissèquent froidement, à grands coups de scalpel, muscles par muscles, lambeaux par lambeaux, toutes les monstruosités de la nature humaine ?* [...]
>
> *Non, ce n'est pas en donnant la blancheur du lys au mal, en imprégnant des senteurs parfumées du myososotis et du muguet le vice et le crime, que l'écrivain de notre époque parviendra à faire oublier à son siècle l'ornière fangeuse où il se plonge et se roule de plus en plus tous les jours* ([1866] 1874 : 8-9).

Fabre, pour sa part, ne sent pas cette menace extérieure. Il convient que « nous sommes restés aussi étrangers à l'avènement du romantisme qu'à la révolution de 89 » (1866 : 88) : « Nous en étions encore à Rousseau, à Voltaire, à Montesquieu, lorsque Chateaubriand régnait, en France, sur toutes les imaginations » (1866 : 88). L'essayiste appuie sur le fait que nous ne devons pas plus nous inspirer exclusivement du romantisme que des modèles classiques. Par conséquent, la critique littéraire canadienne doit fuir des « rapprochements inégaux », que ce soit avec les œuvres du XVII^e^ siècle ou avec celles de Lamartine ou de Chateaubriand. Selon lui, la littérature canadienne est un produit original, heureux ou curieux mélange de courants littéraires de plus en plus réappropriés au goût canadien. Ainsi, dira-t-il avec une étonnante perspicacité :

> *Sujets anglais ou citoyens d'un État libre, nous resterons à jamais les compatriotes de Corneille et de Bossuet, de Chateaubriand et de Lamartine, les lecteurs assidus, les admirateurs passionnés de tant de chefs-d'œuvre, les humbles émules de tant de brillants écrivains* (1866 : 102).

Le romantisme, selon Fabre, est déjà supplanté en France par un autre courant littéraire qu'il appelle de manière générale « la critique » :

> *La critique est partout, dans l'histoire, la philosophie, la science, le roman, la poésie, au théâtre* [...] *Les vrais écrivains de l'époque actuelle* [...] *ce sont des critiques, soumettant à des analyses ingénieuses et savantes tout ce que jusqu'ici on avait chanté, peint, embelli, tourné en armes de guerre ou arrangé en draperies splendides* (1866 : 86).

Or, selon lui, « Une jeune littérature, comme la nôtre, ne saurait toucher déjà et sans transition à une période aussi avan-

cée » (1866 : 87). Toutefois, cette réflexion l'amène à suggérer d'avoir ici une véritable critique littéraire. Ce qui est intéressant dans cette observation minutieuse, critique des courants littéraires, et par là résolument moderne, c'est qu'elle suggère un retard, de son point de vue, compréhensible, mais réel de la littérature canadienne, non seulement sur le romantisme – qui chez nous flirte encore avec le classicisme, comme vont le souligner plusieurs autres critiques littéraires –, mais aussi sur le réalisme français, qui s'appellera le naturalisme, que Fabre est un des rares critique québécois à distinguer du romantisme. Il en a justement pour preuve l'absence de critique littéraire, à la fois juste et indulgente.

Félix-Gabriel Marchand et Henri-Raymond Casgrain sont, quant à eux, résolument en faveur du romantisme. Marchand, futur membre fondateur (en 1882) et président de la Société royale du Canada (en 1897), qui tournera pourtant des vers au théâtre, attribue au romantisme le haut fait d'« avoir vaincu les vieux préjugés classiques, d'avoir libéré la poésie de ses chaînes et de lui avoir rendu ses ailes et sa liberté » (1866 : 601). Le « plus grand poète de notre époque » (1866 : 595) est Lamartine, aussi prosateur, de sorte que le romantisme ne s'intéresse pas exclusivement au genre poétique, comme le démontre également « la prose sublime de Chateaubriand » (1866 : 597). Marchand, comme les autres critiques, préfère parler de poésie « lyrique » plutôt que d'utiliser l'adjectif romantique.

Il faut souligner toutefois le fait que l'adjectif « romantique », dans son acception connue pour caractériser une esthétique, n'a été créé que vers 1820 en Europe. Par exemple, l'historien de la littérature canadienne Edmond Lareau, encore en 1874, n'utilisera cet adjectif que dans le sens moderne de « romanesque ». Ainsi, il y a un genre poétique, un genre historique et un genre romantique. Par exemple, il commence de cette manière son chapitre sur les « Romanciers et nouvellistes » : « Une des plus brillantes formes, comme une des plus populaires, qu'ait revêtue la littérature au XIX^e^ siècle, est le genre romantique. Dernier produit de l'invention littéraire [...] » (1874 : 270).

Ce terme de « poésie lyrique » sera un leitmotiv dans le discours critique sur le romantisme. Finalement, Marchand, qui défend le lyrisme, se sent obligé d'amener des arguments pour soutenir sa position. Cette attitude défensive montrerait que, au milieu des années 1860, le romantisme de la littérature nationale canadienne n'est pas encore institutionnalisé, reconnu comme un

lieu commun par le réseau littéraire en formation. Le premier argument apporté est tiré de l'histoire littéraire, de la tradition littéraire admise : « L'origine de la poésie lyrique ne peut être facilement retracée ; on en retrouve des vestiges dans tous les âges et dans tous les pays ; elle est, pour ainsi dire, la poésie universelle. Les Grecs et les Latins l'ont beaucoup cultivée, et ces derniers, surtout, l'élevèrent à un haut degré de perfection » (Marchand, 1866 : 599). Voilà un curieux mélange, dans le discours critique même, de classicisme et de romantisme... Or, comme le même argument sera repris beaucoup plus tard par Charles Savary dans son article sur la critique littéraire au Canada[2], je serais porté à croire qu'il s'adresse non pas à des littéraires, en très grande majorité déjà convaincus de la valeur littéraire du style romantique, mais davantage à ceux qui appartiennent à d'autres institutions, religieuse, politique, devant désormais composer avec l'institution littéraire qui prend ainsi de plus en plus sa place sociale. Étant donné les rapports étroits, de nature métonymique, entre l'institutionnalisation du romantisme et l'institutionnalisation de la littérature au XIX^e^ siècle, on pourrait dire que le cheval de bataille romantique a vraiment servi la défense de la cause institutionnelle littéraire.

L'autre argument apporté par Félix-Gabriel Marchand est un beau mensonge romantique :

> *Mais il ne faut pas blâmer trop sévèrement les champions du romantisme de ce que, froissés par leurs adversaires* [les classiques] *et mus par un désir excessif de faire triompher leur cause, ils l'ont rendue mauvaise en dépassant, dans la chaleur de la lutte, les limites du beau et du vrai. N'ont-ils pas, en cela, suivi l'exemple, de tous les novateurs ?* (1866 : 600-601).

De toute évidence, cet argument s'adresse cette fois à la critique littéraire réactionnaire représentée par le soldat Faucher de Saint-Maurice qui y répondrait ainsi:

> *À force de leur multiplier ses sages avis et ses paternels conseils, sous une forme agréable et élevée, ces imberbes* [ce qui n'était pas le cas de Marchand toutefois...] *qui se*

2. Savary, [1884] 1890 : 19-103. Il y analyse l'ouvrage de l'abbé Victor Charland, *Questions d'histoire littéraire mises en rapport avec le programme de l'Université Laval*, Lévis, Mercier & Cie, 1884.

> *croient des grands hommes incompris, ces casseurs d'assiettes finiront par rentrer dans l'ordre et dans le silence* ([1866] 1874 : 25).

S'agirait-il ici d'un cas de « romantisme qui s'ignore » ?

Pour sa part, Casgrain admire Lamartine, « le génie poétique le plus merveilleusement doué que la France ait produit depuis le commencement du siècle » ([1866] 1896 : 365). Crémazie lui est avantageusement comparé ; celui que Casgrain consacrera comme « notre premier poète national ». Ce court parallèle entre le poème de Crémazie « Les morts » et celui de Lamartine « Pensée des morts » servira longtemps de repère à la critique littéraire qui a fait du poète français une marque de reconnaissance nationale[3], de Crémazie son poète national, et du romantisme canadien quelque chose d'original qui n'a pas d'équivalent étranger parfait. Avec Casgrain, on saisit de plus en plus ce qu'est le romantisme, le « vrai » : ce n'est pas celui des autres. Nous sommes en plein processus d'institutionnalisation.

Modèles étrangers et modèles nationaux

Cette réflexion, maintes fois citée, sur la valeur des œuvres lamartiniennes qui ne souffrent pas la comparaison avec Crémazie confirme, d'une part, Casgrain comme critique littéraire reconnu et, d'autre part, le romantisme national. Son allégeance est entière au mouvement romantique, à la fois comme auteur de légendes canadiennes et comme critique littéraire : « Chateaubriand et [...] Lamartine [...] ont renversé de leur piédestal vermoulu les vieilles divinités de l'Olympe, et n'ont écouté que les inspirations de la muse catholique » ([1866] 1896 : 367). Le romantisme, pour Casgrain, c'est le « souffle lyrique » (p. 365). Ce « souffle lyrique » servira à caractériser la littérature nationale qui sera

> *découpée comme nos vastes fleuves, nos larges horizons, notre grandiose nature, mystérieuse comme les échos de nos*

3. Lareau, par exemple, fera référence à cette comparaison critique : « *La promenade de trois morts* serait certainement le chef-d'œuvre de Crémazie, si l'auteur eut pu compléter ce poëme. Son ode intitulée *Les morts* offre plus de perfection dans l'ensemble. M. l'abbé Casgrain a mis en regard cette ode avec la pièce de Lamartine : *Pensée des morts*, et l'avantage reste au poète canadien dans cette lutte » (1874 : 91).

immenses et impénétrables forêts, comme les éclairs de nos aurores boréales, mélancolique comme nos pâles soirs d'automne enveloppés d'ombres vaporeuses, comme l'azur profond, un peu sévère, de notre ciel, chaste et pure comme le manteau virginal de nos longs hivers (p. 368).

À la différence de Fabre, Casgrain ne souhaite pas voir la littérature indigène s'engager dans le réalisme critique, ce style qui origine pourtant du romantisme. C'est ce qui l'amène à dire que notre littérature « n'aura point ce cachet de réalisme moderne, manifestation de la pensée impie, matérialiste » (p. 369). Sur ce point, il se rapproche plutôt de Faucher de Saint-Maurice. La distance qu'il prend vis-à-vis des dernières œuvres de Victor Hugo, incomparables à ses poésies enfantines, écrites « avant qu'il eût jeté sa lyre dans la boue » (p. 364), est également révélatrice de ce qu'il reconnaît comme le beau, le vrai romantisme. Plusieurs critiques littéraires après lui, dont Ludovic Brunet en 1888, parleront de Hugo avec beaucoup de précautions stylistiques, distinguant le chantre de l'amour à la manière lamartinienne du politicien engagé qui méprise les rois, les prêtres, les grands et les règles théâtrales. Pour résumer sa pensée, Brunet dira de manière lapidaire : « Il n'est plus de notre temps » ([1888] 1912).

Les références aux « autres » romantismes ne sont pas rares. Souvenons-nous que Casgrain lui-même a traduit le poème patriotique de Byron, « Le prisonnier de Chillon », bien avant que Pamphile Le May ne s'intéressât à celui de Longfellow, « Evangeline[4] ». En 1867, dans une lettre à Casgrain, Crémazie ne craint pas d'afficher ses préférences tant pour Lamartine, Hugo, Musset, Gautier, Sainte-Beuve, Guizot, Mérimée que pour Dante, Byron, Shakespeare et Goethe. Il reproche à la direction du *Foyer canadien* de ne publier que des œuvres secondaires, c'est-à-dire non résolument modernes : « Ne vaut-il pas mieux faire sucer à vos lecteurs la moelle des lions que celle des lièvres ? » (cité dans Condemine, 1976 : 90). Défendant énergiquement de surcroît le réalisme romantique, en prenant comme prétexte la réception réservée à son poème « La promenade de trois morts », il écrit à Casgrain : « Toute cette guerre que l'on fait au réalisme me paraît

4. À ce propos, on lit ceci dans les *Œuvres complètes* (1896, I : 199) de Casgrain : « J'étais bien jeune, lorsque je lus, pour la première fois, les chefs-d'œuvre de lord Byron dans une traduction française publiée, avec le texte en regard, par le comte de Hautefeuille.

absurde. Qu'est-ce donc que ce monstre qui fait bondir tant de braves gens ? C'est le 89 de la littérature qui devait nécessairement suivre le 89 de la politique » (p. 97).

Le poète national en exil se distingue ainsi clairement de la génération qui l'a consacré et qui, contrairement à lui, ne vit pas aux côtés du romantisme européen. Si la très grande majorité des écrivains canadiens souscrivent à l'art nouveau, ceux d'entre eux, en revanche, qui accepteront de voir le romantisme en symbiose avec le réalisme seront l'exception : Thomas Chapais, nous le verrons plus loin, est curieusement de ceux-là. La querelle classicisme/romantisme est un faux débat pour Crémazie, se rapprochant ainsi de Fabre. Tout en respectant la tradition classique, il en conclut que « Vouloir ne regarder que par l'œil classique, c'est rétrécir volontairement l'horizon de la pensée » (p. 98). Le romantisme pour Crémazie est bien plus que « cette formule de l'art au XIX^e^ siècle » (p. 94). C'est pourquoi il associe si volontiers la création de cet art aux changements politiques survenus en France depuis 1789. Pour lui, le romantisme est une forme d'engagement social dans le monde moderne :

> *Au siècle où nous vivons, nous devons marcher en avant, en suivant, tant qu'elles ne sont pas contraires à la religion et à la morale, les aspirations de notre temps. Quand on ne marche pas, on recule, puisque ceux qui sont derrière nous sont en avant.* [...] *comme membres d'une société en travail d'un monde nouveau, nous devons ajouter, en politique comme en littérature :* Go ahead ! (p. 99).

Contrairement à Hugo (pour les raisons évoquées auparavant) et à Musset, qui ne sera connu que plus tard, ou à Gautier, auquel on se référera à l'occasion, et à Vigny, que l'on ignorera complètement selon Sulte (1881), Chateaubriand et Lamartine constitueront des modèles sûrs pour le romantisme national tout au long du XIX^e^ siècle. En 1868, Arthur Buies reçoit une lettre d'« Un écrivain très en renom à Paris », dit-il, qui le compare avantageusement à Chateaubriand : « Votre talent est philosophique et descriptif ; je reconnais en vous les qualités solides et l'étoffe d'un écrivain très distingué : vous appartenez à la famille des Chateaubriand, des Bernardin de Saint-Pierre [...] » (cité dans Mailhot, 1978 : 28). Buies accorde assez d'importance à cette

---

Parmi tant de drames saisissants, *Le prisonnier de Chillon* fit sur moi une impression que je n'ai jamais oubliée ».

reconnaissance pour publier la lettre dans sa propre gazette, *La Lanterne*, en 1884.

Si Salomon et Fénelon sont cités en exergue au début de *Jean Rivard, le défricheur* d'Antoine Gérin-Lajoie en 1874, ils laissent leur place à Chateaubriand dans le deuxième volet de ce roman didactique, *Jean Rivard, économiste*. Même un conservateur comme Chapais n'échappe pas à la vague romantique. Dans sa conférence donnée à l'Institut canadien de Québec en 1881, dont le titre n'étonne guère, « Classiques et romantiques », il ne craint pas de faire des reproches au classicisme afin de favoriser Chateaubriand, Lamartine, « un des écrivains les plus brillants », et même M^me^ de Staël, la « rêveuse d'Allemagne » qui nous a révélé Goethe et Schiller.

Les reproches sont sévères : « Quand au fond, [...] la littérature classique [...] n'est pas assez humaine, pas assez nationale et pas assez chrétienne » ([1881] 1882 : 79). Le romantisme a les qualités de ces défauts-là. La vraie « poésie lyrique » fait ressortir les « émotions ineffables en présence des spectacles de la nature, tout cela, tout ce monde invisible de joies, de douleurs, de tendresse, de doute, de désir, de remords, d'enthousiasme » (p. 79). Elle ne s'enfonce pas dans les histoires grecque et romaine pour tourner « le dos à tout un passé glorieux où l'on sent toujours palpiter l'âme et la vie nationale » (p. 80). Elle se penche au contraire de l'autre vers les « petits », les « pauvres », les « déshérités du monde pour verser du baume sur leurs plaies et les consoler en leur montrant le ciel » (p. 79-80). Le romantisme, pour l'historien Chapais, est « la manifestation de cette soif d'idéal qui tourmentait alors la jeunesse française » (p. 38), un monde de sensations et de rêveries.

Le nom de Lamartine est aussi un leitmotiv dans la critique littéraire. Selon Lareau (1874), le poète Joseph Lenoir, considéré par Pierre-Joseph-Olivier Chauveau (1883 : xxxi) et bien d'autres comme le modèle romantique national du poète Crémazie, « tient plus de Lamartine que de Hugo ; il a plus de grâce et de charme que d'énergie et de hardiesse » (Lareau, 1874 : 68). Parmi la nouvelle génération, « le Lamartine du Canada, le roi de l'idylle », selon l'historien de la littérature canadienne, c'est Le May : « C'est le poète du sentiment [...] Il est la tendresse même. La femme aime mieux Lemay, l'homme préfère Fréchette et Crémazie » (1874 : 125). Louis Fréchette est considéré à la fois comme un

classique et un romantique, c'est-à-dire dans le vocabulaire de Lareau, comme un « poète lyrique ». Quant à Joseph Marmette, il déclare dans une conférence restée inédite intitulée « Un regard sur la littérature française en Canada » (1894) que Casgrain est le modèle du mariage romantique parfait :

> *Ce qui saute aux yeux quand on lit « La Jongleuse », c'est l'influence que la lecture des œuvres romantiques de Chateaubriand et de Lamartine a eue sur la première forme littéraire de l'abbé Casgrain. Ce lyrisme exubérant* [...] *n'en* [indique] *pas moins la préoccupation du jeune auteur à sortir des teintes neutres de la plupart des écrivains qui l'avaient précédé dans le pays* [...] *on sent chez lui la discipline enthousiaste d'un art de dire alors nouveau chez nous* (1894 : 5).

Dès lors, le nom de Casgrain s'ajoute à ceux des précurseurs romantiques qui ont précédé Fréchette, le poète lauréat : Lenoir et Crémazie.

Dans cette excellente synthèse rétrospective du mouvement littéraire au Canada depuis 1760 jusqu'à la fin du siècle, Marmette montre d'autres filiations. Joseph-Charles Taché, auteur des *Trois légendes de mon pays* et de *Forestiers et voyageurs,* serait à la fois classique et romantique. Le romancier Georges Boucher de Boucherville, de la série noire *Une de perdue, deux de trouvées,* rééditée maintes fois, s'inspirerait d'Eugène Sue et de Frédéric Soulié (p. 4), d'Aubert de Gaspé père et de Walter Scott (p. 7), sans pour autant ne pas arriver à s'en démarquer.

Romantisme officiel et romantisme institutionnalisé

Sans vouloir empiéter sur le terrain de Joseph Melançon (voir p. 57-76), je soumets un passage biffé du manuscrit de Marmette où il est question de l'enseignement « férocement classique » dispensé dans les collèges, enseignement qui allait, selon Marmette, à l'encontre des modèles littéraires parallèles de la nouvelle génération littéraire montante dont il faisait partie :

> *Il y a vingt-cinq ou trente ans* [soit entre 1865 et 1870 environ], *notre cours d'histoire de la littérature française se fermait avec la porte du siècle dernier. C'est à peine si on*

> *nous permettait la lecture du* Génie du christianisme *et encore avait-on grand soin de nous mettre en garde contre l'exaltation et le style ampoulé, nous disait-on, de M. le vicomte de Chateaubriand. De Lamartine, nous avions une idée des plus vagues par deux ou trois minces bouquets de fleurettes poétiques dont on daignait nous laisser savourer discrètement la senteur parfumée. Mais en revanche on s'empressait de dénoncer le reste de son œuvre comme immorale et surtout comme anti-classique. De Victor Hugo jamais il n'était question, comme bien vous le pouvez penser. Pour ce qui est de Musset nos professeurs auraient cru mériter les flammes éternelles rien que de prononcer son nom ; et celui d'entre nous qui aurait été surpris dans la fréquentation de son œuvre ou de celle de Hugo aurait vu s'ouvrir avec fracas les portes du collège, tandis qu'une poussée formidable l'aurait brusquement lancé dans le monde avec ces auteurs maudits des autorités collégiales* (1894 : 7).

Ce passage, tiré d'une conférence qui n'a peut-être jamais été prononcée, montre le décalage, qui perdurera probablement plus qu'on ne peut le croire, entre la formation institutionnelle et la formation intellectuelle parallèle. Cette formation esthétique parallèle est difficile à saisir dans la mémoire intime de longue durée, mais l'institutionnalisation du romantisme aussi bien que de la littérature nationale y doit beaucoup au XIX^e^ siècle. Pour saisir les lieux et les pratiques réels du romantisme canadien, il est nécessaire de tenir compte de la formation parallèle par rapport à celle donnée dans les collèges classiques. Charles Savary reprochait avec raison à l'abbé Victor Charland, dix ans plut tôt, dans son article critique de 1884, de s'arrêter « au seuil du XIX^e^ siècle », en ne parlant pas du romantisme dans ses *Questions d'histoire littéraire mises en rapport avec le programme de l'Université Laval :*

> *M. l'abbé Charland nous dira, sans doute, que le XIX^e^ siècle n'est pas compris dans le programme de l'Université Laval. En ce cas, c'est le programme qui a tort. Supprimer le XIX^e^ siècle dans la littérature française, c'est rayer de cette littérature l'histoire, la critique et la poésie lyrique* ([1884] 1890 : 91).

Ce programme de littérature a heureusement changé depuis... en incluant même le romantisme québécois de ce siècle.

Ce que Savary admire dans le romantisme, cet « art du renouveau », c'est son « culte : celui de l'inconnu, de l'inouï, de l'inaccessible » (p. 97), malgré le fait qu'à l'occasion « l'équilibre nécessaire pour ne pas s'écarter de sa route lui ait manqué » (p. 99) (« la foi et la règle lui ont fait défaut », (p. 98)).

Institutionnalisation du romantisme et institutionnalisation de la littérature : une question de courte et de longue durées

La réflexion de Savary pose une question fort embarrassante à l'abbé Charland autant qu'à nous, historiens : comment se fait-il qu'on ait encore du mal, à la fin du siècle, à reconnaître comme véritable modèle littéraire le romantisme dont d'aucuns s'inspirent pour faire œuvre nationale ? Cela veut-il dire que l'institutionnalisation du romantisme, sa reconnaissance sociale, fut « plus » longue que la nationalisation de la littérature canadienne déjà existante et vraisemblablement reconnue ? Le passage biffé par Marmette appuierait cette hypothèse, puisqu'il insiste sur les difficultés à faire admettre par l'institution scolaire, non pas le projet de littérature nationale, mais celui de la reconnaissance d'une de ses pratiques esthétiques parmi d'autres, la plus représentatives cependant, le romantisme, même le plus national.

En revanche, si l'on retient l'hypothèse de la relation étroite entre l'institutionnalisation de cette esthétique et l'institutionnalisation de l'esthétique littéraire en général comme pratique sociale, ce processus de reconnaissance du romantisme fut-il alors « aussi » long que celui de la nationalisation de la littérature canadienne ? Dans ce dernier cas, cela voudrait dire que, même à la fin du siècle, la littérature nationale n'est pas plus reconnue ou institutionnalisée que le romantisme. Cette affirmation porterait à conséquence. La littérature nationale serait encore en « mouvement » de réalisation à la fin du siècle, du moins jusqu'au début des années 1880. Dans ce cas, la question que pose Savary, qui ne voit pas plus que Buies à la fin du siècle de traces de véritable littérature nationale, servirait cette autre hypothèse :

> *Ces emprunts sont plus considérables que ceux que nous ferons jamais au XVII^e^ siècle : si bien, qu'il est permis et naturel de se demander pourquoi et comment une école littéraire si conforme en apparence à nos besoins intellectuels et au*

> *cours général de nos idées s'en écarte, cependant, au point de ne pouvoir être entièrement acceptée comme modèle à suivre* (p. 94).

Sa réponse est fort intéressante pour nous : « C'est qu'en réalité, pas plus dans l'ordre littéraire que dans l'ordre religieux, l'école romantique n'a été la renaissance d'un principe de foi » (p. 94).

« D'ailleurs tout nous vient de l'autre côté de l'Atlantique » : Pascal, Racine, Shakespeare, Byron, même Cervantès et Vega, selon Lareau (1874). « C'est l'Europe qui nous trace les règles », classiques ou romantiques, voire réalistes pour les plus hardis comme Crémazie et ses émules. Le genre « lyrique » n'est pas facile à saisir au XIX[e] siècle. Il soulève plusieurs questions sur les limites du champ esthétique. Ce sont des questions de critique littéraire pour l'institution littéraire en formation entre les années 1860 et 1880, qui se résument en une seule : que *peut être* la littérature nationale au XIX[e] siècle, par rapport aux autres littératures, aux autres pratiques sociales, aux autres romantismes ? Savary, en critique éclairé, formulait ainsi ce questionnement en 1884 :

> *On a dit que la littérature canadienne se ferait à elle-même son originalité, en s'inspirant de l'histoire particulière du pays et des sentiments catholiques de sa population. Tout le monde sera facilement d'accord sur ce point. Mais c'est résoudre la question par la question, et cette formule se borne à affirmer le but, sans indiquer littérairement le moyen de l'atteindre* [...]
>
> *Mais comment réaliser cet idéal ? Jusqu'à quel point une nation devra-t-elle se replier sur elle-même, pour tirer de son propre fond la source de ses inspirations ? Comment échappera-t-elle aux influences extérieures qui l'assiègent et qui la pressent de toutes parts ? Dans quelle mesure est-il sage, dans quelle mesure est-il seulement possible de chercher à s'y soustraire ?* (p. 23-24).

La question historique des influences littéraires renvoie nécessairement à celle des différences et des spécificités littéraires. Vouloir « indiquer *littérairement* le moyen » d'atteindre une originalité dans sa propre littérature, c'est prendre position à la fois pour et contre les autres littératures. Le débat sur le romantisme n'est qu'une manifestation parmi d'autres, mais très évidente, des nécessités et des exigences institutionnelles de ce paradoxe.

Une chose est sûre, le romantisme au XIX^e^ siècle est une réalité littéraire : des œuvres sont considérées comme romantiques de la poésie lyrique comme de la prose, surtout, les contes et les légendes, l'histoire, dont François-Xavier Garneau fournit le modèle, et la littérature intime), la critique s'interroge constamment sur la valeur à accorder au romantisme. Ce romantisme s'inscrit tantôt en faux contre le classicisme, tantôt contre lui-même dans sa version la plus moderne (le réalisme, qui donnera lieu en France au naturalisme de Zola), tantôt pour ou contre d'autres romantismes étrangers ou intérieurs. D'où le kaléidoscope romantique que la critique littéraire elle-même représente. Peut-être serons-nous amenés à réviser ainsi l'image romantique que l'on se fait de la littérature au XIX^e^ siècle : une littérature unifiée sous les auspices d'un Casgrain ou d'une École littéraire patriotique et... romantique.

Ce qui est encore difficile à saisir, à la seule lumière des informations partielles dont nous disposons, c'est en quoi le romantisme canadien « diffère » des autres romantismes dont il s'inspire ? Jusqu'à maintenant, l'histoire littéraire a retenu les ressemblances sans avoir vraiment fait ressortir les « différences ». Nous pouvons savoir assez bien ce que lisaient nos écrivains : les marques intertextuelles sont autant de bornes qui jalonnent sans trop d'incohérence le parcours d'un « mouvement » littéraire saisi linéairement sans ruptures. Or, même à ce chapitre, comme nous le suggérions au début, les liens avec les romantismes anglo-saxon et allemand gagneraient à être mis au jour.

Mais quels sont les « romantiques » que les écrivains canadiens ne lisaient pas ou peu ? Lisait-on Michelet, par exemple ? Sulte nous fournissait une information précieuse, entre autres, en nous faisant savoir que Vigny était inconnu ; un sort identique était réservé à Stendhal. Si c'est par opposition, et non seulement par imitation, que la littérature nationale se définit, s'affranchit de l'imitation, s'institutionnalise, l'étude des lieux communs rejetés, censurés, ignorés devient aussi nécessaire que celle des lieux communs modélisés. La rupture est aussi un signe du mouvement. L'ambiguïté dont Hugo fait l'objet est une manifestation intéressante de cette attitude critique à la fois de consécration et de rejet, qui n'est peut-être pas tout à fait propre au Québec, mais dont les fondements sont sûrement singuliers, différents. Est-ce qu'un compatriote de Hugo aurait tenu les mêmes propos que Ludovic Brunet en 1888 ?

[...] *en vertu de la loi de l'évolution qui atteint la langue d'un peuple comme le reste, on peut dire qu'en l'an 2000, on aura besoin d'un glossaire pour lire Hugo, puisque déjà il nous en faudrait un si l'on voulait saisir toute la portée des termes employés par les écrivains du grand siècle* ([1888] 1912 : 106-107).

Bibliographie

BRUNET, Ludovic ([1888] 1912), « Causerie littéraire : Hugo et Racine », *L'Union libérale*, 20 juillet, p. 2-3. [Repris dans Éric DORION (compilateur), *Chroniques et opuscules d'autrefois*, Québec, Imprimerie La Libre parole.]

CASGRAIN, Henri-Raymond ([1866] 1896), « Le mouvement littéraire au Canada », *Œuvres complètes*, t. I : *Légendes canadiennes et variétés*, Montréal, C.-O. Beauchemin & Fils, p. 353-375.

CHAPAIS, Thomas ([1881] 1882), « Classiques et romantiques », *Revue canadienne*, nouvelle série, vol. II, n° 1 (janvier), p. 37-46 : n° 2 (février), p. 79-90 ; n° 3 (mars), p. 158-168 ; n° 4 (avril), p. 211-215. [Conférence prononcée en 1881.]

CHAUVEAU, Pierre-Joseph-Olivier (1883), « François-Xavier Garneau : sa vie et ses œuvres », dans François-Xavier GARNEAU, *Histoire du Canada depuis sa découverte jusqu'à nos jours*, t. IV, Montréal, Beauchemin & Valois, p. v-cclxvi.

CONDEMINE, Odette (1976), *Œuvres* [d'Octave Crémazie], t. II : *Prose*, Ottawa, Éditions de l'Université d'Ottawa. (Coll. « Présence », n° 3.)

FABRE, Hector (1866), « On Canadian Literature », *Transactions of the Literary and Historical Society of Quebec*. Session of 1865-6. New Series. Part 4, p. 85-102.

FAUCHER DE SAINT-MAURICE, Narcisse-Henri-Édouard ([1866] 1874), « L'Homme de lettres : sa mission dans la société moderne », *Choses et autres*, Montréal, Duvernay Frères & Dansereau, p. 7-35.

FRÉCHETTE, Louis (1906), *Le monument Crémazie : séance d'inauguration, le 24 juin 1906*, Montréal, Beauchemin.

HAYNE, David M. (1961), « Sur les traces du préromantisme canadien », dans Paul WYCZYNSKI, Bernard JULIEN et Jean MÉNARD (dir.), *Mouvement littéraire de Québec 1860. Bilan littéraire de l'année 1960*, Ottawa, Éditions de l'Université d'Ottawa, Centre de recherches de littérature

canadienne-française, p. 7-27. (Coll. « Archives des lettres canadiennes », t. I.)

LAREAU, Edmond (1874), *Histoire de la littérature canadienne,* Montréal, John Lovell.

MAILHOT, Laurent (compilateur) (1978), *Anthologie d'Arthur Buies,* Montréal, Hurtubise HMH.

MARCHAND, Félix-Gabriel (1866), « La poésie », *Revue canadienne,* vol. III (octobre), p. 593-601.

MARION, Séraphin (1952), *Les lettres canadiennes d'autrefois,* t. VII : *Bataille romantique au Canada français,* Hull, L'Éclair, et Ottawa, Éditions de l'Université.

MARMETTE, Joseph (1894), « Un regard sur la littérature française en Canada ». Fonds Marmette, Université Laval, polygraphie 225, n° 5. [Le texte est daté du 21 mai 1894.]

SAVARY, Charles ([1884] 1890), « De la critique littéraire au Canada », *Le Canadien,* 24-27 septembre et 1er octobre, p. 2. [Repris dans Charles SAVARY, *Feuilles volantes,* Ottawa, W.T. Mason, p. 19-103.]

SULTE, Benjamin (1881), « La poésie française en Canada », dans Louis-Hippolyte TACHÉ, *La poésie française au Canada,* Saint-Hyacinthe, Imprimerie du Courrier du Canada, p. 5-37.

APOTHÉOSE ET FIN DU RÉCIT ROMANTIQUE AU QUÉBEC

Micheline CAMBRON
Université de Montréal

Les années 1844 et 1845 demeurent des années fastes pour la littérature québécoise : une pièce de théâtre (celle de Gérin-Lajoie), deux romans (ceux de Doutre et de L'Écuyer), les premières conférences du tout jeune Institut canadien, fondé en 1844, de nombreux poèmes (de Derome, de Lenoir, de Gérin-Lajoie entre autres) et, surtout, la première édition de l'histoire du Canada de François-Xavier Garneau. Encore un peu et on serait tenté de voir ces deux années comme celles de la véritable naissance de la littérature québécoise. Pourtant, elles marquent la fin d'un récit, celui des patriotes exilés. En effet, le 17 décembre 1844, l'amnistie pour toutes les offenses commises durant la rébellion de 1837-1838 est demandée à la reine et, en janvier 1845, la plupart des exilés politiques reviennent. Ils sont accueillis triomphalement. Cet événement, joint au rétablissement de l'usage de la langue française dans l'administration publique et à l'exercice d'un gouvernement responsable de fait, sinon de droit, apparaît à beaucoup de Canadiens comme l'épilogue des troubles de 1837-1838 : les années 1844 et 1845 constituent une sorte de clôture narrative, la période des rébellions se trouvant définitivement (du moins le croit-on) terminée. Or, le récit de l'exil des patriotes domine le discours romantique des écrivains canadiens.

La poésie d'Antoine Gérin-Lajoie, qui commence par « Un Canadien errant » et se termine par « Salut aux exilés », est un exemple particulièrement saisissant de la présence des exilés dans la littérature et témoigne de ce que ce motif narratif fut le lieu d'un véritable entrecroisement entre récit et fiction (selon le mot de

Paul Ricœur (1983-1985)), au point où, après le retour des exilés en 1845, Gérin-Lajoie semblera se détacher et de la poésie et du courant romantique pour rédiger des ouvrages historiques et un roman célèbre, *Jean Rivard*. Une analyse de l'œuvre poétique de Gérin-Lajoie (dans la revue *Études françaises*) confirme chez lui le caractère profondément « entrecroisé » du récit de l'exil. En effet, dans sa poésie, l'exil renvoie à la fois à l'historiographie nationale et à une tradition romantique, de sorte que dans le poème « Salut aux exilés » par exemple, la clôture du motif romantique de l'exil ne peut se réaliser que grâce à une mise entre parenthèses de l'histoire canadienne. Cette clôture sera aussi celle de sa poésie, puisque, malgré les projets dont il a fait état dans sa correspondance, il n'en écrira plus jamais. Mais, cette coïncidence du retour des exilés et de la fin de l'usage d'un thème (et d'une forme) romantique par un poète (mineur en plus !) ne justifierait certes pas à elle seule la formulation de l'hypothèse qui sera la nôtre, celle de l'existence d'une clôture narrative déterminante pour l'histoire de la littérature québécoise en 1844-1845.

Un autre indice du caractère heuristique de cette hypothèse nous est offert par l'histoire du romantisme[1] français. En effet, en 1843, l'échec des *Burgraves* de Victor Hugo marque un fléchissement dans la faveur accordée au romantisme. Pourtant, l'hégémonie romantique se poursuivra bien plus avant dans le siècle. Baudelaire, Flaubert, Rimbaud écriront *contre* le romantisme, confirmant ainsi l'impossibilité d'écrire sans y renvoyer, fût-ce sur le mode de la négation. Or, le rétablissement et la prolongation du statut hégémonique du romantisme tiennent dans une très large mesure à l'exil de Hugo, lequel se trouve ainsi à incarner dans sa vie même le destin privilégié du poète romantique qui est d'être un exilé (Paul Bénichou parle de la « sainteté de l'exil » (1988 : 335)). En effet, chez les écrivains romantiques (Chateaubriand, Lamartine, Lamennais, par exemple), l'exil est un motif poétique dominant qui se nourrit à la fois de circonstances historiques – l'exilé politique est un personnage qui hante l'Europe du XIX^e^ siècle – et de la pensée eschatologique chrétienne – selon laquelle la vie sur terre est un exil du paradis, terrestre ou divin. C'est d'ailleurs de son statut d'exilé (dont Paul Bénichou remarque que, même revenu à Paris, Hugo continuera à s'en faire gloire (1988 :

1. Je donne à ce mot un sens très englobant, m'inspirant de Paul Bénichou qui rattache étroitement le romantisme littéraire et les mouvements idéologiques qui lui sont contemporains.

337)) qu'Hugo s'autorise pour tonner contre le pouvoir de Napoléon III et pour proposer une eschatologie poétique dans laquelle la mission du poète se trouve inscrite. Ainsi, confirmé par l'histoire, le récit romantique de l'exil, à la fois politique et métaphysique, se trouve porté au plus sublime des achèvements : le poète romantique est celui qui s'immole en prophétisant la société future. « Les poètes seuls parlent une langue suffisante pour l'avenir », dit Hugo (cité dans Bénichou, 1988 : 355).

Si, dans une période marquée par le discours romantique, le départ pour l'exil d'un Victor Hugo eut d'aussi lourdes conséquences, que s'est-il passé lorsque, dans le Canada de 1844-1845, les figures incarnant le récit romantique de l'exil revinrent ? Pour le dire autrement, si la prolongation de l'hégémonie du romantisme en France reposa en bonne partie sur le départ pour l'exil de Victor Hugo (et la sacralisation de l'écrivain qui en découla), n'est-il pas logique de penser que le retour de nos exilés constitua au contraire une clôture narrative dont le discours romantique québécois ne parviendrait pas à se relever (ce que l'exemple de Gérin-Lajoie tendrait à confirmer) ? J'analyserai donc des œuvres parues en 1844-1845 (les événements essentiels se passant en décembre 1844 et en janvier 1845, le choix d'une seule des deux années me semble difficile à soutenir), de manière à dégager les traces que laisse dans les œuvres le récit de l'exil romantique ; puis, je montrerai comment les auteurs « négocient » la clôture du récit de l'exil et choisissent soit de nier la fin du récit, soit de changer de récit, soit de renouer avec une version antérieure de ce récit, ce qui, dans tous les cas, entraîne une rupture avec le mouvement romantique comme dynamique narrative, formelle et idéologique.

Les œuvres retenues sont les suivantes : le « discours inaugural » de l'*Histoire du Canada depuis sa découverte jusqu'à nos jours* de François-Xavier Garneau ([1845-1852] 1920), *Les fiancés de 1812* de Joseph Doutre (1844) et les textes retenus dans *Le répertoire national* [...] ([1848] 1893), soit divers poèmes d'auteurs anonymes, de Joseph-Guillaume Barthe, de François-Magloire Derome, de Joseph Lenoir, d'Antoine Gérin-Lajoie, de Josephte et Gallet (pseudonymes) et de Charles Daoust ; une pièce de théâtre, « Le jeune Latour », d'Antoine Gérin-Lajoie ; les récits d'Eugène L'Écuyer (« La fille du brigand »), de Winceslaus Dupont (« Françoise Brunon »), de H. L. (« Le sacrifice du Sauvage »), de Jean-Casimir-Alphonse Poitras (« Histoire de mon oncle ») et de Louis-Auguste Olivier (« Le débiteur fidèle ») ; les essais de

Pierre-Joseph-Olivier Chauveau (« État de la littérature en France. Depuis la Révolution »), d'Augustin-Norbert Morin (« De l'éducation élémentaire »), de Louis-Auguste Olivier (« Essai sur la littérature en Canada »), de Guillaume Lévesque (« De l'habitude de saluer les passants »), de Jean-Casimir-Alphonse Poitras (« L'après-coucher et l'avant-lever »), d'Étienne Parent (« La presse ») et d'Eugène L'Écuyer (« La campagne » et « La Toussaint »). Malgré certaines lacunes – une seule des conférences lues à l'Institut canadien, publiée dans *Le répertoire national* [...], a été retenue –, ce corpus me semble représentatif de l'ensemble de la production ; d'ailleurs, une rapide lecture de *La Revue canadienne* (première série), fondée précisément en 1844, n'a fait que confirmer l'analyse qui suit.

Deux textes donnent le ton des relations que l'on entretient à l'époque avec le romantisme : il s'agit de l'*Histoire du Canada depuis sa découverte jusqu'à nos jours* de Garneau et d'un court texte de Chauveau, intitulé « État de la littérature en France. Depuis la Révolution », dont Huston affirme qu'il est inédit, mais dont la forme donne à croire qu'il s'agit d'une conférence donnée devant public. Dans les deux cas, ce qui frappe, au-delà d'un enthousiasme explicite à l'égard de la « voie nouvelle » dans laquelle s'engage l'humanité, au-delà de la glorification de la Révolution française, c'est le lien indissoluble qui est tracé entre histoire, littérature et progrès social. Pour Chauveau, « la littérature d'un peuple c'est son histoire », et si la littérature change, c'est qu'« à l'exemple des institutions sociales [elle] s'est démocratisée, s'est universalisée ». Pour avoir les apparences d'un déclin, ces transformations n'en sont pas moins positives, puisqu'elles sont dans le sillage des révolutions, lesquelles « sont, dit Chauveau, considérées comme un des développements progressifs des sociétés chrétiennes » (Huston, [1848] 1893, III : 210)[2]. Ce qui séduit Chauveau dans la littérature nouvelle, ce sont donc moins ses aspects formels (il parle de « changements étranges ») qu'une conception de l'histoire articulée autour du progrès dont, rappelons-le, Hugo disait assez paradoxalement : « [le progrès,] c'est le pas même de Dieu ».

François-Xavier Garneau n'est pas en reste. Le discours préliminaire de son histoire du Canada repose tout entier sur le postulat du « perfectionnement graduel des institutions sociales »

2. Dorénavant, les références à Huston ne mentionneront que le tome et la page concernés.

([1845-1852] 1913, I : XLV), et l'histoire paraît être l'étalon auquel se juge la marche du progrès. Ainsi la Révolution, qui porte le peuple au pouvoir, permet la naissance de l'historiographie moderne laquelle, écrit Garneau, « est devenue, depuis un demi-siècle, une science analytique rigoureuse » (p. XLV). On le voit, Garneau adopte la conception archivistique de l'histoire de Guizot et de Thierry. Mais, là où le romantisme apparaît avec le plus de netteté, c'est dans le projet politique associé à la publication de l'*Histoire du Canada* [...] : convaincre le gouvernement britannique de l'avantage qu'il trouverait à encourager le développement d'un Canada français sur la terre d'Amérique. Ce souci, outre qu'il nous ramène aux tribulations de nos exilés, définit l'historiographie comme un discours propre à changer le cours des choses, ce qui est précisément le statut revendiqué par tout le mouvement romantique : agir sur le réel, mû par une mission spirituelle.

Si Chauveau et Garneau épousent les grands idéaux romantiques de manière explicite et, pourrait-on dire, radicale, les autres essayistes du corpus se rattachent tous de quelque façon à l'idée de progrès. Étienne Parent le fait avec ampleur, et son texte sur les maux et les remèdes de la presse canadienne se fonde implicitement sur la même conception du progrès, où les fonctions démocratiques sont indissociablement liée au pouvoir du peuple et du discours. Parent saisit fort bien le poids, illocutoire et perlocutoire, qui est celui du discours, et il inscrit son propos dans la pragmatique de l'histoire immédiate : nul doute, pour lui, l'histoire se fait en bonne partie avec du discours. Louis-Octave Le Tourneux se livre à une sorte de description anthropologique de « La société canadienne » (c'est le titre de son texte) (Huston, [1848] 1893, III : 289-310), mettant en relief les transformations subies au cours de l'histoire. Les propos de Le Tourneux ne sont pas précisément libéraux (il déplore la disparition de la noblesse lors de la Conquête), mais son texte se veut un plaidoyer pour que les Canadiens se pénètrent de l'esprit du temps : il faut suivre le progrès de la civilisation moderne, lequel passe par l'instruction et par la création de cercles où se rencontrent les membres actifs et influents de la nation. Pour Guillaume Lévesque, le progrès est déjà là puisque, dans « De l'habitude de saluer les passants » (III : 252-255), il exprime sa satisfaction de voir qu'au Canada l'égalité entre tous les hommes « est une protestation de chaque instant, de tout un peuple contre [les] distinctions sociales » (III : 254), ce dont il trouve la trace dans la coutume propre aux Canadiens de

saluer les passants sans distinction. Louis-Auguste Olivier (III : 246-252), qui cherche, bien avant Casgrain, à définir un projet et un avenir pour la littérature canadienne, place Béranger en exergue et formule des propositions propres à susciter le progrès des lettres. Il projette l'originalité qu'il cherche pour notre littérature sur des lieux communs proprement romantiques : spectacles d'une nature propre à inspirer des pensées sublimes, éléments déchaînés, forêts habitées de peuples sauvages, guerriers, mais respectueux des os de leurs frères, et, enfin, amour pur de l'Indienne pour l'Européen conquérant. Cette littérature, qu'Olivier appelle de ses vœux, existe déjà : c'est le romantisme de Chateaubriand et de Bernardin de Saint-Pierre. D'ailleurs, il n'est pas jusqu'à Victor Hugo qui, en ses jeunes années, ne commit un poème nourri de ces images, « La Canadienne suspendant au palmier le corps de son enfant » (1972 : 46). Pour être inconsciente, la profession de foi d'Olivier dans le romantisme n'en est pas moins convaincue... et convenue !

Quant à Augustin-Norbert Morin, sa conférence prononcée à l'Institut canadien le 18 décembre 1845, « De l'éducation élémentaire. Ce qu'elle est et ce qu'elle devrait être » (Huston, [1848] 1893, III : 218-234), propose rien de moins qu'un système d'éducation. D'entrée de jeu, Morin dit : « Je ne puis oublier pourtant que ceux à qui je m'adresse principalement, et que je pourrais appeler mes jeunes maîtres, en savent plus que moi sur tous les sujets entre lesquels il m'était possible de choisir » (III : 218). Ce n'est pas là seulement une flatterie à l'égard de l'auditoire – encore que Morin, habitué de l'arène politique, sache user de son éloquence. En effet, le conférencier croit profondément au mouvement du progrès et, à maintes occasions dans le cours de son exposé, il prend le temps de faire un bref historique (sur l'écriture, sur le développement des écoles) propre à convaincre l'auditoire du caractère inéluctable des transformations que le temps apporte. Faut-il le dire, il entend bien contribuer à ce progrès en proposant de nouvelles règles et de nouveaux usages pour l'enseignement élémentaire : malgré l'humilité qu'il professe, il se sent investi d'une mission dont la couleur semble toute romantique. D'autres éléments rattachent le texte de Morin au mouvement romantique : l'omniprésence du peuple, qui a le droit de jouir d'une instruction élémentaire ; l'évocation des conceptions utopistes et totalitaires de l'éducation, lesquelles se trouvent récusées ; les considérations sur l'écriture phonétique (le mot n'apparaît en français qu'en 1827),

dont le concept provient de théories linguistiques qui se rattachent étroitement aux idéaux romantiques ; le souci d'emprunter des concepts aux plus récentes méthodes pédagogiques et de les « éprouver » (III : 223) de manière expérimentale. Tout cela nous rappelle que le romantisme, loin de n'être qu'un épanchement des sensibilités, voulut dominer en son temps le renouvellement des savoirs.

Mais, bien sûr, le romantisme n'est pas que savant : il est également populaire, et les feuilletonistes français trouvent aussi des émules chez nous. Là, on ne s'embarrasse guère de justifications historiques ou métaphysiques : le progrès va de soi. La préface de Joseph Doutre aux *Fiancés de 1812* (1844) donne l'exacte mesure des idées de l'auteur : la société doit se transformer pour devenir plus juste, le progrès social repose sur le progrès moral, et la littérature peut concourir à ce progrès, ce dont témoigne l'influence bienfaisante d'Eugène Sue. Le raisonnement ne pèche pas par excès de subtilité, mais il a le mérite d'être clair. Tout en récusant la comparaison, « sans avoir la folle présomption de les donner pour règle de jugement par rapport à notre œuvre », dit-il (p. XIV), Doutre emprunte à Sue – et à Dumas – le modèle d'une action toute en rebondissements où se mêlent l'histoire nationale et celle du brigandage international, les histoires de cœur et le récit des grandes révolutions. Le résultat n'est pas toujours convaincant, soit. Remarquons tout de même, au-delà des topoï narratifs les plus évidents, comme ceux du bon brigand, de l'amour contrarié et du héros prêt à sacrifier son bonheur personnel sur l'autel du devoir (sans que le moindre sourcillement cornélien n'apparaisse), une foi inébranlable dans l'avenir, qui rend quasi irréels des « accidents » comme la bataille de Châteauguay et les larmes de la belle Louise, et le fait que le bien ne triomphe du mal que grâce aux ruses individuelles. (Doutre est étonnamment explicite en ce qui a trait aux « turpitudes » : vols, assassinats, viols, incestes, actions sacrilèges des prêtres, etc.).

Ce romantisme de feuilleton est aussi celui qui organise la longue « nouvelle » d'Eugène L'Écuyer, « La fille du brigand » (III : 91-207), laquelle relève plutôt du genre romanesque. L'action est ici moins ample (nous n'irons pas cette fois délivrer Constantinople, ni rançonner toute la flotte de l'Atlantique Nord), mais l'influence de Sue est tout aussi marquée. Ainsi, la ville de Québec est pleine de repaires de brigands et on peut y vivre « des nuits de vol et de meurtre » car, nous dit L'Écuyer, Québec

« vivait alors dans une époque de sang » (III : 92). Cette description inusitée de Québec, tout comme de nombreuses tirades « sociales » sur la prévention du crime, l'horreur de la prison et la bonté naturelle qui sait triompher du vice, évoquent directement l'univers des *Mystères de Paris* (parus en 1843). D'ailleurs, le récit de L'Écuyer reprend certaines articulations du roman de Sue (une jeune fille ignorante de ses origines, découverte par le héros, puis cachée par un brigand ; dévoilement final de l'identité de celle-ci) et reproduit dans le détail au moins une scène, celle de l'arrivée de Rodolphe au Lapin-Blanc, qui devient en l'espèce celle de Stéphane, Émile et Henri à l'auberge du Faubourg Saint-Louis[3]. De plus, L'Écuyer utilise des procédés chers à Sue : emploi de divers niveaux de langage, interpellation du lecteur, analepses narratives sous forme de confessions, etc.

Les autres récits ne comportent pas d'éléments romantiques aussi flamboyants. On y trouve cependant des Amérindiens (Françoise Brunon est une émule d'Adario), un devin provoquant le fanatisme religieux de sa tribu (dans « Le sacrifice d'un Sauvage ») et des présages ou prédictions qui tous se vérifieront dans la mort (« Françoise Brunon », « Le sacrifice d'un Sauvage » et « Le débiteur fidèle »). Outre l'influence de Chateaubriand (pour « Françoise Brunon » et « Le sacrifice d'un Sauvage »), il faut remarquer ici cette conjonction de l'utopie et de la magie, dont Muray (1984) affirme qu'elle est le noyau de la dix-neuvièmeté et surtout du romantisme.

En comparaison, il semble bien que le théâtre en soit resté à l'âge classique. En effet, la critique a surtout vu dans « Le jeune Latour » d'Antoine Gérin-Lajoie une tragédie cornélienne, où un héros se débat entre le respect dû à un père et celui dû à sa patrie, et dans laquelle les meilleurs vers sont des réminiscences de Racine et de Corneille. Soit. Mais avouons que cette tragédie est fort irrégulière : elle finit bien, si l'on en croit le héros[4] ; chacun des actes est précédé d'une chanson de facture populaire et, enfin, Gérin-Lajoie n'a rien ménagé pour que son drame ait des allures historiques. En effet, le dramaturge personnifie Garakonthié (dit le Rat) et multiplie les allusions aux combats (il fait entrer son héros, Roger, sur scène « tenant son épée teintée de sang »). Ces ir-

3. L'ordre de la description, de l'enseigne à la tenancière, le ton, les effets de lumières sont les mêmes.

4. La pièce ne nous dit pas ce qu'en pense le père, qui renonce ainsi aux richesses et aux honneurs, ni sa jeune épouse... anglaise.

régularités n'ont pas l'ampleur de celles que Victor Hugo propose, mais ce sont celles que lui-même pratique dans des pièces que nous jugeons maintenant très proches de la tradition classique : le mélange des genres, qui se limite souvent à l'introduction de chansons (comme dans *Les Burgraves*) ; la fin « heureuse » ou du moins optimiste, qui repose sur la conviction que le mouvement de l'histoire accompagne la marche du progrès ; et, enfin, la volonté d'historiciser le drame, d'inscrire les enjeux personnels dans les débats des nations. De sorte que la pièce de Gérin-Lajoie me semble tout aussi proche de Hugo que de Corneille – et que ses « maladresses » devraient être en partie réexaminées à la lueur des deux modèles qui ont vraisemblablement été suivis.

Quelques images ont une teneur romantique irrécusable tels « l'accent plaintif et tendu de Rossini » dont parle François-Magloire Derome dans « Souvenir. À une demoiselle » (III : 207-208) et la « Douleur amère » de Charles Daoust qui fait de la vie sur terre un sentier douloureux où nous passons (III : 212-214). Mais c'est dans la représentation de la mort que l'influence romantique est la plus visible : les enfants sont des anges tombés du ciel (Gallet, « Le père à sa fille » (III : 286-287)) comme le sont les étoiles (Josephte, « À une étoile tombante » (III : 288)) ; une jeune fille morte est une étoile qui brille aux cieux (« La mort de la jeune fille » (II : 380)) pendant que circulent sur la terre des ombres inquiétantes : « la forme surhumaine » du « Génie des forêts » (Joseph Lenoir (III : 89-91)), le héros de Châteauguay sorti de sa bière (« L'aurore du premier jour de l'an » (II : 265-267)), et, mêlés, les pauvres et les exilés (« La nouvelle année » de Joseph-Guillaume Barthe (II : 267-269)).

Quelques remarques s'imposent. De manière évidente, les œuvres romantiques constituent un intertexte sinon exclusif du moins privilégié pour les textes du corpus : on se proclame romantique, consciemment ou non (je pense à Olivier), on emprunte au mouvement des thèmes et des images, des théories et des concepts, des genres et des topoï narratifs, des hardiesses stylistiques et des personnages convenus, ne reculant pas devant les aspects les plus ésotériques du mouvement. Il y a d'ailleurs un ouvrage paru en 1844 dont le titre rend bien compte de la diversité des emprunts : *Un souvenir pour 1844. L'emblème des couleurs, des fleurs, des plantes et des arbres ; suivi de différents morceaux de poésies attachés aux différentes fleurs, plantes et arbres, du symbole des animaux, de litérature* [sic] *canadienne et de la bonne*

aventure mystérieuse ou la cartomancie solitaire [5]. Un véritable condensé romantique !

Car si l'on peut parler pour 1844 et 1845 d'apothéose romantique, ce n'est pas d'abord parce que tous les textes analysés en portent la marque, mais plutôt parce que tous les aspects du romantisme semblent représentés dans les relations intertextuelles, depuis la forme plus proprement religieuse de Chateaubriand jusqu'aux débordements narratifs et ésotériques de Sue ou de Gautier. Notons aussi que les renvois sont à des contemporains et que ce romantisme flamboyant n'est aucunement un romantisme attardé : l'inscription dans le romantisme est conçue comme un effet de l'entrée dans les temps modernes, sorte de fatalité sur laquelle la nostalgie n'a pas de prise. Le caractère définitif de cette rupture est d'ailleurs exprimé avec une grande efficacité dans un poème anonyme paru en 1844, « Autrefois » :

On lisait Racine et Molière,
Corneille, peintre des Romains ;
On trouve du bon dans Voltaire,
Le goût nous cause des chagrins,
Du code antique du Parnasse
Nos rimailleurs bravent les lois ;
Le romantisme le remplace...
Ah ! qu'on était simple autrefois ! (II : 381)

* * *

L'apothéose du romantisme est marquée par un récit commun dont la présence ne laisse pas d'être parfois incongrue. Le dénombrement des occurrences du mot « exil » – que je n'ai pas cherché à faire – donnerait, à vue de nez, un chiffre impressionnant. Car il y a de l'exil partout dans le corpus, on y est toujours séparé ou en voie d'être séparé d'un lieu idéal, fut-ce l'asile familial, le pays de ses ancêtres ou le paradis.

La poésie donne une assez juste idée de la prégnance de l'exil comme motif narratif et stylistique. Le texte « Douleur amère » de Derome, dont le ton est désespéré (« Un extrême dégoût s'empare de mon cœur » (III : 212)), développe la dimension métaphysique de l'exil : par l'imagination, le narrateur séjourne dans les cieux, « cherche un bonheur ici-bas inconnu » (III :

5. Compilé par Jean-Baptiste-Éric Dorion, imprimé chez G. Stobbs à Trois-Rivières en 1844.

212), mais il redescend sur terre « quand ce temple de chair réclame sa captive » et, condamné à l'errance, il « parcourt inconnu le désert de la vie » (III : 213). Bien que le mot « exil » n'apparaisse pas, l'exil terrestre est bien le sujet de ce sombre morceau.

Le poème « La mort de la jeune fille », où le retour à l'éternel est peint sous des couleurs brillantes (« Elle n'est plus la jeune fille ° Mais aux cieux son étoile brille » (II : 380)), et le poème « À une étoile tombante » (Josephte), où au contraire l'étoile tombée est une fugitive du « [...] doux séjour ° Que désire l'âme immortelle » (III : 288), reposent eux aussi sur cette vision métaphysique de l'exil, qui trouve une sorte de développement « théorique » – avec les revenants de rigueur – dans la prose d'Eugène L'Écuyer (« La campagne » (II : 369-379) et « La Toussaint » (II : 383-391)). On n'y trouve pas cependant des accents aussi horribles que chez Joseph Lenoir dans « Le génie des forêts », puisque le génie est condamné à son enfer, sans possible retour. D'une certaine manière, le ton et la matière morbides de ces poèmes supposent une sombre conception de la vie sur terre et on n'est guère étonné que l'image de l'exil y joue un rôle. Mais même dans une bluette comme « À l'oiseau blanc », Josephte parle « des vents échappés de leurs cachots de glace » et fait du petit oiseau consolateur un être « s'exilant des forêts qui sont à reverdir » (III : 285). La sémantique de l'exil semble irrépressible. « Bonheur en famille » (III : 88) magnifie l'asile de la maison familiale, faisant du reste du monde un lieu où « Le bonheur ne semble qu'un songe », ce qui est bien la définition du passage sur terre dans la métaphysique de l'exil. D'ailleurs, « À ma sœur », anonyme et sous-titré « L'adieu fraternel » (II : 383), explicite la relation entre l'asile et l'exil : « Tu vas quitter notre vallée ombreuse ° Et de nos bois les asiles si frais ; ° Le sort t'exile en de lointains palais. » Ainsi le mot exil dépeint des réalités fort diverses, certes, mais il n'en demeure pas moins que les éléments narratifs de l'exil se trouvent convoqués dans les textes : le départ, l'errance et surtout le retour, car, selon les vers de Derome (« Langage d'un papillon » (III : 89)), « Tel, s'il n'est plus sur cette terre, ° L'espoir doit s'envoler vers Dieu. »

Les autres textes qui composent le corpus n'échappent pas au récit de l'exil. Dans la pièce de Gérin-Lajoie (III : 3-55), l'exil du père est la condition préalable à tout le déploiement narratif, et l'heureuse fin, qui tantôt nous avait étonnée, marque le retour de

cet exilé dans sa patrie. De la même manière, l'intrigue de « La fille du brigand » tient à l'exil du père, dont le retour permet la fin de l'histoire. Dans *Les fiancés de 1812*, où les rebondissements de l'action sont souvent farfelus, le statut d'exilé attribué à tour de rôle à divers personnages noue les péripéties. La liste des personnages exilés fait sourire : d'abord l'Américain Brandsome, dont la rencontre amorce le récit ; Louise, doublement exilée (de l'asile de sa demeure par le passage de la rivière, de son pays lorsque le Grand l'amène aux États-Unis) ; Ithana, transplantée de son village en la ville de Québec ; le Grand, enfin, exilé depuis l'enfance, dont les véritables aventures commenceront alors qu'il tentera de rétablir au pouvoir des Grecs... exilés eux aussi. Il y aurait une amusante étude à faire sur la multiplication dans le roman des frontières naturelles et artificielles, et sur leur rôle dans la création d'exilés susceptibles d'un retour, comme si l'imagination pourtant débridée de Doutre ne trouvait à s'exercer que dans la séquence narrative départ-errance-retour.

Certains éléments sémantiques ou narratifs que les analyses précédentes ont rattachés à l'exil apparaissent dans les autres morceaux de prose. Les loups-garous de Jean-Casimir-Alphonse Poitras (« Histoire de mon oncle » (III : 240-245)), la jeune vierge sacrifiée par son père (« Le sacrifice du Sauvage » (III : 235-240)) sont des êtres hybrides rattachés à l'enfer, images horribles du récit eschatologique lorsqu'il s'écarte de la séquence habituelle. À l'opposé, « Le débiteur fidèle » (III : 256-265) d'Olivier représente la dignité et la grandeur de celui qui conforme sa vie au grand récit, lequel se trouve ici tout entier incarné dans la prédiction à saveur biblique du personnage central, Pierre : « Mort ou vif, dans trois jours vous me reverrez » (III : 261). Poitras suggère même que certain moment de la journée ressemblerait, sur un mode mineur, à la séquence départ-errance-retour : « L'après-coucher » (III : 265-273) est pour lui l'occasion de fuir le réel par l'imagination, de devenir conquérant, de dominer le monde, pour choisir finalement de rentrer « dans [son] Canada ».

Quant à Garneau et Parent, Morin et Chauveau, ils ne parlent pas explicitement de l'exil, mais il faut bien voir que celui-ci, historiographique plutôt que métaphysique, tient dans leurs propos le rôle de point aveugle. Comment, en effet, oublier que l'objectif premier de Garneau, en publiant son histoire, est de rétablir la vérité et, ultimement, de convaincre les Anglais de révoquer l'Union, qui lui semble à la fois injuste et impropre à maintenir les intérêts

de l'Angleterre en Amérique du Nord ? Cette intention que Garneau expose en 1846 à lord Elgin, nul doute qu'elle était sienne depuis le début de la rédaction de l'ouvrage, entreprise précisément au moment de la proclamation de l'Acte d'Union (lequel est la conséquence immédiate des événements de 1837-1838, tout comme le sont les exils politiques).

Il faut voir aussi que la réforme de la presse, dont Étienne Parent démontre la nécessité et propose les moyens dans « La presse », est justifiée par le changement dans l'ordre constitutionnel qui a suivi les troubles. Cette modification ne suscite guère l'enthousiasme de l'orateur, à en juger par cette phrase : « Après une période d'anarchie, suite ordinaire des commotions politiques, un nouveau système nous est apparu, que nous avons dû accepter, et dans lequel il ne nous reste plus qu'à remplir la part qui nous y est faite, à moins que nous ne voulions abdiquer et sceller nous-mêmes notre anéantissement comme peuple » (II : 356). Or, face à cet enthousiasme mitigé (qui est un appui implicite à la politique de Denis-Benjamin Viger), on ne peut s'empêcher de penser que l'existence d'une presse juste, respectable, puissante est dans l'esprit de Parent le moyen de transformer la société politique de 1844, ce qui serait en effet de son devoir, puisque la presse est « le plus puissant engin de bonheur, de Progrès et de Liberté » (II : 361). L'essentiel de ces transformations est bien entendu la révocation de l'Acte d'Union et de ses clauses vexatoires, de même que l'amnistie des exilés et les compensations pour les victimes de la rébellion. Aussi, bien que là non plus le mot « exil » ne soit pas prononcé, nous en sommes au plus près.

Pour leur part, Morin et Chauveau parlent de sujets qui, pour être pétris des idéaux romantiques, sont assez éloignés du récit des exilés. Notons cependant l'ampleur avec laquelle les deux hommes d'État abordent leur exposé, ce qui leur permet de rattacher qui l'éducation, qui la littérature, à l'état général de la société. De la sorte, les différents débats sociaux constituent un arrière-fond implicite dans lequel l'exil des patriotes prend forcément place, puisque la révolution magnifiée par Chauveau avait chez nous la figure de la rébellion et que la formation de citoyens éclairés prêts à exercer un gouvernement responsable, proposée par Morin, était l'un des buts de cette rébellion. N'oublions pas non plus que Morin avait été un acteur important lors des événements de 1837-1838 et que Chauveau avait commis des textes très durs à l'égard

du gouvernement[6] : on les invitait[7] aussi pour cela, leur personne même constituant une sorte de texte dont la force illocutoire devait se faire sentir.

Seuls Olivier et Le Tourneux, dont la prose est faiblement articulée et naïvement romantique, échappent à notre récit. En effet, il faudrait tordre leur propos pour y trouver une quelconque angoisse métaphysique. De plus, le présent de l'histoire se trouve, dans leurs textes, entièrement éludé. Olivier parle du passé glorieux et de la littérature à venir, alors que Le Tourneux accomplit le tour de force de résumer l'histoire du Canada depuis sa fondation sans parler de la rébellion et de ses conséquences, glissant à peine une allusion aux tendances de l'Angleterre : « de tout pouvoir envahir et de détruire tout ce qui n'est pas sien » (III : 302). Deux textes dans toute la production retenue dans *Le Répertoire national* [...], c'est fort peu...

Les analyses précédentes me portent donc à penser que le récit de l'exil constitue pour les années 1844-1845 une sorte de récit commun, c'est-à-dire un récit profond qui structure l'ensemble des textes. Ce récit pourrait être décrit de la façon suivante : un homme – qui toujours est une incarnation singulière de l'humanité – quitte un lieu de bonheur (le paradis terrestre, le toit familial, la patrie) pour errer, livré à ses souvenirs et à ses espoirs, dans un présent qui n'est qu'un songe. Mais son exil prend toujours fin, le plus souvent dans la mort. Le sujet construit est donc une figure de la collectivité ; les actions sont liées soit au déplacement dans l'espace (réel ou métaphysique), et en cela l'espace se trouve défini comme sécable et dichotomique[8], soit à la réminiscence et à la plainte, de sorte que le présent est le moment douloureux d'une

6. « Adieux à sir Colborne » (1839) et « L'Union des Canadas » (1841), textes accusateurs qui vilipendent le régime en place, publiés dans *Le répertoire national* [...], t. II, p. 142-145 et 216-221.

7. Les deux textes dont il est question étaient à l'origine des conférences. Morin prononça « De l'éducation élémentaire » à l'Institut canadien le 18 décembre 1845 ; quant à la conférence de Chauveau, j'ignore le lieu et la date de l'allocution originale, mais il semble qu'elle aurait été reprise à l'Institut canadien le 26 juin 1847 sous le titre « Sur l'état de la littérature française depuis la Révolution de 1789 jusqu'à nos jours » (selon Yvan Lamonde, *Gens de parole. Conférences publiques, essais et débats à l'Institut canadien de Montréal (1845-1871)*, Montréal, Boréal, 1990, p. 44 et 148).

8. Pensons aux multiples frontières du roman de Doutre.

temporalité tendue entre un passé et un futur également désirés, moment qui constitue le sujet du poème. La dimension éthique de ce récit est déterminée par deux réseaux idéologiques apparemment opposés, celui du progrès – le futur n'est pas un simple retour dans le passé – et celui de la prédétermination de la vie humaine, rattachée à une eschatologie où se mêlent le récit évangélique de la résurrection du Christ et le dogme de la résurrection des corps. Quant à la dimension épistémologique, elle demeure sous la coupe de la dimension éthique puisque, entre une conception vectorielle de la connaissance induite par l'idéologie du progrès et un déterminisme assignant à la connaissance des fins qui ne dépendent pas d'elle, le paradoxe reste entier. L'inscription pragmatique de ce récit se trouve néanmoins à donner à ce récit une complexité imprévue. En effet, cet exilé, qui dans notre récit commun est une sorte de précipité de la nature humaine, trouve dans la coïncidence de l'histoire et du récit commun une figure proprement québécoise : celle du rebelle de 1837-1838. L'exil métaphysique devient alors une sorte de récit grandiose magnifiant le destin des patriotes exilés. Ainsi, lorsque *La Revue canadienne* publie, le 25 janvier 1845, le poème d'Antoine Gérin-Lajoie, « Salut aux exilés », elle présente sur la même page un extrait des *Paroles d'un croyant* de Lamennais, qui illustre clairement le récit métaphysique de l'exil. Ainsi fiction et histoire « s'entrecroisent » dans le discours culturel québécois d'alors : le récit romantique de l'exil se nourrit de l'actualisation que lui offre l'histoire des patriotes exilés et les événements rattachés à l'exil des patriotes trouvent dans le récit romantique des formes narratives propres à assurer leur pérennité.

L'examen des poèmes du corpus parlant expressément des exilés permet de voir que ceux-ci sont une figure qui syncrétise les divers aspects du récit de l'exil. Par exemple, dans le poème « L'aurore du premier jour de l'an », on reproche, sur fond eschatologique, à un odieux Conseil (celui formé par Colborne à la suite des troubles) d'avoir ordonné l'exil, et, dans « La nouvelle année », Barthe invective les bien-nantis indifférents, évoquant le pauvre, la veuve, l'orphelin errants, pour finalement demander des subsides qui permettraient d'alléger les souffrances des exilés. Mais la figure du patriote permet surtout de ramener le récit de l'exil dans le présent historique, ce qui transforme les dimensions éthique et épistémologique du récit, puisque le caractère vectoriel du temps peut alors pleinement s'affirmer.

De cela, le poème de Gérin-Lajoie donne une bonne illustration. En effet, le retour des exilés y est vécu sur un mode privé et, loin de se confondre avec la venue des jours meilleurs, il apparaît comme une sorte d'accident dans la continuité historique de l'existence amère de la patrie. Pour que le récit des exilés se termine selon la forme canonique, c'est-à-dire bien, il faudrait mettre le présent historique entre parenthèses, l'éliminer au profit du passé et du futur. Gérin-Lajoie ne s'y résout pas, et le présent apparaît avec force sous forme de prétérition : « Amis faut-il troubler votre retour ? ° Faut-il vous raconter des scènes lamentables, ° Et vous couvrir de deuil pendant un si beau jour ? ° Non. [...] » (III : 216). Le caractère convenu du bonheur futur évoqué à la fin accroît le poids de ce présent : « Mais accours, toi, plutôt, ô paix délicieuse, ° Viens unir tous les cœurs, les unir pour toujours » (III : 217).

Ainsi, la figure du patriote exilé inscrit le récit de l'exil dans la mouvance d'une histoire à faire et donne à l'ensemble des textes de ces années l'empreinte du présent. (D'ailleurs, les deux textes qui échappent tout à fait au récit de l'exil, ceux de Le Tourneux et d'Olivier, échappent aussi au présent et flottent dans les nuées du passé glorieux et du futur radieux, comme si l'exil et le présent ne faisaient qu'un.) Aussi faut-il apprécier l'impact du retour des exilés sur le récit commun de 1844-1845. Sans le lest des patriotes exilés pour les ancrer dans le présent, privé de la situation pragmatique qui l'inscrivait dans l'histoire, le récit de l'exil va se transformer radicalement. Si radicalement en fait que le mouvement romantique n'y survivra pas. Je n'entreprendrai pas d'examiner la production littéraire des années qui suivent pour montrer comment l'influence romantique décroîtra – ce serait faire une seconde communication. J'examinerai plutôt les œuvres de quelques auteurs postérieurs aux années 1844-1845, généralement qualifiés de romantiques : Joseph Lenoir, Octave Crémazie et Henri-Raymond Casgrain.

Joseph Lenoir est, dans le concert assagi des écrivains des années 1850, une sorte d'exception. Affichant ses convictions libérales, il continuera à fustiger les hommes au pouvoir et à s'inspirer des sombres images qui marquaient les œuvres du récit de l'exil. Il est, on ne peut le nier, un écrivain encore et toujours romantique. Pourquoi ? Tout simplement parce qu'à ses yeux, comme aux yeux de certains de ses contemporains, le retour des exilés n'a pas eu lieu. Je ne fais pas ici allusion à une sorte de

dénégation du réel qu'expliquerait la théorie freudienne mais, plus banalement, à un débat politique. En effet, durant les années 1844-1845, on assiste à un fractionnement politique des Canadiens français qui me paraît tenir en bonne partie à une dispute sur la clôture du récit des exilés. Certains, comme Viger, jugeaient que le récit était clos ; d'autres, comme Papineau, qu'il était loin d'être achevé puisque les motifs de la rébellion n'étaient pas disparus. Dans cette discussion narratologique de politique-fiction, Lenoir prend le parti de Papineau. Non seulement demeure-t-il rouge, mais il peut en prime continuer à nourrir sa poésie du récit de l'exil, puisque, dans sa perspective, celui-ci n'avait rien perdu de son actualité.

Le romantisme d'Octave Crémazie me semble lui aussi tenir à une continuation du récit de l'exil. Mais ici l'exil s'intériorise et devient tragique : il s'agit de « l'exil absolu » qui, selon Pierre Nepveu (1988 : 48-49), doit être distingué de « l'exil national ». Crémazie reprend donc le récit de l'exil, mais remplace le patriote par le poète, se rapprochant en cela du trajet historique de ce récit en France, lequel subit une première mise en forme eschatologique chez Chateaubriand pour culminer dans l'image d'Hugo l'exilé. Mais, en se rapprochant de l'actualisation française, Crémazie se rapproche aussi des autres courants littéraires qui secouent la littérature française – ce dont Gilles Marcotte (1987) rend compte quand il le compare à Rimbaud. Curieusement, vue du Québec, l'existence de ce poète exilé prendra vite un aspect mythique. Mais c'est aux patriotes exilés de leur patrie que l'on comparera Crémazie, dont la poésie de jeunesse, un peu ronflante (« Faites rimer un certain nombre de fois *gloire* avec *victoire*, *aïeux* avec *glorieux*, *France* avec *espérance*, entremêlez ces rimes de quelques mots sonores comme notre *religion*, notre *patrie*, notre *langue*, nos *lois*, le *sang de nos pères*, faites chauffer le tout à la flamme du patriotisme et servez chaud » (Condemine, 1976 : 93)), supporte bien l'épithète patriotique.

Car, il faut le dire, Henri-Raymond Casgrain a besoin de Crémazie exilé pour donner à son mouvement un appui narratif – Crémazie est le patriote en exil – et historique – avec Garneau, Crémazie a fondé notre littérature. Casgrain veut remettre en usage le récit de l'exil, revenir au romantisme. Mais il lui manquera toujours l'ancrage dans le présent qu'incarnaient encore en 1844-1845 les patriotes exilés. Crémazie, après tout, est en exil pour des motifs peu nobles ; il est loin et surtout il ne pourra pas revenir, du moins pas dans un avenir prévisible. Cela gâche la fin du récit.

Aussi, l'abbé Casgrain cherchera-t-il par d'autres voies à donner un vernis romantique à ses textes et à l'ensemble de la littérature québécoise : cela le conduira à faire une étrange lecture du romantisme français.

Comparons le texte célèbre du « Mouvement littéraire au Canada » (1866) avec son modèle, que je trouve dans « Des destinées de la poésie », écrit en 1834 par Lamartine. Je limiterai ici mes remarques aux emprunts les plus patents. Voyons ce que dit Lamartine :

> *La poésie sera de la raison chantée, voilà sa destinée pour longtemps ; elle sera philosophique, religieuse, politique, sociale, comme les époques que le genre humain va traverser ; elle sera intime surtout, personnelle, méditative et grave ; non plus un jeu de l'esprit, un caprice mélodieux de la pensée légère et superficielle, mais l'écho profond, sincère, des plus hautes conceptions de l'intelligence, des plus mystérieuses impressions de l'âme. Ce sera l'homme lui-même et non plus son image, l'homme sincère tout entier* (p. LIX).

Relisons maintenant ce que dit Casgrain :

> *Si, comme cela est incontestable, le littérature est le reflet des mœurs, du caractère, des aptitudes, du génie d'une nation, si elle garde aussi l'empreinte des lieux, des divers aspects de la nature, des sites, des perspectives, des horizons, la nôtre sera grave, méditative, spiritualiste, religieuse, évangélisatrice comme nos missionnaires, généreuse comme nos martyrs, énergique et persévérante comme nos pionniers d'autrefois ;* [...].
>
> *Mais surtout elle sera essentiellement croyante et religieuse. Telle sera sa forme caractéristique, son expression ; sinon elle ne vivra pas, et se tuera elle-même. C'est sa seule condition d'être ; elle n'a pas d'autre raison d'existence ; pas plus que notre peuple n'a de principe de vie sans religion, sans foi ; du jour où il cesserait de croire, il cesserait d'exister. Incarnation de sa pensée, verbe de son intelligence, la littérature suivra ses destinées.*
>
> *Ainsi sa voie est tracée d'avance : elle sera le miroir fidèle de notre petit peuple dans les diverses phases de son existence, avec sa foi ardente, ses nobles aspirations, ses élans*

> *d'enthousiasme, ses traits d'héroïsme, sa généreuse passion de dévouement. Elle n'aura point ce cachet de réalisme moderne, manifestation de la pensée impie, matérialiste ; mais elle n'en aura que plus de vie, de spontanéité, d'originalité, d'action* (p. 25-26).

Par-delà le ton prophétique adopté par les deux auteurs, notons les glissements qui restreignent dans le discours de Casgrain la portée de la vision lamartinienne. D'abord, il y a ce passage de la poésie à la littérature qui ne constitue pas, malgré les apparences, un élargissement mais plutôt un rétrécissement. En effet, pour Lamartine, la poésie est le souffle vital de l'esprit humain, elle transcende l'histoire et dépasse les frontières nationales. Aussi, dans la mesure où, pour Casgrain, la littérature ne peut être que nationale – elle est « le reflet des mœurs, du caractère, des aptitudes, du génie d'une nation » (p. 25), – elle est une version étriquée et quasi hérétique de l'hymne poétique. De même, si notre littérature, selon Casgrain, est appelée à être « grave, méditative, spiritualiste, religieuse » (p. 25) – ce qui correspond d'assez près à la série adjectivale de Lamartine – l'« intime » et le « personnelle » de ce dernier équivalant à peu près au sens du « spiritualiste » de Casgrain –, l'adjectif « évangélisatrice » que Casgrain ajoute à la série en change radicalement le sens, introduisant une suite de comparaisons fort éloignée de l'unique comparaison que l'on trouve chez Lamartine. Pour Lamartine, la poésie sera « comme les époques que le genre humain va traverser », alors que, pour Casgrain, la littérature sera « évangélisatrice comme nos missionnaires, généreuse comme nos martyrs, énergique et persévérante comme nos pionniers d'autrefois ». Pour le premier, c'est l'avenir qui détermine l'histoire de la poésie ; pour le second, c'est le passé qui détermine l'histoire de la littérature.

Le dernier rapprochement intertextuel apporte une autre preuve à l'hypothèse que Casgrain aurait emprunté des idées à Lamartine en les dénaturant jusqu'au contresens. Ainsi, Lamartine parle de la poésie qui s'est spiritualisée (là se trouve sans doute l'origine de l'« équivalence » adjectivale du bon abbé, dont je parlais) et affirme que désormais le lecteur cherche « la poésie seule dans l'œuvre poétique » et « l'âme du poète sous sa poésie ». « Mais, ajoute-t-il, [la poésie] sera-t-elle morte, pour être plus vraie, plus sincère, plus réelle qu'elle ne le fut jamais ? Non sans doute ; elle aura plus de vie, plus d'intensité, plus d'action qu'elle n'en eût encore ! » (p. LIX-LX). L'abbé Casgrain le dit aussi :

« [la littérature] n'en aura que plus de vie, plus de spontanéité, d'originalité, d'action » (p. 26). Mais cette « intensité » accrue, pour reprendre le mot de Lamartine, ne tient pas ici à l'émergence d'une poésie « plus vraie, plus sincère, plus réelle », mais plutôt à ce qu'au contraire « [la littérature canadienne] n'aura point ce cachet de réalisme moderne, manifestation de la pensée impie, matérialiste » (p. 26). L'opposition ne pourrait être plus claire.

Le romantisme de Casgrain est un romantisme de façade, un mince placage d'épithètes auquel manque l'âme même du romantisme, c'est-à-dire l'ancrage dans une conception vectorielle de l'histoire où le présent serait le point du temps à partir duquel le progrès – et par ricochet toute la temporalité – prendrait son sens.

Le retour des exilés a retiré au récit romantique de l'exil son poids de présent. Cette absence durera longtemps au Québec, laissant la place à une conception providentielle de l'histoire – *grosso modo* celle de Casgrain – durant le reste du XIX^e^ siècle et peut-être même au-delà. Mais l'abbé Casgrain – comme bien d'autres – ignorait qu'il vivait dans l'absence du présent. Aussi est-ce dans une maladresse logique que l'on peut le mieux lire ce manque de présent, lorsqu'il conclut emphatiquement : « D'une main saisissant les trésors du passé et de l'autre ceux de l'avenir et les réunissant aux richesses du présent, vous élèverez un édifice qui sera, avec la religion, le plus ferme rempart de la nationalité canadienne » (p. 310).

Mais le pauvre abbé ! Pour le présent, il n'avait plus de mains !...

Bibliographie

BÉNICHOU, Paul (1988), *Les mages romantiques,* Paris, Gallimard.

CAMBRON, Micheline (1991), « Du "Canadien errant" au "Salut aux exilés" : l'entrecroisement de l'histoire et de la fiction », *Études françaises,* vol. XXVII, n° 1 (printemps), p. 75-86.

CASGRAIN, Henri-Raymond (1866), « Le mouvement littéraire au Canada », *Le Foyer canadien,* t. IV, p. 1-31.

CONDEMINE, Odette (1976), *Œuvres* [d'Octave Crémazie], t. II : *Prose,* Ottawa, Éditions de l'Université d'Ottawa. (Coll. « Présence », n° 3.)

DOUTRE, Joseph (1844), *Les fiancés de 1812. Essai de littérature canadienne,* Montréal, Louis Perrault, imprimeur. (Montréal, Réédition-Québec, 1969.)

GARNEAU, François-Xavier ([1845-1852] 1913-1920), *Histoire du Canada depuis sa découverte jusqu'à nos jours.* 2 vol., Paris, Alcan.

HUGO, Victor (1972), *Poésie,* t. I, Paris, Seuil.

HUSTON, James (compilateur) ([1848] 1893), *Le répertoire national ou recueil de littérature canadienne,* t. II et III, Montréal, J. M. Valois & Cie, libraires-éditeurs.

LAMARTINE, Alphonse DE ([1834] 1895), « Des destinées de la poésie », *Premières méditations poétiques, avec commentaires,* Paris, Hachette, p. XXV-LXIX.

MARCOTTE, Gilles (1987), « Octave Crémazie, lecteur », *Revue d'histoire littéraire du Québec et du Canada français,* n° 14 (été-automne), p. 15-27.

MURAY, Philippe (1984), *Le 19e siècle à travers les âges,* Paris, Denoël. (Coll. « L'infini ».)

NEPVEU, Pierre (1988), *L'écologie du réel : mort et naissance de la littérature québécoise contemporaine,* Montréal, Boréal. (Coll. « Papiers collés ».)

RICŒUR, Paul (1983-1985), *Temps et récit.* 3 vol., Paris, Seuil.

RETOUR AUX ÉCRITS DE LA NOUVELLE-FRANCE[1]

Maurice LEMIRE
CRELIQ, Université Laval

On aurait pu croire que, dans leur situation de peuple vaincu, les Canadiens auraient été les premiers à fouiller dans leurs anciennes chroniques pour se donner une histoire. Cependant, au début du XIX[e] siècle, l'éveil des nationalités se perçoit à peine en Europe et il faudra attendre les années 1820 et 1830 pour que la Belgique, la Grèce, la Hongrie et la Pologne réclament leur indépendance. À vrai dire, le retour aux sources qui s'esquisse au Canada dès le début du siècle devance le mouvement historique en Europe.

Des Britanniques, George Heriot, William Smith, Robert Christie et John Fleming, inaugurent un discours historiographique hostile aux Canadiens. Ils le destinent tout d'abord à Londres pour lui démontrer son tort d'avoir accordé aux nouveaux sujets un gouvernement représentatif ; ils l'adressent ensuite aux Canadiens qui devraient apprécier davantage les bienfaits du Régime britannique. Leur stratégie est simple : faire valoir le nouveau régime aux dépens de l'ancien.

La réaction des Canadiens à ce nouveau discours est ambivalente. Certains, comme Michel Bibaud et Jacques Labrie, l'adoptent avec réserve. D'autres, comme Jacques Viger, Amable Berthelot et Georges-Barthélemi Faribault s'y opposent, mais sans être capables de le contredire. L'instauration d'un nouveau discours historiographique favorable aux Canadiens nécessitait de longues

1. Ce texte a paru en partie dans Maurice LEMIRE (dir.), *La vie littéraire au Québec*, t. II : *1806-1839. Le projet national des Canadiens*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 1992.

recherches et une concertation, qui seront à l'origine du premier mouvement historique canadien-français.

Le déclencheur de ce mouvement pourrait bien être le dépôt, chez l'imprimeur John Neilson en 1805, de l'*History of Canada* [...] de William Smith. Ce haut fonctionnaire retarde pendant 10 ans la diffusion de son œuvre, de peur de nuire à sa carrière. Tentant de se rassurer des conséquences éventuelles de la publication de son histoire, il en laisse circuler le manuscrit parmi les intellectuels de Québec pour recueillir leurs avis. C'est ainsi que Jacques Labrie, alors rédacteur du *Courier de Québec*, et Jacques Viger, rédacteur du *Canadien*, en auraient pris connaissance. Ce dernier aurait alors conçu le dessein d'une histoire qui vengerait la mémoire des anciens Canadiens. Mais seule une documentation plus complète que celle de Smith permettait de le faire. C'est à cette tâche qu'il se dévouera, témoignant à la fois de son talent de chercheur et d'animateur de la vie littéraire. Le premier, il crée un champ où il exerce une incontestable hégémonie.

« Ma Saberdache » de Jacques Viger

Qui est au juste Jacques Viger ? Un historien, un archiviste, un documentaliste, un écrivain ? Un peu tout cela à la fois. Sans avoir produit d'œuvre maîtresse, il se situe à la tête d'un mouvement de récupération historique qui marque la première moitié du XIX[e] siècle. Avec une rapidité surprenante, il a pris un ascendant incontesté sur la vie littéraire de son époque. Peut-être sa renommée hâtive lui vient-elle de ce que Joseph Quesnel lui lègue son fonds. Le jeune homme avait certes dû manifester suffisamment d'intérêt et de sérieux pour que le poète âgé lui confie la garde de son œuvre. Ce premier dépôt de documents lui aurait donné l'idée de constituer sa propre « Saberdache » : « depuis le legs fait à moi par mon ami défunt de sa Saberdache et de son contenu, j'ai continué moi-même jusqu'à ce jour de la grossir de copieux larcins littéraires[2] ».

Dans quel dessein Viger collectionne-t-il ? Fernand Ouellet prétend que c'était pour « construire l'Histoire canadienne en fonction de certains schèmes idéologiques » (1955-1956 et 1956-1957 : 38). Cette hypothèse est plausible à long terme seulement.

2. Jacques Viger à Michel Bibaud, juillet 1826, « Ma Saberdache », vol. VII, p. 215. Dorénavant, on utilisera l'abréviation MSa, suivie du volume et de la page.

Viger n'accumule pas de matériaux pour son usage personnel. Tout ce qui peut contribuer à la connaissance du passé national l'intéresse. À ce titre, toute pièce versée dans ses dossiers acquiert valeur de document. Mais la grille de cueillette est tellement large – poèmes, chansons, sermons, essais, pamphlets, correspondances, documents législatifs et juridiques, etc. – qu'il est très difficile de préciser son dessein. Il définit lui-même sa démarche :

> *Grand et inexorable redresseur des torts de mes devanciers en annales, chroniques, mémoires, histoire, voire même en dates et vraie orthographe de noms propres etc. parce que enfin je me crois appelé à cette impitoyable fonction pour l'horreur que j'éprouve pour le faux et l'amour ou le goût inné que j'ai pour le vrai* (MSa, I : 93).

À la charnière de la tradition orale et de la documentation écrite, Viger s'intéresse au passé, mais en préférant le document au témoignage car la mémoire collective n'est plus guère fiable au-delà de deux à trois générations. Au début du XIX^e^ siècle, la légende menace de l'emporter sur l'histoire. Avec le temps, le passé devient une connaissance réservée à quelques spécialistes. Des anciens pourtant continuent à parler et à écrire d'après leurs seuls souvenirs, comme le fera Aubert de Gaspé père, mais les spécialistes qui s'appuyaient sur des documents allaient rapidement les supplanter. Par sa « Saberdache », Viger détrône la mémoire collective. Et c'est vraiment ainsi que ses contemporains se reconnaissent en lui écrivant nombreux pour obtenir des éclaircissements sur des questions historiques.

À la tête d'un véritable réseau, Viger dispense de l'information et en reçoit. En rapport avec plusieurs intellectuels de son temps, il commence par établir son réseau en s'appuyant d'abord sur la famille, les cousins Denis-Benjamin Viger, Louis-Joseph Papineau et Jean-Jacques Lartigue, puis sur des amis, comme Joseph-David Mermet, Hughes Heney et Jacques Labrie. Le cercle s'étend à d'autres chercheurs qui font appel à son autorité comme William Berczy, Pierre-Dominique Debartzch, Georges-Barthélemi Faribault, le comte de Selkirk et Charles Theodore Palsgrave de Londres. Viger atteint ainsi une certaine renommée internationale, grâce à une documentation exceptionnelle qui se divise en « Saberdache rouge » et en « Saberdache bleue ».

La première comprend des documents hétéroclites. Viger semble recueillir indistinctement tout document rare qui lui tombe sous la main. Il ne lui suffit pas de l'avoir localisé ou d'en faire

une description archivistique, il en veut une copie. Sa « Saberdache » représente donc plus qu'un instrument de référence, elle est une compilation de textes, recueillis parfois pour leur valeur historique, parfois pour leur valeur littéraire, comme c'est certainement le cas pour les poésies de Quesnel, de Mermet et de quelques autres. Elle déborde donc le champ proprement historique pour couvrir aussi, quoique secondairement, le champ littéraire. En ce sens, elle participe déjà à la réception. Cela est d'autant plus vrai que Viger annote ses documents, moins pour en déterminer la valeur esthétique que pour confronter les connaissances qu'ils véhiculent avec les siennes. Cette attitude critique, rare à cette période, ne provient toutefois pas d'hypothèses explicatives, mais de comparaison de documents. Peut-être animé par l'amour ou le goût inné du vrai, comme il l'affirme péremptoirement, Viger limite sa démarche au plaisir d'avoir raison : la tradition de recherche qu'il inaugure comporte une dimension agonique indubitable. Sa réputation se fonde sur le nombre et la qualité des pièces qu'il collectionne. Il ne maintient son hégémonie qu'en augmentant sa collection. Sa réputation est en rapport direct avec le nombre de ses correspondants.

Jacques Labrie, domicilié à Saint-Eustache, est un de ceux-là. Jeune rédacteur du *Courier de Québec*, il s'est déjà intéressé à l'histoire du Canada en 1807, mais plutôt en amateur. Depuis, il s'est mis sérieusement à la rédaction de son histoire et consulte souvent le maître sur des points précis. Par exemple, il demande les mémoires d'Ethan Allen (23 janvier 1827). Une autre fois, il sollicite des renseignements sur l'invasion américaine de 1775 (22 mars 1827). En retour, Labrie lui fournit copie de la lettre de Luc de La Corne adressée aux journaux londoniens en 1779. Une certaine connivence s'établit entre les deux historiens sur l'importance à accorder à certains faits. Labrie enjoint Viger de prouver à l'encontre de William Lindsay (« Narrative of the invasion of Canada by the American Provincials under Montgomery and Arnold [...] ») que les Canadiens favorables aux rebelles en 1775 étaient moins nombreux qu'on veut le faire croire (MSa, VIII : 103).

La correspondance avec Denis-Benjamin Viger révèle également une complicité entre cousins. Au moment où Denis-Benjamin publie ses *Considérations* [...] sur la constitution britannique (1809), Jacques est rédacteur du *Canadien* à Québec, donc en bonne situation pour faire valoir la brochure de son cousin. Denis-Benjamin lui en envoie 50 exemplaires ; quant à Jacques, il

passe une annonce dans son journal et rédige une recension signée Le Canadien (MSa, I : 162-164). Dans une missive subséquente, Denis-Benjamin enjoint à son cousin de lui faire part des critiques de son essai (MSa, I : 174). Par la suite, leur correspondance portera plus sur la politique que sur la littérature.

La correspondance avec William Berczy indique bien la place hégémonique que Viger occupe dans le cercle des lettrés, et cela dès sa jeunesse. À 21 ans, il donne son avis à son correspondant sur le livre *Travels in Lower and Upper Canada* d'Edward Augustus Kendall[3], avis d'autant plus important que Berczy travaille à une histoire du Canada (MSa, I : 25-30). Le 22 septembre 1811, Viger lui envoie les résultats de son enquête sur la paroisse de Boucherville pour servir à une « Histoire statistique du Canada » (MSa, II : 16-25). Par la suite, Berczy soumet des manuscrits à l'érudit montréalais pour qu'il en fasse l'appréciation et la correction. Dans sa lettre du 4 novembre 1811, Viger accuse réception de « Fastes chronologiques du Canada » et signale quelques erreurs (MSa, II : 39-41).

Le 6 décembre, Berczy lui soumet un autre manuscrit, « Histoire abrégée du Canada ». Dans sa réponse du 12 décembre, Viger lui signale encore des erreurs, sans témoigner d'enthousiasme pour la comparaison entre le gouvernement de Frontenac et celui de Craig. Même si Berczy n'a jamais publié ses œuvres, pourtant rendues au stade final, son recours à Viger, pour obtenir le bon à tirer, témoigne de l'autorité du jeune érudit montréalais.

Lorsque Pierre-Dominique Debartzch lance sa satire contre Louis Bourdages en 1814, il compte sur le crédit de Jacques Viger pour en assurer le succès. Une première lettre présente la brochure à Viger (MSa, V : 65-68). Une deuxième le prévient qu'il est temps de la faire circuler (MSa, V : 68). Dans une troisième, le pamphlétaire déplore que le moment propice ait été raté à cause du retard de l'imprimeur à livrer la brochure (MSa, V : 76). Dans sa réponse, Viger rend compte de la réception du pamphlet : « Les Québécois trouvent la *Vie de Mr. B.* « une excellente copie de l'original », et les Montréalais, « Un vrai libelle » » (Ouellet, 1955-1956 et 1956-1957 : 113).

Les relations entre Jacques Viger et Michel Bibaud demeurent significatives parce que les deux hommes pouvaient entrer en

3. Il s'agit probablement de l'ouvrage *Travels through the Northern Parts of the United States, in the Year 1807 and 1808*, publié à New York en 1809.

concurrence pour la domination du champ. Bibaud, d'abord journaliste au *Spectateur canadien*, puis propriétaire et rédacteur de *La Bibliothèque canadienne*, dans lesquels Viger publie à plusieurs reprises, pourrait bien être celui qui ouvre la voie à l'érudit. Mais il semble bien que la situation soit inversée. Malheureusement, la « Saberdache bleue » contient peu de lettres explicites sur leurs rapports. On peut cependant croire que, pour Bibaud, la connaissance de Viger fut une véritable aubaine. Au moment de la fondation de *La Bibliothèque canadienne*, Viger offre en effet sa « Saberdache » au rédacteur :

> *quelle mine à exploiter que cette « Saberdache » pour votre* Bibliothèque canadienne *! Vous y trouverez, d'un côté, des vers... bons quoiqu'ils ne soient pas de moi ; de la prose... comme je n'en écrirai pas de meilleure ; bref une correspondance inédite entre Canadiens et Européens* (MSa, VII : 215-217).

Sous la rubrique « Matériaux pour l'histoire du Canada », Viger fait paraître dans le périodique de Bibaud, sous la signature S.R. (MSa, VII : 202-217), une série d'articles sur l'administration de la justice sous le régime militaire.

D'autres lettres dissipent toute ambiguïté quant aux rapports entre Viger et Bibaud. Les collaborateurs qui fournissent des articles pour la rubrique « Matériaux pour l'histoire du Canada » s'adressent d'abord à Viger plutôt qu'à Bibaud. Dominique Mondelet lui envoie son texte sur l'administration de la justice dans le gouvernement de Montréal pendant le régime militaire en mentionnant qu'il le destine à *La Bibliothèque canadienne* (MSa, VIII : 76-96). Louis Plamondon adresse également à Viger son étude sur l'administration de la justice sous le régime militaire (MSa, VIII : 164-168). Mondelet lui soumet dans le même dessein son poème intitulé « Chanson du voyageur canadien » (MSa, VIII : 126-128). Ces quelques exemples suffisent à montrer que Viger, loin de laisser Bibaud puiser dans sa « Saberdache » à pleines mains, lui indique les choix à faire. Agissant comme une sorte de directeur littéraire, il fait bénéficier le rédacteur de son grand crédit dans le monde des lettres. Quelquefois, le directeur littéraire se départ à son avantage de son impartialité critique, par exemple lorsque *La Bibliothèque canadienne* publie son récit de voyage à Kingston qui dort dans ses cartons depuis 1813 (MSa, VII : 102-105). Mais qui pouvait contester ce choix ?

La reconnaissance la plus flatteuse pour Viger lui vient certainement de Québec lorsque Georges-Barthélemi Faribault lui soumet le manuscrit de son *Catalogue d'ouvrages sur l'histoire de l'Amérique* [...] pour qu'il en fasse la critique. La capitale détient une longueur d'avance sur Montréal dans les recherches historiques. En plus des archives de la colonie, elle possède celles du séminaire de Québec, de l'Hôtel-Dieu, des ursulines, de l'Hôpital général. De plus, elle s'est dotée d'une société dont l'étude de l'histoire coloniale constitue le mandat principal. Le travail de Faribault résulte de tous ces efforts concertés. Au moment de l'évaluation, à qui s'adresse-t-on ? Au Montréalais qui a travaillé seul sans le soutien d'aucun organisme. Le 21 janvier 1832, Faribault soumet sa bibliographie à Viger pour examen et appréciation. C'est l'occasion pour l'érudit montréalais de donner sa pleine mesure. Il signale de si nombreuses lacunes que le bibliographe québécois est obligé de retarder la publication. Le catalogue paraîtra finalement en 1837.

Les préoccupations archivistiques de Viger débordent le Bas-Canada. Dès 1812, il s'occupe de faire rééditer la *Relation de la mort de Louis XVI, roi de France*, de Henry Essex Edgeworth de Firmont. Il profite des stages des Canadiens en Europe pour obtenir des reproductions de certains documents. François-Xavier Garneau lui passe la copie qu'il a faite à Paris d'un manuscrit sur la question suivante : « Si l'Angleterre pouvait d'un seul mot rendre protestant tout le Canada et tous les pays cédés, seroit-il de son intérêt de le faire ? » (écrit entre 1763 et 1775) (MSa, C : 245-252). Il est particulièrement redevable à l'abbé Jean Holmes qui a rapporté au pays en 1837 des copies de plusieurs documents aux archives de la Marine :

> « Mémoire [...] au sujet de la prétention où sont les Anglais que les Acadiens n'appartiennent plus à la France, 31 août 1762 » ;
> « Extraits des lettres que l'abbé de l'Isle-Dieu a reçues des différentes colonies qui composent le diocèse de Québec, 1745-1752 » ;
> « Statistiques ecclésiastiques relatives au Canada, 1756-1759 » ;
> « Relation de la prise des Forts Chouwaguen ou Oswego, 1756 » ;
> « S.R.I. » ;
> « Mémoire présenté à Mr le Marquis de la Galissionière [...] en faveur de différents officiers Canadiens ».

Le Français Adolphe de Puibusque lui communique pour sa part copie du « Mémoire [...] sur les prétentions exorbitantes et sans fondement des Anglois relativement à leurs possessions et celles des François dans le Golfe St. Laurent et l'Acadie par suite du Traité d'Utrecht [...] » (1755) (MSa, M_2 : 197-208). L'Anglais Charles Theodore Palsgrave lui fait parvenir *The General History of the Late War* [...] du révérend John Entick et *An Historical Journal of the Campaigns in North-America, for the Years 1757, 1758, 1759 and 1760* [...] par John Knox, ainsi que les écrits de Francis Maseres (MSa, IX : 58). En retour de *l'Histoire philosophique et politique* [...] de l'abbé Raynal qu'il lui a fait parvenir, lord Selkirk lui envoie une copie du « Précis » en plus de *Sketch of the British fur trade in North America* [...] (MSa, V : 132-133). En 1833, Denis-Benjamin Viger (20 juin) en ambassade à Londres, écrit à son cousin Jacques pour qu'il rencontre William Lyon Mackenzie, alors à Montréal, qui vient de publier *Sketches of Canada and the United States* (MSa, IX : 204).

Pendant près de un demi-siècle, Jacques Viger préside et anime un véritable réseau d'informations historiques et littéraires qui vient couronner, en 1853, la création de la Société historique de Montréal. Il tire son autorité à la fois de son érudition et de sa documentation. Il est permis de croire qu'il tient tant à la compléter, moins pour son bénéfice personnel que pour perpétuer son hégémonie. Cette patiente compilation aurait pu être ordonnée à une grande œuvre, mais nulle part Viger ne fait allusion à un tel projet. Dans ses années de maturité, il publie *Archéologie religieuse du diocèse de Montréal. 1850*, recueil de notices historiques sur les paroisses du diocèse avec la liste des desservants. Ce travail, à la vérité décevant, n'est en somme qu'une compilation. Avec son érudition et sa documentation, Viger aurait pu faire mieux si vraiment il avait été autre chose qu'un compilateur.

Son mérite ne se trouve donc pas dans ses œuvres, mais dans le rôle d'animateur qu'il a joué auprès des intellectuels de son temps. Sans lui, ni Michel Bibaud, ni Jacques Labrie n'auraient pu mener à terme leur histoire respective du Canada. Jean Holmes lui doit beaucoup pour son *Nouvel abrégé de géographie moderne* [...] (1831). Viger collabore aussi avec Joseph Bouchette pour le livre *The British Dominions in North America* [...] (1831). Sans la « Saberdache », James Huston aurait-il pu composer *Le répertoire national* [...] ? On peut en dire autant de François-Xavier Garneau et de son *Histoire du Canada depuis sa*

découverte jusqu'à nos jours. Étienne-Michel Faillon, Francis Parkman et Pierre Margry demandent aussi des renseignements à Jacques Viger. En somme, il a ouvert la voie des études historiques que devait emprunter la littérature pour s'épanouir au Canada.

« Collection d'ouvrages sur l'histoire de l'Amérique septentrionale [...] » de Michel Bibaud

Michel Bibaud est de cinq ans l'aîné de Jacques Viger, mais, dans la société, il apparaît comme son cadet puisqu'il commence sa carrière en retard. À partir de 1813, il combine journalisme et enseignement pour joindre les deux bouts. Ses occupations orientent sa carrière intellectuelle car il sera toujours plus pédagogue que chercheur. En ce sens, il complète admirablement Jacques Viger. Issu d'une famille illettrée, et lui-même venu tardivement à la culture, il sera toujours très sensible à l'« ignorance » des Canadiens, comme en témoigne sa satire. Si l'école présente le remède tout indiqué pour la jeunesse, le journal offre le même avantage pour les adultes. Aussi est-ce dans le dessein de favoriser la lecture populaire qu'il lance ses diverses revues : « Encouragez ces publications, et vous encouragez les connaissances ; encouragez les connaissances, et vous assurez le bien-être de la prospérité » (Prospectus du *Magasin du Bas-Canada*, 1er janvier 1832, p. 4).

Il combine ainsi l'utile à l'agréable, car il aime écrire : « En dépit d'Apollon, je veux être poète. » En dirigeant des revues, il se place en situation privilégiée par rapport aux autres écrivains de son époque : il peut ainsi diffuser ses écrits au fur et à mesure de leur composition. Ses poésies paraissent dans les journaux avant d'être publiées en recueil. Son histoire du Canada paraît en feuilleton entre 1825 et 1832 avant les éditions de 1837 et de 1844.

En 1829, Bibaud publie la première bibliographie sur l'histoire du Canada, intitulée « Collection d'ouvrages sur l'histoire de l'Amérique septentrionale, et en particulier sur celle du Canada » (*La Bibliothèque canadienne*, 1er août 1829, p. 48-58). Elle compte 101 titres d'ouvrages divers, 9 cartes et quelques indications d'estampes. Il ne s'agit pas d'une bibliographie analytique et critique, même si l'auteur ajoute quelques notes à l'occasion. Au contraire de Faribault, Bibaud ne semble pas avoir eu à sa disposition les grands répertoires bibliographiques européens et

américains, d'où le caractère forcément limité de son entreprise. Par ailleurs, ce qu'il perd en extension, il le gagne en précision : son choix d'ouvrages concerne plus immédiatement le Régime français que celui de Faribault. La bibliographie aurait plutôt été dressée d'après une collection qu'à partir de répertoires. Tout porte à croire qu'il s'agit de la collection d'Amable Berthelot que Bibaud connaît, puisque c'est lui qui annonce sa mise en vente en 1832. La seule autre collection qu'il aurait pu consulter est celle de la Société littéraire et historique de Québec, alors en voie de constitution. Mais les titres en langue anglaise dominent cette dernière.

Les écrits de la Nouvelle-France – c'est-à-dire des écrits de voyageurs français ou de narrateurs qui ont vécu ou voyagé en Amérique du Nord – représentent les deux tiers de cette bibliographie. L'autre tiers est composé d'ouvrages rédigés par des Français séjournant en Amérique depuis la Conquête ou qui ont écrit sur le Canada sans y venir. Y figurent quelques ouvrages en langue anglaise, en traduction cependant. Un ciblage aussi précis renforce l'hypothèse d'une collection plutôt que d'une bibliographie de répertoires. D'ailleurs, Bibaud ne cite jamais ses instruments de recherche. Une note à propos de l'*Histoire de l'Amerique Septentrionale* [...] de Bacqueville de La Potherie révèle qu'il travaille avec des catalogues : « Par une erreur qui est répétée dans tous les catalogues, on donne à cet ouvrage 4 volumes. Il n'en a jamais eu plus de deux » (*La Bibliothèque canadienne,* 1er août 1829, p. 52). Il a donc été capable de vérifier l'exactitude des renseignements bibliographiques livres en main. En revanche, la note qui accompagne *Relation de ce qui s'est passé en la Nouvelle France depuis l'année 1632 jusqu'en 1672* laisse voir qu'il n'a jamais pu consulter une collection complète des *Relations* des jésuites. L'indication de 19 volumes le laisse incrédule ! Pourtant, la lecture de Charlevoix et des diverses relations annuelles qu'il inclut dans sa bibliographie devait lui donner une idée de la dimension de la collection.

Avec la bibliographie de Bibaud commencent à se dessiner les grands axes d'un corpus qui servira de référent tant au mouvement historique qu'au mouvement littéraire au cours du siècle. Viennent en premier le *Brief Recit* [...] de Jacques Cartier et *Les Voyages* [...] de Samuel de Champlain. Puis l'*Histoire de la Nouvelle France* [...] de Marc Lescarbot, *Le Grand Voyage du pays des Hurons* [...] de Gabriel Sagard. Les *Relations* des jésuites, celles du récollet Chrestien Le Clercq, les récits de voyage

de Louis Hennepin, du baron de Lahontan, de Nicolas Jérémie, les *Lettres* [...] de Marie de l'Incarnation, l'*Histoire de l'Amérique Septentrionale* [...] de Bacqueville de La Potherie, les *Mœurs des sauvages Ameriquains, comparées aux mœurs des premiers temps* de Joseph-François Lafitau et l'*Histoire et description generale de la Nouvelle France* [...], de Pierre-François-Xavier de Charlevoix. Bibaud accorde une attention particulière aux mémoires rédigés pour la défense des principaux responsables de la perte du Canada. Il note : « Tous ces mémoires sont très intéressants en ce qu'ils font connaître le dernier état du Canada sous les Français » (*La Bibliothèque canadienne*, 1er août 1829, p. 37). Cependant, il ignore ou omet tous les récits, journaux ou mémoires concernant la campagne de 1756-1760. Pourtant, la *History of Canada* [...] de William Smith, qu'il avait sous les yeux, le renseignait abondamment sur cette période.

On aurait pensé que la bibliographie parue dans *La Bibliothèque canadienne* en 1829 était celle que Bibaud avait préparée pour rédiger son histoire du Canada à partir de 1825. Mais son ouvrage montre qu'il suit fidèlement Charlevoix et Smith sans recourir directement aux œuvres de l'époque qu'il traite. D'ailleurs, il avoue sans ambages qu'il n'entend réécrire Charlevoix que pour centrer le récit sur les Canadiens plutôt que sur les Amérindiens. Pourquoi alors publie-t-il cette bibliographie au moment où il achève la rédaction de son *Histoire du Canada, sous la domination française* ? Certainement pas pour remanier son premier volume, qui paraît en 1837 sans changements importants. Plusieurs hypothèses sont recevables, mais l'une paraît plus plausible que les autres.

Amable Berthelot, riche avocat de Trois-Rivières, séjourne à Paris de 1820 à 1824, où il s'initie à la bibliophilie. Ses origines le portent à constituer une collection sur l'Amérique du Nord et, plus particulièrement, sur le Canada. Le temps et l'argent dont il dispose lui permettent de faire ce que beaucoup de Canadiens auraient souhaité. De retour au pays, il pose sa candidature dans le comté de Trois-Rivières et entre à la Chambre d'assemblée en 1824. Dans la capitale, il ne tarde pas à montrer son intérêt pour l'histoire. Sa dissertation sur un canon de bronze découvert en 1826 montre qu'il connaît très bien des écrits de Verrazzano, de Cartier et de Champlain. Il publie le texte de sa conférence en brochure dès 1830. Nul doute que, à cette époque, il entre en contact avec Georges-Barthélemi Faribault, bibliothécaire de la Société littéraire et historique de Québec, et qu'il lui communique son intérêt

pour constituer une collection sur l'histoire de l'Amérique. De toute façon, la nouvelle société cherche alors à compléter sa collection, après avoir hérité du fonds de la Quebec Library. Bibaud, qui s'est fait connaître par son *Histoire du Canada, sous la domination française,* publiée en feuilleton dans *La Bibliothèque canadienne*, ne peut rester indifférent à ce qui se passe à Québec. C'est alors qu'il entre en relation avec les deux bibliophiles et publie sa bibliographie, plus pour rendre compte de ce que pourrait être une collection consacrée avant tout à la Nouvelle-France que pour couper l'herbe sous le pied de Faribault. Alors que Smith avait traité du Régime français d'un point de vue d'abord britannique, la bibliographie de Bibaud privilégie le point de vue français tant par la quantité que par la qualité. Une histoire écrite d'après cette bibliographie serait dominée par le point de vue de ceux qui l'ont vécue. Voilà un autre élément qui porte à croire qu'il s'agit en majeure partie d'une bibliographie constituée à partir de la collection de Berthelot rassemblée à Paris.

Toutes ces suppositions résultent du fait que le catalogue d'encan des livres de Berthelot mis en vente en 1831 n'a jamais été retrouvé. Malgré sa dispersion, la collection Berthelot atteint ses objectifs : une bonne partie est acquise par la Chambre d'assemblée. En 1833, Étienne Parent devient le premier bibliothécaire en titre de la Chambre et choisit Faribault comme assistant. Le projet de collection sur l'histoire de l'Amérique prend alors forme. Elle comptera 1 600 volumes en 1842, l'année où Garneau obtient un poste de traducteur au Parlement. C'est grâce aux soins des bibliophiles qu'il peut concrétiser son rêve d'une histoire du Canada écrite d'un point de vue canadien.

Catalogue d'ouvrages sur l'histoire de l'Amérique [...] de Georges-Barthélemi Faribault

En constituant son catalogue, le dessein de Faribault est clair : « dans l'espoir que les nombreux matériaux qu'on est parvenu à rassembler dans ce Catalogue pourront servir utilement à ceux qui se sentiraient disposés à écrire une Histoire du Canada » (Faribault, 1837 : préface). Apparemment, il n'a pas d'autre but que de rédiger une bibliographie analytique et critique à l'intention des historiens. Mais son entreprise peut avoir et aura effectivement une autre portée, puisque c'est la première tentative de rassembler une collection de Canadiana. Tout écrit concernant le

Canada ou publié au Canada y trouve place. Dépouillant des catalogues, des bibliographies, des dictionnaires, plutôt que des fonds d'archives et des bibliothèques, Faribault élargit sa cueillette à toute l'Amérique parce que beaucoup d'ouvrages plus généraux concernent occasionnellement l'histoire du Canada. Il s'ensuit une certaine dilution qui empêche de préciser le critère de sélection. Mais le tout tend à constituer une histoire du Canada, « plus complète qu'aucune de celles qui existent maintenant » (Faribaut, 1837 : préface).

À la différence de Jacques Viger, adonné à l'archivistique, Faribault procède en bibliothécaire. Au lieu de recueillir indistinctement les documents qui lui tombent sous la main, il recourt aux grands ouvrages de référence à sa disposition : la *Bibliothèque universelle des voyages* [...] d'Albert Montémont, la *Biographie universelle* [...], la *Biographie des hommes vivants* [...], le *Catalogue of Books, Relating Principally to America* [...] de Obadiah Rich et les œuvres de John Pinkerton (*A General Collection of the best and most interesting Voyages and Travels in all parts of the World* [...]),Giovanni Battista Ramusio (*Della Navigazioni é Viaggi raccolti* [...]), et de Richard Hakluyt (*The principal Navigations, Voyages, Traffiques, and Discoveries of the English Nation* [...]). Il part du principe que toute entreprise de colonisation en Amérique peut jeter une certaine lumière sur l'histoire du Canada, car les intérêts des pays colonisateurs sont toujours conflictuels. Une histoire rédigée d'après le présent catalogue insisterait plus sur les relations extérieures de la colonie française que sur sa politique interne.

Les diverses inscriptions de la bibliographie de Faribault sont classées par ordre alphabétique, indépendamment de leur provenance. L'auteur aurait pu introduire des subdivisions distinguant les ouvrages généraux des monographies, ou encore regrouper les ouvrages sur la colonisation espagnole, la colonisation portugaise, la colonisation anglaise et la colonisation française. Seul le supplément pour les ouvrages publiés après 1832 comporte des divisions.

Les descriptions bibliographiques sont souvent sommaires. Faribault se contente, dans beaucoup de cas, d'indiquer la ville, l'année de publication et le format. On peut croire qu'il n'annote que les ouvrages qu'il a lus. Pour les autres, il s'en remet aux commentaires puisés dans des ouvrages de référence. Les citations choisies rendent en général justice aux auteurs. Cependant, les

commentaires personnels du bibliographe intéressent bien davantage.

La recension de grands ouvrages, comme ceux de Ramusio, de Hakluyt et de Pinkerton, lui permet de suivre la fortune souvent surprenante de certains manuscrits. Par exemple, le deuxième voyage de Jacques Cartier aurait d'abord été recueilli par Ramusio et ensuite par Hakluyt. Il en va de même pour la relation du voyage de Roberval en 1542. Faribault en conclut que Champlain et Lescarbot ignoraient ces documents quand ils ont écrit. L'*Histoire de la Nouvelle France* [...] de Marc Lescarbot lui paraît une excellente synthèse de tout ce qui a porté jusqu'alors sur la colonisation française. Il note :

> *On comprendra d'avantage, combien les Mémoires de Lescarbot sont précieux pour l'Histoire des premiers temps du Canada, lorsqu'on saura qu'il est le seul des Historiens Français qui nous ait conservé dans cette langue, les intéressantes relations des deux premiers voyages que Jacques Cartier fit au Canada, en 1534 et 1535* (Faribault, 1837 : 87).

Faribault parvient tant bien que mal à reconstituer les *Relations* des jésuites, mais il ne les traite pas comme un tout ou encore comme une publication régulière qui paraît annuellement de 1632 à 1672. Les inscriptions sont faites au nom de chaque narrateur, comme s'il s'agissait d'œuvres autonomes, ce qui empêche de leur donner l'importance qu'elles acquerront lors de leur publication intégrale. Il ne leur accorde aucun commentaire. Faribault connaît le voyage du père Jacques Marquette, non par les *Relations*, mais par le *Recueil de Voyages* publié par Melchisédech Thévenot. De même, il repère le voyage du père Gabriel Marest à la baie d'Hudson avec Pierre Le Moyne d'Iberville en 1694 dans les *Lettres édifiantes* [...] (t. X). Il accorde une attention particulière aux ouvrages de Lafitau et de Charlevoix, qui ont connu une large diffusion au XVIII^{e} siècle, même au Canada. Bien qu'il soit grandement redevable à Charlevoix – il le cite très souvent –, il ne se risque pas à critiquer son histoire.

Le bibliographe connaît la plupart des hagiographies rédigées sous le Régime français. Pourtant, il attribue la même œuvre à deux jésuites différents. Il serait très surprenant que les pères Paul Prince et Paul Ragueneau aient publié sous le même titre *(La Vie de mère Catherine de Saint-Augustin, religieuse Hospitalière de la Miséricorde de Québec en la Nouvelle-France)*, chez le même

éditeur (Florentin Lambert), la même année (1671), deux vies différentes de Catherine de Saint-Augustin. Il en va de même pour *La Vie de la Sœur Marguerite Bourgeois* [...] par Sylvestre-François-Michel Ransonnet, publiée à Avignon en 1728. Faribault affirme que *La Vie de la venerable sœur Marguerite Bourgeois* [...] publiée à Montréal chez William Gray en 1818 n'est qu'une réimpression, quand une lecture attentive lui aurait montré, par des allusions à des événements postérieurs à la Conquête, que l'ouvrage a été rédigé après 1775. Faribault a de meilleures raisons d'ignorer *La Vie de la B. Catherine Tegakouita* [...] du père Claude Chauchetière rédigée entre 1681 et 1685, parce qu'elle est restée manuscrite jusqu'en 1887. Toutefois, cette vie était bien connue, puisque mère Françoise Juchereau de La Ferté de Saint-Ignace en parle dans l'*Histoire de l'Hôtel-Dieu de Québec*, et Charlevoix, dans son *Histoire et description generale de la Nouvelle France* [...]. C'est pour la même raison qu'il ignore l'*Histoire du Montréal 1640-1672* de François Dollier de Casson, imprimée seulement en 1868.

Le *Catalogue d'ouvrages sur l'histoire de l'Amérique* [...] contient la plupart des récits de voyages d'exploration en Amérique du Nord rédigés par des Français et publiés en Europe. Il accorde une place spéciale aux plus populaires. Sans commenter personnellement les œuvres de Lahontan, Faribault cite en premier un jugement très défavorable de Charlevoix : « Presque tous les noms propres y sont estropiés, la plupart des faits y sont défigurés, et l'on y trouve des épisodes entières qui sont de pures fictions, tel est le voyage sur la Rivière-Longue » (Faribault, 1837 : 74). En revanche, le bibliographe cite un très long extrait de la *Biographie universelle* [...] qui contredit Charlevoix : « la fidélité de cette relation est garantie par autant de témoins qu'il y avait de Français à la suite du voyageur ». Le jésuite est ni plus ni moins traité de revanchard : « Charlevoix n'a pu oublier le jugement que porte l'auteur sur la conduite politique des Jésuites » (p. 75). La note qui accompagne la traduction anglaise, tirée du *Catalogue of Books Relating Principally to America* [...], explique que Lahontan a été persécuté en France et ses œuvres diffamées parce qu'il s'est permis de critiquer le clergé. La traduction anglaise faite sous sa direction serait plus conforme à sa pensée que l'original (p. 76).

Pour la *Description de la Louisiane* [...] (1683) et pour le *Nouveau Voyage* [...] (1698) de Louis Hennepin, Faribault recourt à la même stratégie : il cite d'abord un extrait de Charlevoix

qui révoque en doute la crédibilité du récollet, puis il fait appel à la *Biographie universelle* [...] qui prend sa défense : « il ne mérite pas tous les reproches que lui adresse Charlevoix. Ce dernier était sans doute choqué de la liberté avec laquelle le Récollet parlait du peu de fruit qu'on pouvait espérer de la prédication de la foi aux Sauvages » (p. 59).

Charlevoix se montre également sévère pour l'*Histoire de l'Amérique Septentrionale* [...], de Bacqueville de La Potherie (1722). Bien au courant de la documentation dont s'est servi son devancier, il lui reproche de transcrire, dans son deuxième volume, « des mémoires assez peu digérés et mal écrits [...] On peut compter sur ce que l'auteur dit comme témoin occulaire » (p. 78). L'extrait de la *Bibliothèque universelle des voyages* [...] est en revanche très élogieux (p. 78).

En comparaison du progrès ultérieur de l'historiographie du Régime français, le catalogue accorde peu de place à René-Robert Cavelier de La Salle, Pierre-Esprit Radisson, Louis Jolliet et Pierre Le Moyne d'Iberville. À partir des travaux de Francis Parkman, la figure du découvreur de la Louisiane prend une place prééminente dans l'histoire de l'Amérique du Nord. Figure énigmatique et sujette à la contestation, Cavelier de La Salle alimente la controverse qui multiplie les écrits. Dans les années 1830, Faribault ignore l'importance de ce personnage et des écrits qui en traitent. Il en va de même pour Pierre-Esprit Radisson et Louis Jolliet.

Ces absences manifestent aussi que Faribault ne sélectionne pas en fonction d'une histoire héroïque, inconnue avant Garneau, mais plutôt en vue d'une histoire défensive. Il attache beaucoup d'importance à tous les mémoires rédigés pour la défense des divers administrateurs traduits en justice après la cession du Canada à l'Angleterre. L'abondance de la documentation sur la fin du Régime français laisse deviner un désir de vérifier les faits sur lesquels se fondent des historiens comme William Smith et John Fleming pour discréditer la colonisation française.

Faribault accorde également une grande importance à l'histoire des autres colonies américaines avant 1760. La plupart d'entre elles sont entrées en lutte contre la colonie française au cours de la décennie qui a précédé la défaite. Leur histoire témoigne de la perception qu'il a de la colonisation française en Amérique. Smith s'en est abondamment servi pour justifier les attaques bri-

tanniques contre le Canada. Il importait de bien connaître ce point de vue pour le contester.

Après la cession, ce sont surtout les prises de position des voyageurs britanniques dans la nouvelle colonie qui retiennent son attention. Les Canadiens se sont multipliés sans trop prendre conscience de leur spécificité. Maintenant, on leur présente une image sans fard d'eux-mêmes. Tous ces récits de voyages tendent à les marginaliser en Amérique et à faire d'eux une population isolée qui ne participe pas à la dynamique nouvelle de l'Amérique. Pour entamer le dialogue, il faut savoir où les Canadiens se situent. Aussi Faribault note-t-il les récits de voyages de Thomas Anbury, Isaac Weld, Hugh Gray, Alexander Henry, John Lambert et Joseph Sansom, qui sont loin d'être toujours favorables aux Canadiens.

En revanche, les récits de Français consacrés au Canada sont moins nombreux, peut-être par manque d'intérêt pour leur ancienne colonie. Faribault note le *Voyage dans les États-Unis d'Amérique* [...] du duc de La Rochefoucauld-Liancourt, traduit en anglais dès 1799. Une longue citation de la *Bibliothèque universelle des voyages* [...] en fait l'éloge. Il note également les mémoires de l'ingénieur militaire Pierre Pouchot, décédé en 1769, et dont les descendants ont publié le manuscrit à Yverdun en 1781. Le *Tableau statistique et politique des deux Canadas* d'Isidore Lebrun ne suscite pas de commentaire. Par contre, les ouvrages de Volney et de Raynal jouissent d'une attention spéciale, en raison de leur popularité non seulement en France, mais aussi en Angleterre et aux États-Unis : ces deux philosophes disaient aux Anglo-Saxons ce qu'ils désiraient entendre. Par mimétisme, Faribault choisit l'extrait de la *Bibliothèque universelle des voyages* [...] qui explique le succès ou l'échec de la colonisation par le caractère de chaque peuple (p. 128). Même si elle ne bénéficie d'aucun commentaire, l'*Histoire philosophique et politique* [...] est bien connue des voyageurs et des historiens, qui y trouvent une ample justification de leurs préjugés contre la colonisation française et contre les Canadiens.

Quand il en vient à traiter des Canadiana, Faribault manque d'instruments, parce qu'aucun répertoire bibliographique n'a encore été publié. Il aurait dû connaître la bibliographie de Michel Bibaud parue dans *La Bibliothèque canadienne* de 1829 et le catalogue de la collection d'Amable Berthelot, mise en vente en 1831. Des auteurs facilement identifiables par-delà leur pseudonyme, comme John Fleming et l'abbé Thomas Maguire, restent dans les anonymes malgré la révision de Jacques Viger en 1832. Le fait qu'il

ignore complètement l'*Histoire du Canada, sous la domination française* de Michel Bibaud, dont le premier volume a paru dans *La Bibliothèque canadienne* entre 1826 et 1830 et le second, en partie seulement, dans *L'Observateur* à partir de 1830, indique qu'il ne lit pas les revues de Bibaud ou qu'il se limite volontairement aux livres et aux brochures. Mais alors pourquoi n'inclut-il pas des publications comme *Some Considerations on this question* [...] de John Fleming et les deux courts essais de Robert-Anne d'Estimauville, *Esquisse de la Constitution britannique* et *Cursory view* [...] ? Faut-il croire que ces publications n'ont eu aucun retentissement, même au sein de la Société littéraire et historique de Québec ? Faribault exclut-il de propos délibéré tout ce qui peut s'apparenter à la littérature ? Pourquoi ne mentionne-t-il pas le premier recueil de poésie de Michel Bibaud publié en 1830, et la chronique romancée de François-Réal Angers, *Les révélations du crime* [...] (1837) ? *L'acadiade ; ou, proüesses angloises en Acadie* [...], poème comi-héroïque en quatre chants de Chevrier, figure dans ses pages, mais pas *L'Areopage* de Ross Cuthbert.

Ces indices pourraient porter à croire que l'information circule mal. À l'exception de Jacques Viger, qui entretient une correspondance abondante, les autres chercheurs semblent isolés, même s'ils sont encadrés par une association comme la Société littéraire et historique de Québec. Le sommaire des communications parues dans les *Transactions* ne comporte que des sujets de géographie physique et de sciences naturelles. Les anglophones, majoritaires dans la société, semblent accorder peu d'importance aux questions historiques.

Puisque la majorité des publications canadiennes ne sont pas recensées dans les répertoires bibliographiques, le bibliographe aurait pu y suppléer par ses notes critiques. Pourtant, aucune appréciation des histoires du Canada de Heriot et de Smith, ni des *Memoirs* [...] de Christie. On peut y voir des omissions diplomatiques envers Smith et Christie. Le bibliographe place les *Political Annals of Lower Canada* [...] parmi les anonymes. Les écrits provocateurs de Fleming auraient-ils si peu attiré l'attention que personne ne se serait enquis de son identité véritable ? Pourtant, Pierre-Jean de Sales Laterrière, qui réside à Londres, sait bien qu'il s'adresse à Fleming quand il entreprend de lui répondre (Sales Laterrière, 1830 : X).

Il en va tout autrement pour les ouvrages que Faribault connaît bien et peut juger en toute liberté. Il donne une longue notice biographique de Pierre Du Calvet et porte un jugement assez

sévère sur son œuvre : « Le tableau que M. Du Calvet lui-même nous donne de ces époques et des acteurs qui y figuraient est probablement surchargé, et dans bien des cas ces portraits sont absolument des caricatures » (Faribault, 1837 : 41). *The British Dominions in North America* [...] de Joseph Bouchette sont abondamment commentés, d'abord par un extrait de la *Westminster Review*, ensuite par Faribault lui-même, qui raconte les circonstances dans lesquelles l'arpenteur a entrepris cet ouvrage et qui déplore l'indifférence avec laquelle les Canadiens l'ont reçu.

Le *Nouvel abrégé de géographie moderne, suivi d'un petit abrégé de géographie ancienne, à l'usage de la jeunesse,* de l'abbé Jean Holmes, a droit au même traitement, en dépit de son but évident de vulgarisation. Faribault mentionne que le manuel corrige de nombreuses erreurs sur le Canada et l'Amérique du Nord. Il s'en fait le promoteur : « C'est donc avec la plus grande confiance que l'on peut en recommander l'adoption exclusive dans toutes les écoles de ce pays » (p. 63). Au contraire, l'*Abrégé de l'histoire du Canada* [...] de Joseph-François Perrault ne mérite aucun commentaire, probablement parce qu'il est largement inspiré de l'histoire du Canada de William Smith.

Les brochures, celles de Denis-Benjamin Viger (*Considerations* [...]), Ross Cuthbert (*An Apology for Great Britain* [...]), François Blanchet (*Appel au Parlement impérial* [...]), restent sans commentaires. Au contraire, la dissertation sur le canon de bronze d'Amable Berthelot force le rédacteur à manifester son désaccord. Une lecture attentive de Lescarbot aurait suffi à lui démontrer la fragilité de son hypothèse.

Les récits de voyages de Luc de La Corne et de Gabriel Franchère ne sont que mentionnés, parce que le rédacteur n'en a pas pris connaissance personnellement et qu'ils n'ont pas encore (pour Franchère en particulier) de retentissement international. Les *Voyages* [...] d'Alexander Mackenzie, édités à Londres en 1801 et traduits en français à Paris dès l'année suivante, sont recensés dans Pinkerton et dans la *Biographie des hommes vivants* [...].

* * *

Peut-on parler d'un mouvement en faveur de la récupération des écrits de la Nouvelle-France ou tout simplement d'efforts isolés ? Il est évident que les publications de Smith, de Christie et de Fleming intiment aux Canadiens le devoir d'écrire leur propre histoire. Des dénégations comme celles de Maguire et de Laterrière ne

suffisent pas. Une interprétation nouvelle ne peut être fondée que sur une documentation inédite et irréfutable. Or, cette documentation fait encore défaut. D'où un consensus général sur la nécessité de la recueillir et de la rendre accessible. En ce sens, on peut parler de mouvement non concerté. Archivistes, bibliophiles et bibliographes partagent le même souci sans nécessairement coordonner leurs efforts. Deux pôles d'attraction tiraillent les chercheurs : l'archivistique et la bibliographie. Le recul historique révèle que le premier a été beaucoup plus fécond que le second. Faribault semble avoir cru qu'on pouvait écrire une histoire particulière à partir de l'histoire générale. Au contraire, Viger collationne les moindres documents, croyant qu'une histoire générale ne peut être le fruit que des histoires particulières. Au lieu de consulter des répertoires bibliographiques, il établit un réseau d'informateurs qui alimentent sa documentation. Sa formule s'avère beaucoup plus dynamique à long terme. Outre qu'elle suscite un intérêt réel pour les recherches historiques, elle établit entre lettrés des circuits d'échanges où les propositions de chacun sont jugées au mérite par les pairs. C'était jeter les fondements d'une véritable vie littéraire, mais en dehors du cadre habituel.

Le mouvement qu'anime Jacques Viger ne produit apparemment pas de résultats dans la période 1806-1839, si on excepte les histoires de Jacques Labrie et de Michel Bibaud. Mais, sans lui, l'histoire n'aurait pu devenir, dans la période suivante, le genre littéraire le plus fécond et le plus reconnu.

Bibliographie

BIBAUD, Michel (1829), « Collection d'ouvrages sur l'histoire de l'Amérique septentrionale, et en particulier sur celle du Canada », *La Bibliothèque canadienne,* t. IX, n° 3 (1er août), p. 48-58.

FARIBAULT, Georges-Barthélemi (1837), *Catalogue d'ouvrages sur l'histoire de l'Amérique, et en particulier sur celle du Canada, de la Louisiane, de l'Acadie, et autres lieux, Ci-devant connus sous le nom de Nouvelle-France ; avec des notes bibliographiques, critiques, et littéraires,* Québec, W. Cowan.

OUELLET, Fernand (1955-1956 et 1956-1957), « Inventaire de la "Saberdache de Jacques Viger" », *Rapport de l'archiviste de la province de Québec,* p. 31-176.

SALES LATERRIÈRE, Pierre-Jean DE (pseud. : A CANADIAN) (1830), *A Political and Historical Account of Lower Canada ; With Remarks on the Present Situation of the People, as Regards their Manners, Character, Religion, &.,* London, William Marsh and Alfred Miller.

VIGER, Jacques, « Ma Saberdache », divisée en « Saberdache rouge », vol. A à S [constitution : 1840-1853], et « Saberdache bleue », vol. 1 à 14 [constitution : 1839-1841]. Peut être consultée sur microfilm aux Archives de la province de Québec, aux Archives nationales du Canada, à la Bibliothèque municipale de Montréal, à la Bibliothèque de l'Université Laval à Québec et à l'Université du Nouveau-Brunswick à Fredericton. L'original se trouve aux Archives du séminaire de Québec.

IMPULSIONS ROMANTIQUES ET RENOUVEAU RELIGIEUX QUÉBÉCOIS AU XIX[e] SIÈCLE : QUELQUES QUESTIONS À PROPOS DE JOSEPH-SABIN RAYMOND

Louis ROUSSEAU
Département des sciences religieuses, UQAM

Nous connaissons les contacts précoces de Joseph-Sabin Raymond avec le romantisme depuis la parution de l'article de Claude Galarneau (1963). Philippe Sylvain, la même année, donnait l'histoire des rapports de Raymond avec Montalembert. Puis, 16 ans plus tard, Guy Provost s'est intéressé à sa théorie de la littérature. Plus tôt, l'historiographie, lorsqu'elle parlait du professeur du collège de Saint-Hyacinthe, s'était détournée de cette thématique littéraire pour focaliser son attention sur des sujets plus politiques. Raymond sera dès lors l'objet d'un débat sur son degré d'appartenance au groupe ultramontain en lutte contre les libéraux, procurant une nouvelle scène historiographique aux jeunes intellectuels de la révolution tranquille. Cette problématique hante encore la thèse récente de Pruvost (1988) sur deux polémiques de Joseph-Sabin Raymond avec Louis-Antoine Dessaulles, même si l'auteur rapproche les deux hommes et n'ignore pas le fond culturel et psychique romantique qui colore l'époque.

Peut-on aujourd'hui espérer renouveler la question ? Mérite-t-elle de l'être et quel profit peut-on tirer d'une reprise de ce chantier où l'on n'a jusqu'ici effectué que de trop courtes fouilles ? C'est pour répondre en partie à ces questions que je présente cet exposé qui se veut une sorte d'essai sur la pertinence d'une

nouvelle problématique de recherche intéressant à la fois l'histoire littéraire, l'histoire religieuse et, plus globalement, l'histoire des mentalités.

Je me propose d'expliquer l'appartenance de Raymond au mouvement romantique d'origine française en soulignant ce qui a marqué la mentalité et l'action du prêtre de Saint-Hyacinthe. Je tenterai également de voir ce que ce mouvement, qui signale une mutation non simplement des règles de production esthétique, mais aussi du climat théologique, pouvait offrir à la génération des jeunes clercs du Bas-Canada en quête d'une nouvelle image de la religion et de la société. Je souhaite éclairer les choses en situant cette rencontre de Joseph-Sabin Raymond avec le romantisme au centre d'un processus de changement socioculturel majeur qui, en l'espace d'une génération témoin d'un réveil religieux de grande amplitude, aura donné lieu à l'élaboration d'une nouvelle totalité culturelle, la Nation-Église. J'adopterai cependant un ordre inverse. Je donnerai d'abord un résumé du processus de revitalisation d'essence religieuse qui parcourt le Canada français au milieu du XIX^e^ siècle, présenterai ensuite le romantisme français comme une source du nouveau message qui propulsera le changement, et situerai enfin Joseph-Sabin Raymond comme illustration du devenir romantique dans notre espace historique. Je pourrai peut-être mieux répondre ainsi à la question de savoir si Joseph-Sabin Raymond a subverti l'intention romantique en refoulant la montée de l'individu, ou s'il en a réalisé un des axes complexes ?

Sous la « prise de pouvoir du clergé », une mutation culturelle

L'historiographie des 20 dernières années, participant à la lutte qui devait expulser l'ensemble ecclésiastique des institutions d'éducation, de santé et de service social pour faire de celles-ci une extension de l'appareil de l'État, selon le programme progressiste de la révolution tranquille, a surtout cherché à caractériser les transformations sociales du milieu du XIX^e^ siècle. Il n'y a pas lieu de remettre en cause globalement cette lecture des choses, que les recherches subséquentes ne feront que nuancer et raffiner. Il reste cependant beaucoup à faire pour expliquer la genèse de ce nouvel état de choses.

En effet, il ne suffit pas d'évoquer la défaite de la petite bourgeoisie patriote et de ses alliés populaires à la fin des années 1830 et de postuler la validité sociologique de l'axiome « la nature a horreur du vide » pour expliquer comment le clergé, avec armes et bagages, n'eut qu'à occuper le vide du pouvoir au sein d'une société dominée par la grande bourgeoisie commerçante britannique. Cela ne nous éclaire guère sur les raisons d'une pareille prise de contrôle de la sphère symbolique et de son extension institutionnelle. À défaut de détenir les instruments de la coercition légale, un groupe tel que l'ensemble ecclésiastique ne peut compter, au départ, que sur les leviers de la persuasion morale. Pour s'assurer l'adhésion des masses, il doit agir dans l'espace de la croyance. Un tel processus ne manque pas d'intéresser les sciences humaines et c'est même un des lieux privilégiés qu'ont fréquentés des théoriciens comme Durkheim et Weber.

Depuis quelques années j'ai commencé à développer une hypothèse qui permet de rendre compte de la rapide transformation socioculturelle du Québec au milieu du XIX[e] siècle en mettant en lumière le jeu de facteurs spécifiquement religieux. Pour ce faire, je me suis inspiré de la théorie systémique de l'anthropologue américain Antony F.C. Wallace sur les mouvements de revitalisation, c'est-à-dire les processus de transformation socioculturels rapides et de grande amplitude. Ce modèle permet d'éclairer la portée d'un phénomène que plusieurs historiens, depuis Lionel Groulx[1], ont qualifié de « réveil religieux » mais qui n'avait pas reçu jusqu'ici toute l'attention qu'il mérite. On me pardonnera de n'en rappeler ici que les éléments permettant de comprendre le rôle spécifique qu'y joue le mouvement romantique[2].

1. Voir Lionel GROULX, « La situation religieuse au Canada français vers 1840 », dans SOCIÉTÉ CANADIENNE D'HISTOIRE DE L'ÉGLISE CATHOLIQUE, *Sessions d'études 1941-1942*, vol. VIII, p. 51-75 ; René HARDY, « Notes sur certaines manifestations du réveil religieux de 1840 dans la paroisse Notre-Dame de Québec », dans SOCIÉTÉ CANADIENNE D'HISTOIRE DE L'ÉGLISE CATHOLIQUE, *Sessions d'études 1969*, vol. XXXVI, p. 81-98. Nive VOISINE en fait le phénomène central de la mutation religieuse du XIX[e] siècle dans son introduction au deuxième volume de l'*Histoire du catholicisme québécois. Les XVIII[e] et XIX[e] siècles*, t. I : *Les années difficiles (1760-1839)*, de Lucien LEMIEUX, Montréal, Boréal, 1989, p. 11-12.

2. Pour une présentation générale de notre interprétation on peut lire « Crise et réveil religieux dans le Québec du XIX[e] siècle », *Interface*, vol. XI, n° 1 (janvier-février 1990) p. 24-31. Ces

L'émergence d'un processus de revitalisation d'un ensemble culturel donné, dont le « réveil » n'est qu'une des modalités possibles, est appelée par la modification des conditions ambiantes, de sources externes et internes, qui provoque la dysfonction croissante des manières de faire, de sentir et de penser qui constituent le système des ressources symboliques dont dispose une société pour résoudre les problèmes de transactions de tous ordres. Au fur et à mesure que se développent de nouvelles conditions d'existence que l'héritage culturel ne parvient pas à résoudre d'une façon satisfaisante, et cela va des savoirs techniques jusqu'aux constructions symboliques les plus englobantes qui constituent une vision du monde, les individus comme les groupes entrent en état de crise croissante. Or, ce que nous savons de l'évolution de la société bas-canadienne dans la première partie du siècle, et plus particulièrement à partir des années 1820, fait précisément apparaître la montée cumulative de crises dans les principales dimensions de l'existence.

L'économie rurale, plus particulièrement dans la région montréalaise, connaît un effondrement des prix du blé, auquel s'ajoute l'apparition de maladies céréalières. Cet état de choses laisse l'agriculteur mécontent et perturbé, l'entraîne probablement à douter de son savoir-faire traditionnel et le laisse démuni. La croissance démographique amènera le développement d'un prolétariat rural qui n'aura plus bientôt que la solution d'émigrer hors du pays : étant donné l'immigration d'origine britannique massive, la main-d'œuvre urbaine affiche complet. Les tensions socio-ethniques s'accroissent. Les gens d'affaires anglophones achèvent leur prise de contrôle du développement économique ; les effectifs professionnels de langue anglaise occupent la place et bloquent la porte aux finissants des collèges classiques, dont le nombre s'accroît. Une nouvelle architecture des conflits de classes apparaît : elle superpose l'appartenance ethnique à la position professionnelle dans le procès de production. L'élaboration de solutions et de programmes d'action achoppe sur la paralysie des institutions politiques coloniales qui ne font que refléter la division croissante des acteurs sociaux sans pouvoir légitimer leur contrôle, ni assurer leur régulation. L'instance religieuse elle-même est en pleine crise. Le haut clergé capitalise avec prudence la reconnaissance qu'il vient d'acquérir, mais il n'a pas encore résolu le conflit interne op-

travaux font partie d'un programme de recherche subventionné par le CRSHC, le FCAR et l'UQAM.

posant les sulpiciens à l'épiscopat. Le recrutement sacerdotal est totalement déficient et les vocations religieuses féminines, déjà trop rares, affichent une tendance à la baisse dans la région de Montréal. Ces carences organisationnelles se conjuguent avec une tiédeur religieuse que l'on commence à étudier par la faible vitalité des confréries volontaires et de la pratique du devoir pascal. À la paroisse Notre-Dame de Montréal, par exemple, c'est la majorité de la population catholique (plus de 60 %) qui s'abstient de communier à Pâques durant les années 1830. En 1839, dans un échantillon de 10 paroisses, la pratique pascale s'étale entre 38,4 % et 80 %. Manifestement la dynamique religieuse de la masse est à plat et certaines pièces clefs de sa vision du monde, comme la peur de la sanction éternelle et la recherche du salut, se sont émoussées. Sa conduite religieuse signale une paisible dévalorisation de ce domaine laissé largement à la dérive par un clergé plus fonctionnaire que militant.

Si l'effet des remises en cause multidimensionnelles de l'efficacité des manières de faire et de penser est de provoquer le doute généralisé à propos du système symbolique qui permet aux individus comme aux groupes de s'orienter, alors la sortie de la crise peut emprunter deux voies : la désagrégation socioculturelle du groupe (expérience de bien des peuples colonisés) ou l'enclenchement d'un processus de revitalisation. Dans tous les cas, cette revitalisation socioculturelle, qui entraîne des changements structuraux rapides, parcourt une série d'étapes et fait face à de multiples problèmes de transformation et d'adaptation avant de parvenir à un nouvel état stable de la forme culturelle.

Nous ne pouvons ici que nommer les différentes étapes du réveil religieux et suggérer une périodisation provisoire. À l'origine s'élabore une reformulation du réseau symbolique mis en cause. Entre 1820 et 1840, on définit une nouvelle façon de sentir, de penser le monde et d'y intervenir pour remplacer l'ancienne vision théologique du monde servant d'assise à l'Ancien Régime (gallicanisme royal et anglicanisme qui reformulaient l'architecture de « l'imaginaire du féodalisme » (Duby)). Parmi les courants qui alimentent cette recherche, je dois souligner tout particulièrement l'étonnant renouveau de la sensibilité et de la pensée qui commence à influer sur le monde esthétique et intellectuel en France comme au Bas-Canada, où on était à la recherche de nouveaux fondements pour instaurer l'unité sociétale au-delà des ruptures révolutionnaires. Il s'agit du mouvement romantique.

À partir de 1840, dans la région montréalaise tout particulièrement, commence une entreprise systématique de communication du nouveau message religieux au moyen de campagnes de missions populaires dans les paroisses, dont la ferveur ne diminuera qu'à la fin des campagnes de Charles Chiniquy, au début des années 1850. Accompagnant cette activité de conquête de toute la conviction possible, on voit naître dès 1841 un développement organisationnel qui permet de canaliser l'énergie du premier noyau de fidèles touchés. C'est ainsi que s'implantent, en une décennie, 8 des 13 communautés féminines nouvelles à survenir avant 1880. De même, à l'échelle des paroisses, les associations volontaires triplent en quelques années.

Après 1848, le renouveau religieux entre dans une nouvelle phase d'implantation : le mouvement commence à rencontrer de la résistance. Il lui faut donc rajuster son tir et s'adapter tout en limitant l'action des milieux libéraux qui s'opposent à son programme. Sur le plan idéologique, les années 1850 et 1860 voient se déployer publiquement une vision ultramontaine de l'histoire et de la société. La place prise par le groupe ecclésiastique sur la scène publique, grâce à une revalorisation du religieux dans les convictions de la masse, lui permet d'imposer sa volonté en faisant usage des instruments de la violence symbolique. Au terme d'une génération (1865), le processus de revitalisation, qui a pris la forme d'un réveil religieux, approche de son achèvement et les transformations socioculturelles accomplies fournissent à cette société un modèle rassurant : elle se sait désormais capable de s'adapter au stress de l'histoire contemporaine.

Ce cadre général d'interprétation semble permettre une intégration assez riche des connaissances acquises et des recherches en cours. Mais un moment du réveil demeure particulièrement confus, soit l'élaboration d'un nouveau message apte à déclencher la transformation. Avec plus d'un siècle de décalage, on voit mal comment le contenu de l'idéologie ultramontaine étudiée dans les débats des années 1850 ou 1860 aurait pu constituer un pareil déclencheur. Et on a bien raison. On se replie alors sur la notion apparemment limpide du « coup de force clérical ». Mais trop de phénomènes de changement de mentalités demeurent incompréhensibles. Il importe donc de rouvrir le chantier, d'examiner les contacts avec la France romantique et, sur ce terrain même, de découvrir la place du religieux dans ce bouillon de nouvelle culture auquel ont puisé tant de Canadiens.

Le « religieux » dans le bouillon de la nouvelle culture romantique française

Quelques consignes méthodologiques s'imposent d'entrée de jeu, ne fût-ce que pour marquer les limites de ce qui suit. L'étude du domaine romantique canadien au XIX[e] siècle renvoie nécessairement à l'analyse de ses rapports avec l'Europe, et plus particulièrement avec la France. Les travaux pionniers de Sylvain et de Galarneau identifiaient la route à suivre, soit l'identification précise de rapports directs entre acteurs du Bas-Canada et auteurs français. Pour l'étude du groupe ecclésiastique encore, il faudrait ajouter les travaux de François Beaudin et de Gilles Chaussé sur les rapports de Jean-Jacques Lartigue avec Lamennais et son cercle. Mais les recherches n'ont pas encore touché tous les acteurs de ce monde d'influence, retracé la diversité des liens avec la France, établi une périodisation, ni découvert le fonctionnement de la relecture adaptative au Bas-Canada. Peut-être pourra-t-on dire, dans quelques années, que la tenue de ce colloque aura marqué la relance des travaux interdisciplinaires requis.

De mon côté, je souhaite simplement introduire un relevé préliminaire de certaines caractéristiques du monde préromantique et romantique français susceptibles d'avoir influencé le nouveau climat, la revalorisation spécifique du religieux. Je m'inspire, pour ce faire, des recherches d'histoire littéraire de Frank Paul Bowman qui a ouvert un grand chantier débordant le thème du « Christ romantique »[3], des travaux du colloque de Metz, qui illustrent la profondeur et la diversité des liens entre romantisme et religion chez les théologiens comme chez les écrivains (Baude et Münch, 1980), ainsi que de la recherche en cours de mon collègue Michel Despland sur la naissance de l'étude des religions dans la France postrévolutionnaire[4].

Commençons par une affirmation qui apparaîtra simpliste, mais que j'estime nécessaire pour se prémunir de toute illusion réductrice que mon traitement lui-même risquerait de suggérer. Les rapports entre romantisme et religion sont polymorphes et ambigus. Si, contrairement au XVIII[e] siècle, beaucoup de grands

3. Voir aussi Paul BÉNICHOU, *Les mages romantiques*, Paris, Gallimard, 1988.

4. Parmi les travaux à paraître, voir *L'essor des sciences religieuses en France sous la monarchie de Juillet*, Montréal, juin 1989, *pro manu scripto*, 90 p.

écrivains et de théoriciens traitent favorablement les religions concrètes et singulièrement le christianisme et le catholicisme, un certain nombre d'entre eux estiment qu'il s'agit là de formes dépassées et mortes. Ils maintiennent, avec des recours différents, le diagnostic des lumières et préparent le jugement des positivistes à venir. Nous n'y reviendrons pas. L'époque constitue un véritable bouillon de culture au sein duquel les critères de l'orthodoxie philosophique et théologique ne servent guère à canaliser la production des œuvres. Le cartésianisme est désuet, mais, comme paradigme dominant, on ne l'a pas encore remplacé. La papauté peut bien s'exercer au contrôle des opinions, mais elle ne dispose pas encore de l'instrument néo-thomiste qui lui servira de courroie de transmission universelle dans la deuxième partie du siècle. Ces développements ultérieurs colorent souvent nos jugements sur la période romantique. Malgré ces prudentes réserves de professeur, risquons tout de même une première géographie de l'espace religieux romantique français.

Fixons d'un trait schématique l'opposition de base qui marque la rupture du traitement des thèmes religieux au début du XIX^e siècle. Alors que dans leur combat contre les philosophes, les apologètes nombreux et défaits[5] avaient été amenés à prouver la vérité de Dieu et de la religion en en faisant l'Autre d'une nature maintenant quadrillée dans les limites de la raison, un en-soi transcendant pénétrant par effraction, pour ainsi dire, dans la subjectivité humaine humiliée, le premier XIX^e siècle dira et sentira la vérité de la religion en explorant de mille manières l'harmonie entre Dieu, la nature et l'histoire, élaborant le test de cette vérité dans le pour-soi de l'expérience religieuse, esthétique et morale intime. C'est dans une œuvre de circonstance, lue au début du Consulat, le *Génie du christianisme*, que s'introduira ce renversement, ce nouvel éblouissement qui se réfractera par la suite dans les milieux romantiques. Rappelons pour mémoire le choix de Chateaubriand :

> *Il fallait prendre la route contraire* [...] *ne pas prouver que le christianisme est excellent parce qu'il vient de Dieu ; mais qu'il vient de Dieu, parce qu'il est excellent* [...] *On devait*

5. Henry W. PAUL, dans son article intitulé « In Quest of Kerygma : Catholic Intellectual Life in Nineteenth Century France » (*The American Historical Review*, vol. LXXV, n° 2 (1969), p. 387-423), parle de 400 traités qui tentent de suivre les philosophes à la trace !

> *montrer qu'il n'y a rien de plus divin que sa morale ; rien de plus aimable, de plus pompeux que ses dogmes, sa doctrine et son culte : on devait dire qu'elle favorise le génie, épure le goût, développe les passions vertueuses, donne de la vigueur à la pensée, offre des formes nobles à l'écrivain, et des moules parfaits à l'artiste* [...] *enfin il fallait appeler tous les enchantements de l'imagination et tous les intérêts du cœur au secours de cette même religion contre laquelle on les avait armés* (Chateaubriand, [1802] 1966 : 56-57).

Ce long essai apologétique fut reçu bien au-delà du milieu pour lequel il avait été écrit, et si longtemps qu'il fut en partie responsable de l'anachronisme ultérieur d'un catholicisme resté attaché à son climat et à ses images. Dieu n'était plus caché, mais partout sensible, désigné par l'admiration de la nature, le goût esthétique pour les chefs-d'œuvre du passé, le trouble devant les mystères obscurs, l'émotion provoquée par le grandiose des cérémonies. Les penseurs religieux romantiques, voulant donner un statut à cette nouvelle proximité, emploieront la catégorie d'« harmonie ».

Bowman, qui étudie l'expression verbale d'une cinquantaine d'auteurs, croit découvrir une forte convergence dans leurs efforts pour redéfinir le lien entre le divin, le moi et le monde, et le concevoir comme une harmonie (Bowman, 1973 : chap. VII). La première piste suivie ne fait qu'actualiser le vieil argument de Dieu révélé par l'ordre (et la beauté) de la nature. La deuxième piste est plus nouvelle, car elle fait appel aux dossiers de l'histoire dont les matériaux commencent alors à s'enrichir de la découverte des mythes extérieurs au monde biblique. Les lois universelles se retrouvent, à l'état de figures, dans les rites, les mythes et les croyances de tous les peuples. Ceux-ci expriment une révélation universelle, vérité donnée par Dieu à l'origine. On reconnaît ici le contexte du traditionalisme et de son critère de vérité. La certitude se fonde sur ce qui, partout, sous les figures singulières, manifeste les mêmes idées générales. Il y a bien eu un éclaircissement progressif de la vérité, dans l'histoire biblique qui culmine en Jésus tout particulièrement, mais celle-ci, avec les lois morales, fait toutefois partie de la nature humaine harmonisée avec son Créateur. Elle se manifeste, notons le terme, dans le *sens* commun et non dans la raison individuelle. La dernière piste formalise en quelque sorte la deuxième en identifiant le Logos du quatrième évangile aux objets manipulés par l'esprit humain : le langage, les idées et

les mathématiques. Tantôt la langue fait partie de la révélation primitive, tantôt il y a correspondance entre les sons et le réel, tantôt nos idées sont le reflet de Dieu en nous. Il y a donc là-dessous une sorte de « mondanisation » moniste du divin propre à attiser la ferveur religieuse, à fabriquer de l'unité sociale et à revaloriser le catholicisme en tant que figure exemplaire de la vérité. Tant qu'il s'agissait de convaincre, ces arguments faisaient mouche. Quand on voudra les appliquer à la gestion du politique, avec le programme de Veuillot (après 1848), ils justifieront de nouveaux systèmes théocratiques de contrainte.

L'esthétique romantique, de son côté, propose une redéfinition du beau en rupture avec les règles classiques et les modèles de l'Antiquité païenne. Le poète cesse d'être l'observateur du monde régi par les codes de l'imitation : il devient le contemplateur et le révélateur de l'idéal. Son œuvre surgit de l'« enthousiasme » qui, pour beaucoup, est proche parent de l'inspiration divine. L'artiste a des révélations sur l'avenir. Comme l'écrit Bowman, « l'artiste doit mener les hommes vers Dieu en suscitant un progrès conçu alors comme une réintégration éventuelle de l'homme, à travers les vicissitudes de son histoire, dans le divin » (1973 : 228). Cette attitude se retrouvera chez les saint-simoniens, George Sand, les poètes ouvriers, et bien d'autres. À cet égard, l'esthétique romantique réunifie le beau, le vrai et le bon, harmonisant dans une totalité religieuse la création esthétique, le décèlement de la vérité dans les figures de la culture et la réalisation d'une histoire qui, depuis la monarchie de Juillet, semble s'être remise en marche.

> *Le rejet de l'imitation au profit de l'imagination comme moyen de percevoir le Beau idéal, l'idée que la représentation de ce dernier est un phénomène historique et la notion que la poésie joue un rôle prophétique en annonçant la transfiguration future de l'humanité, forment un nœud d'où jaillit la grande révolution littéraire qui a donné droit de cité au laid en art (scènes de la vie du Christ) ; ces trois phénomènes sont de plus intimement liés à l'espoir de promouvoir l'avenir utopique qui fut peut-être la plus belle contribution du romantisme français à notre culture* (Bowman, 1973 : 273).

Ce bouillon de nouvelle culture a-t-il fermenté au Bas-Canada, notamment parmi les ecclésiastiques ? C'est ce qui me reste à indiquer.

Le romantisme de Joseph-Sabin Raymond : nécessité d'une relecture

Dès 1963, Galarneau découvrait un milieu ecclésiastique activement relié au mouvement romantique français. « Les Larocque, les Prince, les Desaulniers partagent [avec Raymond] [...] un même romantisme » (Galarneau, 1963 : 88). Il y joint également l'abbé Charles-François Painchaud. Au plus fort de la critique des intellectuels concernant l'évêque de Montréal, Adrien Thério n'a pas craint, en 1975, d'ajouter Ignace Bourget à la liste. Il conviendrait de prendre la mesure de l'impact du mouvement romantique sur le groupe ecclésiastique, sans en exclure les religieuses, entre 1820 et 1860. En attendant la thèse qui combinerait l'examen des corpus littéraire, pédagogique, philosophique et théologique, la figure de Joseph-Sabin Raymond nous permet déjà de poser quelques hypothèses quant aux effets de la relecture bas-canadienne du mouvement français.

Ce qui frappe en premier lieu, c'est l'apparition d'une nouvelle subjectivité. L'individu apparaît comme un tissu d'émotions intérieures dont l'intensité est valorisée et qui semble lui fournir la preuve tangible, toujours repérable, de sa propre existence. On croit entendre le soulagement provoqué par cette découverte qui fournit une sorte d'abri secret dans la tourmente des opinions multiples et des bouleversements sociaux. La forme du vocabulaire romantique manifeste et construit à la fois un nouveau sujet. Dans sa correspondance avec les plus grands écrivains du temps, Joseph-Sabin Raymond en fournit des exemples : les « larmes » ruissellent et les « jouissances » abondent, les « charmes », les « doux et tendres sentiments », la « tristesse et les rêveries du cœur, délices et tourments de la vie » voisinent avec le « délire du cœur » et les « suaves émotions » (cité dans Galarneau, 1963 : 88). La méfiance et la sévérité des maîtres sulpiciens de la spiritualité française des XVII^e^ et XVIII^e^ siècles à l'égard de ces tromperies de l'intérieur n'a plus cours. Au contraire.

Ces jeunes hommes célibataires osent se livrer aux confidences du cœur, non seulement avec des amis intimes, mais avec des correspondants étrangers célèbres. « Je me représentais tombant dans vos bras », écrit Joseph-Sabin Raymond à Chateaubriand en 1834, confirmant celui-ci dans une expérience

faite à maintes reprises[6]. Dans une lettre datée du 29 mai 1844, il exprime les mêmes sentiments à Montalembert et lui avoue son regret de n'avoir pas osé se laisser aller à « quelques entretiens intimes où, dit-il, j'aurais laissé parler mon âme, où la vôtre aurait épanché dans la mienne quelques-uns de ces sentiments dont l'expression m'avait tant charmé dans vos écrits » (cité dans Sylvain, 1963 : 99-100). Cette nouvelle subjectivité n'est donc pas fermée sur elle-même[7]. Elle s'éprouve comme participant à un immense champ de communication, à une sorte d'universalisation du cœur qui fait palpiter l'histoire.

Ce qu'il y a aujourd'hui de particulièrement difficile à saisir dans le climat romantique des années 1830 et 1840, c'est l'intuition alors largement partagée d'une harmonie profonde, métaphysique, entre les différents domaines d'objets désignés par la conscience. Elle vise et découvre le divin dans son admiration pour la nature, elle le voit se manifester sous les différentes figures d'une histoire universelle dont la mémoire est en train de s'élargir au-delà de l'aire chrétienne sans que l'exigence critique impose encore ses ruptures. L'idée d'un consensus autour des vérités fondamentales portées par tradition semble s'imposer de jour en jour. La création poétique reçoit le mandat d'exprimer prophétiquement ce monde idéal et d'y propulser les contemporains, inaugurant ainsi une ère nouvelle où d'aucuns, même le très catholique Ozanam, entrevoient l'ère de l'esprit. La liaison et l'identification même du vrai, du beau et du bon, qui se retrouvent dans les écrits théoriques de Joseph-Sabin Raymond, ne se démarquent guère du bouillon de culture romantique française qui les alimente. Elles sont du reste largement partagées à l'extérieur du milieu ecclésiastique, chez bien des libéraux qui ne sentiront qu'à la fin des années 1840 la

6. « Une jeunesse généreuse est prête à se jeter dans les bras de quiconque lui prêchera les nobles sentiments qui s'allient si bien aux sublimes préceptes de l'Évangile », nouvelle préface (1826) du *Génie du christianisme* (Chateaubriand, [1802] 1966 : 46).

7. Sera-t-on surpris de lire de pareils sentiments sous la plume de Bourget ? « Et moi, que ferai-je pour entretenir ce doux commerce d'amitié et ces tendres liaisons qui m'ont fait éprouver tant de bonheur ? Où irai-je pour vous rencontrer chacun des jours que nous serons séparés l'un de l'autre ? » (Ignace Bourget à Charles-Auguste-Marie-Joseph de Forbin-Janson, Montréal, 19 novembre 1841, Archives de la chancellerie de l'archevêché de Montréal, R. L., 2, 410).

nécessité de défendre l'autonomie de la sphère politique et celle de leur propre action laïque.

Qu'il y ait dans cette enthousiaste et généreuse phénoménologie de l'esprit avant la lettre une sorte de monisme larvé propre à justifier le programme de plus en plus théocratique du journal *L'Univers* et de ses épigones canadiens, cela ne fait aucun doute. Les conclusions nuancées de Guy Provost sur la position de Joseph-Sabin Raymond au sujet de la littérature et sur sa participation au « barrage de la critique » en ce qui concerne les fictions littéraires me semblent incontournables. Mais j'insisterais davantage qu'il ne l'a fait sur le climat originel dans lequel Raymond élabore sa vision unifiée des choses. Il s'agit d'un contexte où l'on croyait sentir dans les milieux les mieux informés une puissante vague de fond unifiant réveil religieux, renouveau de la pensée sur les débris des lumières, réforme des institutions politiques d'inspiration démocratique, progrès des mœurs et attention aux besoins des pauvres de la société. On réfléchissait peu à la redoutable question du pouvoir. On imaginait plutôt une autorité religieuse investie du rôle de phare des consciences. Les condamnations successives des idées de Lamennais par la papauté auront fait très mal dans le milieu des ecclésiastiques romantiques. Certains d'entre eux, dont Joseph-Sabin Raymond au premier chef, n'accepteront jamais que l'impulsion enthousiasmante qui avait déclenché le réveil religieux se transforme en une machine de guerre idéologique et sociale, en ce qu'on a nommé l'ultramontanisme canadien des années 1850 et 1860. C'est peut-être là que loge l'explication de la distance toujours maintenue à l'égard des positions de Veuillot et de sa complicité avec le réveil de la mystique dans sa propre ville, véritable accomplissement de l'aventure romantique intérieure sous la figure de l'adoration du Précieux-Sang.

* * *

Subversion de l'intention romantique, refoulement de l'individu : peut-on interpréter ainsi la vie et l'enseignement de Joseph-Sabin Raymond ? On aura compris, de ce qui précède, qu'on ne peut répondre à ces questions sans élargir le champ de références au-delà de la sphère des luttes idéologiques du Canada français. Au mouvement romantique français de la première partie du XIX^{e} siècle, nous découvrons à Joseph-Sabin Raymond des parentés certaines. Une famille romantique a fait naître un nouvel individu qui trouvera sa vérité dans une inspiration intérieure

valorisée pour elle-même ; celle-ci l'ouvrira à un monde en voie de retotalisation. Le jeune abbé de Saint-Hyacinthe a eu le coup de foudre pour une nouvelle façon de regrouper spiritualité, culture et société. Ce message a catalysé l'ardeur de ceux qui ont lancé le réveil religieux d'ici. Était-il inévitable que, parvenue à l'étape de la mise en œuvre institutionnelle qui allait faire sa réussite (une Nation-Église), cette revitalisation, étendue à la masse, se révèle oppressive et marginalise sans égard la déviance des individus, des idées et des styles maintenant soumis à l'ordre pontifical ? L'expérience des révolutions du XX^{e} siècle, également nées dans la ferveur pour évoluer ensuite vers des machines totalitaires, suggère que l'individu moderne libre est toujours en péril. Mais comment donc se renouvellent les sociétés défaites ? Voilà bien la question qui, tant dans la pratique que dans la théorie, doit continuer de hanter nos esprits.

Bibliographie

BAUDE, Michel, et Marc-Mathieu MÜNCH (dir.) (1980), *Romantisme et religion. Théologie des théologiens et théologie des écrivains,* Paris, Presses universitaires de France.

BEAUDIN, François (1971), « L'influence de Lamennais sur M^gr^ Lartigue, premier évêque de Montréal », *Revue d'histoire de l'Amérique française,* vol. XXV, n° 2 (septembre), p. 225-238.

BOWMAN, Frank Paul (1973), *Le Christ romantique. 1789 : Le sans-culotte de Nazareth* [...], Genève, Droz.

CHATEAUBRIAND, François-René DE ([1802] 1966), *Génie du christianisme.* 2 vol., Paris, Garnier-Flammarion.

CHAUSSÉ, Gilles (1987), « Lartigue et Lamennais », dans Pierre SAVARD (dir.), *Lamennais,* n° spécial de la *Revue de l'Université d'Ottawa,* vol. LVII, n° 3 (juillet-septembre), p. 81-86.

GALARNEAU, Claude (1963), « L'abbé Joseph-Sabin Raymond et les grands romantiques français (1834-1857) », *La Société historique du Canada. Rapport 1963 de l'assemblée anuelle tenue à Québec les 5-8 juin de cette année. Contenant les communications historiques,* p. 81-88.

PROVOST, Guy (1979), « Conception de la littérature chez Joseph-Sabin Raymond », *Revue d'histoire de l'Amérique française,* vol. XXXII, n° 4 (mars), p. 585-602.

PRUVOST, Philippe (1988), « La polémique L.-A. Dessaulles et J.-S. Raymond ou le libéralisme contre l'ultramontanisme ». Thèse de doctorat en histoire, Montréal, Université du Québec à Montréal.

SYLVAIN, Philippe (1963), « Le premier disciple de Montalembert : l'abbé Joseph-Sabin Raymond », *Revue d'histoire de l'Amérique francaise,* vol. XVI, n° 1 (juin), p. 93-103.

THÉRIO, Adrien, Donald SMITH et Patrick IMBERT (1975), *Ignace Bourget, écrivain,* Montréal, Jumonville.

WALLACE, Antony F.C. (1956), « Revitalisation Mouvements », *American Anthropologist*, vol. LVIII, p. 264-281.

LE ROMANTISME DANS LES TEXTES

LE ROMAN

« CE GENRE FANTASTIQUE ET SOMBRE[1] » : ROMAN QUÉBÉCOIS ET ROMANTISME (1836-1864)

André SENÉCAL
CRELIQ, University of Vermont

Grâce aux recherches de David M. Hayne et celles de l'équipe du *Dictionnaire des œuvres littéraires au Québec (DOLQ)* [2], nous

1. « Ce genre fantastique et sombre, en vogue aujourd'hui, surtout traité en prose, est trop facile pour servir de cadre, à moins que l'on n'ait un génie créateur qui élève tout au-dessus de la médiocrité » (Dominique MONDELET et Augustin-Norbert MORIN, [Sans titre], *L'Ami du peuple, de l'ordre et des lois*, 23 septembre 1835, p. [1]). Ce jugement est tiré de la critique de « Louise Chawinikisique », légende de Georges Boucher de Boucherville.

2. Nous pensons en particulier à deux articles de David M. HAYNE : « Sur les traces du préromantisme canadien », dans Paul WYCZYNSKI, Bernard JULIEN et Jean MÉNARD (dir.), *Mouvement littéraire de Québec 1860. Bilan littéraire de l'année 1960*, Ottawa, Éditions de l'Université d'Ottawa, Centre de recherches de littérature canadienne-française, 1961, p. 7-27 (Coll. « Archives des lettres canadiennes », t. I) ; et « Les origines du roman canadien-français », dans Paul WYCZYNSKI, Bernard JULIEN, Jean MÉNARD et Réjean ROBIDOUX (dir.), *Le roman canadien-français. Évolution. Témoignages. Bibliographie*, Montréal, Fides, 1964, p. 37-67 (Coll. « Archives des lettres canadiennes », t. III). Nous devons également retenir les articles de Maurice Lemire et Aurélien Boivin parus dans le premier tome du *DOLQ*, ainsi que la bibliographie publiée par ce dernier : *Le conte littéraire québécois au XIX^e siècle. Essai de bibliographie critique et analytique*, Montréal, Fides, 1975.

sommes en mesure, depuis au moins 10 ans, d'apprécier la richesse et la variété de la prose d'imagination québécoise du siècle dernier. Ces précieux travaux en appelaient d'autres qui sont déjà en chantier. Pourtant, nous sommes encore loin d'une histoire définitive du roman québécois au XIX[e] siècle. Ce chapitre de l'histoire littéraire ne pourra être écrit avant que nous en sachions davantage sur les auteurs et sur les œuvres. De plus, certaines questions essentielles appellent de plus amples recherches ou un débat critique. Par exemple, est-il possible d'en arriver à une définition satisfaisante du roman québécois du XIX[e] siècle ; quelle est la filiation de cette prose d'imagination ?

Je laisse à d'autres le défi de définir un genre romanesque qui, selon l'histoire littéraire contemporaine, inclut aussi bien le bref texte de Patrice Lacombe que le feuilleton interminable de Georges Boucher de Boucherville, la chronique criminelle de François-Réal Angers et le tract de colonisation d'Antoine Gérin-Lajoie, l'œuvre achevée de Pierre-Joseph-Olivier Chauveau et le brouillon d'Eugène L'Écuyer *(Christophe Bardinet)*. Quant à la question de la filiation du roman, la réponse dépendra des travaux à venir sur l'histoire intellectuelle comparée qui s'inspireront des recherches de David M. Hayne, Yvan Lamonde, Michèle Lacombe, Ginette Bernatchez, George L. Parker, Mary Lucinda MacDonald et Carole Gerson[3]. D'ores et déjà, nous pouvons remettre en question

3. David M. HAYNE, « Literary Translation in Nineteenth-Century Canada », dans Camille LA BOSSIÈRE (dir.), *Translation in Canadian Literature : Symposium 1982*, Ottawa, University of Ottawa Press, 1983, p. 35-46 ; Yvan LAMONDE, *Les bibliothèques de collectivités à Montréal (17[e]-19[e] siècles)*, Montréal, Bibliothèque nationale du Québec, 1979 ; Yvan LAMONDE (dir.), *L'imprimé au Québec. Aspects historiques (18[e]-20[e] siècles)*, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture, 1983 ; Yvan LAMONDE, « Social Origins of the Public Library in Montreal », *Canadian Library Journal*, vol. XXXVIII, n° 6 (décembre 1981), p. 363-370 ; Michèle LACOMBE, « Colonialism and Nationalism in English and French-Canadian Literary Journals from Montreal, 1846-1879 », thèse de doctorat en littérature, Toronto, York University, 1984 ; Ginette BERNATCHEZ, « La Société littéraire et historique de Québec (The Literary and Historical Society of Quebec), 1824-1890 », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. XXXV, n° 2 (septembre 1981), p. 179-192 ; George L. PARKER, *The Beginnings of the Book Trade in Canada*, Toronto, University of Toronto Press, 1985 ; Mary Lucinda MACDONALD, *Literature and Society in the Canadas, 1817-1850*, Queenston (Ont.), The Edwin Mellen Press, 1992 ; Carole GERSON, *A Purer Taste. The*

l'hypothèse simpliste selon laquelle la communauté de culture québécoise se serait alimentée directement et presque exclusivement au sein de l'ancienne mère patrie. Le degré et l'ampleur des échanges littéraires entre communautés francophone et anglophone du Bas-Canada semblent avoir été beaucoup plus importants qu'on a soupçonné. Impressionnés par le discours nationaliste de nos premiers critiques[4], nous avons négligé l'étude des caractéristiques bilingues et cosmopolites des milieux intellectuels de Québec et de Montréal, non seulement au temps d'Aubert de Gaspé fils mais aussi à l'époque de Jules-Paul Tardivel. Il faudrait bien déterminer d'où et comment les œuvres de Balzac ou de Dumas, par exemple, sont parvenues au Bas-Canada. Un Aubert de Gaspé père ou un Joseph Marmette sont-ils des exceptions ou affichent-ils plus ouvertement qu'un Napoléon Bourassa, un Eugène Dick, ou même qu'un Antoine Gérin-Lajoie, les rapports étroits entre les littératures française et anglaise, entre les communautés de culture canadienne-française et canadienne-anglaise, ou canadienne-française et américaine. La république des lettres en Amérique du Nord, au milieu du siècle dernier, a un caractère fortement bilingue, qu'elle se trouve à New York ou à Montréal, à Baltimore ou à Québec, à Boston ou à la Nouvelle-Orléans.

Donc, sans chercher à expliciter davantage le genre, j'aimerais explorer les liens entre roman et romantisme, d'Aubert de Gaspé fils (1837) à Aubert de Gaspé père (1864). J'emprunte ma définition du romantisme à Max Milner et à Claude Pichois, en particulier au chapitre consacré à la « Problématique du romantisme » dans *Littérature française : M. de Chateaubriand à Baudelaire, 1820-1869* (p. 7-17)[5]. C'est un romantisme mieux

---

Writing and Reading of Fiction in English in Nineteenth Century Canada, Toronto, University of Toronto Press, 1989.

4. On pensera en particulier au « Mouvement littéraire au Canada » de l'abbé Henri-Raymond CASGRAIN, article reproduit dans ses *Œuvres complètes* (t. I : *Légendes canadiennes et variétés*, Montréal, Beauchemin & Valois, 1884, p. 353-375), et à l'« Essai sur la littérature nationale » de Laurent-Olivier DAVID (*L'Écho du Cabinet de lecture paroissial*, vol. III (1861), p. 315-318).

5. Milner et Pichois reprennent et développent des observations capitales qu'on retrouvera dans Paul Van TIEGHEM, *Le romantisme dans la littérature européenne*, Paris, Albin Michel, [1948] 1969, p. 10-15, et dans Paul BARRIÈRE, *La vie intellectuelle en France*, Paris, Albin Michel, [1961] 1974, p. 465. Voir aussi René WELLEK, « The Concept of Romanticism in

défini par l'adjectif romantique qui qualifie ce que Milner et Pichois appellent « une attitude devant la vie ». Les auteurs désignent non seulement une théorie littéraire mais une sensibilité, une pensée sociale. Ce romantisme se retrouve à partir de Rousseau ; il se développe parallèlement au classicisme voltairien et continuera d'évoluer dans le mélodrame, le roman noir et le roman frénétique, avant de s'imposer dans le feuilleton dès 1836, un an seulement avant la parution du premier roman québécois :

> *C'est le roman qui a d'abord profité de cette double et extraordinaire aventure qu'ont connue les Français de 1790 à 1815, de cette dérivation énergétique du romantisme, parce que, n'étant pas un genre régi par des conventions, il a pu échapper aux thèmes que supposaient les règles des genres* définis (Milner et Pichois, 1990 : 15).

Afin de cerner les liens entre ce romantisme et le premier roman québécois, posons-nous la question suivante : comment la jeunesse littéraire de la période 1835-1845 a-t-elle réussi à légitimer le genre romanesque auprès de l'élite nationaliste ?

Notons d'abord que, dès les années 1830, l'écrivain canadien participe à une aventure collective et poursuit un but nationaliste. Ce nationalisme des lettres est défini par une première génération littéraire, celle d'Étienne Parent[6], associée de près au journalisme de combat. Le programme littéraire nationaliste des Parent, des Bibaud, des Mondelet et des Morin comporte deux ambitions : d'une part, illustrer et transmettre l'essence de la spécificité canadienne, d'autre part, contribuer au progrès et à l'éducation morale et politique du peuple. Plusieurs feuilles, en lançant un appel aux écrivains, accentuent les conséquences extralittéraires de l'acte d'écrire. On ne s'étonnera pas si, sous la rubrique « Littérature canadienne », qui apparaît de plus en plus fréquemment à partir de

Literary History », *Concepts of criticism*, New Haven, Yale University Press, 1963, p. 128-198.

6. La génération littéraire d'Étienne Parent inclut Michel Bibaud, Aubert de Gaspé père, Dominique Mondelet et Augustin-Norbert Morin. Elle fit son entrée en scène vers 1810 et continua à jouer un rôle littéraire jusqu'aux années 1860. La plupart des membres de la génération de François-Xavier Garneau naquirent entre 1810 et 1825. Les auteurs de nouvelles, de contes et de romans publièrent entre 1835 et 1850 (à l'exception d'Eugène L'Écuyer

1830, on retrouve des œuvres de moralistes et de polémistes qui cherchent dans la poésie un ton didactique, et dans l'histoire, une fin apologétique. En 1835, Augustin-Norbert Morin et Dominique Mondelet lancent en ces termes un défi à la relève, à la génération de François-Xavier Garneau qui entre en scène : « Nous exhortons donc nos jeunes compatriotes à s'exercer sur la littérature proprement dite, sur la philosophie, la morale, l'histoire, sur les sciences et les arts » (*L'Ami du peuple* [...], 23 septembre 1835, p. [1]). L'auteur qui désirait contribuer au programme nationaliste se fixait un but idéologique et utilitaire.

Si nous nous fions aux résultats de l'enquête de Marguerite Iknayan[7] sur l'attitude de la communauté de culture en France aux alentours de 1830, nous constatons que la génération littéraire de Parent partage les vues des lettrés français de l'époque. L'appellation « littérature » était réservée aux genres consacrés par le classicisme. On lisait bien des romans comme *Les aventures de Télémaque* ou *Le diable boîteux* pour y trouver des leçons morales mais, au mieux, le genre était considéré comme une branche frivole des belles-lettres. Si on tient compte de tels préjugés esthétiques antiromanesques, comment expliquer la prépondérance de la prose d'imagination dans la production littéraire québécoise du milieu du siècle ? Comment expliquer que les premiers romanciers et les défenseurs du genre revendiquèrent pour leurs trames d'aventures extravagantes un but moral et utilitaire, un but en tous points conforme au programme littéraire nationaliste ?

La mise en valeur d'une thèse nationaliste associée au romantisme libéral de l'époque[8] et les rapports entre ce libéralisme et

qui prolongea sa carrière de prosateur jusqu'à la fin des années 1850).

7. Marguerite IKNAYAN, *The Idea of the Novel in France : the Critical Reaction, 1815-1848*, Genève, Droz, et Paris, Minard, 1961 (en particulier p. 51-84). Voir aussi John Tinnon TAYLOR, *Early Opposition to the English Novel : the Popular Reaction From 1760 to 1830*, New York, King's Crow Press, 1943.

8. Sur l'évolution de la thèse nationaliste de 1830 à 1870, consulter Jean-Paul BERNARD (dir.), *Les idéologies québécoises au 19e siècle*, Montréal, Boréal, 1973, en particulier les articles de Fernand OUELLET, « Nationalisme canadien-français et laïcisme au XIXe siècle », p. 37-60, et de Michel BRUNET, « L'Église catholique du Bas-Canada et le partage du pouvoir à l'heure d'une nouvelle donnée (1837-1854) », p. 83-97. Voir aussi Nadia FAHMY-EID, « Les *Mélanges religieux* et la révolution romaine de 1848 », dans Fernand DUMONT, Jean-Paul MONTMINY et Jean

le roman-feuilleton permettent à la prose d'imagination de s'implanter dans le contexte du Bas-Canada. L'entrée en scène d'une jeunesse littéraire éprise de sentiments nationalistes, la génération de Garneau, coïncide avec une véritable mutation idéologique. La confrontation inévitable entre l'élite politique québécoise et l'oligarchie britannique encourage une idéologie et un plan d'action qui aboutissent aux journées violentes de Saint-Denis et de Saint-Eustache. L'insurrection et les événements qui la préparent suscitent l'activité littéraire des années 1830. Les perturbations déclenchées par les crises politiques successives sont ressenties à tous les niveaux de la société, en particulier chez la communauté de culture, ces quelque 2 000 lettrés qui lisaient des romans, qui s'apprêtaient à en écrire et à en critiquer[9]. La grande majorité des poèmes, des contes et des légendes de l'époque s'inspirent du nationalisme de leur auteur. Les vers de François-Xavier Garneau et de Joseph-Guillaume Barthe sont remplis d'allusions politiques. La plupart des nouvelles et des contes, ceux d'Auguste Soulard, de Georges Boucher de Boucherville, de Louis-Joseph-Amédée Papineau, exploitent des thèmes nationalistes, c'est-à-dire les fonds légendaires de la littérature orale, de la littérature du peuple, tel que l'entendait Lamennais. Le rapport de Durham et l'Acte d'Union qui en découle représentent la menace la plus redoutable pour la survivance d'une identité francophone en Amérique du Nord. Ce danger ne fait qu'exaspérer les forces nationalistes. Dans sa brochure sur François-Xavier Garneau, Pierre-Joseph-Olivier Chauveau confie : « Tout ce qui venait de se passer avait surexcité les imaginations, et il n'y avait pas un collégien arrivé au terme de ses études qui ne se crût de bonne foi appelé à sauver la patrie » (Chauveau, 1883 : VI). Beaucoup croient pouvoir la sauver en écrivant de la prose d'imagination, de la prose inspirée par le romantisme libéral

HAMELIN (dir.), *Idéologies au Canada français, 1850-1900,* Québec, Les Presses de l'Université Laval, 1971, p. 93-116 ; et Thomas MATHESON, « Un pamphlet au Bas-Canada : les *Paroles d'un croyant* de Lamennais », mémoire de licence, Québec, Université Laval, 1958.

9. En tenant compte des statistiques données par Claude Galarneau dans son étude sur *Les collèges classiques au Canada français (1620-1970)* (Montréal, Fides, 1978), la communauté de culture du Québec francophone en 1830 se chiffrait à environ 2 000 « anciens » de ces maisons d'enseignement. Voir le premier chapitre de notre thèse, « Les débuts d'une tradition romanesque au Canada français, 1837-1853 », thèse de doctorat, Amherst, University of Massachusetts, 1976.

transmis non seulement par l'essai (les *Paroles d'un croyant*, par exemple) ou la poésie (Pierre-Jean de Béranger), mais aussi par le roman.

Des écrits romantiques circulaient au Québec avant les années 1830, même avant la parution de *L'Abeille canadienne* de Henry-Antoine Mézière qui, dès 1818, répand les noms de M^me^ de Staël et de Chateaubriand. Cependant, la presse ne se fera la propagatrice dévouée des thèses et des thèmes romantiques que lorsqu'elle en aura découvert les implications politiques. Ce n'est nullement par coïncidence que les *Messéniennes* antibritanniques de Casimir Delavigne, les chansons de Béranger et les *Paroles d'un croyant* introduisent le romantisme aux lecteurs de la presse québécoise des années 1830.

Cette influence des idées libérales du romantisme français sur le discours politique québécois allait rehausser le prestige du roman. En France, la mission sociale du romancier s'affirme sous la plume d'écrivains comme Alphonse Karr, Honoré de Balzac, Victor Hugo, Charles Nodier et Jules Janin. Dès la monarchie de Juillet, le roman prétend être un genre majeur et s'annonce comme le moule idéologique le plus apte à rejoindre un large public. Vers 1830, on commence à voir dans le roman la forme la mieux adaptée pour exprimer la sensibilité de l'esprit moderne. Dès 1829, des grandes revues littéraires comme *La Revue de Paris* et *La Revue des Deux Mondes* publient des romans de George Sand, d'Alphonse Karr, d'Eugène Sue, d'Alexandre Dumas et d'Honoré de Balzac, non pas du Balzac des textes canoniques comme *La cousine Bette* ou *Le père Goriot*, mais du Balzac feuilletoniste dont une version très édulcorée subsistera dans des ouvrages comme *Splendeurs et misères des courtisanes*. En 1832, *La Revue de Paris* remarque que le roman est devenu un tribunal et que le romancier s'accapare la mission du journaliste et du politicien[10]. Le prestige intellectuel et moral du genre en est ainsi rehaussé. Des critiques comme Philarète Chasles ou Charles Nodier traitent le genre

10. Voir Frederick GREEN, *French Novelists From the Revolution to Proust*, New York, Frederick Ungar, 1964, p. 135-162. Sur l'influence du roman-feuilleton sur Balzac, consulter Lucian MINOR, *The Militant Hackwriter. French Popular Literature, 1800-1848 : its Influence, Artistic and Political*, Bowling Green, Bowling Green University Popular Press, 1975, p. 62-67.

sérieusement et commentent les œuvres à partir du principe que le roman est l'expression même de la société.

Dès 1837, grâce au *Populaire* d'Hyacinthe-Poirier Leblanc de Marconnay, le prestige du roman social se répand dans le Bas-Canada. On retrouve dans ce journal des comptes rendus de romans contemporains et des nouvelles signées par Alphonse Karr et par Eugène Sue. Leblanc de Marconnay n'est pas le premier rédacteur à offrir des tranches de vies romanesques au public québécois. *La Minerve, L'Ami du peuple* [...] et, pendant son existence éphémère, *Le Glaneur,* présentent déjà, sous forme de comptes rendus, les noms de Balzac, de Karr et du Hugo du *Dernier jour d'un condamné.* Malgré la publicité qu'elles donnent au roman, aucune de ces feuilles ne lui accorde la considération que *Le Populaire* lui réserve à la une de chacun de ses numéros. Leblanc de Marconnay présente les derniers commentaires critiques en provenance de France pour le grand public et pour les jeunes auteurs. Le compte rendu du roman parisien *La carte jaune* comporte une argumentation qui se retrouvera dans la préface des premiers romans québécois :

> *Les jeunes hommes de siècle, ceux que Benjamin Constant appelait studieux et graves, veulent retirer quelques bénéfices de leurs lectures* [...]. *Heureux donc ceux qui peuvent rattacher leurs écrits à un but social ou les faire servir à quelques intentions démocratiques* (*Le Populaire,* 12 avril 1837, p. [1]).

Dans ses pages, *Le Populaire* parcourt l'évolution du genre romanesque sous la Restauration, proclamant son nouveau prestige et la fonction utilitaire du romancier.

Plusieurs journaux et revues suivent l'exemple du *Populaire* et incorporent un feuilleton ou des comptes rendus de feuilletons à leurs livraisons. Dans des prospectus de revues littéraires ou des préfaces de romans, des voix importantes comme celles de Marc-Aurèle Plamondon ou de Joseph Doutre poursuivent les efforts pour légitimer le roman auprès de la communauté de culture nationaliste. En 1844, en lançant *Le Ménestrel,* Plamondon souligne l'efficacité didactique et la moralité du roman :

> *Dans ce tableau du cœur humain, le lecteur intelligent peut trouver l'image de ce qu'il est et de ce qu'il doit être ; il y apprend ce qu'il doit à la patrie, ce qu'il doit à ceux qui*

> *l'entourent, ce qu'il doit à lui-même. Au récit d'une action héroïque, son cœur s'enflamme et bat d'une noble émotion, tandis que le crime et la lâcheté ne lui inspirent qu'horreur et dégoût ; la peinture du bonheur domestique adoucit ses mœurs en offrant à son admiration la vie de l'homme simple et juste, présenté sous les couleurs les plus tendres* (prospectus du *Ménestrel*, 20 juin 1844).

Plus loin, le jeune éditeur surenchérit :

> *Les effets de la littérature sont donc d'insinuer dans le cœur des préceptes de morale dont la sévérité disparaît sous le prisme de la poésie. Il est rare qu'on parvienne à ce résultat en accumulant des syllogismes qui ne s'adressent qu'au jugement, qui convainquent et ne persuadent pas ; mais quand la poésie emprunte de la philosophie le fond de doctrine qu'elle colore ensuite des fraîches nuances du style et des idées, l'étude en devient plus facile et plus agréable aux jeunes gens* (prospectus du *Ménestrel*, 20 juin 1844).

La préface des *Fiancés de 1812* emprunte sensiblement la même argumentation :

> *Serions-nous d'ailleurs à une époque assez dépravée pour que le spectacle de la vertu et les horreurs du vice fussent pour rien dans les efforts et les progrès de la civilisation ? Nous défions aucun homme public de produire autant de bien que l'a fait Eugène Sue par son admirable roman* [*Les mystères de Paris*] (Doutre, 1844 : XIII).

Si on analyse la thèse des défenseurs du genre, on s'aperçoit qu'elle repose sur une idée maîtresse : le roman peut opérer un relèvement des mœurs et appuyer la cause du progrès social. On revendique un but moral et utilitaire pour le genre. Le roman, selon ses défenseurs, s'avère le genre le plus susceptible d'illustrer le programme littéraire nationaliste :

> *Le feuilletonniste et l'austère moraliste tendent au même but par des voies diverses, mais le premier y parvient plus sûrement et plus tôt ; car, en se mettant lui-même en scène, en mêlant à son récit les réflexions qui en naissent naturellement, enfin, à l'aide de la fiction resserrée dans les limites de la vraisemblance, il éveille la curiosité, amuse l'imagination, intéresse le cœur et fait goûter la vérité sous l'amorce du plaisir* (prospectus du *Ménestrel*, 20 juin 1844).

Cette mise au point nous permet d'apprécier la véritable nature de l'influence des antécédents du roman-feuilleton. L'adoption du roman et des genres connexes (la nouvelle, le conte et la légende) et sa promotion par des publicistes comme Plamondon n'auront pas engendré d'innovations radicales en ce qui concerne les buts de la littérature nationaliste. La prose d'imagination illustre l'application didactique et utilitaire de la littérature ; elle offre à l'écrivain nationaliste des thèmes et des moyens d'expression en tous points conformes au programme idéologique de la communauté de culture.

Investi du nouveau prestige du genre, le romancier québécois pouvait donc adapter l'imaginaire et l'esthétique du roman romantique à la réalité du pays.

> *Le roman allie curieusement* [...] *à une atmosphère onirique toute baignée de légendes, d'anciennes ballades, renforcés par des décors de roman noir (ruines, cavernes de brigands, souterrains), un fantastique social qui agrandit parfois jusqu'à l'horreur les tableaux de la misère et du crime et une satire souvent grinçante de la société* (Queffélec, 1989 : 21).

Un commentaire sur *L'influence d'un livre* direz-vous ? Sur certaines pages des *Fiancés de 1812* ? Nullement. C'est la description que donne Lise Queffélec des *Mystères de Londres* (1843) de Paul Féval. Marc Angenot saisit parfaitement la caractéristique dominante du roman français des années 1830 lorsqu'il observe que « le roman populaire où s'illustreront d'abord Eugène Sue, Alexandre Dumas, George Sand, Xavier de Montépin, Paul Féval et leurs innombrables imitateurs n'est que la convergence dans un type de narration aux règles bien circonscrites, du frénétique noir et du romantisme social » (Angenot, 1975 : 22). C'est précisément à cette convergence, et non pas à l'imaginaire et à l'esthétique de Balzac ou de Stendhal[11], qu'il faut s'en remettre pour comprendre

11. Nous avons toujours tendance à traiter la littérature québécoise comme un épiphénomène de la littérature française canonique. On cherche l'ascendance thématique et esthétique de Fréchette ou de Lenoir chez Lamartine ou Hugo ; on se demande si Aubert de Gaspé fils avait lu Balzac. De telles recherches ne sont pas sans importance, mais elles définissent un romantisme qui légitime notre première littérature sans expliquer sa vraie nature, ni sa filiation. L'influence de Balzac sur Chauveau est indéniable ; celle de Balzac sur Aubert de Gaspé fils et L'Écuyer également. Il ne faudrait pas pour autant transformer la communauté de culture québécoise du milieu du XIX[e] siècle en un groupe d'esthètes aver-

dans le contexte québécois d'Aubert de Gaspé fils, d'Eugène L'Écuyer, de Joseph Doutre et de Georges Boucher de Boucherville, cette observation de Robert Escarpit : « On n'invente pas un genre littéraire : on l'adapte aux nouvelles exigences du groupe social, ce qui justifie l'idée d'une évolution des genres calquée sur l'évolution de la société » (Escarpit, 1968 : 104).

---

tis qui, comme Sainte-Beuve (*La Revue des Deux Mondes,* 1834), auraient reconnu « le romancier du moment par excellence », le dieu littéraire que Taine, Bardèche, Martino et compagnie allaient consacrer, à la droite de Stendhal, Flaubert, Zola et Proust. Chauveau ne fut sans doute pas le seul lettré de l'époque à reconnaître le génie de Balzac et l'essentiel de la nouvelle esthétique réaliste. Ces *happy fews* sont des exceptions et on peut croire que si Joseph Doutre, Aubert de Gaspé fils, Eugène L'Écuyer, Patrice Lacombe ou Boucher de Boucherville lisaient Blazac, ils le faisaient comme la plupart de leurs contemporains français : « Ni Sue, ni Dumas n'étaient, à leur époque, différenciés de Hugo et de Balzac » (Jean TORTEL, « Le roman populaire », dans Raymond QUENEAU (dir.), *Histoire des littératures,* t. III : *Littératures françaises, connexes et marginales*, Paris, Gallimard, 1958, p. 1580 (Coll. « Encyclopédie de la Pléiade ».)).

Bibliographie

ANGENOT, Marc (1975), *Le roman populaire : recherches en paralittérature*, Montréal, Les Presses de l'Université du Québec.

CHAUVEAU, Pierre-Joseph-Olivier (1883), *François-Xavier Garneau : sa vie et ses œuvres*, Montréal, Beauchemin & Valois.

DOUTRE, Joseph (1844), *Les fiancés de 1812. Essai de littérature canadienne*, Montréal, Louis Perrault, imprimeur. (Montréal, Réédition-Québec, 1969.)

ESCARPIT, Robert (1968), *Sociologie de la littérature*, 4e éd. mise à jour, Paris, Presses universitaires de France. (Coll. « Que sais-je ? », n° 777.)

MILNER, Max, et Claude PICHOIS (1990), *Littérature française : M. de Chateaubriand à Baudelaire, 1820-1869*, nouvelle édition révisée, Paris, Arthaud.

QUEFFÉLEC, Lise (1989), *Le roman-feuilleton au XIXe siècle*, Paris, Presses universitaires de France. (Coll. « Que sais-je ? », n° 2466.)

LA POÉSIE

LA POÉSIE DE FRANÇOIS-XAVIER GARNEAU

Paul WYCZYNSKI
Université d'Ottawa

Avant d'analyser la poésie de François-Xavier Garneau, il conviendrait de mentionner quelques études publiées sur ce sujet particulier. Dans l'ordre chronologique, nous avons : « Étude sur les commencements de la poésie française au Canada et en particulier sur les poésies de M. François-Xavier Garneau »[1] (1882) de Pierre-Joseph-Olivier Chauveau ; « Notes et souvenirs. Le début littéraire de F.-X. Garneau »[2] (1897) d'Ignotus (pseudonyme de Thomas Chapais) ; « Le romantisme de François-Xavier Garneau »[3] (1961) d'Arsène Lauzière ; « F.-X.

1. Pierre-Joseph-Olivier CHAUVEAU, « Étude sur les commencements de la poésie française au Canada et en particulier sur les poésies de M. François-Xavier Garneau », *Mémoires de la Société royale du Canada,* 1882-1883, section I, p. 65-84 ; texte lu à la Société royale du Canada le 26 mai 1883, publié ensuite, en 1884, à Montréal comme un tiré à part, chez Dawson Frères, libraires, sous un titre modifié : *Étude sur les poésies de François-Xavier Garneau et sur les commencements de la poésie française au Canada, par M. Chauveau.*
2. IGNOTUS (pseudonyme de Thomas CHAPAIS), « Notes et souvenirs. Le début littéraire de F.-X. Garneau », *La Presse,* 27 juillet 1897, p. 5.
3. Arsène LAUZIÈRE, *Le romantisme de François-Xavier Garneau,* dans la *Revue de l'Université d'Ottawa,* n° 31 (avril-juin 1961), p. 158-183. Cette livraison a paru aussi comme numéro spécial

Garneau poète »[4] (1966) d'Odette Condemine ; « Les origines de la poésie du Canada français »[5] (1969) de sœur Jeanne d'Arc Lortie ; deux essais, le premier, littéraire, dans le *Dictionnaire des œuvres littéraires du Québec*[6] (1978), le deuxième, bibliographique, dans les *Papers of the Bibliographical Society of Canada*[7] (1979). Enfin, la bibliographie mise à jour des poèmes de Garneau a paru dans le *Dictionnaire des auteurs de langue française en Amérique du Nord*[8] (1989). On trouvera aussi quelques renseignements sur la poésie de Garneau dans les ouvrages qui portent sur l'ensemble de la problématique ayant trait

---

de la *Revue de l'Université d'Ottawa,* devenant le premier tome des « Archives des lettres canadiennes », sous le titre *Mouvement littéraire de Québec 1860. Bilan littéraire de l'année 1960,* Ottawa, Éditions de l'Université d'Ottawa, p. 28-53, volume préparé au Centre de recherches de littérature canadienne-française (devenu par la suite Centre de recherche en civilisation canadienne-française de l'Université d'Ottawa), sous la direction de Paul WYCZYNSKI, Bernard JULIEN et Jean MÉNARD.

4. Odette CONDEMINE, « F.-X. Garneau-poète », dans Paul WYCZYNSKI (dir.), *François-Xavier Garneau. Aspects littéraires de son œuvre,* Ottawa, Éditions de l'Université d'Ottawa, 1966, p. 9-43.

5. Jeanne d'Arc LORTIE, « Les origines de la poésie du Canada français », dans Paul WYCZYNSKI, Bernard JULIEN, Jean MÉNARD et Réjean ROBIDOUX (dir.), *La poésie canadienne-française. Perspectives historiques et thématiques. Profils des poètes. Témoignages. Bibliographie,* Montréal, Fides, 1969, p. 11-49 (Coll. « Archives des lettres canadiennes », t. IV.). L'auteure a repris ce sujet dans une perspective plus vaste dans une thèse de doctorat aujourd'hui publiée sous le titre *La poésie nationaliste au Canada français (1606-1867)* (Québec, Les Presses de l'Université Laval, 1975 (Coll. « Vie des lettres québécoises », n° 13.).

6. Paul WYCZYNSKI, « [*Poèmes épars*] de François-Xavier Garneau », dans Maurice LEMIRE (dir.), avec la collaboration de Jacques BLAIS, de Nive VOISINE et de Jean DU BERGER, *Dictionnaire des œuvres littéraires du Québec,* t. I : *Des origines à 1900,* Montréal, Fides, 1978, p. 582-585.

7. Paul WYCZYNSKI, « François-Xavier Garneau : aspects bibliographiques », dans *Papers of the Bibliographical Society of Canada,* vol. XVII, 1979, p. 55-77.

8. « Garneau, François-Xavier », dans Réginald HAMEL, John HARE et Paul WYCZYNSKI, *Dictionnaire des auteurs de langue française en Amérique du Nord,* Montréal, Fides, 1989, p. 568-572.

à cet auteur : essais de Casgrain[9], de Darveau[10], de Lanctot[11], de Bisson[12]... Quant au fond historique et littéraire correspondant à la création poétique de Garneau, on consultera avec profit les articles de David M. Hayne[13], les introductions des volumes III, IV et V des *Textes poétiques du Canada français 1606–1867* [14].

Cette réflexion préliminaire faite, nous nous empressons de répondre à deux questions précises. Combien de poèmes Garneau a-t-il écrit ? Quand exactement a-t-il commencé à aligner des vers ? À la première question nous répondons que l'œuvre poétique de Garneau se révèle et se précise progressivement. Entre le 8 juin 1831 et le 29 septembre 1841, donc dans l'espace de 10 ans, *Le Canadien* publie en primeur 23 poèmes[15] de Garneau dont 6

9. Henri-Raymond CASGRAIN, « F.-X. Garneau », dans *Le Foyer canadien,* t. II, 1866, p. 181-243, étude reprise dans ses *Œuvres complètes,* t. II : *Biographies canadiennes,* Québec, Typographie de C. Darveau, 1875, p. 26-44, et dans le même ouvrage publié à Montréal, chez Beauchemin, 1897, t. II, p. 84-156 ; *Un contemporain, F.-X. Garneau,* Québec, J.-N. Duquet, 1866, 2e éd. chez Beauchemin, à Montréal, 1886.

10. Louis-Michel DARVEAU, « [F.-X. Garneau] », dans *Nos hommes de lettres,* Montréal, Stevenson, 1873, p. 75-101.

11. Gustave LANCTOT, *François-Xavier Garneau,* Toronto, The Ryerson Press, 1926 ; *F.-X. Garneau, historien national,* Montréal, Fides, 1946.

12. Laurence A. BISSON, *Le romantisme littéraire au Canada français,* Paris, Droz, 1932, surtout chap. III, p. 57-77.

13. David M. HAYNE, « Lettres canadiennes en France », dans *Revue de l'Université Laval,* vol. XV, n° 3 (novembre 1960), p. 222-230 ; n° 4 (décembre 1960), p. 328-333 ; n° 5 (janvier 1961), p. 420-426 ; n° 6 (février 1961), p. 507-514 ; n° 8 (avril 1961), p. 716-725 ; vol. XVI, n° 2 (octobre 1961), p. 140-148. On lira aussi avec profit, du même auteur, « Sur les traces du préromantisme canadien », publié dans le premier tome des « Archives des lettres canadiennes », 1961, p. 7-27 (voir note 3).

14. Yolande GRISÉ et Jeanne d'Arc LORTIE, avec la collaboration de Pierre SAVARD et Paul WYCZYNSKI, *Les textes poétiques du Canada français 1606-1867,* t. III : *1827-1837,* 1990 ; t. IV : *1838-1849,* 1991 ; t. V : *1850-1855,* 1992, Montréal, Fides.

15. Dans *Le Canadien* paraissent en primeur (l'astérisque désigne la reprise dans *La Minerve*) : « Le voltigeur, 1812 », « Dithyrambe sur la mission de M. Viger, envoyé des Canadiens en Angleterre », *« La Pologne », « La harpe », *« Le Canadien en France », *« L'étranger », « Châteauguay », « La coupe », *« Le premier jour de l'an 1834 », *« Chanson »,

sont repris par *La Minerve* et quelques-uns sont accueillis par d'autres périodiques : *Album littéraire et musical de la Revue canadienne* [16], *Journal de l'Instruction publique* [17], *L'Aurore des Canadas* [18], *L'Écho du pays* [19]. Un poème a été publié dans *The Polonia* [20], journal des exilés polonais à Londres, un autre dans le *Magasin du Bas-Canada*, en décembre 1832, que *Le Canadien* reproduit le 1er mars 1833[21]. Un autre encore, « Les exilés[22] », parut dans *L'Institut ou journal des étudians*. Enfin, nous connaissons « Le jeune exilé », sous forme de copie d'autographe, exécutée par une tierce personne, se trouvant au Centre de recherche en civilisation canadienne-française de l'Université d'Ottawa. À remarquer également que *Le Journal de Québec* publie à la première page, le 30 juin 1849, – et aussi sous forme de feuille volante destinée à être jetée dans la foule – un poème intitulé « Hymne de Jean-Baptiste à sa patrie. Au Canada ». Mais ce n'est pas un poème nouveau : il s'agit d'un extrait tiré de la première et de la troisième parties du poème « Au Canada », paru dans *Le Canadien* du 10 février 1837 et reproduit dans *Le répertoire natio-*

(devient « Pourquoi désespérer ? »), « Le marin canadien », « Le tombeau d'Émilie », *« Au Canada » (devient « Pourquoi mon âme est-elle triste ? » dans *Le répertoire national* [...] en 1848), « À lord Durham », « À mon fils », « Le rêve du soldat », « La poésie du jour de l'an », « Les oiseaux blancs », « Louise. Légende canadienne », « L'hiver », « Le dernier Huron », « Le papillon », « Le vieux chêne ».

16. L'*Album littéraire et musical de la Revue canadienne* reproduit « Louise. Légende canadienne », « Le dernier Huron » et « Le vieux chêne ».

17. Le *Journal de l'Instruction publique* reproduit « Les oiseaux blancs » et « L'hiver ».

18. *L'Aurore des Canadas* reproduit « Le papillon ».

19. *L'Écho du pays* reproduit « Châteauguay ».

20. « La Liberté prophétisant sur l'avenir de la Pologne ».

21. Il s'agit du poème « Élégie. Par un jeune Canadien maintenant à Londres » qui est reproduit à partir d'un autographe qui se trouve dans une lettre de Garneau à Pierre Winter, lettre en dépôt au Centre de recherche en civilisation canadienne-française de l'Université d'Ottawa. Or ce poème, d'abord publié dans le *Magasin du Bas-Canada*, est reproduit trois mois plus tard dans *Le Canadien* et, sous le titre de « Voyageur », dans *Le répertoire national* [...].

22. Le poème « Les exilés » reprend le thème cher à l'époque ; quant au journal dans lequel il paraît, c'est la feuille éphémère rédigée par François-Xavier Garneau.

nal [...] de James Huston, avec comme sous-titre « Pourquoi mon âme est-elle triste ? ».

Faisons le compte. Du vivant de l'auteur, 26 poèmes ont paru dans des journaux à Québec, à Montréal et un seul à Londres, à quoi s'ajoute la copie d'autographe du « Jeune exilé ». Donc 27 poèmes en tout. Mais ce chiffre n'est pas définitif. Les cartes commencèrent d'ailleurs à se brouiller en 1848 : *Le répertoire national* [...] [23] ne regroupe que 19 poèmes de Garneau, qui, dans bien des cas, y changent de titre. Il semble que Garneau ait fourni à Huston un choix de ses poèmes corrigés en en retranchant plusieurs, « À lord Durham », par exemple, écrit dans une sorte d'euphorie difficile à expliquer. Dans les journaux, certains poèmes de Garneau ne sont pas signés, d'autres n'identifient l'auteur que par ses initiales différemment apposées. Dans les textes, d'une publication à l'autre, des changements sont notables. Quant à Chauveau, il écrit vite et se fie trop à sa mémoire. Dans son étude, composée en 1882 pour la Société royale du Canada, ainsi que dans son livre qui allait devenir, en 1884, le premier volume[24] de la quatrième édition de l'histoire du Canada de Garneau, il ne pèche pas par excès d'exactitude. Il s'appuie tout simplement sur le corpus de 19 poèmes de Garneau, identifiés par Huston, en formulant une supposition, notamment que les deux textes, « Le voltigeur de retour » et « Le chant du vieillard sur l'étranger », publiés dans *Le Canadien*, respectivement les 2 et 6 juillet 1831, pourraient être attribués à Garneau. Mais là où la situation devient cocasse, c'est qu'aux pages 68 et 69 de son étude, Chauveau cite « Le voltigeur, 1812 » sans savoir qu'il s'agit ici d'un poème de

23. Les poèmes de Garneau dans *Le répertoire national* [...] sont « Le Canadien en France », « Le voyageur. Élégie », « L'étranger », « L'an 1834 », « Pourquoi désespérer ? », « La harpe », « Le marin », « La Pologne », « Au Canada », « Le rêve du soldat », « À mon fils », « La presse », « Les oiseaux blancs », « L'hiver », « Le dernier Huron », « Louise. Légende canadienne », « Le vieux chêne », « Le papillon », « Les exilés ». À ces 19 poèmes s'ajoute « Le voltigeur, 1812. Souvenirs de Châteauguay », sans signature du poète.

24. Pierre-Joseph-Olivier CHAUVEAU, *François-Xavier Garneau. Histoire du Canada depuis sa découverte jusqu'à nos jours*. Notice biographique par Chauveau et table analytique par Benjamin Sulte, précédées de « Notre histoire », poésie de Louis Fréchette, Montréal, C.O. Beauchemin et Fils, 1883. Ce volume

Garneau ; Huston le situe à tort parmi les textes de 1832, comme anonyme par surcroît, parce qu'en 1831, il a paru, effectivement, sans signature dans *Le Canadien* pour n'être identifié que par *La nouvelle lyre canadienne ou chansonnier de tous les âges* [25] en 1858. Chauveau le cite en entier comme un exemple parfait de poésie anonyme et patriotique. On sait que ce poème est une chanson et le refrain se lit ainsi après chacun des quatre quatrains :

Hélas ! dit-il, quelle est donc ma consigne ?
Un mot anglais que je ne comprends pas :
Mon père était du pays de la vigne ;
Mon poste, non, je ne te laisse pas !

Chauveau formule ce commentaire : « la fidélité résignée et courageuse au nouveau drapeau s'alliant au touchant souvenir de la vieille patrie. « Un mot anglais que je ne comprends pas ! » Tout est là, ce me semble ! Et l'on meurt pour cette consigne absurde, en se souvenant du pays dont on a tant entendu parler, du pays où règne la seule langue que l'on aime et que l'on comprenne ! » (Chauveau, 1882 : 69). On le voit bien, Chauveau rachète sa bévue d'historien des lettres par le patriotisme de son interprétation.

Le nombre des poèmes de Garneau change lorsque Marc Lebel (1984) découvre et publie trois poèmes de Garneau inscrits dans les albums d'autographes d'une lointaine époque : « Vous voulez un son de ma lyre », « Le premier rêve de l'homme. La femme », et « Vers infâmes contre la tempérance ». Les trois textes écrits en huitains, dans un style de salon pour plaire aux femmes, sont des poèmes faits sur commande, comme l'a bien précisé Marc Lebel. Le premier, n'ayant que huit vers, sans date ni titre, signé des initiales « FXG », vient de l'album de Jacques Viger, conservé à la Bibliothèque municipale de Montréal. Le second poème, comprenant neuf huitains, fut inscrit, le 7 mai 1847, dans l'album de M^me^ Joseph-Ulric Tessier, née Adèle Kelly ; il est signé « FX Garneau ». Le troisième enfin, avec une note sur

fut à tort ajouté comme premier volume de la quatrième édition de *l'Histoire du Canada* [...], en 1884.

25. Sous le titre légèrement modifié, « Le voltigeur, 1812 » (dans *Le Canadien*, ce poème non signé portait, le 8 juin 1831, le titre « Voltigeur. Souvenirs de Châteauguay ») ; le poème paraît avec la signature de Garneau dans *La nouvelle lyre canadienne ou chansonnier de tous les âges*, Montréal, Zéphirin Chapeleau, 1858, p. 119-120.

l'origine de ce poème, vient de l'album de M^me^ Narcisse-Fortunat Belleau, née Josephte Gauvreau, dont nous connaissons le beau portrait exécuté par Théophile Hamel ; le poème (trois huitains) est daté du 23 octobre 1854. Ainsi, à l'état des recherches actuelles, nous connaissons 30 poèmes de Garneau.

Il convient maintenant de préciser quand exactement Garneau commence à taquiner la muse. Tout porte à croire que c'est autour de 1830, quand il est apprenti notaire à la prestigieuse étude d'Archibald Campbell, à Québec. Il est alors âgé de 21 ans. Après avoir étudié tant bien que mal dans les établissements scolaires de l'époque, il s'instruit assidûment chez son maître non seulement dans l'exercice de la loi, mais aussi en dévorant des livres. Sous l'angle de la formation littéraire, c'est un autodidacte, mais un autodidacte intelligent, doué d'une étonnante curiosité intellectuelle et, par surcroît, d'une intuition qui a toujours été de loin son meilleur guide. Même si les livres de chevet de ses 20 ans ne se laissent pas identifier par les titres, on sait que non seulement il lit avidement des auteurs français et anglais, ceux des XVII^e^ et XVIII^e^ siècles, mais aussi des préromantiques et des romantiques – un peu suspects à l'époque – tels que Millevoye, Lamartine et Hugo, Coleridge et Byron. Mais rien de systématique dans cet apprentissage ; tout se fait au hasard des circonstances et dans la joie d'imprévisibles découvertes.

On sait que le premier poème publié n'a pas été signé. « Le voltigeur, 1812 », titre transmis par *Le Canadien* le 8 juin 1831, devient « Le voltigeur. Souvenirs de Châteauguay ». En effet, cette chanson, qui aurait dû être chantée sur l'air de « Le jeune Edmond allait... », renoue avec la tradition encore bien vivante de la bataille de Châteauguay où la victoire de Salaberry a pu être remportée grâce aux exploits des vaillants voltigeurs de Québec. Le thème national teinté d'un fort accent patriotique est ainsi mis à l'honneur.

Mais « Le voltigeur, 1812 » est-il vraiment le premier poème de Garneau ? Voici que *Le Canadien* du 18 octobre 1833, publie « La coupe », signé « F.X.G. » et daté de « Québec, Juillet, 1830 ». C'est la seule et unique fois que Garneau donne la date de composition. La datation donne à réfléchir. Avant le 18 octobre 1833, Garneau a publié neuf poèmes. Mais avant son départ pour Londres, en juin 1831, il en a certainement colligé plusieurs encore dans ses tiroirs, à l'état de manuscrit. Revenu au pays au

bout de deux ans, il regarde ses papiers, examine ses vers d'autrefois. Il décide de publier « La coupe », en spécifiant bien, dans un ajout à la fin du texte, que le poème a été composé en juillet 1830. Il tenait donc à cette précision afin que ses amis sachent qu'il a composé ce texte à cette date précise. On connaît les événements en France de cette époque : entre autres, la gloire de Napoléon, sa chute, la renaissance de la légende napoléonienne, la révolution de Juillet. Or, le premier poème de Garneau, composé de cinq strophes de onze vers de différentes longueurs, met en relief le thème napoléonien. Nous sommes en pleine histoire militaire universelle. Nous savons que Napoléon personnifiait un ogre pour les uns, et un ange pour les autres. Le mythe de Bonaparte a certainement refleuri après sa mort en 1821 ; la nouvelle de ses souffrances à Sainte-Hélène fut reçue avec compassion par ses admirateurs. Au Bas-Canada, dans les années 1830, la légende napoléonienne s'affermit de plus en plus : Garneau en est l'enthousiaste interprète.

Après ces explications qui nous paraissent nécessaires, une constatation s'impose. Les neuf premiers poèmes de Garneau – « La coupe », « Le voltigeur, 1812 », « Dithyrambe sur la mission de M. Viger, envoyé des Canadiens en Angleterre », « La Liberté prophétisant sur l'avenir de la Pologne », « Voyageur », « La Pologne », « La harpe », « Le Canadien en France » et « Châteauguay » – véhiculent le thème national avec une forte résonance patriotique. Ce thème se révèle soit universel, axé sur la France et la Pologne, soit canadien, portant essentiellement sur des luttes politiques et sur l'amour du pays. Un thème sous-jacent, fort et expressif se dégage de plusieurs poèmes : c'est le thème de la liberté, si chère aux peuples opprimés, à la Pologne surtout. L'image de la liberté chez Garneau grandit vite aux dimensions d'une puissante allégorie et incarne en elle quelque chose qui vient des États-Unis, de la Grèce associée à Byron, de la Pologne envahie par la Russie ; c'est surtout un puissant écho de *La Marseillaise*. Citons à titre d'exemple quelques verts tirés de « La Liberté prophétisant sur l'avenir de la Pologne » :

On nous disait : Son règne recommence,
La Liberté partout renverse les tyrans ;
Comme l'éclair, l'on voit briller sa lance,
Qui dans leurs chars poursuit les Monarques errans.
Le guerrier de Warsow, sur son coursier fidèle,

Pour la Patrie a ressaisi son dard ;
Et, déjà, le clairon résonne en la tourelle
Où sommeillaient les satrapes du Czar.

O Liberté ! ne serais-tu qu'un songe
Et par toi notre espoir se verrait-il trompé ?
Seuls les tyrans règnent par le mensonge,
Monstre dans la nuit toujours enveloppé.
Mais non ; de L'Éternel tu partages l'essence,
Je vois aux cieux briller ton trône d'or.
Peuples, écoutez tous ; vous, rois, faites silence,
J'entends sa voix vers nous descendre encor (strophes 1 et 3).

Imaginons ! C'est Garneau lui-même qui récite ce poème devant les membres de la Literary Society of the Friends of Poland dont il fait partie. On est chez le poète écossais Thomas Campbell, à Londres. C'est le premier anniversaire de la prise de Varsovie par les Russes : la commémoration a lieu le 7 septembre 1832. La voix de Garneau s'associe ici à celles du docteur Lach Szyrma, d'Adam Czartoryski, de Julian-Ursyn Niemcewicz, de Daniel O'Connel, etc.

Les deux années passées en Europe – séjour à Londres à titre de secrétaire de Denis-Benjamin Viger et deux courts voyages en France – permettent à Garneau d'approfondir ses connaissances quant à l'histoire des peuples et aussi de vivre tout près du mouvement romantique, en côtoyant les Anglais, mais aussi les Écossais, les Polonais, les Irlandais et les Français. Le peuple, la nation, la liberté, la patrie sont des mots qui vont s'associer à jamais à son vocabulaire de poète et, plus tard, à ses idées d'historien.

Le thème national prend sa source chez Garneau dans l'histoire canadienne : tantôt dans les événements immédiats (« Châteauguay », « À lord Durham », « Les exilés »), tantôt dans l'histoire du Canada et les événements mondiaux. (« Le rêve du soldat », « La harpe »). Parfois, une voix nostalgique, plus personnelle, s'introduit dans la narration et, à ce moment-là, le paysage du pays se confond avec l'évocation de sa beauté soulignée par un ton élégiaque : « Le voyageur. Élégie », « Le Canadien en France », « L'étranger », « Pourquoi mon âme est-elle triste ? », « À mon fils ». Ailleurs, Garneau introduit la réflexion générale et les considérations nationalistes d'actualité dans les hommages du petit gazetier, qu'on appelle les « étrennes ». Il

en a écrit deux : « Le premier jour de l'an 1834 » et « La presse » (*Le Canadien,* 4 janvier 1841). De ce genre de poème bien particulier et propre aux villes de Québec et de Montréal, Chauveau donne cette définition intéressante. Parmi les poésies de circonstance, précise Chauveau, plusieurs

> *furent des* chansons du nouvel an, *destinées à obtenir de l'abonné les* étrennes du petit gazetier, *et tel de nos poètes en renom a fait ses débuts de cette manière et a révélé ses talents par l'entremise de ce troubadour d'un nouveau genre. Celui-ci ne chante pas précisément sous le ciel de la Provence : c'est souvent au milieu d'un ouragan, à travers la neige ou la grèle qu'il vient de grand matin frapper à notre porte. Autrefois on faisait entrer le pauvre petit messager de la nouvelle année, tout transi par le froid ; on lui faisait chanter sa chanson – car on prenait son rôle au sérieux – et on le récompensait par quelques gâteaux ou même par un verre de liqueur en sus des étrennes obligées. Cet usage remplaçait celui de la guignolée que l'on a tenté dernièrement de rétablir à Montréal et à Québec* (Chauveau, 1882 : 69).

En agissant ainsi, Garneau verse directement dans une vivante tradition populaire si chère au romantisme. D'ailleurs, plusieurs poèmes de Garneau sont des chansons, certains bien identifiés par les strophes allègrement rythmiques, le refrain et même l'air proposé sous le titre : « Le voltigeur, 1812 » avec comme sous-titre : « Chanson canadienne » sur l'air de « Le jeune Edmond allait... » ; « Le Canadien en France », sur l'air de « Du Dieu des bonnes gens » ; « Hommage du petit gazetier. À Messieurs les abonnés du Canadien. Le premier jour de l'an 1834 », sur l'air de « Elle aime rire, elle aime à boire ». D'autres poèmes de Garneau qui ne sont pas expressément identifiés par l'auteur comme des chansons, le sont cependant par leur structure strophique. Nous pensons à la berceuse, « À mon fils », triste, mélancolique ; nous pensons, plus particulièrement, au long poème « L'étranger » où les deux derniers vers de chacun des huit huitains sont scandés ainsi avec une légère modulation dans chaque : « Pauvre étranger, attendre encore dans l'ombre : ° À vos ennuis apportez du repos. »

Nous sommes ici au cœur du romantisme européen si attentif à la chanson historique et populaire. À l'époque de Garneau, Béranger était sur toutes les lèvres. Les chansons des auteurs cana-

diens jouissaient également d'une grande faveur populaire et étaient souvent republiées dans des journaux, des almanachs, des magazines. Nommons ici quelques auteurs célèbres à l'époque : François-Magloire Derome, Georges-Édouard Turcotte, François-Réal Angers, Joseph-Isidore Bédard, auteur du « Sol canadien », ou encore George-Étienne Cartier, dont la chanson « Comme nous dit un vieil adage » fut chantée avec succès au banquet de la première célébration de la Saint-Jean-Baptiste à Montréal, en 1834.

Ce qui importe, c'est de souligner que le petit sentier de la chanson historique et populaire mène souvent, chez les romantiques – Coleridge, Goethe, Mickiewicz – vers le monde de la ballade. Garneau suit le même chemin, en écrivant deux ballades : « Le tombeau d'Émilie », en 1836, et « Louise. Légende canadienne », en 1840.

À remarquer d'abord que les deux poèmes mentionnés n'ont rien des schémas correspondant aux formes de la ballade : la ballade primitive, la petite ballade, la grande ballade, le chant royal, etc. Ils sont du genre de poème libre où se développe un sujet mystérieux, légendaire, fantastique, comme c'est le cas des ballades de Schiller, de Goethe, de Shelley, de Mickiewicz. À l'époque romantique, il s'agissait d'un sujet dans lequel se rencontraient la vie et la mort, la réalité historique et le monde fantastique animé d'un jeu d'ombres et de lumières, scènes tristes, tragiques, paysage souvent nocturne, peuplé de châteaux, de ruines, de tombeaux. La ballade romantique composée d'habitude de strophes qu'on qualifie de « psychologiques » n'appartient pas, en tant que genre, uniquement à la poésie. Elle est très à la mode dans le monde de la musique et Chopin en a laissé plusieurs exemples de qualité.

« Le tombeau d'Émilie » raconte une histoire d'amour. Une jeune fille meurt à la fleur de l'âge et sera enterrée au pied d'un ormeau. L'amant inconsolable y vient souvent pour se remémorer la belle image de sa bien-aimée. Dans la cinquième partie du poème, la divine Émilie semble réanimée, et descendre du ciel, toute palpitante de tendresse. Mais non ! C'est une vision : « Tout est silencieux ; partout règne la nuit [...] elle dort pour toujours... Jamais ses yeux ne verront la lumière. » Alors, pour la cinquième fois, survient dans le poème cette invocation qui termine la narration :

Passant qui vois couler mes pleurs,
Viens, prie à genoux sur sa tombe ;
La nuit descend et le jour tombe,
Mais tu te ris de mes douleurs (fin de poème).

Ce poème n'a jamais été remarqué par la critique, excepté par Odette Condemine qui y voyait, sans toutefois trop de conviction, un amour de jeunesse. D'autres critiques saluent Émilie en passant ; ils sont surtout attirés par le monde que révèlent « Louise », « Le dernier Huron » et « Le vieux chêne ». Et pourtant, « Le tombeau d'Émilie » n'est pas seulement une ballade de style romantique, ingénieusement composée sur un sujet inventé : c'est de plus une ballade qui semble dévoiler un coin intime du cœur du poète. Selon toute vraisemblance, elle a été écrite au début de l'été de 1836 pour être publiée dans *Le Canadien,* le 20 juillet de la même année. Garneau a 27 ans ; il est marié, depuis le 25 août 1835, avec Marie-Esther Bilodeau. C'était, semble-t-il, aux yeux de plusieurs, un mariage de raison très convenable : il épousait la fille d'un cultivateur fortuné de la Canardière. Mais, trois ans auparavant, soit le 26 juillet 1833, Garneau a publié dans *Le Canadien* un long poème de huit octaves intitulé « La harpe » où apparaît pour la première fois cette belle harpiste dont la personnalité tient en même temps d'une sentimentalité lamartinienne et d'un patriotisme cornélien. Ce qui compte dans notre comparaison, ce n'est pas seulement la présence de la harpe qui déclenche deux chants, sentimental et patriotique, mais c'est surtout l'ivresse amoureuse qui semble envahir les cordes de l'instrument pour traduire une vive tendresse authentiquement vécue :

Que ces doux sons expriment bien l'ivresse
De deux amants qui, près d'un jeune ormeau,
Interrogent leurs yeux qu'adoucit la tendresse,
Et jurent de s'aimer jusque dans le tombeau.
O harpe, qui te fait sourire ?
Eugène voulait un baiser
De son amante qui soupire
Et qui n'osa le refuser ? (3e huitain).

Et ce qui est encore plus important, c'est qu'à la fin du poème, publié dans *Le Canadien* du 26 juillet 1833, Garneau apporte cette précision : « Aux ursulines à Québec, l'on chante quelque fois [*sic*] à Vepres [*sic*] les Psaumes de David avec la harpe. » Émilie était, semblait-il, une jeune fille qui étudiait la harpe chez les ur-

sulines, mais qui, malade, ne pouvait répondre aux rêves d'Eugène-François-Xavier. La mort a séparé les amants.

« Louise. Légende canadienne », ballade publiée dans *Le Canadien* du 17 février 1840, est aussi une histoire d'amour. Une vraie passion lie Louise, orpheline, à Édouard, chevalier de Chambly : histoire triste en sept tableaux où l'on passe des vers suivis aux strophes de toute sorte de longueurs. La narration progresse par scènes juxtaposées : l'atmosphère romantique du château, les exploits chevaleresques, la bataille de la Monongahéla et, enfin, la nouvelle de la mort d'Édouard et la mort subite de Louise terrassée par le chagrin. Récit double – sentimental et historique – il est habilement mené par les rétrospectives soigneusement campées dans le passé au point de créer une atmosphère d'amour, de tristesse, une attente en suspens et un tragique dénouement. Tout cela est mis dans un encadrement parfait de la ballade dont voici le début et la fin :

Vois-tu là-bas au pied des riantes collines,
Près des flots azurés éparses des ruines ? –
Le villageois de loin n'y passe qu'en tremblant ;
C'est Id que vient la nuit errer le spectre blanc.
et l'on dit que souvent sa voix triste et plaintive
Se mêle au vent du soir et gémit sur la rive.
[...]

Depuis l'on dit qu'on voit du haut de ces collines
Louise errer la nuit au sein de ces ruines.

Réussite certaine dans l'orchestration des thèmes et de la création parfaitement romantique du paysage panoramique mais aussi une grandiose perspective de l'infini où se répondent en échos la gloire chevaleresque et l'inquiétude de l'amour malheureux. Garneau connaît les romantiques français et anglais et ce n'est pas sans raison qu'il met ici, sous le titre, une épigraphe suggestive qui vient de Robert Burns :

With stern-resolved despairing eye
I see each aimed dart ;
For one has cut my dearest tie
And quivers in my heart [26].

26. L'épigraphe vient de Robert Burns (1759-1796), poète écossais d'origine paysanne, mort à 37 ans, auteur de poèmes, de chansons dans un style préromantique, plusieurs écrits en dialecte

Parmi les poèmes qui ont vraiment assuré la gloire de Garneau-poète se trouvent « Le dernier Huron » et « Le vieux chêne ». La maturité de l'homme – Garneau a 30 ans quand il les compose – et la technique du vers à force d'expériences acquises, s'améliorent d'une composition à l'autre. À cette époque Garneau digère amèrement les événements de 1837 et appréhende l'Acte d'Union. De plus, il a passé par diverses expériences sans pour autant stabiliser sa situation. Notaire d'occasion, traducteur sans titre, journaliste malchanceux, caissier à la British North America Bank, secrétaire bénévole auprès de plusieurs associations, Garneau se pose de sérieuses questions quant à son avenir. Sa seule détente sont des séjours dans sa « petite maison blanche » à la Canardière. C'est aussi le temps où il réfléchit sur l'histoire de son peuple, cette histoire qu'il écrira dans quelques années à force d'efforts quasi surhumains. Il est certes du côté de Papineau, sans pour autant partager tous ses agissements. Garneau est un grand solitaire ; l'histoire de son peuple s'inscrit dans sa vision comme l'image impérissable d'une collectivité en marche, contrôlée par les événements qui balisent son devenir.

« Le dernier Huron » est une longue méditation – seize huitains hétérométriques de Zodoïska, chef indien, solitaire mais fier. Il réfléchit sur le sort de sa tribu disparue : douloureuse invocation d'un homme qui a tout perdu et qui cherche dans un paysage grandiose les traces de ses aïeux. On sait que l'idée de ce poème vint à Garneau du tableau d'Antoine Plamondon qui avait peint à l'époque le portrait du chef sauvage Vincent, le dernier Huron de pur race, nommé Tariolin. Ce tableau mérita un prix de peinture en 1838, attribué à son auteur par la Société littéraire et historique de Québec ; lord Durham en fit l'acquisition (Chauveau, 1882 : 74). Le poème de Garneau est donc, en quelque sorte, un commentaire du tableau de Plamondon et, par surcroît, le symbole d'un peuple, canadien-français en l'occurrence qui – paradoxe inexplicable – s'il semble en voie de disparition n'est toutefois pas encore mort ; en revanche, il est voué à la pleine résurrection :

écossais. L'épigraphe retenue par Garneau pourrait se traduire ainsi :

Ferme détermination dans la prunelle désemparée,
Je vois ainsi chaque fléchette sur moi braquée ;
L'une d'elles vient de trancher mon lien le plus cher
Pour frémir à jamais au fond de mon cœur.

Qui sait, peut-être alors renaîtront sur ces rives
Et les Indiens et leurs forêts ;
En reprenant leurs corps, leurs ombres fugitives
Couvriront tous ces guérets ;
Et se levant comme après un long rêve,
Ils reverront partout les mêmes lieux,
Les sapins descendant jusqu'aux flots sur la grève,
En haut les mêmes cieux (dernière strophe du « Dernier Huron », *Le Canadien,* 12 août 1840, p. 1).

« Le vieux chêne » n'est, à vrai dire, que la continuation du « Dernier Huron » ; un an à peine s'est écoulé entre les dates de leur publication. Le chêne est d'ailleurs très bien mis en évidence dans le paysage où monologue Zodoïska. Arbre romantique par excellence, il surgit ici séculaire comme un témoin imperturbable du passé : « l'ombre qui tombait de ses bras séculaires, c'était l'ombre du passé » (deux derniers vers du « Vieux chêne, *Le Canadien*, 29 septembre 1841), explique Garneau à la fin du poème. Dans « Le dernier Huron » le chef indien revoyait sous le chêne les lointaines turbulences de son peuple disparu. Ici, le même chêne devient l'objet central du récit. Le narrateur lui attribue la magie de pouvoir se ressouvenir de tant de peuples passés près de lui, d'amoureux caressés par son ombre : une histoire grandiose, mystérieuse, aujourd'hui en partie oubliée qui a pris forme autrefois près de ses racines, près de ses bras robustes abondamment feuillus. Magnifiques souvenirs : cris des Iroquois, appel des tambours, échos des plaines d'Abraham.

Que de peuples tombés sans laisser même un nom !
Impassible témoin de leur vaste naufrage,
Que j'aimais à prêter l'oreille à ton langage
Si plein de souvenirs des âges révolus.
Lui seul pouvait encore évoquer sous son ombre
L'image du passé, les fantômes sans nombre
Des peuples qui n'étaient plus (sept derniers vers du deuxième dizain du « Vieux chêne »).

« Le dernier Huron » et « Le vieux chêne » constituent le diptyque d'une seule construction symbolique : l'évocation du passé. L'historien se joint au poète. C'est bien le passé du peuple canadien-français qui fait l'objet de ses préoccupations : son peuple !

Parmi les autres poèmes de Garneau on trouve de petits paysages (« L'hiver », « Les oiseaux blancs »), des complaintes

patriotiques (« Les exilés »), la triste histoire d'un naufrage (« Marin »). Une place spéciale revient au poème « Papillon », véritable bijou de versification, exercice de virtuosité prosodique, unique par sa structure strophique. Toujours attentif à la question nationale, habile quand il s'agit d'aborder avec délicatesse le thème de l'amour, Garneau sait aussi se détendre en composant une chanson ou un poème d'amusement. La poésie ne quittera pas l'historien national et tel il lui restera fidèle jusqu'à la fin de ses jours. En compagnie de jolies femmes, autour de 1850, n'écrira-t-il pas dans leurs albums des octaves à tout point de vue majestueuses dans lesquelles il leur rappellera que la femme est depuis toujours le premier rêve de l'homme et qu'il a bien l'intention de prendre un verre malgré la croix noire suspendue au mur des maisons québécoises : d'où ses satiriques « Vers infâmes contre la tempérance ».

Garneau-poète est-il un auteur romantique ? Il l'est, mais avec quelques distinctions. Attendu qu'il est toujours difficile de forger une définition parfaite et définitive du romantisme ; attendu aussi que, dans cette tendance internationale qu'on appelle romantisme, qui va d'Ossian à Pouchkine, de Coleridge à Mickiewicz, de Rousseau à Baudelaire, de Goethe à Novalis, il y a des tendances, des thèmes et certaines formes d'expression qui lui sont particuliers, on s'accorde d'habitude sur le fait que le romantisme est d'abord un vaste mouvement de libération, une poussée de sensibilité visant à faire valoir le moi humain (âme, cœur, subconscient), les aspirations nationales, l'imaginaire et le fantastique, la passion de la nature, la recherche des sources populaires dans le domaine de l'art, la libéralisation des règles de prosodie. Les poètes, les peintres, même les philosophes, tels Fichte, Hegel, Schelling, Hené-Wronski, participent à ce renouveau collectif. Or, Garneau, après avoir connu Lamartine et Byron, Hugo et Mickiewicz, de même que Niemcewicz et Coleridge, savait exactement ce qu'il faisait dans les années 1830 et 1840, en écrivant ses poésies : sans être libéré de l'emprise du XVIII[e] siècle, il se mettait au diapason de la poésie de Lamartine et de Hugo.

En premier lieu, Garneau fait valoir le thème national, la problématique de sa communauté et celle des autres pays, de la Pologne surtout. À peu près la moitié de son œuvre poétique traite de ce sujet. Le thème national se joint à l'occasion à la nostalgie du pèlerin, surtout quand il vivait à Londres, ou quand il rêvait des bords du Saint-Laurent. Romantique, Garneau l'est encore par ses

poèmes d'amour, beaucoup plus authentiques dans leur résonance lyrique qu'on ne le s'imagine : « La harpe », « Le tombeau d'Émilie » sont, sous cet angle, des pièces bien tournées, expressives. Il privilégie aussi la narration épique aux accents symboliques dans « Le dernier Huron » et « Le vieux Chêne ». Donc, l'âme de la nation et le moi humain sont bien représentés dans la poésie de Garneau.

En deuxième lieu, il se préoccupe de la forme. D'abord, l'architecture de ses poèmes le démontre : Garneau écrit des narrations poétiques, des chants historiques, des odes, des dithyrambes, des élégies, des allégories, des romances, des ballades, des chansons, formes que le romantisme européen a bien connues et mis en évidence. Il puise à la source populaire, en écrivant deux étrennes. Il sait évoquer le charme de l'atmosphère nocturne, la nostalgique complainte d'un amour malheureux. Voilà autant de traits romantiques que laisse apercevoir la poésie de Garneau. Il serait intéressant de comparer ses évocations du passé avec les *Chants historiques (Spiewy historyczne)* de Niemcewicz, ou encore, de mesurer l'allégorie du peintre Pierre-Paul Prud'hon, *La Justice et la Vengeance divine poursuivant le Crime* avec « La Liberté prophétisant sur l'avenir de la Pologne », pour constater comment l'art de Garneau prend racine dans la tradition romantique et comment la personnification passe aux dimensions d'une allégorie.

Et la prosodie de Garneau ? On s'est souvent contenté de dire qu'il est un romantique nourri du pseudo-classicisme, qu'il aligne laborieusement les vers pour en faire des quatrains regroupés en octaves. En vérité, le problème qui se présente sous l'angle strictement formel est plus complexe et plus délicat si on veut rendre justice à l'auteur. D'abord, Garneau manie bien ce qu'on appelle, dans la poétique, la strophe romantique (dite aussi « psychologique ») : il suffit de relire « Le voyageur » ou « La Pologne » pour s'en convaincre. Quant à l'octave, strophe privilégiée chez Garneau, elle est souvent plus qu'une simple juxtaposition de deux quatrains : relisons « La harpe », « Le Canadien en France » ou « Pourquoi désespérer ? » (octave avec un refrain sous forme d'hémistiche) pour constater des inventions intéressantes. « Le dernier Huron » montre comment Garneau manie un huitain hétérométrique qui produit des effets heureux : 12af, 8bm, 12af, 7bm, 10cf, 10dm, 12cf, 6dm. À l'intérieur d'un poème, on découvre chez lui plusieurs strophes différentes : dans « Les

exilés », nous avons quatre octaves, seize quatrains, deux sizains ; dans chaque cas la strophe est composée de vers hétérométriques. La même originalité dans les douzains dont se compose « Le vieux chêne ». Et que dire de la virtuosité strophique qui caractérise cet innocent poème qui s'intitule « Le papillon » ? On y trouve trois douzains (composés de quatrains respectivement de vers de trois, de quatre et de nouveau de trois syllabes), six quatrains où la disposition des rimes offre une formule originale (6af, 6bm, 6af, 6af) et huit quatrains à rimes croisées. La strophe de Garneau, on le voit, offre bien des combinaisons. Rarement il écrit en vers suivis à rimes plates.

À n'en pas douter, on remarque aussi des faiblesses dans la poésie de Garneau. Souvent, il se laisse emporter par le discours et son poème traîne en longueur. Sous cet angle, ses deux compositions « Dithyrambe sur la mission de M. Viger [...] » et « À lord Durham » sont de mauvais poèmes. Son langage se ressent aussi des lectures des auteurs du XVIII^e^ siècle. Sa narration accueille alors beaucoup d'éléments philosophiques, d'inutiles noms mythologiques, ce qui alourdit la coulée du poème. Le langage de Garneau se maintient souvent dans l'abstrait ; son vocabulaire n'est pas suffisamment varié pour donner au discours son élasticité, sa richesse d'expression. Les « zéphyrs », les « guérets », la « carrière », les « coteaux », le « frimas », les « ondes » se retrouvent trop fréquemment dans ses strophes. Garneau ne parvient pas à composer un vrai paysage romantique : il se contente d'esquisses. Il pose des linéaments ; le contour manque de finition. D'ailleurs, il ne peint pas : il narre. La poésie de Garneau est essentiellement narrative. Si le poète a le sens de la comparaison et de l'allégorie, il lui manque certainement la touche magique dans le maniement de ses métaphores. Il soigne le rythme – laborieux, par moments, c'est vrai – sans exceller dans la rime qui se montre souvent pauvre, parfois banale.

Garneau est un romantique de conviction mais non sans attaches aux idées du XVIII^e^ siècle ; excellent artisan de la composition strophique, il est limité dans le pouvoir inventif quant aux images poétiques. Mais tel qu'il est, entre le Bibaud des années 1830, qui a son siège poétique près de Boileau, et le Crémazie des années 1850, qui allumera bientôt les phares romantiques à sa librairie de Québec, Garneau occupe une place de choix. Il s'est fait remarquer dans la phalange des versificateurs tels que Jean-Baptiste-Éric Dorion, Charles Lévesque, Louis-Thomas Groulx,

Joseph-Guillaume Barthe, François-Magloire Derome, André-Romuald Cherrier, Louise-Amélie Panet, et ainsi de suite. De sa plume émerge une poésie nationaliste engagée, une timide effusion lyrique dans des strophes soigneusement construites. Dans le monde que nous révèle sa poésie, on est près d'une lutte que mènent des hommes éclairés pour sauver les institutions du pays : les tribulations du mouvement des patriotes, l'action de Papineau et son échec, les souffrances des exilés. Garneau n'est pas non plus insensible à ce qui se passe en Europe : c'est comme un tremblement continu de la conscience collective qui se fait sentir dans ses vers. Et dans tout cela, la voix du poète intervient dignement, directement : elle vient de son esprit, de son cœur. Poésie de témoignage, dira-t-on. Soit. Mais c'est aussi une poésie qui, dans une poussée continue, douloureusement vécue au coin de chaque vers, cherche son chemin vers la parole : c'est dans cet effort inlassable de saisir l'homme et son destin collectif que consiste probablement le plus grand mérite de la poésie de Garneau.

Bibliographie

CHAUVEAU, Pierre-Joseph-Olivier (1882), « Étude sur les commencements de la poésie française au Canada et en particulier sur les poésies de M. François-Xavier Garneau », *Mémoires de la Société royale du Canada,* 1882-1883, section I, p. 65-84.

LEBEL, Marc (1984), « Trois poèmes inédits de François-Xavier Garneau », *Revue d'histoire littéraire du Québec et du Canada français,* n° 7 (hiver-printemps), p. 49-55.

LA FORTUNE LITTÉRAIRE D'OCTAVE CRÉMAZIE

Hélène MARCOTTE
CRELIQ, Université Laval

« Ce qui manque chez nous, c'est la critique littéraire » affirme Octave Crémazie dans une lettre à l'abbé Henri-Raymond Casgrain en 1866 (cité dans Condemine, 1989, II : 77). Pourtant, l'appareil critique s'impose comme la principale instance de légitimation et de consécration littéraires dans le Québec du XIX^e^ siècle. En effet, les œuvres québécoises ne sont pas intégrées aux programmes d'enseignement, les concours littéraires ont peu de retentissement – du moins avant l'instauration du concours de poésie de l'Université Laval en 1867 –, et les anthologies ou les recueils de littérature nationale sont rares. Le discours critique qui accompagne les œuvres et qui, parfois, les devance, apparaît donc comme un véhicule privilégié des codes et des valeurs de l'institution.

Bien qu'Octave Crémazie n'ait composé que 34 poèmes sur une période de 27 années, soit de 1849 à 1876, il demeure un des poètes canadiens les plus étudiés du XIX^e^ siècle. De la critique de Victor (pseudonyme de Napoléon Aubin), publiée dans *Le Fantasque* du 20 janvier 1849, à l'article de Gilles Marcotte intitulé « Octave Crémazie, lecteur » et paru dans *Littérature et circonstances* en 1989, quelque 250 textes ont paru sur l'œuvre de Crémazie au Québec (comptes rendus, articles critiques et analytiques, livres, etc.)[1]. Il n'est pas question ici de rendre compte de tous ces textes. En nous concentrant principalement sur ceux publiés avant les années 1940, nous tenterons de mettre en relief les

1. Nous ne tenons pas compte dans notre étude des nombreux poèmes consacrés ou dédiés à Octave Crémazie.

critères normatifs – moraux, religieux, politiques, esthétiques ou littéraires – qui président à la réception des poèmes, et plus particulièrement à la réception du poème « Promenade de trois morts ».

Les critiques de l'œuvre crémazienne s'appuient essentiellement sur trois critères pour justifier l'appréciation des poèmes : le choix des modèles français, l'utilisation adéquate des règles de la versification, et la moralité de l'œuvre. Michel Dassonville décrit les tendances de la critique de l'époque d'une manière qui, bien que caricaturée, n'en demeure pas moins juste :

> *on cherche un biais patriotique qui permette sans examen une admiration sans borne. À moins que, par la même incrédulité, on ne s'ingénie à scruter la production littéraire canadienne-française, à l'analyser afin d'y trouver des plagiats, des emprunts, des réminiscences à la littérature française* (Dassonville, 1954 : 211).

Si les critiques de l'époque peuvent apprécier une œuvre pour ses qualités esthétiques, il faut dire qu'ils orientent habituellement leur jugement en fonction du contenu. Ce type d'analyse facilite l'intervention du commentateur ; le texte littéraire devient alors un prétexte (pré-texte) à l'élaboration d'un discours davantage idéologique que critique. En effet, plus qu'un résumé, qu'un compte rendu anecdotique écrit, pour reprendre l'expression de Crémazie, « dans ce style de réclame qui sert à faire l'éloge d'un pantalon nouveau tout aussi bien que d'un poème inédit » (cité dans Condemine, 1989, II : 93), le texte critique se présente comme un texte parallèle et autonome qui, par différents procédés rhétoriques, cherche à imposer sa définition de la littérature, sa conception de la société.

Crémazie, poète national

Malgré l'accueil défavorable fait à son premier poème par Napoléon Aubin, et malgré la prière teintée d'ironie que ce dernier lui adresse : « De grâce ! MM. les *rimailleurs*, pour l'honneur national abstenez-vous de faire des vers [...] » (*Le Fantasque*, 20 janvier 1849, p. 200)[2], Octave Crémazie continue à rimer. Ses

2. Dans cet article, Aubin, sous le pseudonyme de Victor, s'adresse aussi à Augustin Côté qui a publié un poème du jour de l'an dans *Le Journal de Québec* du 2 janvier 1849, p. 1.

poèmes suivants, « Le jour de l'an 1850 », « Le jour de l'an 1852 », « Colonisation », « Guerre » et « La guerre d'Orient », passent inaperçus. En 1855, la publication du « Vieux soldat canadien », composé pour souligner le passage de la corvette *La Capricieuse* à Québec, lui attire les louanges de la critique. Cependant, c'est lors de la parution du « Drapeau de Carillon », en 1858, que non seulement Crémazie se voit haussé au rang de « poète national » mais qu'il est désormais considéré par la critique comme un des meilleurs poètes québécois de son temps.

La poésie d'Octave Crémazie a d'abord été reçue et lue comme une poésie patriotique et religieuse : « Octave Crémazie, et c'est en cela qu'il personnifie si complètement la littérature canadienne tout entière, s'inspire en première ligne des deux sentiments les plus nobles qui puissent animer un poète : le patriotisme et la foi. C'est là son principal caractère » (*Le Courrier du Canada*, 1er mai 1881, p. 2). Les thèmes exploités par Crémazie, tels l'amour de la France et le culte du passé, éveillent de profondes résonances chez les Canadiens français. Comme le fait remarquer le poète dans le désormais célèbre passage :

> *Faites rimer un certain nombre de fois* gloire *avec* victoire, aïeux *avec* glorieux, France *avec* espérance, *entremêlez ces rimes de quelques mots sonores comme notre* religion, *notre* patrie, *notre* langue, *nos* lois, le sang de nos pères, *faites chauffer le tout à la flamme du patriotisme et servez chaud. Tout le monde dira que c'est magnifique* (cité dans Condemine, 1989, II : 93).

Encore en 1906, lors de la cérémonie d'inauguration du monument Crémazie à Montréal, Louis Fréchette insiste sur le rôle qu'a joué le sentiment patriotique dans la renommée du barde : « C'est le patriotisme qui a sacré Octave Crémazie poète » (Fréchette, 1906 : 19).

En s'attachant à la veine religieuse et patriotique, Crémazie n'a pas à craindre les reproches des critiques. Tous s'accordent à reconnaître aux poèmes et au romantisme de Crémazie une moralité certaine. Séraphin Marion revient d'ailleurs à plusieurs reprises sur cet aspect de la poésie crémazienne : le romantisme de Crémazie ne contient « aucun ferment de corruption » (Marion, 1947 : 105), « ses poèmes ne renferment pas une ligne qui offense la morale ou blesse la pudeur » (p. 80), bref, « christianisme, catholicisme, patriotisme, mélancolie saine et justifiée : telles sont

les caractéristiques essentielles du romantisme de Crémazie » (p. 92). Seul le capitaine Kirk, rédacteur de la *Military Gazette*, proteste à un tel point contre la francophilie des Québécois, incarnée selon lui dans la chanson « Le drapeau de Carillon », qu'elle est retirée du programme des festivités de la Saint-Jean Baptiste à Québec, en 1858.

La « Promenade de trois morts »

Le succès des poésies patriotiques avait créé un horizon d'attente favorable aux productions du poète. Cependant, la publication, en octobre 1862, de la « Promenade de trois morts », « ce poème inachevé, inégal, extrême, redondant, simple, furieux, effarant, traversé de douleur et de douceur et d'angoisse » (Hébert, 1928 : 160), portant en sous-titre « fantaisie », prend ses admirateurs par surprise. Bien que Crémazie ait déjà en tête le plan des deux autres parties, il ne les écrira jamais. Ce silence sera interprété de plusieurs manières. Ceux qui sont favorables au poème adoptent un ton élégiaque pour parler de Crémazie, tandis que ceux qui le condamnent ou éprouvent certaines réserves à son égard préfèrent un ton ironique ou franchement insultant. Ainsi, pour expliquer l'inachèvement du poème, un critique prétend qu'« il fallait à cette âme aimante et sensible les bords du Saint-Laurent et le haut promontoire de Stadaconé. La brise du pays pouvait seule faire vibrer sa lyre, et sa voix pour chanter avait besoin de l'air natal » (Lamothe, 1883 : 430). Un détracteur de la « Promenade de trois morts » invoque une autre raison : « Ceux qui ont le goût du macabre et de l'horrible [admirent le poème] ; mais nous croyons sincèrement que Crémazie ne l'a jamais terminé parce qu'il a fini par s'en dégoûter lui-même » (Routhier, [1889] 1904 : 376). On peut voir dans les divers motifs évoqués par les critiques pour expliquer le silence qui accompagne l'exil de Crémazie, la différence de ton qui caractérise le discours sur le poète national, le ton objectif ou neutre semblant exclu.

La « Promenade de trois morts » se distingue non seulement des autres productions crémaziennes, mais aussi des autres poésies publiées jusqu'alors au Canada. Le réalisme macabre est peu connu des Canadiens qui sont pour le moins surpris, voire désemparés, par une telle pièce. En témoignent les propos mitigés et timidement polis qui accueillent le poème sitôt après sa parution. Un premier critique se contente d'insister sur le style en

termes généraux : le poème est « plein de plusieurs genres de beauté et [...] se fait surtout remarquer par le côté correct et sévère de l'expression qui est toujours propre, sans nuire à l'harmonie de rythme poétique, à la beauté de l'image et à l'agencement des mots heureusement cadencés de la strophe » (*Le Canadien,* 5 novembre 1862, p. 2). Un autre préfère attendre la parution des deux autres parties du poème pour se prononcer, mais remarque toute de même que « le dialogue d'un mort avec le Ver, roi et maître du tombeau, est aussi original que saisissant » (*Le Courrier du Canada,* 31 octobre 1862, p. 2). Un tel texte heurtait vraisemblablement l'horizon d'attente de l'époque. Comme le note Odette Condemine, « en novembre 1862, quand la première partie de la « Promenade de trois morts » paraît dans *Les Soirées canadiennes,* Crémazie peut faire figure de moderne aux tendances audacieuses, dans un pays où l'on chérit les chansons patriotiques » (Condemine, 1989, II : 17). Ici ce n'est pas le patriotisme, ni même la religion qui priment et les critiques sont obligés de changer de discours. Rapidement des objections vont s'élever. Deux courants littéraires s'affrontent : le classique et le romantique.

Norbert Thibault, professeur à l'école normale Laval, est le premier à condamner le poème. Il fait paraître un long article dans *Le Courrier du Canada,* du 18 mai au 22 juin 1866. Après quelques considérations générales sur la poésie, considérations dans lesquelles l'auteur trahit sa dépendance envers la doctrine classique, Thibault ne tarit pas de louanges sur les poésies patriotiques de Crémazie. Les réticences du critique ne touchent en fait que la légende intitulée « La fiancée du marin » et la fantaisie « Promenade de trois morts ».

Thibault partage l'idéal classique selon lequel il faut choisir « dans ce qui existe tout ce qu'il y a de plus beau, de plus parfait ». Pour lui, seul le beau est vrai et bien. C'est pourquoi le critique condamne les ouvrages qui s'inspirent du laid et du difforme. Dans cette veine, il cite quelques poèmes de Théophile Gautier : « La tête de mort », « Albertus », « Une larme du diable », et finalement, le poème qui a inspiré Crémazie lors de la composition de la « Promenade de trois morts », « La comédie de la mort ». Ces poésies, soutient-il,

> *sont de nature à donner une juste idée des écarts auxquels peut s'abandonner l'imagination, quand la raison et le goût ne la guident point. Il est regrettable que M. Crémazie ait*

> *cru devoir marcher un moment sur les traces de Théophile Gautier, l'auteur de ces étranges compositions, et qu'il se soit appliqué à agir sur les nerfs plutôt que sur les esprits* (*Le Courrier du Canada*, 8 juin 1866, p. 1).

En fait, Thibault ne pardonne pas à Crémazie d'avoir délaissé les auteurs classiques, tels Corneille, Racine, Boileau, ou encore les poètes romantiques chrétiens. Il prétend qu'un poème, composé à la manière de Chateaubriand, aurait respecté les normes de la décence et de la morale puisque :

> *c'est avec les mots de Dieu, bonté, péché, mort, éternité, etc.*, [que Chateaubriand] *a instruit et touché les peuples et non par ceux de chair flétrie, boue infecte, cadavre, ver, dont s'est constamment servi M. Crémazie dans sa Promenade de trois Morts. Jusqu'ici notre poëte avait appartenu à une école plus grave, plus sensée et, disons le mot, plus religieuse* (*Le Courrier du Canada*, 22 juin 1866, p. 2).

Avec cette fantaisie, Crémazie s'inspirait d'une école très suspecte aux yeux de nombreux Canadiens de l'époque : « Le genre fantaisiste est, au reste, radicalement mauvais en lui-même. Il est né en France, au commencement de ce siècle, sous l'influence des pernicieux enseignements du romantisme » (*Le Courrier du Canada*, 22 juin 1866, p. 1). Thibault rappelle donc Crémazie à l'ordre et lui montre le chemin qu'il aurait dû suivre : « la poésie doit être au service d'intérêts élevés. Quelque soit donc le mérite littéraire de la Promenade de trois Morts, il ne saurait nous faire oublier un instant que le but sérieux qui éclaire l'art et l'ennoblit, a été méconnu ou négligé. [...] M. Crémazie a oublié un moment sa mission de poète » (*Le Courrier du Canada*, 22 juin 1866, p. 2).

La réponse de Crémazie à l'attaque de Thibault reste dans les papiers de Casgrain jusqu'en 1881, si bien que sa publication n'a pas autant d'impact qu'elle aurait pu en avoir[3]. Quoiqu'il en soit, les justifications de Crémazie laissent certaines personnes insatisfaites. En 1888, Nazaire-Nicolas Olivier attaque le poème dans une conférence qu'il donne à l'Institut canadien de Québec. Il cite

3. La lettre est publiée dans la *Revue canadienne*, vol. I, n° 17 (1881), p. 391-407. À ce sujet, voir entre autres Gilbert M. FESS, « Octave Crémazie, a Late Defender of Romanticism », *The Sewanee Review*, vol. XXXIII (janvier 1925), p. 73-80.

d'abord un des passages du poème, où les morts sortent du tombeau. Le plus jeune s'adresse à l'aîné en ces termes :

> *Mon ami, lui dit-il, je vois sur votre joue*
> *Un ver qui vous dévore, et quand le vent se joue*
> *Dans vos cheveux blanchis, à ses frémissements,*
> *On dirait qu'il a peur de perdre sa pâture.*
> *Arrachez donc ce ver et cachez sa morsure.*
> *Peut-être pourrait-il effrayer les vivants...*
> (Olivier, 1888 : 10)[4].

Et Olivier de dire : « Ceci sent évidemment le dieu nouveau et révèle le grand principe à la mode du jour, le réalisme. Ce n'est pas le réalisme de Zola, c'est au moins le réalisme et l'horripilant de Hugo, et c'est déjà beaucoup trop. Tous les anathèmes lancés contre Victor Hugo atteignent l'auteur de telles descriptions » (Olivier, 1888 : 10). Olivier s'appuie ensuite sur la doctrine catholique pour mieux condamner le poème et souligner les dangers que Crémazie a fait courir au peuple canadien : « Pourtant nous ne saurions nous dissimuler la portée incalculable que pouvait avoir l'introduction dans notre littérature de ce genre jusque-là ignoré, genre que l'Église a considéré comme l'application littéraire de principes de morale condamnés par elle » (Olivier, 1888 : 10). Les propos tenus par Thibault et Olivier montrent bien la résistance que rencontrent les écrivains de l'époque désireux de s'affranchir des règles du classicisme. Si les écoles se succèdent tout au long du XIX[e] siècle, si les codes littéraires se modifient, au Québec, le discours sur la poésie reste imperméable à tout changement. Les poètes sont jugés suivant des canons de plus en plus dépassés – ceux du classicisme – ou encore d'après le contenu de leurs textes, le patriotisme et la foi suffisant à sacrer un auteur.

Crémazie, poète personnel ?

Sitôt après la faillite de la librairie Crémazie et la fuite du poète en France, s'est développée une tradition critique où la vie du poète tient autant de place, sinon plus, que les textes poétiques. Certains mythes commencent à prendre forme : Octave Crémazie devient un personnage romantique, un martyr, un voyant, bref, le premier poète maudit du Québec. De l'avis de plusieurs, ce n'est qu'une fois « assombri par sa déchéance, que Crémazie devient « le chantre de l'horrible » [et que] le poète national devient un

4. Olivier cite le texte modifié, publié dans les *Œuvres complètes* (1882). (Voir Condemine, 1989, I : 400.)

poète personnel, d'une personnalité triste et sombre » (Chartier, 1941 : 306). Louis-Michel Darveau, bientôt suivi de Henri-Raymond Casgrain, de Nazaire-Nicolas Olivier, d'Émile Chartier et de plusieurs autres, va tenter de justifier la « Promenade de trois morts » par la biographie du poète. C'est dire que pas plus les défenseurs du poème que ses détracteurs n'ont su mettre en relief les éléments qui font sa beauté et son originalité.

Darveau affirme donc qu'« avant la catastrophe qui a brisé si tristement son avenir de citoyen et de poète, on ne pouvait que difficilement saisir le sens et la portée de La promenade de trois morts [...], ce beau poème qui contient tant d'émouvantes péripéties intimes » (Darveau, 1873 : 159 et 161). En fait, selon lui, « on croit entendre dans ce chant sombre et douloureux de Crémazie, quelque chose qui ressemble à la voix lamentable et prophétique de Jérémie » (Darveau, 1873 : 160). Casgrain abonde dans le même sens et voit aussi dans le poème une allusion au destin tragique du poète. Olivier, pour sa part, conçoit le morceau comme une vaste allégorie où le cadavre dans son cercueil représenterait Crémazie en exil, tandis que le ver rongeur serait le symbole du remords.

Pour intéressants qu'ils soient, ces propos n'en vont pas moins à l'encontre des dires de Crémazie qui repousse farouchement l'idée de mêler vie intime et poésie : « Dans mes œuvres, je n'ai jamais parlé de moi, de mes tristesses ou de mes joies, et c'est peut-être à cette impersonnalité que je dois les quelques succès que j'ai obtenus » (Condemine, 1989, II : 101). De plus, ces tentatives de justification du poème, voire de réhabilitation, semblent avoir été vaines. Bien que le poème soit reproduit dans *L'Opinion publique* en 1876 et dans *L'Album des familles* en 1880, il n'est pas véritablement consacré, du moins jusqu'à la fin du XIX^{e} siècle. Ainsi, si Casgrain semble défendre le poème, bien qu'il le qualifie de « cauchemar poétique » (Casgrain, 1882 : 14), il omet toutefois de le citer dans son article sur « Le mouvement littéraire au Canada » (1866), lorsqu'il énumère les chefs-d'œuvre de Crémazie (« Les morts », « Le vieux soldat canadien », « Un soldat de l'Empire », « À la mémoire de M. de Fenouillet » et « Castelfidardo »). Casgrain ne sera pas le seul à éviter le poème. Antonin Nantel ne l'insère pas dans son anthologie, *Les fleurs de la poésie canadienne,* publiée en 1869. De plus, le poème n'est pas inclus dans le deuxième tome de *La littérature canadienne de 1850 à 1860,* publié par la direction du *Foyer canadien.* Et ce n'est point la date de rédaction du poème qui pose problème ici puisque « Le

chant des voyageurs », qui est aussi paru en 1862, peu avant la « Promenade des trois morts », est reproduit. Louis-Hippolyte Taché, pour sa part, juge le poème digne de figurer dans *La poésie française au Canada,* anthologie publiée en 1881. Toutefois, l'insertion n'est pas vraiment significative puisque le compilateur publie 27 des 33 poèmes de Crémazie connus à l'époque[5]. Au « chantre de l'horrible », on préfère donc nettement le poète national.

* * *

Précurseur du romantisme, poète romantique, personnage romantique, Crémazie a éveillé et conservé l'intérêt de la critique. Mais dès qu'il est question de Crémazie poète, des éléments étrangers à la poésie, et même à la littérature, interviennent : les critiques délaissent l'œuvre littéraire pour élaborer leur propre discours. Ainsi, la veine patriotique de l'œuvre crémazienne, que je n'ai pas analysée ici, devient fréquemment prétexte à disserter sur le peuple canadien (ses caractéristiques, son histoire et surtout son caractère religieux). Le discours sur la poésie se rapproche alors de la propagande idéologique et politique. La veine macabre, pour sa part, amène, dans un premier temps, les critiques à préciser leur conception de la poésie pour mieux condamner la « Promenade de trois morts ». Dans un second temps, elle permet d'évoquer la vie du poète. Les critiques s'attardent alors sur les transactions frauduleuses du libraire de même que sur l'exil et la fin pitoyable de l'homme en France. C'est dire que le discours critique concernant Crémazie devient redondant et s'organise presque toujours de façon semblable. Il faudra attendre les années 1940 pour sentir un changement d'orientation dans la critique et assister à un engouement soudain pour le romantisme de Crémazie. Dès lors, autant tout était national dans l'œuvre du poète, autant tout devient romantique[6]. Il reste à espérer qu'une seconde réorientation de la critique des poèmes crémaziens aura lieu. Dans le cas contraire, aux yeux de la postérité, pour reprendre le mot de Joseph Bonenfant : « Crémazie restera englouti sous le signe du romantisme » (Bonenfant, 1981 : 131).

5. Le poème « À Mademoiselle Thérèse M..., pour sa fête » sera publié pour la première fois dans la revue *Paris-Canada,* vol. I, n° 26 (3 décembre 1884), p. 5.

6. Voir Dassonville, 1954 ; Lapointe, 1982 ; Marion, 1947.

Bibliographie

BONENFANT, Joseph (1981), « Crémazie et Nelligan sous le signe du romantisme », dans Réjean ROBIDOUX et Paul WYCZYNSKI (dir.), *Crémazie et Nelligan. Recueil d'études*, Montréal, Fides, p. 125-131.

CASGRAIN, Henri-Raymond (1866), « Le mouvement littéraire au Canada », *Le Foyer canadien*, t. IV, p. 1-31.

CASGRAIN, Henri-Raymond (1882), « Octave Crémazie », préface de Octave CRÉMAZIE, *Œuvres complètes*, publiées sous le patronage de l'Institut canadien de Québec, Montréal, Beauchemin & Valois, p. 7-94.

CHARTIER, Émile (1941), *Au Canada français. La vie de l'esprit, 1760-1925*, Montréal, Bernard Valiquette.

CONDEMINE, Odette (1989), *Œuvres* [d'Octave Crémazie], t. I : *Poésies* ; t. II : *Prose*, Montréal, Éditions du Fleuve.

CRÉMAZIE, Octave (1882), *Œuvres complètes*, publiées sous le patronage de l'Institut canadien de Québec, Montréal, Beauchemin & Valois.

DARVEAU, Louis-Michel (1873), *Nos hommes de lettres*, Montréal, Stevenson.

DASSONVILLE, Michel (1954), « Crémazie, le romantisme et nous », *Revue de l'Université Laval*, vol. IX, n° 3 (novembre), p. 210-221.

FRÉCHETTE, Louis (1906), *Le monument Crémazie : séance d'inauguration, le 24 juin 1906*, Montréal, Beauchemin.

HÉBERT, Maurice (1928), « Un poète romantique à souhait mais point amoureux », *Le Terroir*, vol. VIII, n° 9 (janvier), p. 158-161.

LAMOTHE, Gustave (1883), « Œuvres de Crémazie », *Revue canadienne*, vol. III, n° 19, p. 428-442 et 559-576.

LAPOINTE, Roger (1982), « Crémazie et la mort romantique », *Bulletin de recherches en civilisation canadienne-française*, n° 24 (avril), p. 37-47.

MARION, Séraphin (1947), *Les lettres canadiennes d'autrefois*, t. V : *Octave Crémazie, précurseur du romantisme canadien-français*, Hull, L'Éclair, et Ottawa, Éditions de l'Université.

OLIVIER, N[azaire]-N[icolas] (1888), « Crémazie. Conférence faite à l'Institut canadien », *Annuaire de l'Institut canadien*, n° 12, Québec, A. Côté et cie, p. 1-18.

ROUTHIER, Adolphe-Basile ([1889]1904), *Conférences et discours*, Montréal, Beauchemin.

LA LÉGENDE

DE LA « PENSÉE MAGIQUE » AU « ROMANTISME LITTÉRAIRE » « LA JONGLEUSE » DE HENRI-RAYMOND CASGRAIN : UNE CONCEPTION ROMANTIQUE DE L'ÉCRITURE

Fernand ROY
CRELIQ, Université du Québec à Chicoutimi

Lucie ROBERT
CRELIQ, Université du Québec à Montréal

Lire « La Jongleuse » de Henri-Raymond Casgrain comporte d'évidence un risque, celui d'y repérer en surface certains des traits du romantisme littéraire français et, partant, de négliger, au-delà d'une intertextualité apparente, d'aller jusqu'à la spécificité critique de la vision romantique de l'écriture que le texte de Casgrain supporte. Le « Prospectus des éditeurs » du premier numéro des *Soirées canadiennes* annonce la publication d'un « Recueil » de littérature nationale dans le but de soustraire à l'oubli « nos belles légendes », de « perpétuer ainsi les souvenirs conservés dans la mémoire de nos vieux narrateurs » et de « vulgariser la connaissance de certains épisodes peu connus de l'histoire de notre pays » (Casgrain, 1861 : ii). L'objectif de mise à contribution de l'écrit pour fins de conservation des légendes et de vulgarisation du savoir historique est clairement repris dans « La Jongleuse ». Un passage précis de ce texte est largement connu et il est évident qu'il constitue une variante d'une formule de Charles Nodier :

> *La vie canadienne n'offre pas d'aperçus plus attrayants, de scènes champêtres plus fraîches* [...] *mais les chemins de fer, les bateaux à vapeur, la* civilisation *nous auront bientôt enlevé jusqu'aux derniers vestiges de ces délicieuses scènes de mœurs* [...] *Hâtons-nous donc d'en recueillir et d'en peindre les riants tableaux, afin qu'au moins ces souvenirs du passé poétisent un peu notre avenir* (Casgrain, [1861] 1884 : 139).

Faisons un pas de plus et reconnaissons d'entrée de jeu que le récit de Casgrain emprunte beaucoup à la pensée du romantique conservateur qu'était Nodier : on y décèle rapidement, sinon un frénétisme qui frise le fantastique, du moins une constante volonté d'affirmer que le rêve serait à la fois plus essentiel à la vie et plus réaliste que la rationalité. Cette piste étant balisée, considérons d'abord en eux-mêmes l'organisation d'ensemble et le contenu du récit de Casgrain.

« La Jongleuse » est divisée en deux parties explicitement posées comme contradictoires. La première raconte l'enlèvement d'une femme d'origine française, M^me^ Houel, et de son jeune fils par des Iroquois présumément dirigés par un personnage appelé « la Jongleuse ». Cet enlèvement survient à la suite d'une imprudence de M^me^ Houel : refusant de croire aux légendes, elle a tenu à partir en canot, en pleine nuit, pour aller retrouver son mari qui venait d'être blessé loin de Québec. L'équipage du canot est composé de deux personnes : un Canadien surnommé le Canotier, et son compagnon de voyage, un Amérindien, Tshinépik, surnommé Grande Couleuvre. L'attaque du canot par les Iroquois coupe court à une discussion au cours de laquelle les deux voyageurs expérimentés essaient de faire comprendre à M^me^ Houel qu'ils ont été repérés par une Jongleuse qui enlève les fils des chefs blancs. Dans un premier temps, le canot réussit à fuir ; mais une fois que ses passagers se croient en sécurité sur la grève, les Iroquois les rejoignent. Profitant alors de ce que le Canotier s'est éloigné pour trouver de la nourriture, ils tuent Tshinépik et s'enfuient avec M^me^ Houel et son fils. Le Canotier en est dans l'immédiat quitte pour pleurer le compagnon auprès duquel il avait appris son métier de voyageur. La première partie du récit se termine sur l'enterrement de Tshinépik par le Canotier.

Précisons tout de suite deux points : la mort de Tshinépik marque la fin du temps de la « pensée magique » qu'il véhiculait et selon laquelle, « pour évoquer [la Jongleuse] il suffit de prononcer son nom ». Parallèlement, l'enlèvement de M^me^ Houel et de son fils souligne le danger du rationalisme cartésien qu'elle op-

posait à la croyance populaire qui faisait de la Jongleuse une méchante qui parle au diable. En somme, la première partie du récit se termine sur une attente qu'il convient de lire à deux niveaux : le Canotier a perdu à jamais l'Amérindien qui l'avait initié à la vie nord-américaine et M^me^ Houel a été enlevée, avec son fils, par des Iroquois obéissant à une sinistre Jongleuse. Il n'existe par ailleurs pas, dans l'immédiat, de moyen terme convenable pour un Français d'Amérique entre la pensée magique de Tshinépik et le rationalisme cartésien de la Française, M^me^ Houel.

La seconde partie se déroule dans un contexte diamétralement différent ; l'action se passe maintenant en plein midi, dans la paisible petite communauté agricole de Rivière-Ouelle, désormais débarrassée de la menace des Iroquois et de leur dangereuse Jongleuse. Au moment où l'angélus sonne, un jeune garçon travaillant aux champs avec sa famille voit un canot accoster et deux voyageurs en descendre. Le fils de M^me^ Houel et le Canotier se présentent au père et lui expliquent qu'ils viennent chercher la dépouille de M^me^ Houel pour la ramener à Québec : plusieurs années plus tôt, faute de mieux, ils l'avaient ensevelie en ces lieux encore inhabités – et peu sûrs. Le lecteur apprend ainsi rétroactivement, en même temps que le groupe de paysans, ce qui s'est passé après l'enlèvement. Le fils leur rappelle d'abord que les Iroquois s'étaient arrêtés avec leurs deux prisonniers au lieu dit Rivière-Ouelle et que, suivant une pratique cruelle digne de la Jongleuse, ils avaient imaginé comme supplice de faire dépendre la pendaison de la mère de l'épuisement progressif du fils. Le Canotier ajoute ensuite que, parti à la poursuite des Iroquois sur le fleuve, il était arrivé trop tard pour sauver la mère, mais tout de même à temps pour libérer le fils, après avoir tué plusieurs Iroquois ; malheureusement, comme il était seul, quelques-uns lui avaient échappé.

Soulignons trois autres points : 1- c'est maintenant le fils de M^me^ Houel qui accompagne le Canotier ; ses cheveux ont blanchi le jour même du drame. On ne saurait lui attribuer les croyances un peu naïves de Grande Couleuvre, même s'il a rappelé que la nuit précédant le jour où il allait devenir l'agent involontaire de la mort de sa mère, il avait été éveillé par une couleuvre lui passant dans le visage. Son récit vient en somme confirmer les propos tenus par l'Amérindien avant l'enlèvement ; 2- alors que dans la première partie les méfaits de la Jongleuse étaient rappelés pour renseigner M^me^ Houel d'un danger imminent, dans la seconde, ils sont appris à des paysans intrigués par l'arrivée des voyageurs, mais qui n'ont plus rien à craindre de ce côté-là ; et 3- alors que la narration avait été amorcée en plaçant le lecteur au plus près de l'action, au début de la seconde partie, la stratégie narrative a

changé : il y a maintenant longtemps que l'histoire est terminée et l'instance narrative prend d'abord le temps de décrire une scène champêtre – en apparence gratuitement[1] – puis le soin d'homologuer la narration en cours avec la nécessité de poétiser l'avenir en racontant les légendes du passé. La justification de cette nécessité est qu'une ère de changement s'amorce, qu'il importe de meubler culturellement (comme si le rappel de la légende constituait un moyen sûr pour amadouer l'industrialisation américaine).

Au terme du récit, l'idéologie cléricalo-religieuse aura évidemment rassuré au sujet de la mauvaise Jongleuse. La dynamique de l'ensemble tient tout de même essentiellement à la rupture centrale de la narration ; le décalage spatio-temporel entre les deux parties est colmaté par un idéal de poétisation du futur. Les spécialistes de l'œuvre de Casgrain savent qu'il allait en venir à généraliser cet idéal dans un essai sur le rôle historique de la littérature canadienne-française :

> *Tandis qu'aux États-Unis les esprits s'absorbent avec une préoccupation épuisante dans le commerce, dans l'industrie, dans l'adoration du veau d'or, il appartient au Canada de s'approprier avec désintéressement et une noble fierté le*

1. Notons toutefois que si le « riant tableau » du début de la seconde partie contraste avec la « nuit sinistre » du début de la première, c'est que les descriptions comptent pour beaucoup dans la dialectique mise en contradiction des deux parties de l'anecdote : elles structurent le fictif lieu de paix qui risque dans le futur d'être perturbé par la *civilisation*, comme ce fut le cas dans le passé par la Jongleuse. Cela pour dire qu'il n'y a pas nécessité de prendre en compte les descriptions parallèlement aux événements racontés : tant celles-là que ceux-ci sont à considérer comme des *figures au départ indifférenciées* (figure, au sens hjelmslévien) qu'une analyse exhaustive permettrait de classer, qui en termes de plan de l'expression, qui en termes de plan du contenu : il nous apparaît en ce sens que la seconde partie de « La Jongleuse » constitue en quelque sorte le plan du contenu qui vient redonner un sens à la première à entendre comme plan de l'expression. En d'autres termes (et à titre d'exemple) : dans la première partie, l'arrivée de la Jongleuse par une sinistre nuit sur le fleuve, où se trouve le canot dans lequel ont pris place M^me^ Houel et son fils, constitue simplement la manifestation du plan de l'expression latent jusque-là ; le plan du contenu latent de la seconde partie, dans la petite communauté agricole où a été sacrifiée M^me^ Houel, sera manifesté par la disparition finale de la Jongleuse et sa conversion, disparition et conversion à entendre bien sûr par rapport à l'ère de changement qui s'amorce.

> *côté intellectuel, scientifique et artistique du mouvement américain* [...] *Tel est* [...] *le partage réservé à la France américaine* (Casgrain, [1866] 1884 : 371).

Voilà qui nous a motivés à centrer encore davantage notre réflexion sur la rupture narrative même. À cette rupture constitutive du plan de l'énonciation, correspond, au plan de l'énoncé ou de l'anecdote, une thématisation du silence tout aussi déterminante. Notre analyse du texte nous a de la sorte conduits à entendre que l'intérêt du récit « La Jongleuse » tient moins à ce qui y est explicitement raconté qu'à ce qui y est tu. La stratégie du récit est moins de dire un sens que de mettre en œuvre une structure de signification autonome, mais par ailleurs à colorer par la lecture, en fonction des projections de chacun des lecteurs.

Concrètement, nous nous appliquerons à montrer ici que le décalage spatio-temporel et son colmatage, que le discours du récit en somme, tend à assurer le remplacement de la « pensée magique » de Tshinépik, qui meurt dans la première partie, par un idéal de « poétisation du futur » auquel invite à accéder la seconde. Nous tenterons également de voir comment cette tendance est facilitée par la thématisation du « silence » qui, dans le déroulement de l'anecdote, ménage une sorte d'angle mort dans l'établissement de l'existence de la Jongleuse, angle mort qu'une écriture cléricalo-religieuse seconde vient finalement faire oublier.

Comme le silence est, au plan du contenu, assuré par la mort de M^me^ Houel, seule femme de l'histoire et seul personnage qui pose des questions, et par celle d'un Amérindien pour qui, à l'opposé, les mots ne taisent jamais rien, nous questionnerons au passage la curieuse hypothèse de Réjean Beaudoin selon laquelle Casgrain se serait appliqué, dans ses légendes, à féminiser le texte national (Beaudoin, 1989 : 99). Nous soutiendrons plus simplement que le « silence », fondateur de la vision romantique de l'écriture qu'a proposée Casgrain, implique une méconnaissance de la nécessité d'une *convention* pour qu'il y ait signe linguistique et que cette méconnaissance conduit, par le biais de la *conversion* de la Jongleuse, à une sorte de survalorisation de l'écrit – et du Blanc, au détriment de l'oral – et de l'Amérindien.

Le discours du récit dans « La Jongleuse »

La légende sauvée de l'oubli par Casgrain est simple ; ce qui l'est moins, c'est la façon dont elle poétise l'avenir. On peut imaginer la narration des mêmes événements sans qu'il y ait de rupture spatio-temporelle dans le récit : il suffirait que, après la mort de Tshinépik et l'enlèvement, l'instance narrative suive le Canotier

dans sa poursuite des Iroquois jusqu'au lieu de la mort de M^me^ Houel. Le résultat serait bien sûr différent : on assisterait d'abord à la libération du fils par le Canotier, puis le fils raconterait rétroactivement au Canotier la mort de sa mère. Mais les changements majeurs ne concerneraient pas l'anecdote même. Il y aurait 1- que la narration ne reproduirait plus la succession chronologique des événements racontés ; 2- que le tout ne se terminerait pas plusieurs années plus tard, mais bien quelques jours plus tard ; 3- qu'en arrivant plusieurs années plus tôt à ce qui allait devenir Rivière-Ouelle, le Canotier aurait découvert un lieu différent, non encore « civilisé », sans société agricole bien paisible ; et 4- que le lecteur n'aurait pu être amené à s'identifier aux paysans catholiques auxquels est racontée la fin de l'aventure de M^me^ Houel. Ce n'est pas rien, car, avant l'enlèvement, c'était à M^me^ Houel, Française trop portée au rationalisme, nous l'avons souligné, qu'étaient racontés les méfaits de la diabolique Iroquoise[2].

Une histoire doit bien évidemment beaucoup à celui qui la raconte. Quand les Iroquois attaquent les voyageurs, Grande Couleuvre a déjà dit à M^me^ Houel sa pensée au sujet de la Jongleuse, mais le Canotier n'a pas encore eu le temps de prendre la parole sur le même sujet ; il allait tout juste le faire. Ce choix essentiellement narratif du moment de l'attaque est manipulation du lecteur, doublement. D'une part, le témoignage du Canotier gagne en crédibilité d'être reporté à la fin : entre temps, il aura été confronté aux Iroquois sous les yeux du lecteur ! D'autre part, à la fin du récit, le lecteur a perdu sa froideur et ne peut plus partager le scepticisme de M^me^ Houel en ce qui concerne les histoires à dormir debout que lui racontait l'Amérindien ; il est désormais placé du côté des paysans, qui vivent sur les lieux mêmes où s'est déroulée la fin tragique de l'aventure. En faisant coïncider la fin de l'aventure avec la fin de la narration, Casgrain rabat la logique des événements sur la logique discursive. En pensant qu'évoquer la Jongleuse c'était la faire apparaître, l'Amérindien croyait à la « pensée magique » ; en pensant amadouer l'avenir en rappelant la légende, Casgrain accorde un imaginaire pouvoir à l'écriture poétique.

La justification initiale du rappel de la légende était liée au contenu du récit : il s'agissait de convaincre M^me^ Houel dont la foi

2. La nation iroquoise aurait été une collectivité matrilinéaire. Cela expliquerait peut-être la difficulté toute particulière que les « arrivants » auraient eue avec cette communauté que la tradition orale désigne, encore aujourd'hui, comme ayant une conception assez particulière de ce qui est vérité et ce qui est mensonge.

religieuse était en contradiction avec une certaine tendance au rationalisme. En deuxième partie, la poétisation du futur relève cette fois du plan de l'énonciation ; d'évidence, l'instance narrative table sur le fait que la mort de celle qui doutait de tout contredit radicalement le rationalisme. Ce nous semble un mauvais départ dans une optique de féminisation du texte national.

Le processus dans sa syntagmatique a été objectivé par Freud, 40 ans plus tard, en termes de réalisation du désir : à partir d'une situation présente, le scripteur imagine la satisfaction future de son désir sur le modèle d'une satisfaction passée. Le présent dans le récit de Casgrain, c'est le temps de la seconde partie, celui de la société agricole menacée par la civilisation américaine. Le besoin d'amadouer le progrès industriel y tient en l'occurrence lieu de situation présente ; et c'est à partir d'une histoire passée, celle de la Jongleuse, qu'on aurait amadouée à coup de prières, que Casgrain propose d'affronter le futur, homologuant de ce fait, comme l'a remarqué avant nous Réjean Beaudoin, la menace industrielle « présente » sur la menace iroquoise « passée ».

Dans cette imaginaire poétisation du futur, la croyance religieuse s'avère d'une importance capitale. Il y a une différence, bien sûr, entre la « pensée magique » de Tshinépik qui croyait évoquer la Jongleuse en prononçant son nom, *Matshi Skouéou,* et la pensée chrétienne de l'instance narrative qui incite finalement à la récitation d'un *Ave Maria,* sous prétexte que la Jongleuse, qu'on entendrait encore parfois se lamenter le soir, en aurait besoin. Du *Matshi Skouéou* problématique – incompréhensible pour un Blanc – balbutié au début en *langue amérindienne* au réconfortant *Ave Maria* de la fin évoqué en *langue latine* – compréhensible pour le Blanc lettré – on passe tout juste d'une mythologie à une idéologie ! On sort du mythique et éternel retour des cultures orales. Finie la « pensée magique » : il ne sera plus question de voir surgir la Jongleuse chaque fois que sera prononcé son nom. On retombe cependant dans la croyance religieuse qui a accompagné l'entrée dans les cultures écrites : au moyen d'un Dieu éternel et pour le profit de ses réprésentants latinisés, on dénie la nécessité de lire, d'interpréter pour qu'il y ait sens. Cela survient au moment même où l'on donne un sens nouveau au personnage de la Jongleuse, au moment même où en la convertissant sur son lit de mort, on fonde une convention nouvelle en faisant appel à des écrits de missionnaires. Du *Matshi Skouéou* initial à l'*Ave Maria* final, le paradigme divin est ainsi renouvelé, c'est-à-dire adapté par l'abbé Casgrain à la situation canadienne de 1860.

La thématisation du silence dans « La Jongleuse »

Il vaut ici de prendre le temps d'accumuler des éléments de preuves, en revenant sur la thématisation du silence déjà entrevue par le biais de la mort de M^me^ Houel, celle qui, pour dire les choses rapidement, désirait tout simplement rejoindre son mari blessé sans se laisser raconter des histoires à dormir debout. Présente dans toute l'anecdote, cette thématisation passe par la question du sens attribué aux pratiques verbales par les divers personnages, soit les Iroquois dont la Jongleuse, l'Amérindien ami du Canotier, M^me^ Houel et le Canotier.

On établit une première opposition entre le manque de sens de la parole attribuée aux Iroquois et le surplus de sens des prières de M^me^ Houel. Celle-ci prononce trois prières. Nous ne connaissons pas la nature de la première, au moment de l'attaque du canot par les Iroquois ; il est simplement écrit que « la pauvre femme [...] avait en effet grand besoin d'un céleste soutien, au moment d'affronter tant de dangers parmi les embûches de la nuit » (Casgrain, [1861] 1884 : 101). La seconde fois, les mots qu'elle prononce au moment de mourir nous sont rapportés par son fils : « Mon Dieu ! Mon enfant ! Qu'ils fassent de moi ce qu'ils voudront ! Je suis prête à endurer toutes leurs tortures ; mais, mon cher Harold ! Ah ! pitié, mon Dieu ! ... pitié pour ce tendre agneau ! » (p. 152). Cette prière, Dieu seul sait précisément comment elle a été exaucée, puisque M^me^ Houel dit ensuite à son fils : « J'ai offert ma vie pour toi, Dieu l'a acceptée » (p. 159). La troisième est peu après : « prions ensemble ; prions pour nos ennemis, prions pour la pécheresse » (p. 159). C'est à cette prière que la fin du récit fait allusion : « un missionnaire fut un jour appelé auprès du lit de mort d'une jongleuse qu'on prétendît être elle [...] Dieu avait-il exhaussé [*sic*] la prière mourante de M^me^ Houel ? » (p. 173). C'est à ce moment du récit que le narrateur propose un *Ave* pour la Jongleuse, à être dit, il faut croire, par la communauté des lecteurs[3]. Le sacrifice de M^me^ Houel aurait sauvé le corps de son fils et l'âme de la Jongleuse ; il participe ainsi d'une rédemp-

3. Il y a sans doute à comprendre ici que la communauté des lecteurs n'est pas uniquement celle des paysans, auxquels le lecteur est, nous l'avons vu, amené à s'identifier au fil de la seconde partie du récit. La communauté des lecteurs en cause est plutôt constituée par l'acte de lecture même : le fait de se reconnaître dans la lecture de *Ave Maria* comme une personne qui, en d'autres circonstances, récite *l'Ave Maria*, actualise en effet une nouvelle communauté qui doit son identité « nationale » à l'écriture littéraire.

tion. Mais est-ce suffisant pour parler de féminisation de l'écriture littéraire ?

Inversement, il est dit plusieurs fois que la Jongleuse communique avec le mauvais esprit, qu'elle entretient des relations avec le diable, auprès duquel elle alimente son appétit pour les fils des chefs blancs. « [Une] sorte d'incantation fantastique », mélopée, notes fôlatres, hymne funèbre, magiques évocations (p. 120) : tels sont les mots employés pour décrire la prière de la Jongleuse au noir esprit. Cette relation privilégiée à l'esprit du mal est, par la suite, étendue à l'ensemble des Iroquois, par ailleurs également dits « diaboliques ».

L'affrontement des deux femmes supporte cette thématisation de la prière. La Blanche, en relation avec Dieu, défie l'Iroquoise, en relation avec le diable. L'Iroquoise tue la Blanche dans l'ordre physique et temporel, mais la Blanche aurait vaincu dans l'ordre spirituel et intemporel. Mais ce n'est là qu'un morceau du casse-tête : le rôle de M^me^ Houel est simplement d'être celle à qui et, surtout peut-être, par qui la tragédie a pu arriver, celle qui ne pouvait pas croire à la « prédiction » de l'Amérindien, parce qu'elle était en un sens à peu près irrecevable.

Pour que M^me^ Houel puisse se fier à la parole de l'Amérindien, il aurait au moins fallu que la langue amérindienne lui soit intelligible, c'est-à-dire qu'elle soit « intelligente ». La langue « blanche » l'est, qui renvoie au latin, d'où elle tire sa notoriété, comme en témoigne l'*Ave* final ; mais la seule pérennité de la langue amérindienne tient à des cris, à des bruits et à des chants. Le cri peut être un cri de guerre, un hurlement, une exclamation ou au mieux un signal, tel l'imitation du bruit d'un animal ou d'un poisson par exemple. Les Amérindiens, est-il précisé, imitent à la perfection le bruit des marsouins et seule une oreille attentive exercée comme celle de l'Amérindien peut s'y reconnaître. Quant aux chants, il s'agit ou de celui de la Jongleuse, ou de chants guerriers. En somme, la langue amérindienne serait un système de signes à deux dimensions, branché sur les sons de la nature ou les bruits produits par les animaux. Donnons, à titre d'exemple, et, dans la fiction, de preuve la croyance de Grande Couleuvre pour qui évoquer le nom de la Jongleuse, c'est la convoquer à paraître ! On comprend l'erreur de M^me^ Houel : son rationalisme était un effort, mais féminin, pour dépasser ce niveau de « pensée magique ». À noter que sa volonté de savoir au sujet de la Jongleuse est restée sans écho, alors qu'elle obtient ensuite une réponse quand elle offre sa vie à Dieu pour sauver son fils. Comme quoi Casgrain n'avait pas lu que les romantiques.

Il est enfin dans le cours du récit question du « silence flegmatique qui caractérise la race indienne, et que les sauvages affectent surtout au moment du danger, afin de cacher toute émotion » (p. 128). Aussi Tshinépik et le Canotier se taisent-ils souvent. L'envers du silence est ici fait de soupirs, de plaintes et de pleurs. La question des larmes renvoie évidemment à la sentimentalité – et indirectement aussi au roman sentimental européen apprécié par les femmes mais décrié par le clergé québécois d'alors. Mais elle ramène également au système de signes supposément à deux dimensions des Amérindiens. Quelque part l'Iroquois est une femme, dit explicitement le texte. D'où toute l'ambiguïté de l'image projetée par le personnage du Canotier : il a appris son métier de voyageur avec Tshinépik tout en demeurant par atavisme porteur des questions de M^me^ Houel. Il pleure à la cantonade la mort de son compagnon, jusqu'au moment où il accueille avec un tressaillement l'écho de son « adieu » que lui renvoie la montagne : « comme s'il eût entendu [la voix] de son fidèle compagnon lui jetant une dernière parole de reconnaissance », est-il écrit. Ramené à la réalité par ce signe « positif » venu de la montagne, il donne alors une sépulture mi-chrétienne mi-païenne au mort : il fabrique une croix sur laquelle il plante, avec le couteau du disparu, la chevelure des deux Iroquois qu'il a trouvés morts près de son cadavre. Le rapprochement quasi animiste, en fin de première partie, de l'écho de la montagne et de la voix de l'Amérindien qui vivait en accord avec la nature est essentiel pour bien entendre, à la fin de la seconde, les divers témoignages au sujet de la Jongleuse, dont celui du Canotier[4].

Le Canotier est finalement identifié comme le premier à avoir raconté l'histoire de la Jongleuse au scripteur. Mais avant que cela ne soit dit, le Canotier raconte son arrivée sur les lieux du drame, où il a affronté les Iroquois. Or voilà qu'il ne raconte justement pas qu'il a vu la Jongleuse : il raconte même à peu près le contraire, soit qu'il n'a pas, après le combat, identifié de Jongleuse

4. Si on prend le soin de filer cette figure de réponse-écho à travers le récit, on voit qu'elle suit l'apparition malencontreuse de la Jongleuse à la suite du balbutiement « involontaire » de son nom et qu'elle précède par ailleurs la réponse de Dieu qu'obtient ensuite M^me^ Houel. On prend alors conscience du sens du report à la fin du témoignage du Canotier au sujet de la Jongleuse : sa parole sanctionne dans l'anecdote l'acceptation par Dieu de la prière de M^me^ Houel. Cette parole vient en somme confirmer qu'il y a eu retournement de la situation initiale : au départ, la pensée de la Jongleuse la faisait apparaître, alors qu'à la fin, quand le Canotier pense à elle, c'est pour réaliser qu'elle s'est sans doute sauvée dans la forêt...

parmi les cadavres ; puis il ajoute : « La Jongleuse avait disparu. Était-ce elle qui, blessée par une de mes balles, s'était enfuie vers le bois ? » (p. 169). La seule preuve matérielle, recueillie par la tradition orale, tient finalement à ce que « plusieurs prétendent que les pistes de raquettes [...] incrustées sur un des rochers du rivage, ont été imprimées par [les] pas de cet être mystérieux » (p. 172). Si l'écho de la montagne pouvait répercuter la voix d'un Amérindien pour un Canotier, pourquoi les rochers de la grève ne pourraient-ils pas eux aussi témoigner pour les milieux populaires ?

Dans la seconde partie de la narration, l'enjeu n'est manifestement plus d'établir si la Jongleuse a existé ; il serait plutôt d'assurer le lecteur qu'elle est bel et bien disparue pour de bon. Puisque le temps des Iroquois est terminé, il devient plus utile de savoir si la légende de la Jongleuse ne pourrait pas aider pour affronter maintenant le monstre industriel américain... On ne saurait en effet quitter cette thématisation du « silence » sans remarquer que la question de la prière par laquelle nous l'avons introduite recoupe la question de l'écriture qui est aussi impliquée dans l'anecdote même. Tout comme la prière, l'écriture est en effet une parole adressée à un destinataire absent mais présumé présent. Non seulement il y a recoupement « imaginaire » entre les deux, mais il y a surtout que ce recoupement est constitutif du récit parce qu'il en résulte un effet imprévisible. En suggérant de faire de la Vierge – dans la narration –, par la récitation d'un *Ave*, un substitut du destinataire qui a entendu – dans la fiction – la prière de M^me^ Houel, l'instance narrative prend tout simplement acte d'un autre fait qui nous a jusqu'ici échappé : la fin de la fiction pose en effet le Dieu, destinataire de la prière de M^me^ Houel, dans la position de destinateur de l'écriture même, en lieu et place du diable auquel obéissait la Jongleuse.

L'attention portée par Casgrain à la présentation typographique de son texte est visible : titres, sous-titres, notes infrapaginales, séparation des paragraphes par divers signes typographiques. D'entrée de jeu, en somme, le texte établit clairement son statut dans l'ordre de l'écrit, même au-delà de la disparition des exergues en début de chapitre dans l'édition des *Œuvres complètes*. Aucun doute n'est laissé sur la mise en place du destinataire, lettré, de formation européenne. Les notes infrapaginales, par exemple, servent à donner la définition des mots absents des dictionnaires parce qu'ils appartiennent à la langue amérindienne et qu'il est utile de les comprendre pour suivre le déroulement du drame. Certaines de ces notes donnent des références bibliographiques qui servent à authentifier les personnages ou les événements racontés. D'autres expliquent des coutumes locales. La plus

étonnante définit ce qu'il faut entendre par « été des Indiens » et montre ainsi l'étrangeté du destinataire.

Cette érudition livresque, surtout présente dans la première partie, contraste avec les épisodes où précisément il est rappelé plus d'une fois qu'il est des savoirs qui ne se trouvent pas dans les livres mais s'apprennent par l'expérience de la vie. Ainsi, l'anecdote montre, lors de l'attaque du canot, qu'il y a plus d'intelligence pratique dans la tête d'un Amérindien que dans bien des têtes européennes. Et, au moment le plus critique, une curieuse figure fait sourire : le canot devient une plume, littéralement, sous l'action conjuguée du Canotier et de son ami[5].

L'énoncé original du récit, qui ne relève pas encore de l'acquis culturel écrit, est tout de même clos par un récit second, où il est précisé que certains livres, mentionnés dans les notes infrapaginales, qui sont les mémoires des récollets ou encore le récit du père Arnaud, restent plus utiles que d'autres. Ainsi, le récit du missionnaire permet de clore convenablement la légende : il aurait assisté la Jongleuse sur son lit de mort. L'inclusion, dans l'anecdote, du missionnaire chroniqueur permet ainsi le redoublement de la voix du bon Amérindien disant adieu au Canotier par son opposé, l'appel de la mauvaise Jongleuse. Mais elle a un autre effet autrement plus capital : cette chronique est la seule preuve indirecte de la réponse positive de Dieu à M^me^ Houel. En effet, forte de ce témoignage consigné par écrit au sujet de la conversion de la Jongleuse, l'instance narrative peut assumer à son tour que Dieu avait effectivement répondu à M^me^ Houel. Et elle peut alors, cette instance, manifester cette présence divine au moment du point final, en invitant à dire un *Ave Maria* pour la Jongleuse. Une fois la dépouille de M^me^ Houel ramenée à Québec par son fils, la boucle serait vraiment bouclée. Paraîtrait dans *Les Soirées canadiennes* le texte « La Jongleuse », « afin qu'au moins [les] souvenirs [des « riants tableaux »] du passé poétisent un peu notre avenir ». De la sorte, l'identification de l'instance narrative au héros,

5. Une analyse systématique du récit en termes de schéma narratif permet d'homologuer cette fuite magique du canot, dans la phase d'acquisition de compétence, avec la fuite magique de M^me^ Houel, dans la phase de performance : celle-ci est constituée par le récit du fils et par la transformation de la « situation catastrophique » en « sacrifice de la mère qui sauve la vie du fils » par le biais de la demande qu'elle fait à Dieu et de la réponse dite positive de ce dernier. Ensuite, on l'a vu, la tension est surmontée et M^me^ Houel fait même réciter à son fils une prière pour la Jongleuse. On comprend ainsi que la fin du tandem de rameurs Canotier-Tshinépik en libère un autre, formé de Dieu et de l'instance narrative qui, seule, peut savoir la réponse de Dieu à M^me^ Houel.

le fils de M^me^ Houel, est totale : elle a élevé un monument [littéraire] à la mémoire de M^me^ Houel.

La structure de signification construite par Casgrain sous le titre « La Jongleuse » peut être objectivée en termes de mise en opposition dialectique de la « pensée magique » prêtée à une société orale et d'un romantique « idéal de poétisation du futur » assumé par une société écrite prêteuse, à l'époque de l'industrialisation du Canada. Cette structure de signification tire son efficacité non pas de ce qu'elle dit mais bien de ce qu'elle tait par le biais d'un décalage spatio-temporel d'une part, et par le biais d'une thématisation du silence d'autre part. Cela nous a permis de cerner de l'intérieur la spécificité du romantisme littéraire de Casgrain, soit l'idée de faire servir les légendes pour amadouer l'industrialisation. Nous avions au départ annoncé que le propos de Casgrain empruntait à la pensée de Charles Nodier une volonté d'affirmer que le rêve serait à la fois plus essentiel à la vie et plus réaliste que la rationalité. Il y aurait peut-être lieu de penser le romantisme littéraire moins en termes d'attitude face à la vie qu'en termes de rapport imaginaire à l'écriture – et, partant, au langage et à la réalité que construit le langage – : peut-être conviendrait-il, par exemple, de comprendre que Nodier cherchait moins à nier la rationalité qu'à rendre compte d'une logique autre, qui implique l'imaginaire, celle du langage. Si tel était le cas, il faudrait alors se demander si le fait, pour les romantiques plus libéraux, tel Victor Hugo, de voir dans l'écrivain un « mage » ne constituait pas un effort pour éviter de faire de Dieu le destinateur, comme le fait Casgrain dans « La Jongleuse ».

Dans l'immédiat, nous terminerons avec trois hypothèses. Nous parlons d'hypothèses parce qu'à notre avis il serait prudent, avant de tirer une conclusion, d'avoir mené à terme l'analyse des deux autres légendes qu'a écrites Casgrain au début des années 1860. 1- D'une certaine façon et aussi paradoxalement que cela puisse paraître, la romantique « poétisation du futur » de Casgrain débouche sur un « nouveau réalisme », une « vision du monde » qui allait prévaloir, au Canada français, jusqu'au début du XX^e^ siècle[6]. 2- Cette vision est le résultat d'une mythification de l'écriture, en ce sens que ce qui résulte du remplacement de *Matshi Skouéou* par l'*Ave Maria*, c'est tout simplement la littérature, à entendre en l'occurrence en termes de vision romantique de l'écriture dans un contexte de scolarisation. 3- L'antihéros du texte

6. Le paradoxe s'expliquerait par la méconnaissance dont il a été question dans notre analyse : il nous paraît possible de penser que la forme de l'expression est dans le texte de Casgrain méconnue en

de Casgrain serait Tshinépik qui, dans la première partie, croyait éviter la Jongleuse en ne la nommant pas, alors que l'énonciataire en serait l'industrialisation, que l'histoire de la Jongleuse tente d'amadouer au moyen d'un *Ave Maria*. Si nous avons raison de voir les choses ainsi, l'énonciateur du texte est l'écriture même et le héros-narrateur, une fois identifié, au-delà du rationalisme cartésien, au fils de M^me^ Houel, n'hésitait évidemment pas à écrire avec un grand E bien romantique.

termes de langue amérindienne alors que celle du contenu l'est au nom de la foi chrétienne.

Bibliographie

BEAUDOIN, Réjean (1989), *Naissance d'une littérature*, Montréal, Boréal.

CASGRAIN, Henri-Raymond (1861), « Prospectus des éditeurs », *Les Soirées canadiennes*, t. I, p. i-iii.

CASGRAIN, Henri-Raymond ([1861] 1884), « La Jongleuse », *Œuvres complètes*, t. I : *Légendes canadiennes et variétés*, Montréal, Beauchemin & Valois, p. 94-173.

CASGRAIN, Henri-Raymond ([1866] 1884), « Le mouvement littéraire au Canada », *Œuvres complètes*, t. I : *Légendes canadiennes et variétés*, Montréal, Beauchemin & Valois, p. 353-375.

LE THÉÂTRE

THÉÂTRE QUÉBÉCOIS ET ROMANTISME AU XIX[e] SIÈCLE

Jean LAFLAMME
Société d'histoire du théâtre du Québec

Au sein des inévitables transformations que subit toute civilisation, le théâtre représente l'une des meilleures illustrations de la culture d'un peuple en ses différentes étapes. Ce genre littéraire – et en même temps cet art – que l'on définit volontiers comme « la peinture animée d'un lambeau de vie humaine » réussit d'ordinaire, par les œuvres scéniques qui jalonnent l'histoire d'un pays, à rendre sensible mieux que par tout autre mode d'expression le phénomène social de ce pays.

Dans ces conditions, les grands courants de pensée qui animent les activités culturelles d'une société à une période donnée se retrouvent inévitablement dans les œuvres théâtrales contemporaines de cette société. Ainsi le romantisme, qui pénètre dans la littérature québécoise au XIX[e] siècle, à la faveur de l'influence croissante des modèles français, devrait trouver normalement sa place dans notre théâtre et venir teinter l'écriture de nos auteurs dramatiques de la même époque.

Le répertoire théâtral

Mais justement, et c'est là la question, le Québec du XIX[e] siècle a-t-il eu un théâtre ? Pour pouvoir parler de romantisme dans cet art il nous faut supposer l'existence d'un répertoire théâtral d'une certaine consistance et d'un certain calibre. Or il est communément admis qu'au Québec la littérature du XIX[e] siècle ne s'est manifestée que médiocrement dans le théâtre, comme d'ailleurs

dans le roman. La société québécoise de l'époque, confrontée aux dures réalités de sa subsistance et de sa survivance, trouvait difficilement le temps, sinon le goût de se complaire dans le domaine de la fiction. Le petit nombre de ses œuvres théâtrales est là-dessus suffisamment révélateur : entre 1801 et 1900, tout au plus 150 titres connus, redevables à quelque 75 auteurs (Duval et Laflamme, 1978 : 24), la plupart amateurs.

Et quelles œuvres ! Des productions qui restent bien en deçà des normes de l'art universel, voire de l'art tout court. Ce que d'ailleurs n'ont pas manqué de leur reprocher avec plus ou moins d'aménité quelques historiens de la littérature québécoise qui les ont vite qualifiées de « mauvaises proses ne résistant à aucune critique sérieuse » (Baillargeon, [1957] 1960 : 488) ; de produits d'auteurs « manquant de métier, de sujets à exploiter et d'une langue vraiment dramatique » (Hamelin, 1961 : 42) ; d'œuvres faibles dans « leur création des situations, leur analyse des sentiments et leur adaptation du dialogue » (Roy, [1918] 1950 : 187-188) ; d'essais scéniques « escamotant les rôles féminins dans les représentations scolaires » (Viatte, 1954 : 201-202). Le jugement d'un Marcel Dugas est encore plus catégorique lorsqu'il limite à la seule *Veronica* de Louis Fréchette l'effort théâtral québécois du siècle dernier (Dugas, 1934 : 243-262). Ce jugement nous paraît encore trop large quand on songe que *Veronica* n'est pas vraiment une œuvre québécoise : elle n'est que l'adaptation versifiée du manuscrit d'un obscur voyageur français mort en 1902, Maurice de Pradel (Wyczynski, Julien et Beauchamp-Rank, 1976 : 137-165).

Néanmoins, nous verrons que par ce théâtre peu abondant – par ces rares fleurs théâtrales, dirait sans doute un romantique – des effluves du romantisme sont tout de même venus embaumer les parterres exigus de nos jardins littéraires du XIX^{e} siècle.

Influence de la France

Dans la littérature d'expression française, le romantisme ne fait pas le fonds primitif et essentiel du génie indigène, comme c'est le cas dans les littératures anglaise ou allemande. Classique depuis près de cinq siècles, la littérature française est venue au romantisme en conséquence d'une révolution : révolution morale qui, après la révolution sociale et politique, a transformé les façons de penser et de sentir, libéré l'inspiration, fait renaître le ly-

risme et instauré la prédominance de la sensibilité et de l'imagination sur la raison. Au Québec, où la littérature classique régnait déjà depuis l'époque de la Nouvelle-France, le romantisme ne pouvait venir, lui aussi, que d'une révolution analogue. Mais combien différente fut la révolution morale des Québécois et combien inégales furent ses conséquences sur l'écriture dramatique de nos auteurs locaux.

Au XIX^e siècle, le livre français, qui depuis la Conquête n'a jamais cessé tout à fait d'apporter aux Québécois le message spirituel de l'ancienne mère patrie, arrive plus facilement au Québec et en plus grande quantité, grâce aux nombreux voyages en France que fait l'élite québécoise, à partir de 1830, et grâce surtout à la reprise du commerce entre le Canada et la France, en 1855, reprise symbolisée par l'arrivée spectaculaire à Québec de la corvette *La Capricieuse*. Les tragédies romantiques de Victor Hugo, d'Alexandre Dumas et d'Alfred de Vigny sont dès lors connues des lecteurs cultivés canadiens.

La fréquentation de ces maîtres français aurait pu amener chez nos dramaturges en herbe une effusion de romantisme auquel se serait sûrement bien prêté le caractère sentimental du Nord-Américain. Mais, à l'éclosion du romantisme au Québec il fallait un déclencheur, un événement révolutionnaire ou grandement perturbateur devant provoquer une réaction au plan des idées et une évolution des mentalités. Ce déclencheur allait être la rébellion de 1837.

Obstacles et retards

À l'instar de la Révolution française, qui n'engendra sa révolution morale que 30 ans après elle, les événements de 1837-1838 ne produisirent pas immédiatement leur effet sur l'imaginaire québécois. Lorsqu'en 1844 Antoine Gérin-Lajoie fait représenter *Le jeune Latour* sur la scène du séminaire de Nicolet, il ne s'écarte encore en aucune manière des sentiers du classicisme ; sa pièce demeure une tragédie cornélienne en trois actes et en alexandrins. Ce n'est pratiquement que dans le dernier quart du siècle que l'enthousiasme patriotique viendra modifier ce traditionalisme classique chez nos écrivains scéniques respectueux jusque-là des principes reçus, tout autant que fidèles à la langue française et à la foi catholique.

Ce retard aurait-il pu être évité ? Difficilement, à cause précisément de cette fidélité à la France et à l'Église. En France, le romantisme avait été une réaction contre la littérature classique parce que cette dernière représentait la littérature nationale. Or, l'esprit révolutionnaire souhaitait les plus grands changements au sein de l'État (remplacement de la monarchie par la République) et de l'Église (substitution d'un christianisme libre à une religion hiérarchisée). Le classicisme représentait justement ces deux institutions, monarchie et Église, rappelées au pouvoir par la Restauration (1815). Le romantisme devenait alors, par la littérature et le théâtre, une tentative d'ébranler, un moyen de combattre ces deux facteurs de stabilité, ces deux obstacles aux changements toujours souhaités et toujours attendus.

Les habitants du Québec, au contraire, loin de désirer le moindre changement, luttaient de toutes leurs forces pour conserver leurs traditions, leur culture, leur langue, leur foi et leurs institutions, à commencer par l'Église. Rien d'étonnant à ce qu'ils aient longtemps résisté à un romantisme avide de changement, de même qu'à son individualisme inhérent : les peuples qui refusent de mourir sentent plutôt le besoin d'un regroupement de leurs forces, d'un effacement de l'individu au profit de la patrie. D'où, chez nos dramaturges locaux, cette croissance aussi lente que possible du goût romantique et de sa transposition dans leurs œuvres.

Floraison limitée

L'aide la plus efficace à un réveil en ce sens est venue sans conteste de Victor Hugo. Mais d'un Victor Hugo première manière, celui qui ne prêche pas encore la fantaisie qui conduit à la licence. D'un Victor Hugo encore chrétien et ami de la gloire et du passé de la France. Quelques drames d'écriture hugolienne surgissent alors chez nos auteurs, dont les deux plus caractéristiques sont *Amador de Latour* (1900) d'Arthur Geoffrion et *La découverte du Canada* (1899) d'Alphonse-Stanislas Roberge. D'autres drames, en prose et d'inspiration différente mais au message identique, viennent grossir par leur patriotisme lyrique la vague, ou plutôt le filet romantique de notre théâtre. Citons en exemple *Chomedey de Maisonneuve* (1899) de Sylvio Corbeil, *Les vengeances* (1876) de Pamphile Le May, *L'affaire Riel* (1885) de Charles Bayèr et E. Parage, et *L'intendant Bigot* (1872) de Joseph Marmette. Dans chacune de ces œuvres est exalté en mots évocateurs le passé de la

France – celui d'avant la Révolution – et l'avenir des Canadiens français soucieux de demeurer fidèles à eux-mêmes.

En effet le Québec, qui a réussi à survivre au régime de l'Union destiné à le minoriser et à l'assimiler, est entré dans celui de la Confédération, comblé des plus belles promesses quant au recouvrement de son autonomie. Mais les événements eurent tôt fait de prouver que le nouveau système allait plutôt y perpétuer la domination anglo-saxonne. En créant à l'intérieur du cadre britannique, appelé à céder un jour, un second encadrement, plus durable celui-là, on reculait très loin dans le futur, sinon aux calendes grecques, le jour où les Québécois seraient enfin les maîtres chez eux. Frustrés une fois de plus dans leurs aspirations, les Québécois ont alors connu un redoublement d'ardeur patriotique, exprimé en particulier par la voix de leurs écrivains scéniques. De là cette apparition, à la fin du siècle, d'un plus grand nombre d'œuvres théâtrales romantico-nationalistes.

Visage du théâtre romantique québécois

Était-ce là, cependant, du romantisme à son meilleur visage ? Plus d'un point de vue nous permettent d'en douter. S'il est difficile de s'approprier les qualités d'un genre littéraire sans en absorber en même temps les défauts, il est sans doute plus aisé d'en puiser les défauts sans en absorber les qualités. Voilà bien ce qui semble être arrivé au romantisme dans notre théâtre. À la lecture de nos tragédies historico-patriotiques, nous ne pouvons nous garantir d'une fréquente indisposition due aux larmoiements superficiels et aux tirades interminables qui ont sûrement étonné, même à leur époque, par leur grandiloquence exagérée, voire par leur invraisemblance. Citons quelques exemples.

L'auteur de *Chomedey de Maisonneuve*, Sylvio Corbeil, place dans la bouche de l'ambassadeur indien Taouichkaron une réplique au fondateur de Montréal ayant la forme d'un poème de la nature que le plus lettré de nos diplomates aurait peine à formuler et encore plus à mémoriser :

> *– Quelle voix agréable ai-je entendue ! Elle me plaît comme les grands murmures de nos lacs, quand leurs eaux, dégagées enfin des glaces de l'hiver, déferlent au rivage ; elle m'enchante comme le gazouillis des oiseaux revenus de l'exil avec le tiède printemps, quand ils cachent sous la*

feuillée des bois leurs nids et leurs amours jaseurs ; elle me charme comme nos forêts décorées de leur feuillage reverdi, comme les fleurs des champs fraîches écloses, exhalant au matin parmi la rosée leurs parfums odorants. Ainsi me plaît et m'enivre la voix d'Ononthio de Villemarie (acte I, scène 5).

Dans *La découverte du Canada* d'Alphonse-Stanislas Roberge, un espion anglais du nom d'Aylmer est monté par ruse à bord de la *Grande Hermine*. Les menaces qu'il fulmine à l'endroit de Jacques Cartier supposent chez lui une maîtrise de la langue française pour le moins rare chez un étranger :

La cour m'a repoussé. Déjà, j'étais un chêne,
Et me voilà roseau ! Ma fureur se déchaîne,
Quand je songe à mon sort. Oui, maudit malouin,
Je vais livrer ton corps au vorace requin.
J'appelle ce moment. Je ne crains pas le crime ;
Mes mains vont te plonger dans ce profond abîme.
J'aimerais voir couler ton sang, ronger ton cœur
Par les oiseaux de proie. Intrigant imposteur,
Qu'après ta mort, Satan s'empare de ton âme ;
J'irai dans les enfers, pour attiser la flamme
Qui doit te torturer... (acte II, scène 6).

« Chêne et roseau » : cet Anglais visionnaire citait déjà, en 1535, les fables de La Fontaine... qui n'était pas encore né !

Enfin, dans *L'intendant Bigot* de Joseph Marmette, M. de Rochebrune, mourant, trouve le moyen de construire un long réquisitoire, imagé et délirant, contre les exactions de Bigot et de ses complices (acte I, scène 2). Ces derniers prennent le temps de l'écouter jusqu'au bout, avant de réagir. Le lecteur le fait bien avant eux.

Notre étonnement se fait sans doute moins considérable quand on se rappelle que dès la fin du XVIII[e] siècle était apparu en France le mélodrame, genre qui développe, avec de gros effets dramatiques, une action mouvementée et d'un pathétique violent. Or, il est reconnu que ce genre, par son rejet des unités, son mélange des formes, son goût de l'action et du pittoresque historique, a pavé la voie au drame romantique. Si donc la scène française a pu ainsi être influencée par ces techniques qui, à défaut de traduire une littérature savante et raffinée, avaient le mérite de trouver directe-

ment le chemin du cœur, il n'est pas du tout surprenant de retrouver, à la base du théâtre québécois influencé à son tour par les règles d'écriture du romantisme français, les mêmes techniques du mélodrame, genre qui va d'ailleurs succéder à notre théâtre romantique et devenir très populaire sur nos planches dans la première moitié du XX^e siècle.

Mais y a-t-on puisé ce qu'il y avait de meilleur ? C'est ici que s'applique notre remarque concernant les qualités et les défauts d'un genre littéraire, et leur absorption par ses imitateurs. Si nos auteurs locaux du siècle dernier ont fort bien su s'approprier les figures superficielles du romantisme français, n'en ont-ils pas laissé échapper les traits essentiels ? De sorte qu'il en est résulté un romantisme ayant perdu lui-même toute sa notion, un romantisme d'apparence, un romantisme à fleur de peau.

Constatons cette déficience dans la mise en scène québécoise de l'héroïsme à cette époque. Cornéliens dans les principes, les héros de nos tragédies romantiques, soumis au lyrisme de guimauve dans lequel les plongent les auteurs, ne s'écroulent-ils pas littéralement en face du danger ? Les larmes qu'on a voulu faire jaillir chez les spectateurs ne viennent-ils pas plutôt noyer la tragédie ? Qu'on songe à la tirade d'Arché éclatant en lamentations aiguës contre la cruauté de son chef Montgomery, dans l'adaptation des *Anciens Canadiens* d'Aubert de Gaspé père, faite en 1864 par Joseph-Camille Caisse et Pierre-Arcade Laporte (acte II, scène 6) ; au héros du drame *Amador de Latour* d'Arthur Geoffrion, subissant les moqueries du complice Le Dunois devant son désespoir et ses pleurs à la nouvelle de la trahison de son père (acte III, scène 11) ; ou encore à Jean Canada larmoyant sur son triste sort de prisonnier et sur sa condamnation imminente, dans *Jacques Cartier ou Canada vengé* (1879) de Joseph-Louis Archambault (acte II, scène 3). Dans chacun de ces cas, nous assistons à un affaiblissement de l'œuvre théâtrale, due à la présence des pires défauts du drame romantique.

* * *

Les grandes œuvres de théâtre, celles dont la destinée est de résister à l'usure du temps, ne peuvent naître qu'aux moments privilégiés d'une nation, quand la grandeur politique et sociale y favorise un très haut développement culturel. Ce qui était loin d'être le cas dans le Québec du XIX^e siècle aux prises avec une lutte de tous les instants contre une insidieuse assimilation. Dans notre

littérature naissante, le théâtre faisait donc figure de parent pauvre, d'amusement assez vain ou d'occupation marginale et sans importance.

Cependant, si l'on dépasse la simple perspective de l'exercice littéraire ou artistique pour déboucher sur le geste de communication, on se rend compte que le théâtre québécois du siècle dernier a voulu être une manifestation de la conscience du peuple, l'expression de sa volonté tenace de survivre comme nation. Déjà riche d'applications sociologiques, illustrant fort bien la vie, la mentalité et les mœurs de nos pères, cette production scénique conserve surtout l'image d'un théâtre de fierté nationale, d'un théâtre engagé trouvant dans l'amour de la patrie sa source première et profonde d'inspiration. Il est regrettable qu'un romantisme affadi et décadent soit venu diluer ces nobles sentiments que notre scène locale a tenté de véhiculer en ces temps de luttes et de résistance.

Bibliographie

BAILLARGEON, Samuel ([1957] 1960), *Littérature canadienne-française*, 3^e éd., Montréal, Fides.

DUGAS, Marcel (1934), *Un romantique canadien : Louis Fréchette, 1839-1908*, Paris, Revue mondiale.

DUVAL, Étienne-F., et Jean LAFLAMME (1978), *Anthologie thématique du théâtre québécois au XIX^e siècle*, Montréal, Leméac.

HAMELIN, Jean (1961), *Le renouveau du théâtre au Canada français*, Montréal, Les Éditions du Jour.

ROY, Camille ([1918] 1950), *Manuel d'histoire de la littérature canadienne de la langue française*, 14^e éd., Montréal, Beauchemin.

VIATTE, Auguste (1954), *Histoire littéraire de l'Amérique française, des origines à 1950*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, et Paris, Presses universitaires de France.

WYCZYNSKI, Paul, Bernard JULIEN et Hélène BEAUCHAMP-RANK (dir.) (1976), *Le théâtre canadien-français. Évolution. Témoignages. Bibliographie*, Montréal, Fides. (Coll. « Archives des lettres canadiennes », t. V.)

LES ÉCRITS INTIMES

NOTRE « JEUNE ROMANTISME »
(1830-1839)

« À MON HEURE DERNIÈRE... » : SIGNÉ CHEVALIER DE LORIMIER (1839)

Laurent MAILHOT
Université de Montréal

Je : la prison du condamné est avant tout grammaticale.

Roger Borderie

Comme il ne me reste que bien peu de temps, je ne puis t'écrire plus long.

Chevalier de Lorimier

Romantismes

Les historiens et critiques de la littérature québécoise se montrent en général sévères pour « notre romantisme », quels que soient les textes, les dates et les faits qu'ils retiennent de sa manifestation. Arsène Lauzière parle de « délire de l'imagination », « morbidité de la sensibilité », « frénésie », « fantastisme » et « satanisme » ; il ne trouve guère que de la « pacotille romantique » dans « nos primevères romanesques » (Lauzière, 1961 : 158 et 160). David M. Hayne, pourtant pondéré et précis, signale plus volontiers les « excès » et « certaines tendances malsaines » de notre « jeune romantisme » que ses réussites relatives, ses promesses, ses annonces. La génération de 1835, sans « se méfier de ses guides », avait plongé naïvement dans la « fontaine de Jouvence » qu'était pour elle le romantisme

français. D'abord les poètes, avec François-Xavier Garneau, vers 1832, puis les prosateurs, « en 1835 précisément », avec « La tour de Trafalgar » de Georges Boucher de Boucherville.

> *Deux ans plus tard, nul doute possible : le jeune romantisme avec tout ce qu'il comportait de violence, de fantaisie et d'horreur macabre, faisait invasion.*
>
> *Pendant cinq ou six ans, la rébellion et son contexte politique fournit des thèmes à un petit essaim de poètes patriotes. Malgré l'évidente sincérité de ces auteurs, aucune œuvre de valeur ne sortit de leurs efforts. Le genre romanesque sommeilla* (Hayne, 1961 : 152).

Notre « Phase préromantique », suivant Séraphin Marion et David M. Hayne, commencée entre 1830 et 1837, s'étendra et s'éteindra peu à peu durant 25 ans, minée par la dispersion et les divisions politiques. Mais le préfixe me gêne : ce « préromantisme » dure bien longtemps, il survit à sa naissance tumultueuse puis se traîne péniblement jusqu'à ce que la génération suivante – romantique tout court ou postromantique ? – le « réforme » (Hayne, 1961 : 157) en 1860. « L'âge de Garneau fut suivi de l'âge de Casgrain ; le jeune romantisme se rangea, et un romantisme officiel et national le remplaça » (Hayne, 1961 : 138). Or, le romantisme peut-il être rangé, officiel ? Il peut être national, sans doute, et celui de 1830 l'était, ici comme en Europe, mais sur d'autres bases politiques, éthiques, esthétiques : sur la libération, la révolte ou la révolution, plutôt que sur la réaction, la conservation ou la nostalgie. Alors que les jeunes patriotes romantiques, à la fois nationalistes et internationalistes, catholiques et démocrates, favorisent avant tout la poésie, la chanson contemporaine, le journalisme engagé et même le théâtre[1], les notables réunis autour de Casgrain à Québec favorisent essentiellement la récupération des contes et légendes populaires, le folklore, le roman historique, la biographie.

Jeanne d'Arc Lortie (1975 : 137, 199, 273, 361) parle d'« Effusions nationalistes et préromantisme » pour la période 1806-1830, de « Frustration politique et premier romantisme » de 1830 à 1845. Nous aurions un deuxième romantisme avec ce

1. Dans le *Napoléon à Sainte-Hélène* [...] adapté et présenté par Firmin Prud'homme (le 28 décembre 1831) comme dans les « comédies du statu quo » ou chez les Amateurs typographes de Napoléon Aubin.

qu'elle appelle la « Poésie de la patrie concrète (1845-1860) », chez Joseph Lenoir, Charles Lévesque, Octave Crémazie et Adolphe Marsais, puis un troisième romantisme avec le « Nationalisme culturel et jaillissement poétique (1860-1867) ». Cela fait beaucoup de romantismes – sans compter le *pré* et le *post* – pour assez peu de poésie.

Plus que la rêverie mélancolique, la magie, les ruines gothiques, c'est l'aspiration à la liberté individuelle et collective qui constitue l'axe central du mouvement romantique canadien. Dès le « grand complot de 1822 », c'est-à-dire la tentative d'union constitutionnelle, de noyade politique, *Le Canadien* reproduit à titre d'antidote « La sainte alliance des peuples » de Béranger, dont la presse diffusera largement les chansons à partir de 1828. Puis viennent les extraits de Chateaubriand, l'influence de Lamennais, Lamartine, Hugo, etc. Pour Charles Nodier, qui les précédait, il faudra attendre le *postpréromantisme* de 1860.

La « conjonction du libéralisme et du romantisme » est évidente dans le développement du nationalisme canadien-français. Le « mythe de 1830 », dira Groulx, « a passé sur cette génération et y a laissé sa semence de chimère » ; les Quatre-vingt-douze Résolutions de 1834 sont « un morceau de romantisme politique » (Groulx, [1952] 1960 : 149 et 156)[2]. La division du Parti patriote en deux tendances, modérée et radicale, à partir de 1827 et surtout 1833, a des répercussions en poésie. « *Tout ou rien* », « *il faut vaincre ou périr* », écrit-on en vers, en majuscules ou en italique, sous forme de slogans (*La Minerve*, 14 mars 1833). Les bureaucrates ou chouayens lancent des charges héroï-comiques contre les amis de Papineau, qui répliquent en appelant leur chef « le Mirabeau du nord de l'Amérique ».

Jacques Viger évoque, avec des *si*, les Canadiens qui « n'ont pas peur des loups-garous » et qui « rêvent à l'indépendance ». Joseph-Édouard Turcotte invoque le principe des nationalités et des peuples. Des modérés comme François-Réal Angers, George-Étienne Cartier, Étienne Parent vont dans le même sens au milieu de la décennie. Aimé-Nicolas Aubin, qui comme tant d'autres a pris le beau prénom de Napoléon, est le plus clair dans son appel et ses références :

2. Jeanne d'Arc Lortie distingue, en poésie, « un romantisme politique et un patriotisme romantique » (1975 : 201).

Le temps n'est plus où le cœur en silence
Pouvait se taire au nom de Liberté !
Du Saint-Laurent aux rives de la Seine
Ce nom magique reçoit des tributs (*La Minerve*, 22 décembre 1834).

Quelques-uns s'adressent directement « Au peuple[3] ». Mais le peuple est lent à réagir, les patriotes sont écrasés et les poètes désenchantés. Une voix isolée crie « Mort aux tyrans ! ». La plupart condamnent à la fois la révolte armée et la répression sanglante. L'ambiguïté politique s'installe et le ton dominant, en poésie comme dans les journaux, hésite entre la frustration résignée et le désespoir pathétique. Pierre-Joseph-Olivier Chauveau voit un peuple « qu'on descend vivant dans son cercueil ». « Du livre du destin, ah ! notre nom s'efface », dit Joseph-Guillaume Barthe. L'« ombre du passé », l'« ombre sanglante », toutes les ombres de la défaite tombent sur les Canadiens français, aussi menacés que les derniers Hurons.

On tente de faire passer pour une « Marseillaise canadienne » l'« Adresse du petit gazetier aux abonnés » de *La Gazette de Québec* du 2 janvier 1841, à cause d'un vers, « Le peuple un jour aura son lendemain », qui inquiète fort le *Quebec Mercury*. En attendant ce lendemain, on se replie sur « nos bras valeureux », nos villages, nos campagnes, nos étés et nos hivers[4]. C'est la fin d'un certain romantisme. Je ne suis plus du tout d'accord avec Jeanne d'Arc Lortie lorsqu'elle parle de « Maîtrise du destin national (1842-1845) », car la « Reprise de confiance (1842-1843) », partielle ou précaire, est aussitôt suivie d'un rapide et tenace « Assombrissement (1843-1845) » (Lortie, 1975 : 227 et 230)[5]. Ce qui reprend, après la répression et l'Union, ce sont les

3. Un poème anonyme de ce titre, en 1837, contiendrait « les éléments les plus forts du patriotisme romantique » (Lortie, 1975 : 252). Il a des aspects sadiques « Comme une autre Pologne, ouvre ton flanc qui saigne... », mis dans la bouche des Anglo-Canadiens – et masochistes (« C'est du sang qu'il lui faut, c'est du sang qu'on lui donne... »).

4. « J'aime les Canadiens dans leur longue disgrâce... », dit par exemple Auguste-Simon Soulard dans une « Poésie du Nouvel An » (1841) qui, « face au vainqueur insolent [...], multiplie les possessifs » (Lortie, 1975 : 225).

5. Il est significatif que l'auteure, après avoir traité de Garneau, Lenoir (« Nationalisme humanitaire »), Lévesque, Crémazie et Marsais, laisse à des « poètes mineurs et débutants » le soin de

jeux parlementaires et politiciens. Les versificateurs s'épuisent à célébrer « l'aigle au brillant génie », Louis-Hippolyte La Fontaine, à opposer le bon gouverneur Charles Bagot[6] à son prédécesseur Charles Edward Poulett Thomson.

On n'a gardé du romantisme que le « luth attristé », les pleurs, la nostalgie, l'exil du « Canadien errant », ou encore un culte de la nature comme refuge, repos, consolation. « Mais notre fleuve antique ° Notre sol romantique » (*Le Canadien*, 7 janvier 1832) sont réduits aux aspects « intimes » – je dirais plutôt infimes – de la patrie. La patrie redevient la paroisse, le rang, le champ labouré, la clôture. Des légendes survivent, des héros, dont le « demi-dieu » Salaberry et les « martyrs » de 1837-1838. À quelques exceptions près, le nationalisme devient *littéraire* (au mauvais sens du terme) et le romantisme sentimental. Il sert de cénotaphe ou de linceul (le drapeau en est un) pour habiller des fantômes, des spectres. On refait sonner le mot de *Liberté* [7], mais la magie ne joue plus de la même façon qu'en 1830. « Vos vers sont de purs sanglots », dira Hector Fabre à Pamphile Le May dans *Le Canadien* du 9 décembre 1865. Nous allons comparer ces sanglots intimes, intimistes – à la Musset, mais longtemps après Musset – à la prose d'un patriote mort-vivant.

Survivance du nom, fragments du drame

On donnera le nom de Lorimier, en 1883, à la rue qui aboutit à la prison du Pied-du-Courant et qui s'était jusque-là malencontreusement appelée Colborne. On rappellera le nom de Lorimier au cimetière de la Côte-des-Neiges, à Saint-Denis, à Saint-Eustache. On le lira chez les historiens, les archivistes, les mémorialistes, les préfaciers, les chroniqueurs. Hector Fabre (1856) fait une brève *Esquisse biographique du* [*sic*] *Chevalier de Lorimier* qui « met en évidence le poids de l'héritage patriote sur la formation de l'écrivain [...] Le ton en est meurtri, l'inquiétude à vif sur le sort

célébrer, suivant ses sous-titres, le « Nationalisme triomphal », le « Libéralisme », la « Passion démocratique » (Lortie, 1975 : 338-349).

6. Bientôt remplacé par Charles Theophilus Metcalfe, qui désavoue le principe du gouvernement responsable.

7. « Il est un mot magique... » (Pierre-Joseph-Olivier Chauveau, « À Albion », *La Revue canadienne*, 6 juin 1848) ; « Faisons

de notre race » (Simard, 1985 : 283). Contrairement aux poètes – et d'abord Charles Lévesque, qui l'évoque avec mélancolie[8] –, les romanciers, les dramaturges[9], les critiques littéraires ont eu tendance à négliger la figure et les textes de Lorimier.

Sa correspondance a été souvent reproduite, d'abord aux États-Unis dès 1839 dans le *North American* et *Le Patriote canadien*, puis dans *Le répertoire national* [...] de James Huston, dans *Les patriotes de 1837-1838* de Laurent-Olivier David, etc. Les « Dernières lettres d'un condamné » terminent, couronnent l'*Histoire populaire du Canada ou entretiens de madame Genest à ses petits-enfants* du Dr Hubert La Rue (1875), qui place Lorimier à la suite et au niveau des héros de la Nouvelle-France. On trouve trois lettres de Lorimier jusque dans un roman-feuilleton du Dr Charles-Arthur Gauvreau, *Captive et bourreau* (tiré à part de *La Gazette des campagnes*, 1882). Autour de 1895, Fréchette republie les « Dernières lettres d'un condamné » avec une biographie et un poème sur *Le héros de Saint-Eustache. Jean-Olivier* Chénier. D'autres lettres, ou les mêmes, figurent dans le *Journal* [...] d'Amédée Papineau, dans les *Notes d'un condamné politique de 1838*, François-Xavier Prieur.

Plusieurs articles se penchent sur « La veuve de Lorimier » (*L'Opinion publique*, 19 juillet 1883, p. 340), ou « La veuve du patriote de Lorimier » (Anonyme, 1926 : 330) dont on a publié quelques lettres. Elle est, avec Julie Bruneau-Papineau, une des principales figures de « La Canadienne pendant les troubles de 1837-1838 » (Reeves-Morache, 1951). Lettres et témoignages concordent pour projeter « avec une certaine force l'image du couple amoureux » chez Henriette et Chevalier de Lorimier, donnant ainsi « à cette tragique histoire une dimension roman-

tonner bien haut le mot de « Liberté » » (A.D., « Une extase », *Le Fantasque*, 8 avril 1858).

8. Le frère de Charles Lévesque, Guillaume, devait être exécuté en même temps que Lorimier et Hindenlang ; il a pu faire commuer sa sentence en exil (à Paris). Voir « Martyr politique. Chevalier de Lorimier », *La Minerve*, 17 décembre 1853. Ces vers – « Les sons de l'agonie, en ce lugubre jour », « Et le peuple pleurait [...] » – « les premiers de notre littérature à rendre un culte individuel aux « martyrs » de 1837, [...] n'ont pas la virulence des œuvres de son contemporain Lenoir » (Lortie, 1975 : 298).

9. « Hindelang et De Lorimier », drame d'Éva Circé-Côté, fut représenté mais demeure inédit.

tique » (Lalonde, 1965 : 165). Malgré le caractère des échanges, semi-privés, semi-publics, « l'expression de la tendresse, de la confiance réciproque et aussi d'un sentiment exclusif éprouvé avec toute l'intensité d'une passion, se fait jour dans les lettres » (Lalonde, 1965 : 165) : « ils ne réussiront jamais à effacer *mon* souvenir de *ton* cœur[10] », écrit Chevalier à Henriette ; celle-ci, de son côté, supplie Colborne, qui n'accusera même pas réception, d'épargner « celui pour lequel elle a une affection dont ses paroles ne peuvent donner l'idée ». Nous touchons là, en effet, aux limites de la littérature et de l'expression.

Le témoignage le plus circonstancié de la dernière entrevue des époux Lorimier est celui de François-Xavier Prieur, autre condamné à mort[11], qui participe au souper d'adieu organisé en l'honneur de Lorimier et de Charles Hindenlang. Alors que celui-ci, jeune officier parisien d'origine suisse protestante, venu de New York enseigner « les manœuvres tactiques aux patriotes réunis à Napierville » (Galarneau, 1988 : 444)[12], rend quelque peu « bruyante » la « gaieté triste » qui règne à table, Lorimier n'occupe pas son siège et ne vient prendre qu'un verre de vin. « Pendant le repas, il se promenait dans le corridor, ayant madame de Lorimier au bras [...] Un instant après, on vint nous dire que madame de Lorimier venait de perdre connaissance : elle gisait dans un état de complet évanouissement dans le cachot de son mari » (Prieur, [1864] 1974 : 128). À 10 heures, au moment de l'« éternel adieu » que Chevalier « redoutait tant », Henriette

> *se jeta à son col et s'évanouit de nouveau. De Lorimier la souleva dans ses bras, et la tenant* ***comme un enfant qu'on va déposer dans son berceau,*** *il se dirigea vers la porte, les yeux attachés sur cette figure agonisante de la compagne de sa vie : arrivé sur le seuil il déposa un baiser*

10. C'est nous qui soulignons.

11. Exilé en Australie, amnistié, il deviendra surintendant du pénitencier de Saint-Vincent-de-Paul (1860) et l'un des trois directeurs des prisons fédérales (1868).

12. Il fut d'abord connu « sous le nom de Lamartine » et Ægidius Fauteux le surnomme « le Lafayette malheureux du Canada ». Un « fou » qui avait assisté à une conférence de David sur les patriotes, en 1899, signera « Émile Nelli(Hindelang) » un poème d'hôpital intitulé « Les Horbeaux » (condensation d'« Horribles corbeaux »).

sur le front décoloré de sa femme [...] *Il était ferme, mais pâle comme la mort* (Prieur, [1864] 1974 : 129).

Au moment où Prieur aide le condamné à faire sa toilette en lui fixant au cou une petite cravate blanche, Lorimier lui dit : « Laissez l'espace nécessaire pour placer la corde. » Sa dernière lettre, rédigée neuf heures après cette scène et deux heures avant son exécution, fut « trouvée sur son cœur après sa mort » (selon Laurent-Olivier David, cité par Lalonde, 1965 : 168).

Nous avons là tous les éléments du drame romantique le plus fort : jeunesse, énergie, courage, passion amoureuse et passion patriotique, échec, cachot, échafaud, testament. Prieur[13] et d'autres témoins ou commentateurs insistent sur ces aspects. Le drame se prolonge d'ailleurs avec la difficile survie, survivance de M^me^ de Lorimier et de ses deux filles. « Pas moins de quarante-quatre ans après le cruel événement qui l'avait laissée sans ressources, on songea à tirer de l'infortune la petite famille que de Lorimier avait expressément confiée à ses compatriotes » (Lalonde, 1965 : 169). La veuve et les orphelines végètent à L'Assomption « dans le deuil et l'abnégation[14] », dans la dignité et la misère, voire « l'humiliation[15] ». Laurent-Olivier David, Honoré Beaugrand, Louis Fréchette organisent une souscription publique qui dépassera son modeste objectif de 1 000 $ (le surplus étant attribué aux veuves Jalbert et Sanguinette).

Les « Dernières lettres d'un condamné »

Les « Dernières lettres d'un condamné » font partie d'un ensemble, dans *Le répertoire national* [...] de Huston, leur lieu originel et pour ainsi dire naturel, à côté des chansons, des proses diverses, des saluts aux « exilés politiques », des hymnes aux « martyrs » ; à côté du « Dernier Huron » de Garneau, d'une

13. Qui n'est jamais aussi inspiré, qui n'écrit jamais si bien que dans son chapitre VI (« Les condamnés ») consacré surtout à Lorimier, qu'il compare à la « nature généreuse mais exaltée » de Hindenlang.

14. D'après une lettre du D^r^ Fortier à *La Tribune* de Montréal en 1883.

15. Chapman parle de « deuil, de souffrance et d'humiliation » (cité par Lalonde, 1965 : 170). Robert La Roque de Roquebrune évoque aussi ces silhouettes noires, farouches, esseulées, dans *Testament de mon enfance* (Montréal, Fides, 1958).

« Petite revue parlementaire » d'Aubin, de « La voix d'une ombre » d'Angers, des « Adieux à sir John Colborne » de Chauveau, du poème lyrique de Petitclair, « Sombre est mon âme », des morceaux de bravoure de Barthe sur « Le bourreau » et « Les douze martyrs » :

> *Et toi, Lorimier, prends ton sublime essor :*
> *Avant d'aller aux cieux on gravit le Thabor !*
> *Ah! tes calmes adieux, dans ta nuit dernière,*
> *Ont fait fondre mon âme et noyer ma paupière !* (Lorimier, [1848] 1893 : 190).

Les lieux communs, les envols du romantisme populaire prolifèrent ici dans les larmes, le mythe christique et les points d'exclamation. Chevalier de Lorimier fait partie de cet ensemble comme figure, emblème ; ses « Dernières lettres [...] » s'en distinguent, s'en détachent comme texte. Pour leurs idées et leur style, c'est des essais politiques et philosophiques d'Étienne Parent qu'il faudrait plutôt les rapprocher.

James Huston, qui a obtenu les lettres (autographes et copies) de la famille de Lorimier, excuse les « incorrections » de style qu'on y rencontre par la hâte avec laquelle elles ont été rédigées. Ce qui frappe, au contraire, dans ces lettres, même si l'une (à son frère) n'est pas signée et « semble n'avoir pas été achevée[16] », c'est la maîtrise de la langue et du style, comme des sentiments et des idées. L'auteur s'élève au-dessus des circonstances – sa condamnation à mort est rapportée comme « la triste nouvelle » –, sans tomber dans l'abstrait, sans jamais hausser ou forcer le ton. Il ne cherche ni à prêcher ni à (s')apitoyer, seulement à se faire entendre et comprendre. Il se détache de lui-même tout en demeurant attaché à sa femme, à ses enfants, à la terre, à sa *Patrie* (qu'il souligne), à sa « noble cause », à la « cause commune », à la « cause désolée », à la « cause sacrée ». « Je suis ferme et calme comme de coutume », écrit Chevalier à sa chère Henriette[17], qu'il invite sans complexe à se montrer une « rivale » digne de lui. Le patriote ne renie aucun de ses

16. C'est Huston qui note, dans le deuxième tome du *Répertoire national* [...], p. 122.

17. Et même, à un ami : « Je suis calme et résigné plus que jamais » (p. 127). Dorénavant, on indiquera simplement dans le texte, entre parenthèses, la page de la lettre citée.

principes, de ses gestes. Il ne s'excuse de rien, sinon de mourir injustement et un peu tôt.

Datées de la prison (ou de la « Prison neuve », ou « De mon cachot ») de Montréal, du 12 au 15 février 1839, avec des heures de plus en plus précises à mesure que la fin approche (9, 10, 11 heures du soir, 1 heure, 4 heures, 5 heures, 6 heures 3/4, 7 heures du matin), ces 12 lettres sont adressées à sa femme, son frère, son cousin, des amis, un compagnon de cachot, le Dr Jean-Baptiste-Henri Brien, qu'il ne sait pas être un traître ou un lâche[18], et même « à une dame pour son album ». Les cinq premières lettres sont celles de la « triste nouvelle », M. de Lorimier annonçant « son sort... », en ce « jour de malheur », « sans hésitation ». Puis vient la fameuse « Déclaration [...] » publique à ses compatriotes, considérée comme son testament politique, message de lucidité, de solidarité et d'« espérances pour l'avenir ». Ensuite, deux lettres de remerciements : à un ami qui a été si bon pour son petit garçon, mort en bas âge[19], à un autre « qui doit donner la sépulture à son corps ». Enfin, trois lettres d'adieux, dont les « Derniers adieux » à sa femme.

Malgré leur apparent stoïcisme, les lettres de Lorimier n'ont rien de sec, de convenu, d'apprêté. Ce sont des devoirs moraux qu'il accomplit, ce ne sont pas des devoirs scolaires qu'il rédige. La langue est aussi claire que les idées, l'écriture aussi ferme, aussi digne, aussi discrètement vibrante que le caractère. Une politesse exquise, raffinée, s'avère de mise : « Irai-je vous faire du pathétique dans des mots ronflants, du touchant à vous faire fondre en larmes sur mon sort, tandis que ma situation, sans les écrits et les paroles, vous montre le comble du malheur dans ma personne infortunée ? » demande-t-il à la dame qui sollicite un souvenir pour son album (p. 128). Inutile d'en rajouter à une tragédie personnelle, familiale, collective. Mais Chevalier de Lorimier ne se dérobe nullement à la réflexion, à l'analyse, au rappel de ses convictions comme à l'exposé dense, pudique, de ses sentiments. Aux petites heures du 14 et du 15 février, il redouble ses adieux (« – adieu – adieu », « Adieu, cher ami, adieu »), il signe « un mal-

18. « À l'insu de Lorimier, Brien, épouvanté par la perspective de l'échafaud, avait déjà signé, contre une promesse d'indulgence des autorités, sa déclaration dans laquelle il dénonçait en particulier son compagnon » (Lorimier, 1988 : 556).

19. Les Lorimier avaient prématurément perdu leur fils unique et deux de leurs quatre filles.

heureux » ou « Ton affectionné et malheureux ami ». Pour sa femme – ce sont ses dernières lignes, ses derniers mots –, il a cette formule antithétique qui est à la fois une constatation douloureuse et un vœu « ardent » : « Sois donc heureuse, ma chère et malheureuse épouse » (p. 131).

Je n'insisterai pas ici sur le testament politique de Lorimier, sauf pour dire qu'il ne se résume pas au slogan final « Vive la liberté ! Vive l'indépendance ! ». Les deux ou trois pages de cette « Déclaration [...] » sont riches d'observations en tous genres : sur la loi martiale, la raison d'État, la peine capitale et l'exécution publique, la mémoire du condamné, la fécondité du sang des martyrs, la difficile survie d'une femme « désolée », le lourd héritage d'enfants orphelins. À ceux-ci frappés par une « main sanglante et arbitraire », leur père ne prodigue pas de faciles consolations, il les met en face de sa propre sincérité et de la vérité de l'histoire :

> *Quand votre raison vous permettra de réfléchir, vous verrez votre père qui a expiré sur le gibet pour des actions qui ont immortalisé celles d'autres hommes plus heureux.* ***Le crime de votre père est dans l'irréussite :*** *si le succès eût accompagné ses tentatives, on aurait honoré ses actions d'une mention respectable.* ***Le crime fait la honte et non l'échafaud.*** *Des hommes d'un mérite supérieur m'ont déjà battu la triste carrière qui me reste à parcourir – de la prison obscure au gibet* (p. 125)[20].

Un écrivain ? Un écrivain romantique ?

On peut être sensible à l'aspect classique, à la retenue, aux bienséances, à l'unité de ton aussi bien que de lieu et d'action des lettres de Lorimier. Seule l'unité de temps fait défaut. Ces quatre jours, ces trois nuits constituent sans doute un seul jour, une seule nuit, une veille unique. Mais, à l'autre bout, le temps se dissout, (s')échappe. Le départ, la mort aura lieu sur une autre scène, dans un espace ouvert sur l'indéfini ou l'infini, l'histoire ou l'éternité. Le temps fuit, s'interrompt, éclate. La tragédie n'a pas ici de dénouement écrit, si ce n'est l'adieu définitif au langage. On pense à *Bérénice* et à la formule condensée de Tacite (« *Invitus invitam dimisit* ») qui résume la tragédie non sanglante – et pourtant sanglante – de l'empereur romain et de la reine juive.

20. C'est nous qui soulignons.

La tragédie de Lorimier est racinienne (plus encore que cornélienne) dans sa fatalité, ses sentences, sa passion à la fois maîtrisée et exacerbée par une « diction » parfaite. Elle a aussi des aspects de drame romantique. L'antithèse qu'elle pose et met en œuvre n'est pas celle de la raison et du cœur, de la raison d'État et du désir personnel, ou de la « gloire » contre le bonheur, mais celle de la vie contre la mort, de la mémoire contre le temps, de l'individu dans la nation, de l'honneur dans le « crime » et son châtiment. Après la « notification » de l'arrêt de mort (c'est le terme neutre, administratif, qu'emploie l'auteur), devant un sort qualifié de « funeste », Lorimier réagit non en objet passif, soumis, ou en sujet du roi, mais en sujet du peuple, en témoin conscient, actif. Ni en victime, ni en héros, mais en responsable du sens.

Le pouvoir politique, judiciaire, pénitentiaire, n'est pas une entité abstraite ; ce sont des « assassins avides de sang » qui viennent arracher le condamné des bras de son épouse. Le cachot est « lugubre » « froid », « humide et solitaire », le cœur est « abîmé de douleur », la famille « dans l'infortune », la patrie « encore dans les chaînes », la liberté « écrite dans mon âme en lettres de feu ». Ce ne sont pas là des clichés, des épithètes automatiques sous la plume de Lorimier. Il en use avec sobriété et discernement, comme des mots bourreaux, gibet, échafaud (« échafaud politique », « dernier soupir »). Le feu, très présent, « ardent » dans le texte, n'est pas étouffé, ni réduit, mais combattu et contenu par l'évocation des « cendres » du corps incessamment consumé.

Dans ses « Remerciements à un ami qui doit donner la sépulture à son corps », dans quelques heures, c'est au milieu d'une formule de politesse impeccable (« faveur distinguée ») qu'il fait allusion à ses « restes inanimés descendus de l'échafaud » (p. 127). On serait tenté de dire avec Lamartine : « Objets inanimés avez-vous une âme [...] ? ». Il se trouve cependant que ces futurs « restes » ne sont pas (encore) des objets, qu'ils appartiennent à un sujet (encore) animé. Le supplicié voit très bien ce qui « reste » de lui après son supplice. Mais il passe outre et ne se fixe pas sur cette image morbide, plus sensible que jamais aux liens, aux « nœuds » qui l'attachent à la vie. Lorimier a une vue, une vision des choses qui donnent lieu parfois à des images étonnamment précises, suggestives : « Pauvre épouse ! je vois, je sens son sein déchiré par la peine, éclater en sanglots ! »

(p. 119). L'allitération vient renforcer l'audace, la nécessité de cette métonymie-métaphore du sein (gorge et cœur), d'ailleurs préparée par le déplacement du point de vue ou de la sensation : « je vois, je sens ». La douceur, la caresse de la peau accentuent l'horreur des appareils métalliques de la mort.

Lorimier revient avec insistance, à plusieurs reprises, sur les notions toutes relatives, circonstancielles et politiques, de réussite et d'échec, vice et vertu, honneur et déshonneur, crime et châtiment. Dès sa première lettre, à un cousin, il pose fermement qu'on « ne doit pas juger d'une chose par le succès ou l'irréussite qui ont accompagné la tentative » (p. 119). L'important est la justesse de la cause défendue et l'ardeur, la sincérité de l'effort. À son frère, il écrit :

> *J'ai cherché et je me suis interrogé si, ayant embrassé la cause de la patrie, mon âme était engagée*[21] *; la liberté qui est écrite dans mon âme en lettres de feu, me dit que non. Aujourd'hui suis-je criminel parce que je ne réussis pas ? Si je réussissais demain, je serais bienheureux. La cause n'est-elle pas la même ?* (p. 121-122).

À d'autres occasions, les images se font vives, violentes, et même macabres. La première fois, comme par hasard, c'est dans les « Remerciements à un ami qui doit donner la sépulture à son corps » :

> *Mes bourreaux m'envoient périr sur un échafaud, sur un gibet ! Mais que m'importe de mourir lancé dans l'air : la mort sous ses formes variées, soit par le supplice de la croix ou par l'empalement, par le feu ou par la guillotine, par la corde ou par l'épée, ne produit toujours que le même effet* (p. 127).

Après cette évocation détaillée, cette poussée de fièvre, ce vertige (« lancé en l'air ») Lorimier revient aussitôt à sa hauteur de vue habituelle : « Si des hommes ignorants ou préjugés[...]. »

Dans ses « Derniers adieux », pleins de souvenirs conjugaux (« tu m'as fait, chère épouse, jouir du vrai bonheur »), pleins de dignité et de courage, Lorimier parle d'« assassins avides de sang qui viennent m'arracher de tes bras », et qui lui ont interdit d'embrasser ses « deux chères petites filles », son « bon vieux père », ses frères et sœurs. Après cet accès d'émotion, de nouveau

21. Il veut dire : damnée.

l'épistolier prend du recul, de la distance : il voudrait qu'Henriette l'imagine veillant sur elle depuis la « voûte azurée » (n'osant pas dire le ciel, ou le paradis). Les lignes qui suivent sont marquées par de fortes retombées. « Je ne te reverrai plus sur cette terre[22] ! » entraîne des images terrestres, d'un réalisme cruel jusque dans les points de suspension : « Mais toi, ma chère Henriette, tu pourras encore me revoir une fois et pour la dernière fois ; alors je serai... froid... inanimé... et... défiguré » (p. 131).

L'écriture (intime) de la mort

La mort est le grand sujet dont traite Lorimier. C'est à partir d'elle que tout se déclenche, s'organise dans ses lettres d'annonce, de remerciement, d'adieu.

> *On sait que la mort ne parle plus, et la même raison d'État qui me fait expirer sur l'échafaud pour ma conduite politique, pourrait bien forger des contes à mon sujet. J'ai le temps et le désir de prévenir de telles fabrications, et je le fais d'une manière solennelle à mon heure dernière, non pas sur l'échafaud, environné* [23] *d'une foule insatiable de sang et stupide, mais dans le silence et les réflexions du cachot* (p. 124).

Cette « Déclaration [...] » est fondamentale pour situer les textes de Lorimier, leur donner un statut à la fois politique, historique et littéraire. L'auteur, encore vivant, plus vivant que jamais, parle à la place du mort qu'il sera bientôt, et à la place du gouvernement et des juges qui s'attaquent non seulement à sa personne physique mais à sa réputation et à sa mémoire. C'est contre les « contes » qu'ils pourraient forger à son sujet que Lorimier prend la plume après la parole et le fusil. Une histoire fausse, incomplète, risque de s'instituer, et cet homme seul dans son cachot prétend la contester, la corriger, « dans le silence et les réflexions », pour la postérité.

---

22. Mentionnons une autre expression de sa foi inébranlable en lui-même, en Henriette, en l'avenir de leur amour : « ils [les assassins] ne pourront jamais effacer *ma* mémoire de *ton* cœur » (p. 130). C'est nous qui soulignons.

23. Nous avons enlevé un *e* fautif.

Cet homme seul n'est pas seul. Par-delà l'actualité immédiate, l'écriture met le narrateur, l'épistolier, le diariste[24] en contact avec le passé et l'avenir.

Après avoir posé le décor, les circonstances, les conditions de son état d'âme et d'esprit, jour après jour, heure après heure, Lorimier s'en détache rapidement pour considérer cet autre moi qui veut, qui va survivre dans la mémoire des siens. Les siens, ce sont aussi bien ses compatriotes en général (« mon pays me connaît ») que ses compagnons d'armes et de détention, ses amis, sa famille. Que ses lettres soient adressées à l'un ou à l'autre de ces destinataires, elles n'oublient jamais aucun des autres, ni les anonymes, ni les lecteurs futurs. Lorimier ne se replie sur aucune sphère, dans aucune niche. Il ne se dérobe à aucune explication. Non pour s'excuser – il persiste et signe –, mais pour donner une suite, un sens à son aventure.

Pour lui, le sens de la vie et le sens de la mort sont indissociables : « plus on est faible, plus la mort a d'horreur » (p. 120). La mort, Chevalier de Lorimier la connaît depuis longtemps. Blessé lors de l'assemblée des Fils de la liberté à Montréal, le 6 novembre 1837, il était aux côtés de Robert Nelson lors de la déclaration d'indépendance du Bas-Canada, et sous les ordres de Jean-Olivier Chénier à Saint-Eustache à titre de capitaine de milice. Il ne rappelle aucun de ces faits dans ses lettres, toutes centrées et concentrées sur « le dernier jour d'un condamné ».

Il entrevoit la mort comme un « autre monde », une autre lumière, un peu froide. S'il s'est « bien familiarisé » avec la proximité du trépas, cette idée, cette image n'en demeure pas moins « sinistre » : « Je n'ai plus que deux soleils à voir luire et se coucher sur moi, ma vie doit s'éteindre à ce terme : cet astre qui anime et vivifie tout ne fera plus qu'éclairer l'ami qui viendra verser un pleur auprès de mes cendres inanimées » (p. 123). Cette vision du soleil qui se couche sur le corps d'un condamné, qui l'étreint en même temps que la vie s'éteint, est d'une admirable

24. Ses lettres, de plus en plus rapprochées et datées (à partir de la quatrième) heure par heure – il y en a cinq, le 15 février, entre quatre heures et sept heures du matin –, deviennent une sorte de journal intime. Les « frontières » sont « mal définies » et « l'interaction est totale » entre les pratiques de la correspondance et du journal, dont « à la limite le texte n'est que lieu de l'inscription d'une date » (Béatrice DIDIER, *Le journal intime*, Paris, PUF, 1976, p. 189 et 37).

justesse. La terre, le ciel, le cosmos participent à la descente au tombeau et à la remontée vers la lumière suggérée par un futur marqué d'un conditionnel de modestie : « Quand dans de longues années ou répétera mon nom (si l'on m'en trouve digne) parmi ceux des martyrs pour la liberté ». On l'en trouvera digne : son nom, son attitude, ses textes sont immortels.

La mort est un départ, un voyage, « le voyage long de l'éternité » ; « la mort est inévitable, il faut la voir arriver de notre mieux... » Le condamné incarcéré et sentencié est bien placé pour la voir arriver et se voir partir. Il a la mort à portée de la main, si l'on peut dire, et Lorimier insiste sur la valeur phénoménologique de cette expérience :

> *Il en coûte toujours à laisser le monde quand des liens aussi forts que ceux qui m'unissent à la terre, existent, mais pas autant qu'on se l'imagine quand la mort se montre dans le lointain. Plus on la considère de près, moins elle est dure, moins elle est cruelle. Si beaucoup la redoutent autant, c'est parce qu'ils n'ont pas pensé sérieusement à mourir* (p. 122)[25].

Lorimier pense à mourir, forcément, il sait qu'il va mourir, quand, comment et pourquoi. Surtout, il pense sérieusement sa mort. Elle pèse sur lui (comme un dernier couchant de soleil, on l'a vu), et il la pèse, l'évalue. Elle le touche et il la touche comme un autre « moi » ou un non-moi.

Genres littéraires : Hugo et Lorimier

On parle de l'« ultra-modernité » de Victor Hugo dans *Le dernier jour d'un condamné* (1829) : présence obsédante du *je* et des objets, des rêves, du vide et du plein, ou du « vide plein » (Dallenbach) ; premier grand monologue intérieur, premier discours « sans tête » et sans fin ; première « biographie envisagée sous l'angle de l'agonie » (Borderie, 1982 : 12)[26]. « En combinant pour la première fois, en un système lié, la prison et le journal, Hugo aura eu le pouvoir prophétique de fixer les règles d'un

25. C'est nous qui soulignons.

26. Voir aussi la présentation de Jean Massin dans Victor HUGO, *Œuvres complètes*, t. III, Paris, Club français du livre, 1967.

nouveau genre » (Rousset, 1986) : le journal comme fiction et le journal comme le plus intime de l'intime.

Amiel, Stendhal, Dostoïevski, Dujardin, Joyce, Sartre, Camus, Bataille, Beckett peuvent servir de « clefs » pour relire *Le dernier jour d'un condamné*, pour explorer et ouvrir *La prison romantique* [27]. Quelles clefs avons-nous pour lire les « Dernières lettres [...] » de Lorimier ? Suffit-il de les comparer aux « Lettres d'exil » de Wolfred Nelson[28], aux « Lettres d'un exilé[29] », Louis-Joseph Papineau, aux lettres à leur femme de tel ou tel autre patriote (Jean-Joseph Girouard, Siméon Marchessault) ?

Lorimier n'a peut-être pas inventé un nouveau genre littéraire comme Hugo dans *Le dernier jour d'un condamné*, « son chef-d'œuvre », mais il tend lui aussi « vers la coïncidence de l'expérience et du discours » (Rousset, 1986 : 208). Ce que le journal fictif, le monologue écrit sont à Hugo et à son narrateur, ses « Dernières lettres [...] » le sont à Lorimier : par-delà la réalité circonstancielle une vérité existentielle. « Pourquoi n'essayerais-je pas de *me dire à moi-même* tout ce que j'éprouve ? » déclare le condamné hugolien. Il admet pourtant des lecteurs hypothétiques (« Si on lit un jour mon histoire... ») et même une destinataire transitoire, la fillette absente, à qui il s'adresse à la deuxième personne.

Toutes les lettres de Lorimier sont adressées à des noms précis, à des personnes connues, mais leur destinataire premier et ultime n'est-il pas le rédacteur, le signataire ? Lorimier s'écrit-lui-même, se fait parler, en écrivant à ses proches et pour de lointains compatriotes. Comment ne voir en lui qu'un simple épistolier ou testateur ? Son monologue intérieur est interrompu, fragmenté ; il n'est pas pour autant disparate. Les « Dernières lettres d'un condamné » constituent au contraire un ensemble unique, cohérent, marqué d'une signature et d'une voix. Ce prisonnier est un homme libre, ce patriote vaincu est maître de son destin, de sa conscience et de sa plume, jusqu'à la dernière heure. Il a moins de visions, moins d'imagination sans doute, que

27. Suivant le titre de Victor Brombert (Paris, Corti, 1975).

28. Publiées dans la *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. XVI, n° 1 (juin 1962), p. 120-126 ; vol. XVI, n° 2 (septembre 1962), p. 267-268.

29. Publiées dans *Les Cahiers des Dix*, n° 16 (1951), p. 63-82 ; et n° 17 (1952), p. 85-110.

le condamné de Hugo, mais il ne peut dire, lui aussi, que *je* et *maintenant*. « Cette voix est celle d'un sujet qui, parlant de soi mais tout aussi bien des autres, n'en peut parler qu'à travers soi et dans l'optique du moment où le texte s'écrit » (Rousset, 1986 : 218).

« L'horreur de la mort est liée, chez Hugo, à une fascination du néant » (Borderie, 1982 : 12). L'horreur de la mort, chez le patriote Lorimier, est liée à l'horreur de l'injustice, de la séparation personnelle et collective, de l'arrêt ou du détournement de l'Histoire.

Le condamné de Hugo « bavarde » sa mort. Qui est-il ? Qu'a-t-il fait ? On l'ignore. Il n'est « personne pour mieux ressembler à tout le monde » (Borderie, 1982 : 410). C'est un antihéros aux sens historique et romanesque du terme, qui demande sa grâce et, « par pitié, cinq minutes encore ! », une minute à la fin. Sans se soumettre intellectuellement, Lorimier ne demande rien. Et s'il écrit, ce n'est pas, lui, parce qu'il ne peut parler à personne ; c'est, par un surcroît de sens, pour laisser une trace plus nette dans l'histoire. Il y a aussi, malgré les signatures du nom propre, une sorte d'anonymat, de rayure, de radiation, ou encore d'inscription anté-posthume, dans les lettres de Lorimier : c'est « l'anonymat de toute pensée mourante » (Borderie, 1982 : 410), de toute pensée agonisante et agonique.

Le condamné de Hugo décrit minutieusement son cachot, ses déplacements, ses visites, ses souvenirs, ses rêves, sa fièvre, sa « sueur glacée ». Lorimier, lui, semble n'avoir déjà plus de corps, sauf pour l'essentiel : la tête, le cœur. Le condamné de Hugo se dit : « Puisque j'ai les moyens d'écrire, pourquoi ne le ferais-je pas ? Mais quoi écrire ? [...] est-ce que je puis avoir quelque chose à dire, moi qui n'ai plus rien à faire dans ce monde ? » (p. 278). À qui écrire, quoi dire et pourquoi, Lorimier le sait, lui. Ses lettres sont appropriées, adaptées, utiles, nécessaires. Et d'une nécessité autre que mondaine, amicale, fraternelle, paternelle, amoureuse : d'une nécessité politique, historique, éthique, et même esthétique.

Lorimier veut faire une *belle mort* non seulement du point de vue chrétien (sur lequel il n'insiste pas), mais du point de vue humain, humaniste, nationaliste et romantique. Ce soldat de fortune meurt en civil, je veux dire : en civilisé. Lorimier ne fait pas profession militaire ou militante. Ce notaire n'est pas un révolté

systématique ou un révolutionnaire professionnel. C'est un homme parmi d'autres, engagé un moment dans l'action, dans l'histoire, et qui prolonge cet engagement par l'écriture. Ses réflexions rejoignent, pour l'essentiel, celles de Hugo : « les hommes sont tous condamnés à mort avec des sursis indéfinis », dit le personnage romanesque (p. 275). Et l'épistolier réel : « D'ailleurs ne vais-je pas passer par la voie ordinaire à tous les hommes ? » (p. 120).

Les « Dernières lettres [...] » de Lorimier ne sont pas un livre-monument, un livre-pierre comme les aimait Victor Hugo, par exemple dans *Notre-Dame de Paris*. Ni même un livre-cachot, ce « livre étrange », dessiné, ces « inscriptions mutilées », à la craie, au charbon, à l'ongle, au sang, ces « phrases démembrées », ces « mots tronqués », ce « corps sans tête comme ceux qui les ont écrits » (p. 285), que le narrateur du *Dernier jour d'un condamné* tente de déchiffrer à la fin sur les quatre murs de sa cellule. Les 12 lettres de Lorimier sont un texte, pas un volume qu'on pourrait saisir, manipuler, retourner. On ne peut les contempler comme une cathédrale, les saluer distraitement comme une statue, les feuilleter ou leur jeter un coup d'œil érudit comme à un document-monument classé. Il faut les lire. Elles n'existent que par et pour la lecture. Elles n'auront jamais dit leur dernier mot.

L'horizon de sens : égalité et distance

Chevalier de Lorimier n'est pas un épistolier ou un diariste comme un autre, concentré qu'il est sur quelques jours, quelques heures, où sa vie coïncide avec sa mort, où l'écriture de sa passion (amoureuse et patriotique) s'éclaire, s'assombrit de la disparition prochaine et sûre du signataire. Aucun texte du XIX^e^ siècle canadien-français, même ceux de Crémazie, d'Évanturel ou de Nelligan, n'est plus *exilé*, plus fort de sa précarité même que ces lettres quasi posthumes, étonnamment vivantes.

Lorimier est tout entier dans ces lettres qui annoncent, préparent, scellent son départ difinitif. Mais nous y sommes aussi, nous, lecteurs de la fin du XX^e^ siècle, comme tous ses proches, ses contemporains, patriotes ou non. Nous y lisons notre destin individuel ; nous pouvons y trouver la fin et le commencement, la suite et le sens, l'ouverture ou la fermeture de notre histoire

collective. « Dans ce monde tout change à l'instant : aujourd'hui espérance, demain désespoir » (p. 120). Ou l'inverse.

Les « Dernières lettres d'un condamné » disent tout parce qu'elles ne disent rien. Elles disent le rien, l'échec, la cassure, la tombée, l'adieu, l'absence absolue. Ces lettres ne sont pas consolatrices (fût-ce pour sa femme), malgré les apparences. Elles ne sont pas une épitaphe, un monument, un document. Aucun cimetière de bonnes intentions, ici, aucune parole faussement *historique*. La mémoire même est menacée, et le signataire en sursis renvoie chacun, chaque destinataire, chaque lecteur, à sa propre existence individuelle *et* collective, nationale. C'est en cela que Chevalier de Lorimier est un écrivain romantique, obligé de distinguer « le moi-centre du non-moi circonférentiel » (Poulet, 1979 : 172), obligé de s'identifier au milieu de la « non-identité » qui l'enserre jusqu'à le réduire à un point, à un point final.

Après la Révolution française, « quelles que soient ses opinions politiques et quelle que soit la réalisation concrète des notions en cause, l'écrivain a pour horizon de sens l'égalité des citoyens, la liberté, l'absence de distinctions fondées sur d'autres qualités que « le mérite » » (Condé, 1989 : 2). Dans cette perspective socio-historique avant d'être esthétique, Chevalier de Lorimier est un écrivain romantique. Les rébellions de 1837-1838 furent sa Révolution française, antihiréarchique. Sa condamnation à mort lui enseigne la distance fondamentale entre l'individu et le monde, entre soi et les autres, entre le groupe restreint, élu, et le groupe élargi, indifférent ; et c'est précisément cette distance qui permettra à l'individu romantique de « se qualifier comme individualité singulière » (Condé, 1989 : 11). D'où le choix par Lorimier de l'écriture intime, de la lettre ou du journal qui multiplie les signatures, pour signifier la personnalité irréductible du nouvel homme.

Cet individu romantique est un citoyen, un patriote, par son individualité même, son sens de l'égalité dans la différence. Dans une longue note, la seule de sa conclusion, Michel Condé montre comment, par exemple chez Herder, « la nation est conçue comme une unité organique, c'est-à-dire *comme une individualité singulière et indépendante* » (Condé, 1989 : 142)[30]. L'affirmation nationale, qu'elle se fasse en Allemagne, en Pologne, en Grèce, en Irlande ou au Bas-Canada,

30. C'est nous qui soulignons.

> *suppose que les différences entre nations soient plus importantes que les différences à l'intérieur de ces mêmes nations, autrement dit que la ressemblance entre les individus d'une même nation, c'est-à-dire l'égalité, l'emporte sur le sentiment de la hiérarchie et de la ségrégation* [...] *De plus, exalter l'âme d'une nation ou son génie populaire implique que la totalité sociale soit l'expression des individus qui la constituent, autrement dit que ceux-ci ne lui soient pas subordonnés comme à une instance transcendante telle une hiérarchie d'ordres : l'individu donne ainsi sa légitimité à la nation, et sa singularité (même si cet individu est en fait multiple et élevé au rang d'une collectivité), qu'elle soit rationnelle ou irrationnelle, sentimentale ou violente, sentimentale ou violente, sert de raison suffisante à la glorification nationale* (Condé, 1989 : 142).

Après Elzéar Bédard et Louis-Joseph Papineau, avant Étienne Parent et François-Xavier Garneau, Chevalier de Lorimier est un individu assez affirmé, singulier et différent, pour fonder rationnellement, passionnément et au besoin violemment, la ressemblance et le rassemblement d'une nation. C'est un homme libre et égal qui meurt fraternellement. Il meurt et il vit toujours dans les « Dernières lettres d'un condamné ».

Bibliographie

[ANONYME] (1926), « La veuve du patriote de Lorimier », dans *Bulletin des recherches historiques,* vol. XXXII, n° 6 (juin), p. 330.

BORDERIE, Roger (1982), préface au *Dernier jour d'un condamné* précédé de *Bug-Jargal* [de Victor Hugo], Paris, Gallimard. (Coll. « Folio », n° 919.)

CONDÉ, Michel (1989), *La genèse sociale de l'individualisme romantique. Esquisse historique de l'évolution du roman en France du dix-huitième au dix-neuvième siècle,* Tübingen, Niemeyer.

FABRE, Hector (1856), *Esquisse biographique sur Chevalier de Lorimier,* Montréal, imprimerie du Pays.

FRÉCHETTE, Louis (autour de 1895), *Le héros de Saint-Eustache. Jean-Olivier Chénier,* Montréal, Émile Demers.

GALARNEAU, Claude (1988), « Hindenlang (Hindelang), Charles », dans *Dictionnaire biographique du Canada,* t. VII, Québec, Les Presses de l'Université Laval, et Toronto, University of Toronto Press, p. 444-446.

GROULX, Lionel ([1952] 1960), *Histoire du Canada français depuis la découverte,* t. II : *Le Régime britannique au Canada,* Montréal, Fides.

HAYNE, David M. (1961), « Sur les traces du préromantisme canadien », dans Paul WYCZYNSKI, Bernard JULIEN et Jean MÉNARD (dir.), *Mouvement littéraire de Québec 1860. Bilan littéraire de l'année 1960,* Ottawa, Éditions de l'Université d'Ottawa, Centre de recherches de littérature canadienne-française, p. 7-27. (Coll. « Archives des lettres canadiennes », t. I.)

HUGO, Victor ([1829] 1982), *Le dernier jour d'un condamné précédé de Bug-Jargal,* Paris, Gallimard. (Coll. « Folio », n° 919.)

LALONDE, Michèle (1965), « La femme de 1837-1838 : complice ou contre-révolutionnaire ? », dans *Liberté,* nos 37-38 (janvier-avril), p. 146-173.

LA RUE, Hubert (1875), *Histoire populaire du Canada ou entretiens de madame Genest à ses petits-enfants*, Québec, Blumhart.

LAUZIÈRE, Arsène (1961), « Le romantisme de François-Xavier Garneau », dans Paul WYCZYNSKI, Bernard JULIEN et Jean MÉNARD (dir.), *Mouvement littéraire de Québec 1860. Bilan littéraire de l'année 1960*, Ottawa, Éditions de l'Université d'Ottawa, Centre de recherches de littérature canadienne-française, p. 28-53. (Coll. « Archives des lettres canadiennes », t. I.)

LORIMIER, Chevalier de ([1848] 1893), « Dernières lettres d'un condamné », dans James HUSTON (compilateur), *Le répertoire national ou recueil de littérature canadienne*, t. II, Montréal, J.M. Valois & Cie, libraires-éditeurs, p. 119-131.

LORIMIER, Michel de (1988), « Lorimier, Chevalier de », dans *Dictionnaire biographique du Canada*, t. VII, Québec, Les Presses de l'Université Laval, et Toronto, University of Toronto Press, p. 553-558.

LORTIE, Jeanne d'Arc (1975), *La poésie nationaliste au Canada français (1606-1867)*, Québec, Les Presses de l'Université Laval. (Coll. « Vie des lettres québécoises », n° 13.)

POULET, Georges (1979), *Les métamorphoses du cercle*, Paris, Flammarion. (Coll. « Champ philosophique », n° 76.)

PRIEUR, François-Xavier ([1864] 1974), *Notes d'un condamné politique de 1838*, Montréal, Les Éditions du Jour.

REEVES-MORACHE, Marcelle (1951), « La Canadienne pendant les troubles de 1837-1838 », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. V, n° 1, (juin), p. 99-117.

ROUSSET, Jean (1986), *Le lecteur intime. De Balzac au journal*, Paris, Corti.

SIMARD, Sylvain (1985), « Hector Fabre : essayiste et homme de lettres », dans Paul WYCZYNSKI, François GALLAYS et Sylvain SIMARD (dir.), *L'essai et la prose d'idées au Québec. Naissance et évolution d'un discours d'ici. Recherche et érudition. Forces de la pensée et de l'imaginaire. Bibliographie*, Montréal, Fides, p. 281-395. (Coll. « Archives des lettres canadiennes », t. VI.)

L'ÉLOQUENCE

L'INFLUENCE DU ROMANTISME SUR L'ÉLOQUENCE AU QUÉBEC (1840-1870)

Pierre RAJOTTE
CRELIQ, Université Laval

L'éloquence a longtemps été liée à la rhétorique[1] classique. Rien d'étonnant par conséquent à ce qu'elle ait résisté plus âprement que les autres genres à l'influence du romantisme. Au XIX^e^ siècle en particulier, la culture littéraire des orateurs canadiens-français est largement tributaire du lieu où elle est dispensée, soit au collège et, de ce fait, reste dominée par la culture classique. Mais tous n'ont pas pour autant arrêté leur montre à l'heure des Bossuet, Massillon ou Fénelon ; plusieurs en sont déjà à Chateaubriand, à Lamennais, à Lacordaire et aux autres écrivains de l'époque (voir Galarneau, 1963). La plupart, toutefois, ne semblent intéressés que par certains aspects du romantisme en rapport avec leurs préoccupations et leurs intérêts.

C'est précisément cette influence du romantisme et sa manifestation dans l'éloquence au cours de la seconde moitié du XIX^e^ siècle que je me propose d'aborder. À partir d'un corpus de 150 discours et conférences publiques prononcés au sein d'associations « littéraires » comme l'Institut canadien de Montréal et le Cabinet de lecture paroissial, j'ai tenté de déterminer la place accordée à certains procédés stylistiques propres au romantisme, en l'occurrence, la prédominance de l'émotion et de l'imagination sur le raisonnement, le style pittoresque et l'invasion du moi.

---

1. « La rhétorique, disait Diderot, est à l'éloquence ce que la théorie est à la pratique, ou comme la poétique est à la poésie. »

Les modifications que le romantisme apportent à l'éloquence consistent essentiellement à accentuer son caractère fonctionnel, c'est-à-dire à lui donner un objectif d'efficacité qui se démarque de cette idée d'ornement et de gratuité à laquelle tendait la tradition classique. Cette transformation s'explique en grande partie par l'élargissement du public-auditeur au XIX^e^ siècle. Si, pendant les XVII^e^ et XVIII^e^ siècles, le rêve des orateurs est de prêcher devant le roi, disait le comte d'Haussonville (1895 : 141), celui des romantiques est de discourir sur la place publique. C'est qu'ils ont compris où est désormais le « roi » et, *a fortiori*, qu'il convient d'adapter leur discours en conséquence.

C'est dans ce sens qu'il faut comprendre l'autonomie des passions et le culte des grands sentiments et de l'exaltation, mis à la mode par le romantisme. Instruire certes, mais surtout émouvoir pour persuader se constitue en règle d'écriture. Ainsi, à l'ordre et la mesure que préconise le classicisme[2], le romantisme substitue, de propos délibéré, la recherche des images excessives et des couleurs violentes, à la nuance, l'opposition d'éléments contraires comme le sublime et le grotesque.

Conscients des avantages qu'ils peuvent en tirer pour obtenir l'adhésion de leur auditoire, quelques conférenciers canadiens-français s'adonnent à une écriture qui reflète ce goût romantique pour la démesure, pour les gestes excessifs et les couleurs violentes. Dans leurs discours, l'argumentation se confond avec le pathos. À la limite, elle repose moins sur l'information que sur l'art de susciter le scandale. En 1850, par exemple, Joseph-Guillaume Barthe, prononce, à l'Institut canadien de Montréal, deux conférences sur l'abolition de la peine de mort. Afin d'inspirer à ses auditeurs l'horreur des condamnations à mort, il multiplie les métaphores, les hyperboles et les répétitions. Dans les premières pages de son texte, j'ai relevé plus d'une soixantaine d'occurrences du mot « sang » dans des expressions pour le moins excessives : « ces fêtes de sang », « un abîme de sang », « des dogmes de sang », « la loi du sang », « ce déluge de sang », « le Golgotha, ce Champ du Sang », « l'horrible ressource d'un bain de sang humain encore tiède ! », « cet édifice de sang que je voudrais abattre

2. Le classicisme enseigne de « ne pas prodiguer les Tropes avec excès », et conséquemment, d'éviter de donner « au style un air forcé, contraint ou affecté, un air tel qu'on n'y reconnaîtrait plus le langage de la vérité et de la nature » (Fontanier, 1968 : 184).

aux pieds de la pauvre et sanglante humanité ». Plus loin encore : « Sont-ce des leçons de moralité que va chercher cette foule ignoble et famélique qui court au-dessous de l'échafaud comme pour lécher les gouttes de sang qui en tombent et s'enivrer de son arôme ? » (Barthe, 1850a : 1).

Visiblement, Barthe trouve, dans *Le dernier jour d'un condamné* et *Claude Gueux* [3] de Victor Hugo, le vocabulaire propre à attendrir et à émouvoir ses auditeurs. Hector Fabre en fait autant lorsqu'il monte à la tribune de l'Institut canadien pour « retracer la vie et la mort héroïque » de Chevalier de Lorimier, condamné à mort au lendemain de la rébellion de 1837-1838. En bon romantique, Fabre cherche, non pas à rendre un compte exact des événements historiques, mais à communiquer l'émotion qu'ils suscitent, quitte à les trafiquer un peu.

Parmi les apologistes du catholicisme et les polémistes religieux, ce goût de l'époque romantique pour les périodes chargées d'émotion se manifeste encore plus nettement. C'est que la pensée religieuse d'ici est grandement influencée par le romantisme, tandis que la pensée libérale reste généralement fidèle au classicisme du Siècle des lumières. En particulier autour de 1840, soit au moment où l'Église catholique entreprend de mettre au point une nouvelle spiritualité, se réalise une transformation des objectifs et des impératifs de l'éloquence religieuse. Désormais, pour convaincre, le clergé en appelle à l'imagination et à la sensibilité comme maîtresses de la communication.

Cette tendance nouvelle est accentuée par l'influence de plusieurs clercs français et en particulier des jésuites et des sulpiciens arrivés au pays au cours de la décennie 1840-1849. Traumatisés par les révolutions successives qui ont secoué la France, ces clercs sont romantiques surtout par la passion qui enflamme leurs écrits et leurs discours. En 1840 et 1841, M^gr^ de Forbin-Janson, ex-évêque de Nancy, donne le ton dans une série de retraites pastorales à travers la province. Au sein d'associations littéraires comme le Cabinet de lecture paroissial et l'Union catholique, d'autres clercs français comme Antoine Gibaud, André Nercam, Hyacinthe Rouxel, Firmin Vignon, Dominique Granet et Louis Colin orchestrent non seulement les activités, mais s'en servent pour

3. « Cette tête destinée au bourreau, a dit Victor Hugo, dans son touchant épisode de *Claude Gueux*, arrosez-là, cultivez-là, vous ne serez pas à la peine de la couper » (Barthe, 1850a : 1).

imposer leur problématique comme schème d'interprétation de la réalité québécoise. Par leurs conférences et leur collaboration aux journaux conservateurs, ils inaugurent une nouvelle prédication dont s'inspireront plusieurs ultramontains canadiens. Qu'il suffise de rappeler l'influence du sulpicien Rouxel sur des jeunes conférenciers comme Charles Thibault, François-Xavier-Anselme Trudel et Adélard Boucher, mais plus encore l'influence du sulpicien Antoine Giband sur l'abbé Joseph-Sabin Raymond. En mars 1869, par exemple, l'abbé Raymond prononce, à l'Union catholique de Montréal, une conférence sur la tolérance qui ressemble étrangement à celle que Antoine Giband donna sur le même sujet, 11 ans plus tôt, en mars 1858, au Cabinet de lecture paroissial. Certains passages relèvent même du plagiat.

Extrait de la conférence d'Antoine Giband en 1858 :

> *Ainsi on tolère certains genres de scandales, tels ou tels abus, désordres, etc. en sorte que l'idée de Tolérance se trouve toujours accompagnée de l'idée de mal. Tolérer le bien, tolérer la vertu seraient des expressions monstrueuses. Lorsque la Tolérance s'exerce dans l'ordre des idées, elle suppose aussi, plus ou moins, un mal de l'intelligence, c'est-à-dire, l'ignorance ou l'erreur* (Giband, 1859 : 57).

Extrait de la conférence de Joseph-Sabin Raymond en 1869 :

> *Ainsi on tolère certains genres de scandales, on tolère tels et tels abus, en sorte que l'idée de tolérance se trouve toujours accompagnée de l'idée de mal. Tolérer le bien, tolérer la vertu serait des expressions monstrueuses. Lorsque la tolérance s'exerce dans l'ordre des idées, elle suppose un mal de l'intelligence, l'erreur* (Raymond, 1869 : 4).

Comme l'a pertinemment remarqué Nadia Fahmy-Eid, le trait le plus caractéristique de l'éloquence ultramontaine consiste à substituer « l'image ou le tableau à la véritable argumentation » (Fahmy-Eid, 1978 : 159). Il en résulte bien souvent un message extrêmement vague mais d'expression violente. Ainsi, quand Louis-François-Wilfrid Marchand prétend qu'il « n'y a pas de poison plus subtil ni plus dangereux que le mauvais livre » (Marchand, 1859 : 75), « un poison qui remue et pénètre à la fois l'âme et le corps qu'il tue tous deux », quand Édouard Sempé qualifie les romans de « livres pestilentiels qui font la honte du XIX^{e} siècle », ou mieux encore, quand la direction des *Mélanges reli-*

gieux compare la littérature à un « cloaque immonde » autour duquel on recommande d'établir « un cordon sanitaire » « afin d'empêcher la contagion de gagner ceux qui ont la tête et le cœur sains » (10 mars 1843, p. 45), les images suppléent littéralement à l'argumentation vraiment fondée.

Rappelons que dans l'éloquence classique, les images ont pour fonction d'illustrer, voire d'orner le propos, donc une finalité plutôt accessoire. Pour le plaisir de son auditoire, l'orateur fait parade d'érudition et d'imagination. Dans la dialectique ultramontaine, en revanche, les images constituent avant tout un moyen de persuasion dont on abuse d'autant plus qu'on le sait efficace. À la limite, elles priment sur la réalité et servent à sa représentation. Cette distinction apparaît avec évidence lorsque l'on compare l'usage différent que font certains conférenciers libéraux et ultramontains de l'une des images les plus communes dans la littérature, soit celle du voyage maritime dans lequel les difficultés et les dangers sont représentés par des écueils. James Huston, qui prend la parole dans les premières années de l'Institut canadien, l'utilise pour démontrer que les jeunes ont besoin d'adultes expérimentés pour les mener à bon port.

> *Ainsi que des pilotes habiles conduisent les voyageurs jusqu'à l'océan à travers les écueils du golfe, ces hommes dévoués conduisent la jeunesse à travers les premiers écueils de la vie jusqu'à l'océan des affaires, en lui indiquant de loin la route de l'honneur, de la gloire et de la fortune* (Huston, 1847 : 1).

Dans la mesure où la question du rôle de l'adulte envers les jeunes n'est pas sujette à controverses, l'image de Huston ne vise pas tant à étayer le propos qu'à l'illustrer, voire à l'orner. Étienne Parent procède de la même façon : « Et voulons-nous ne nous tromper que le moins souvent possible, que l'idée de notre nationalité soit toujours notre phare, notre boussole, notre étoile polaire, au milieu des écueils dont est semée la mer orageuse de la politique » (Parent, [1850] 1893 : 5).

Issues de réflexion sur des évidences à l'époque, c'est-à-dire sur l'importance de l'éducation et de la nationalité, les images ci-dessus ajoutent à l'argumentation sans toutefois en constituer la substance. En revanche, Firmin Vignon utilise l'image à des fins proprement argumentatives. Pour répondre à ceux qui prétendent trouver certaines vérités dans le journal « irréligieux », il soutient

qu'il s'agit d'une lumière placée sur un écueil. Certes, il reconnaît qu'on peut y trouver quelques vérités, mais la concession est de pure forme ; bien plus, elle renforce l'accusation.

> *Je l'avoue, tout n'est pas criminel, tout n'est pas ténèbres dans le journal irréligieux ; il fait même quelquefois briller la vérité, et il lance des traits de lumière d'un éclat éblouissant ; mais, avouez-le à votre tour, une théorie brillante dans un journal irréligieux, c'est une lumière sur un écueil. Ainsi font les peuples des îles barbares, ils placent des fanaux sur les rochers, non pour indiquer le port aux voyageurs égarés, mais pour tromper les regards, attirer le vaisseau au milieu des brisans, et s'enrichir des dépouilles du naufrage. Voilà l'image du journal irréligieux ; impie dans sa doctrine, immoral dans ses conclusions pratiques, artificieux dans son langage ; il cache avec soin le rocher fatal à l'innocence inexpérimentée, et c'est pourquoi il fait briller un rayon de la vérité, comme pour marquer le chemin où on ne rencontre point l'erreur. Mais que m'importe qu'il montre la lumière ? si c'est une lumière placée sur un écueil, je ne dois pas approcher, mais fuir ; et en fuyant, ce n'est pas la lumière mais l'écueil que je crains* (Vignon, 1859 : 339).

Outre la disproportion de la dernière image par rapport aux deux premières, on remarque que le fondement de l'argumentation de l'abbé Vignon consiste à lier dans l'esprit ou l'inconscient des auditeurs toute velléité de lire un journal « irréligieux » à un phénomème excessivement dangereux. La crainte ou l'effroi provoqués par les conséquences qu'entraîne l'acte de lire dispensent dès lors l'auteur de fournir l'explication relative aux liens qui unissent la cause à ses résultats.

Cette stratégie vaut également lorsqu'il s'agit de prendre la défense de l'Église. À cet égard, plusieurs conférenciers ultramontains se livrent à une forme d'apologie religieuse qui s'inspire largement du *Génie du christianisme* de Chateaubriand. À proprement parler, ils ne se proposent pas de prouver rigoureusement la vérité de la religion catholique, ils font plutôt souhaiter qu'elle soit vraie en montrant qu'elle est belle, génératrice de belles actions et de belles pensées, qu'elle a toujours servi la civilisation, la littérature et les arts. Autrement dit, en lieu et place des « erreurs du siècle » dénoncées, les cléricaux ne construisent pas une nouvelle théorie. Ils en profitent au contraire pour restaurer, à la manière de

Chateaubriand, la fonction du mystère. Ils connaissent les conséquences pratiques qu'ils peuvent tirer d'un tel principe. Ils savent qu'un système de représentations fondé sur le mystère religieux relègue les petits savants ergoteurs à une place accessoire et ramène les autorités traditonnelles au premier plan.

> *Si j'avais encore à choisir entre un système et des mystères, un système fruit de la haine et des passions, et des mystères où tout est amour et vertu, quand bien même je manquerai d'autre motif pour me déterminer, laissant de côté le système qui ne me dit rien, qui ne m'explique rien, où mon cœur sans repos ne peut étancher la soif qui le dévore, je courrais me jeter dans les bras de l'Église, pour me procurer l'indicible bonheur de croire à des mystères divins, où ma vie trouvant sa route toute tracée et mon âme s'habituant à respirer vers le ciel, j'ai pour guérir mes plaies le baume suave de l'Espérance, et pour contenter mes désirs l'ineffable jouissance de l'Infini* (Colin, 1866 : 78).

On le voit, l'argumentation du sulpicien Louis Colin manque de rigueur : la dialectique est plus sensible que raisonnée. À la différence de la volonté de clarté des analyses du Siècle des lumières, le recours à l'obscuranstisme devient ici un motif supérieur de l'emprise du système des croyances. C'est du reste ce qu'exprime sans détour Chateaubriand lorsqu'il écrit qu'« il n'est rien de beau, de doux dans la vie, que les choses mystérieuses » ([1802] 1966, I : 60). Au fond, il s'agit de placer le besoin de Dieu dans le cœur des hommes qui ont subi l'enseignement « aride » des philosophes. Des mobiles théologiques risquent de les rebuter, mieux vaut donc les attirer par où ils se montrent vulnérables. Or l'esthétique et la sensibilité dominent dans beaucoup d'esprits et attirer leur attention sur les beautés et les bienfaits du catholicisme, c'est déjà les gagner à demi à l'acceptation des dogmes. Dans sa conférence « sur l'architecture chrétienne », Adolphe Lévêque reprend la réhabilitation de la cathédrale gothique là où l'avait laissée Chateaubriand. À ses yeux, « l'architecture gothique n'est point une production barbare et sans poésie, comme on l'a longtemps répété, mais porte [plutôt en elle] le cachet de grandeur de la religion sublime qui l'a inspirée » (Lévêque, 1861 : 214). Éminemment littéraire, la description qu'il fait de la cathédrale gothique rappelle « les mystères de la Divinité », chantés par Chateaubriand. « Franchissons le seuil de la basilique. Ô merveille ! Au lieu de l'aspect grave et mélancolique de l'imposante

façade, c'est comme une apparition de splendeurs célestes... » En réalité, le but de Lévêque est le même que celui du maître : faire l'apologie de la religion catholique. Pour lui, l'art en général tout comme « une cathédrale catholique [...] ne saurait être comprise que de ceux qui gardent dans leur âme le précieux dépôt de la foi chrétienne et qui partagent toutes les espérances de l'Église, notre mère commune ».

Dans sa conférence sur l'influence de la charité catholique, Adélard Boucher avoue s'inspirer de « l'illustre auteur du *Génie du christianisme* » pour traiter son sujet. Aussi en appelle-t-il à la sensibilité. « Celui qui médite sur la charité, estime-t-il, ne le saurait faire froidement ou avec indifférence ; elle l'embrasera de son feu et sa parole ira rallumer des cendres presque éteintes, dans ce foyer de la charité que l'on nomme le cœur » (Boucher, 1864 : 166).

Pour évoquer l'héroïsme des missionnaires jésuites au Paraguay, François-Maximilien Bibaud opte également pour une dialectique moins conventionnelle dans sa conférence sur l'histoire de l'Amérique. De plus, les allusions à Chateaubriand y sont non seulement nombreuses, mais encore elles relèvent d'une forme de plagiat.

Passage tiré du *Génie du christianisme* :

> *Cependant, alors même que nous triomphions, en voyant des Indiens retomber au Nouveau Monde dans la servitude, tout retentissait en Europe du bruit de notre philanthropie et de notre amour de liberté* ([1802] 1966, II : 159).

Passage tiré de *Deux pages de l'histoire de l'Amérique* [...] de Bibaud[4] :

> *On a applaudi à la destruction d'un des plus beaux ouvrages qui fût sorti de la main des hommes... et tandis que les Indiens retombaient au Nouveau Monde dans une horrible servitude, tout retentissait en Europe du bruit de notre philanthropie et de notre amour de la liberté des peuples* (Bibaud, 1857 : 32).

En fait, pour Bibaud, comme pour Lévêque, Colin, et bien d'autres, le retour à la foi, qui a passé par bien des chemins selon

4. Bibaud reconnaît lui-même qu'il tire profit de la « phraséologie » de Chateaubriand.

les époques, prend désormais celui de l'esthétique. Les imposantes cérémonies liturgiques, la majestueuse architecture des cathédrales, l'héroïsme des missionnaires et des martyrs, les bienfaits des institutions charitables sont autant de motifs de crédibilité ; dans la perfection de son esthétique, la sublimité de son éthique, l'immensité de son apport social, le catholicisme apparaît comme la religion la plus divine. En ce sens, l'éloquence de cette époque s'inscrit directement dans la lignée de l'apologétique romantique inaugurée par Chateaubriand.

Bien que de façon moins évidente que la présence du pathos, le caractère pittoresque que donnent certains conférenciers à leur description témoigne également de l'influence du romantisme. Dans la tradition classique, l'éloquence doit rester abstraite et noble puisqu'elle se meut dans les sphères les plus élevées du sentiment et de la pensée. Aussi, la perception de la réalité est-elle stylisée, voire « clichéisée », par le recours à des métaphores traditionnelles et à des allusions mythologiques remplaçant systématiquement le mot propre et précis par la périphrase convenue. Or, la plupart des romantiques élargissent instinctivement ou systématiquement leur vocabulaire ; il devient plus abondant, plus expressif, plus précis dans la désignation des objets, dans l'évocation de leurs couleurs et de leurs formes.

L'emploi de l'adjectif de couleur apparaît à cet égard assez significatif. Rappelons qu'au XVII[e] siècle les yeux ne sont pas noirs ou bleus, ils sont admirables ; un paysage est assez décrit quand on en a dit qu'il est agréable ou déplaisant. Il faut aller jusqu'à Jean-Jacques Rousseau pour trouver « l'or des genêts et la pourpre des bruyères » (cité dans Barat, 1968 : 187), bref des couleurs mais encore exprimées par des tropes. C'est finalement dans Chateaubriand, bien qu'assez rarement encore, que les couleurs sont désignées par des adjectifs propres : « des îles flottantes de pistia et de nénuphars, dont les roses jaunes s'élèvent comme de petits pavillons. Des serpents verts, des hérons bleus, des flamants roses... » (*Atala*). Enfin, chez Victor Hugo, ce réalisme pittoresque devient le caractère principal de la poésie. La première *Orientale* fournirait à elle seule une foule d'exemples : « Un golfe aux vertes collines. Se mirant dans le flot clair ! » ; « Son kiosque rouge et vert », etc. L'emploi de l'adjectif de couleur est une conséquence logique du romantisme qui préconise de se servir en tout du mot propre. Ainsi, au lieu de « ciel d'azur, herbe d'émeraude » on trouve le ciel bleu et l'herbe verte. Ce souci du

détail exact, qui annonce le courant réaliste, est omniprésent chez certains de nos conférenciers. Les nombreuses descriptions de Paul Stevens l'illustrent on ne peut mieux :

> *Ici des pièces de terre, que la charrue vient déchirer, étendent leur couleur* brune *et fument gaiement au soleil, en attendant qu'elles se couvrent de moissons* dorées *; là des champs d'avoine et de blé naissants, revêtant un* vert foncé *; près de vous, des prairies d'un* vert plus tendre, *viennent mêler leur herbe joyeuse aux cailloux poudreux de la grand'route, tandis qu'au loin, aussi loin que vous pouvez étendre la vue, la chaîne ondulée des montagnes qui borde l'horizon, confond dans une même teinte, le ciel* bleu *et la cime* sombre *de nos forêts vierges* (Stevens, 1859b : 148)[5].

Le même souci de pittoresque se retrouve dans la description de trois Amérindiennes par Joseph Doutre.

> *Le costume de chacune d'elle était absolument le même quant à la forme, mais très varié de couleur* [...] rose *chez l'une,* rouge foncé *chez l'autre,* vert pomme *chez la troisième* [...] *L'échancrure du buste, bordée d'un liseré tranché de couleur, donnait à l'épiderme un éclat resplendissant. La manche bouffait largement, puis pinçait au poignet et donnait ainsi une apparence microscopique à la main, qui tenait un léger aviron vert* (1855 : 199-200).

Des « clochers brillants de nos églises », aux « maisons au toit rouge de nos hameaux groupés pittoresquement autour d'elles » (Stevens, 1859a : 22), du « grand fleuve aux eaux vertes » (Lévesque, [1850] 1893 : 297), « aux eaux brunes de l'Outaouais » (p. 298), du « vert sombre de nos forêts de sapins » au vert plus tendre de nos prairies, les conférenciers manifestent à des degrés divers ce goût romantique du pittoresque, de la couleur locale, du détail précis, de l'image qui se grave dans la mémoire. Ce souci pour la précision montre par ailleurs que le romantisme n'en est pas à une contradiction près, lui qui, assez paradoxalement, recommande moins de décrire les objets pour ce qu'ils sont que pour les émotions qu'ils suscitent.

Enfin, la troisième caractéristique du romantisme sur laquelle se porte notre attention, concerne l'expression du moi. Ce moi, que Pascal jugeait inadmissible dans l'éloquence classique,

5. C'est nous qui soulignons.

remplit celle des romantiques, conséquence inévitable de leur souci de vérité et d'intimité. On éprouve le besoin de se révéler aux autres, de se raconter, de se peindre. On aime à faire part au public de ses émotions les plus intimes, « à promener son cœur ensanglanté », dira Leconte de Lisle.

Dans ses essais sur la peine de mort, Joseph-Guillaume Barthe par exemple, n'hésite pas, en bon romantique qu'il est, à se raconter, à livrer ses émotions. Il sait bien que le succès de son discours dépend avant tout des éléments personnels qu'il y met, les seuls à vrai dire qui intéressent ses auditeurs. Aussi, multiplie-t-il les anecdotes autobiographiques qui donnent lieu à un épanchement pathétique de ses états d'âme. Il évoque tantôt l'exécution d'un condamné auquel il a assisté quand il avait « sept ans » ; plus loin son emprisonnement lors des troubles de 1837-38. L'influence romantique atteint alors son paroxysme : l'émotion semble ne plus pouvoir s'exprimer par le langage.

> *Et moi, à 19 ans, j'étais là debout, collé à une porte de fer grillé dont je pressais les barreaux froids et humides dans une des deux mains, le dos studieusement tourné au spectacle dont je voulais épargner à mes yeux le tableau révoltant, et comme pour ne pas rompre au moins avec les derniers rayons du soleil qui baissait sous l'horizon. Je ne vous dirai pas la lutte qui se faisait dans mon âme torturée par le désespoir, mais je sentis me traverser comme des éclairs de suicide dans la tête. Je vous laisse à imaginer les assauts et les violences qui se livraient à ma raison et à mon sang en ébullition ; je fus deux heures sous le coup d'un sombre et muet délire qui comprimait jusqu'au soupir au fond de mon âme* (Barthe, 1850b : 1).

Notons cependant que, en général, les conférenciers se refusent à ce genre d'exhibitionnisme. Les ultramontains en particulier, hostiles à l'expression personnelle qui peut griser les âmes mal défendues, ont tendance à le proscrire. Certes, pour amener les hommes à Dieu, quelques-uns comme Louis Colin, Édouard Sempé et Hyacinthe Rouxel n'hésitent pas à leur dire l'itinéraire qu'ils ont suivi eux-mêmes. Un peu à la manière d'Henri Lacordaire, ils refont leur chemin de Damas pour le bénéfice de leur auditoire. Mais là s'arrête l'expression du moi romantique. Au fond, comme le remarque Sylvain Simard, la société québécoise du XIX^e^ siècle, « façonnée par la transcendance religieuse et un moule

culturel clérical, où l'existence individuelle et collective est toujours en péril, n'est pas le lieu idéal pour l'apparition d'un genre littéraire nourri d'introspection ou préoccupé d'esthétique » (1981 : 261).

* * *

En définitive, on se rend compte, à la lecture des conférences, que la tornade romantique atteint nos rives peu de temps après avoir frappé l'Europe, mais en perdant toutefois une bonne part de son intensité entre les deux continents. En effet, seuls quelques aspects du romantisme qui correspondent à leurs préoccupations religieuses ou politiques retiennent l'attention de nos orateurs. C'est sans trop de réserve par exemple que certains se réclament d'apologistes comme Chateaubriand, Lamennais et Lacordaire ; que plusieurs, surtout du côté ultramontain, font appel à un langage plus passionné, souvent hyperbolique et volontiers déclamatoire, un langage où prédominent l'imagination et la sensibilité sur le raisonnement. D'autres orateurs n'hésitent pas à faire usage d'un vocabulaire plus riche, plus pittoresque, plus précis dans le domaine des couleurs, plus évocateur de sensations que le vocabulaire noble, abstrait et poncif des classiques. En revanche, l'invasion du moi qui caractérise l'éloquence romantique européenne semble avoir peu affecté la nôtre qui demeure impersonnelle.

Par ailleurs, il est à noter que les tendances nouvelles se concilient souvent à une forme restée classique dans les conférences. Rares sont ceux, en effet, qui renoncent complètement aux anciens procédés classiques au profit des nouveaux. Rappelons à cet égard que la culture littéraire des conférenciers est largement tributaire de leur formation scolaire qui demeure, du moins « jusqu'en 1850 » (Galarneau, 1978 : 173), fortement imprégnée de littérature latine et de culture ancienne. Cette dépendance des conférenciers se reflète de diverses façons dans leurs textes. La plupart émaillent leur discours de figures de rhétorique, de citations latines et d'allusions mythologiques reconnues par la tradition. D'autres puisent leurs axiomes dans *Les topiques* et fondent leur argumentation sur la forme syllogistique, soit le mode de raisonnement reconnu depuis Aristote comme le plus noble en raison de sa grande rigueur. Enfin, bon nombre structurent leur discours comme le préconise les traités de rhétorique classique, c'est-à-dire

en six parties comprenant l'exorde, la proposition, la division, la narration, l'argumentation et la péroraison.

Même si certains conférenciers parviennent à s'initier à la culture romantique, leur formation classique les amène tout naturellement à exprimer des réserves et à nuancer l'intérêt qu'ils y trouvent. L'inscription du littéraire dans le texte, qui se veut une façon de partager une culture avec ses pairs, les incite à s'en tenir aux normes reconnues par l'instance didactique. En outre, la plupart des conférenciers sont des jeunes néophytes qui montent à la tribune pour la première fois. Aussi, pour éviter tout scandale, se cantonnent-ils dans un certain conformisme.

S'impose ainsi une hiérarchie qui ne manque pas d'influer sur la façon d'apprécier les auteurs contemporains. Même en plein romantisme, c'est encore en leur trouvant des affinités avec les anciens que certains conférenciers arrivent à s'en faire une idée. Dans sa conférence sur « Les progrès littéraires et scientifiques au XIX^{e} siècle », Joseph Duhamel compare Chateaubriand et Lamartine à de nouveaux Homère et Virgile ; lord Byron incarne « l'Homère de la Grande-Bretagne ». Que dire de M^{me} de Staël, « ce martyr relégué à Coppet, comme Ovide dans la Thrace », et de Lamennais, hypostasié en « Titan » mythologique qui « entasse la philosophie sur la théologie, Pélion sur Ossa », enfin de Victor Hugo qui « dans l'expansion enthousiaste de ses convictions politiques [...] retrace l'idée du monstre d'Horace « jouant avec les léviathans de l'abîme » tant il se montre terrible, et inspire l'horreur de la monarchie et du despotisme » (Duhamel, 1856 : 2). Bref, autant dire que les anciens ont fixé les archétypes de la littérarité et que l'éloquence moderne n'a de valeur que dans la mesure où elle y correspond.

Bibliographie

BARAT, Emmanuel (1968), *Le style poétique et la révolution romantique,* Genève, Slatkine Reprints.

BARTHE, Joseph-Guillaume (1850a), « Essai sur l'abolition de la peine de mort », *L'Avenir,* vol. III, n° 26 (2 février), p. 1-2 ; n° 27 (5 février), p. 1-2.

BARTHE, Joseph-Guillaume (1850b), « Essai sur l'abolition de la peine de mort (2e lecture) », *L'Avenir,* vol. III, n° 32 (13 avril), p. 1 ; n° 33 (20 avril), p. 1-2.

BIBAUD, François-Maximilien (1857), *Deux pages de l'histoire de l'Amérique ou les jésuites au Paraguay,* Montréal, Senécal et Daniel.

BOUCHER, Adélard (1864), « De l'influence de la charité », *L'Écho du Cabinet de lecture paroissial,* vol. VI, n° 11 (1er juin), p. 166-167 ; n° 12 (15 juin), p. 181-183.

CHATEAUBRIAND, François-René DE ([1802] 1966), *Génie du christianisme.* 2 vol., Paris, Garnier-Flammarion.

COLIN, Louis (1866), « Les droits de la raison. Présentée sous le titre : l'Église et l'erreur », *L'Écho du Cabinet de lecture paroissial,* vol. VIII, n° 5 (1er mars), p. 75-78.

DOUTRE, Joseph (1855), « Les Sauvages du Canada en 1852 », dans Louis-Hippolyte LA FONTAINE, *L'Institut canadien en 1855,* Montréal, Senécal et Daniel, p. 190-225.

DUHAMEL, Joseph (1856), « Les progrès littéraires et scientifiques au XIXe siècle », *Le Pays,* vol. V, n° 137 (23 décembre), p. 1-2 ; n° 138 (26 décembre), p. 1-2 ; n° 139 (30 décembre), p. 1-2 ; n° 140 (2 janvier 1857), p. 1-2.

FAHMY-EID, Nadia (1978), *Le clergé et le pouvoir politique au Québec : une analyse de l'idéologie ultramontaine au milieu du XIXe siècle,* Montréal, Hurtubise. (Coll. « Cahiers du Québec », n° 41.)

FONTANIER, Pierre (1968), *Les figures du discours,* Paris, Flammarion.

GALARNEAU, Claude (1963), « L'abbé Joseph-Sabin Raymond et les grands romantiques français (1834-1857) », *La Société historique du Canada. Rapport 1963 de l'assemblée annuelle tenue à Québec les 5-8 juin de cette année. Contenant les communications historiques*, p. 81-88.

GALARNEAU, Claude (1978), *Les collèges classiques au Canada français (1620-1970)*, Montréal, Fides. (Coll. « Bibliothèque canadienne-française : histoire et documents ».)

GIBAND, Antoine (1859), « Essai sur la tolérance », *L'Écho du Cabinet de lecture paroissial*, vol. I, n° 4 (15 février), p. 56-62.

HAUSSONVILLE, comte de (1895), *Lacordaire*, Paris, Hachette.

HUSTON, James (1847), « De la position et des besoins de la jeunesse canadienne-française », *L'Avenir*, vol. I, n° 7 (21 août), p. 1.

LÉVÊQUE, Adolphe (1861), « Essai sur l'architecture chrétienne », *L'Écho du Cabinet de lecture paroissial*, vol. III, n° 26 (6 juillet), p. 212-214.

LÉVESQUE, Guillaume ([1850] 1893), « De l'influence du sol et du climat sur le caractère, les établissements et les destinées des Canadiens », dans James HUSTON (compilateur), *Le répertoire national ou recueil de littérature canadienne*, t. IV, Montréal, J.M. Valois & Cie, libraires-éditeurs, p. 289-318.

MARCHAND, Louis-Wilfrid (1859), « L'heureuse influence des Cabinets de lecture et l'influence funeste des mauvais romans », *L'Écho du Cabinet de lecture paroissial*, vol. I, n° 5 (1er mars), p. 73-76.

PARENT, Étienne ([1850] 1893), « L'industrie considérée comme moyen de conserver la nationalité canadienne-française », dans James HUSTON (compilateur), *Le répertoire national ou recueil de littérature canadienne*, t. IV, Montréal, J.M. Valois & Cie, libraires-éditeurs, p. 1-19.

RAYMOND, Joseph-Sabin (1869), *Discours sur la tolérance prononcé devant l'Union catholique de Montréal, le 15 mars 1869*, Montréal, Le Nouveau Monde.

SIMARD, Sylvain (1981), « L'essai québécois au XIX[e] siècle », *Voix et images,* vol. VI, n° 2 (hiver), p. 261-268.

STEVENS, Paul (1859a), « La campagne en Canada », *L'Écho du Cabinet de lecture paroissial,* vol. I, n° 2 (15 janvier), p. 23-25.

STEVENS, Paul (1859b), « Influence des mauvaises liaisons », *L'Écho du Cabinet de lecture paroissial,* vol. I, n° 10 (15 mai), p. 147-157.

VIGNON, Firmin (1859), « La présence du prêtre dans un Cabinet de lecture », *L'Écho du Cabinet de lecture paroissial,* vol. I, n° 20 (15 octobre), p. 309-311 ; n° 21 (1[er] novembre), p. 327-331 ; n° 22 (15 novembre), p. 338-340.

TABLE DES MATIÈRES

Présentation
Maurice LEMIRE 7

LE PARADIGME EUROPÉEN

La « nation » des autres
Michel PIERSSENS 13

Louis Veuillot et sa conception du romantisme
Claude FOUCART 31

L'influence des auteurs français sur les récits de 1820 à 1845
David M. HAYNE 43

Le romantisme dans l'enseignement classique
Joseph MELANÇON 57

L'encyclopédisme romantique au Québec : la filière allemande
Eva-Marie KRÖLLER 77

INTRODUCTION DU ROMANTISME AU CANADA

À propos de l'arrivée de *La Capricieuse*. Introduction du romantisme au Canada
Claude GALARNEAU 93

Le commerce du livre à Québec et à Montréal avant l'arrivée de *La Capricieuse*, 1815-1854
Kenneth LANDRY 101

Le romantisme et la culture politique au Bas-Canada
Gilles GALLICHAN 119

VERS UN ROMANTISME CANADIEN

Mensonge et vérité romantiques : l'institutionnalisation du romantisme au XIX^e siècle québécois
Manon BRUNET 135

Apothéose et fin du récit romantique au Québec
Micheline CAMBRON 155

Retour aux écrits de la Nouvelle-France
Maurice LEMIRE 177

Impulsions romantiques et renouveau religieux québécois au XIX^e siècle : quelques questions à propos de Joseph-Sabin Raymond
Louis ROUSSEAU 199

LE ROMANTISME DANS LES TEXTES

Le roman

« Ce genre fantastique et sombre » : roman québécois et romantisme (1836-1864)
André SENÉCAL 219

La poésie

La poésie de François-Xavier Garneau
Paul WYCZYNSKI 233

La fortune littéraire d'Octave Crémazie
Hélène MARCOTTE 253

La légende

De la « pensée magique » au « romantisme littéraire » « La Jongleuse » de Henri-Raymond Casgrain : une conception romantique de l'écriture
Fernand ROY et Lucie ROBERT 267

Le théâtre

Théâtre québécois et romantisme au XIX^e siècle
Jean LAFLAMME 285

Les écrits intimes

Notre « jeune romantisme » (1830-1839)
Laurent MAILHOT 297

L'éloquence

L'influence du romantisme sur l'éloquence au Québec (1840-1870)
Pierre RAJOTTE 323

ACHEVÉ D'IMPRIMER
SUR LES PRESSES DES ATELIERS GRAPHIQUES
MARC VEILLEUX INC.
EN MAI 1993

Vingt spécialistes jettent un regard neuf et démystificateur sur une période passionnante de l'histoire littéraire du Québec : le XIX^e^ siècle. Quel aspect a réllement pris le mouvement romantique au Canada ? A-t-il eu ici la meme importance qu'en France, en Allemagne ou en Angleterre ?

Le romantisme au Canada sous la direction de Maurice Lemire (CRELIQ, Université Laval), à qui l'on doit *le Dictionnaire des œuvres littéraires du Québec* (Fides) et *La vie littéraire au Québec* (P.U.L.).

Avec des textes de Manon Brunet (Université du Québec à Trois-Rivières • Micheline Cambron (Université de Montréal) • Claude Foucart (Université de Lyon III, France) • Claude Galarneau (Université Laval) • Gilles Gallichan (Bibliothèque de l'Assemblée nationale du Québec) • David M. Hayne (Université de Toronto) • Eva-Marie Kröller (Université de Colombie-Britannique) • Jean Laflamme (Société d'histoire du théâtre du Québec) • Kenneth Landry (CRELIQ, Université Laval) • Laurent Mailhot (Université de Montréal) • Hélène Marcotte (CRELIQ, Université Laval) • Joseph Melançon (CRELIQ, Université Laval) • Michel Pierssens (Université de Montréal) • Pierre Rajotte (CRELIQ, Université Laval) • Lucie Robert (CRELIQ, Université du Québec à Montréal) • Louis Rousseau, (Université du Québec à Montréal) • Fernand Roy (CRELIQ, Université du Québec à Chicoutimi) • André Senécal (CRELIQ, Université du Vermont) • Paul Wyczynski (Université d'Ottawa).

ISBN 2-921053-15-2
9 782921 053150

NUIT BLANCHE ÉDITEUR